00085827

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

67

VOYAGES
DU CHEVALIER CHARDIN,
EN PERSE,
ET AUTRES LIEUX DE L'ORIENT,

ENRICHIS D'UN GRAND NOMBRE DE BELLES FIGURES EN TAILLE-DOUCE, REPRÉSENTANT LES ANTIQUITÉS ET LES CHOSES REMARQUABLES DU PAYS.

ASIATIC SOCIETY LIBRARY

NOUVELLE ÉDITION,

Soigneusement conférée sur les trois éditions originales, augmentée d'une Notice de la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, de Notes, etc.

85827 al

PAR L. LANGLÈS,

Membre de l'Institut, un des Administrateurs-Conservateurs de la Bibliothèque Impériale, Professeur de Persan à l'École Spéciale des Langues Orientales vivantes, Membre de la Société Royale de Gœttingue, de la Société d'Emulation de l'Ile-de-France, du Musée de Francfort, etc.

TOME PREMIER. Vol I

PARIS,

LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1811.

Fr 715-a
Lanwg
85827

00085827

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Les *Voyages de Chardin* ont été souvent réimprimés en France et chez l'étranger. La nomenclature de toutes ces éditions seroit aussi fastidieuse qu'inutile ; nous nous bornerons donc à indiquer ici les seules qu'on puisse regarder comme originales et authentiques. Elles ne sont qu'au nombre de trois, et présentent entr'elles des différences assez importantes pour être remarquées. La première, imprimée à Londres, sous les yeux de l'Auteur, en 1686, en un volume *in-folio*, orné de dix-huit planches, ne contient que son *Voyage de Paris à Ispahan*. Nous ignorons quels obstacles empêchèrent l'achèvement de cette belle édition, dont il ne parut que le premier volume. Le texte fut réimprimé dans la Relation complète dont notre Voyageur

publia, vingt-cinq ans après, à Amsterdam, 1711, deux éditions, l'une en trois volumes *in-4°*, et l'autre en dix volumes *in-12*, avec 79 planches. La même *composition* et les mêmes cuivres servirent pour les deux éditions. Des considérations politiques et d'intérêt déterminèrent le libraire Delorme, qui avoit été enfermé à la Bastille, à supprimer dans ces éditions des anecdotes et des réflexions capables d'empêcher le débit de l'ouvrage dans les pays catholiques-romains.

En 1735, des libraires hollandais ayant acquis les manuscrits et les cuivres de Chardin, mort en 1713, publièrent une nouvelle édition de ses *Voyages*, en quatre volumes *in-4°*; ils y rétablirent les passages omis dans l'édition de 1711. Ces restitutions sont en assez grand nombre, et faciles à reconnoître, parce qu'ils ont eu grand soin de les placer entre deux crochets; mais des erreurs typographiques, encore plus nombreuses que les restitutions, des mots, des membres de phrases

entièrement omis, défigurent cette édition, qui paroît avoir été confiée aux soins d'un prote, et même d'un prote peu expérimenté. Cette conjecture, qui repose sur un fait très-positif, a paru très-juste à M. Barbier, bibliothécaire de S. M. l'Empereur et Roi, à qui je l'ai communiquée. Ce savant et judicieux bibliographe m'a dit qu'il n'étoit plus étonné de l'inutilité des recherches auxquelles il s'étoit livré en composant son *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, pour découvrir le nom de l'homme de lettres qui avoit présidé à l'édition des *Voyages de Chardin*, publiée en 1735; mais elle n'en est pas moins recherchée, depuis quelques années surtout elle est montée à un prix excessif; un exemplaire a été dernièrement adjugé à 420 fr. dans une vente publique.

Aucune de ces trois éditions originales n'a été, comme on voit, publiée en France. Un pays qui devoit s'honorer d'avoir donné naissance à un Voyageur aussi généralement estimé que Chardin, avoit abandonné son

ouvrage aux contrefacteurs. Nous n'avons pas la présomption de venger d'une aussi coupable indifférence l'un de nos plus célèbres compatriotes, ni de présenter comme un monument digne de sa renommée, la modeste édition que nous publions aujourd'hui. Nous nous bornerons à affirmer qu'elle a été très-soigneusement conférée sur les trois dont nous avons parlé. Cette collation nous a procuré un texte à la fois plus exact et plus complet que celui même de l'édition de 1735. Nous insisterons sur l'authenticité de ce texte d'autant plus fortement que, loin de nous y permettre la plus légère altération, nous avons respecté les erreurs, les inexactitudes même de notre Voyageur. On distinguera aisément, insérée entre deux parenthèses, la rectification des mots qui nous ont paru mal orthographiés. Des notes placées au bas des pages, et signées (L-s.), contiennent les corrections et les éclaircissemens que nous croyons nécessaires. Ces notes, rédigées d'après les écrivains latins, grecs, arabes, per-

sans, indiens, les relations les plus estimées, et des renseignemens que nous ont communiqués des Voyageurs modernes et des Persans résidans à Paris, sont toujours accompagnées des citations. Aux recherches sur la religion, l'histoire civile et naturelle, la langue et les antiquités de la Perse, sont jointes de courtes remarques sur les causes de la décadence et sur l'état actuel des contrées et des villes si florissantes du temps de Chardin. Ces notes et ces remarques serviront aussi de supplément à la très-courte *Notice chronologique de la Perse*, que j'ai cru devoir ajouter à la fin du dixième volume, pour tenir lieu, à certains égards, d'un travail du même genre que notre Voyageur se proposoit de publier, et auquel il renvoie souvent son lecteur. Quel que soit, d'ailleurs, le jugement du public touchant cette partie de notre travail, l'ouvrage de Chardin n'a plus à redouter cette épreuve. Nous nous bornerons donc à garantir l'exactitude de cette édition et des planches qui l'accompagnent.

Elles ont été *calquées* sur celles de 1711, et l'on n'y peut découvrir d'autre embellissement que celui qui résulte d'un burin savant et exercé; car nous n'avons pas eu moins de respect pour les gravures que pour le texte.

Il est inutile d'ajouter qu'à la fin de notre édition l'on trouvera le *Couronnement de Soleïmaan*, publié par Chardin, en 1671, au retour de son premier Voyage, et réimprimé à la fin du quatrième volume de l'édition de 1735. Deux amples Tables des matières terminent l'ouvrage; l'une pour le texte est due aux soins du Libraire, l'autre pour mes notes a été rédigée sous mes yeux.

Bibliothèque Impériale, novembre 1810.

L. LANGLES.

ABRÉGÉ

DE LA VIE

DU CHEVALIER CHARDIN,

PAR L'ÉDITEUR.

Un voyageur qui a passé ses plus belles années dans des contrées lointaines, et qui doit toute sa célébrité aux excellentes observations qu'il a rassemblées sur ces contrées, et aux descriptions qu'il en a publiées, ne peut avoir de meilleur biographe que lui-même. La portion la plus intéressante de sa Vie est consignée dans sa relation ; c'est là qu'il se peint involontairement et avec une fidélité qu'on exigeroit vainement de son panégyriste, et même de l'historien le plus impartial. Je ne me dissimule pourtant pas que, quelle que soit la justesse de ces réflexions, elles ne dédommageront pas le lecteur du laconisme auquel nous condamne l'inutilité de nos recherches touchant le chevalier Chardin. Peut-être trouvera-t-il au moins quelque compensation dans l'exactitude du petit nombre de faits et de dates que je vais lui offrir : je les ai recueillis en grande partie dans les *Préfaces* et dans le texte même de la Relation. J'ose me prévaloir

de ce foible avantage, d'autant plus que la *Notice* du P. Nicéron (*) est extrêmement fautive et inexacte, comme je m'en suis convaincu par l'examen auquel je l'ai soumise avant de la transcrire, comme j'en avois eu l'intention.

Jean Chardin naquit à Paris, le 26 novembre 1643. Il étoit fils d'un riche joaillier de cette capitale, professant la religion réformée. Cette dernière circonstance eut une grande influence, comme on le verra bientôt, sur le sort de notre Voyageur.

A peine âgé de 22 ans, il entreprit, en 1664, pour les opérations commerciales de son père, son premier voyage aux Indes orientales, où il se rendit directement en traversant la Perse, et en s'embarquant à Hormoüz. Son séjour à Surate ne fut pas de longue durée, puisque dès l'année suivante nous le voyons revenir en Perse, et s'y fixer pendant six années. Ce fut alors qu'il partagea son temps entre des opérations commerciales et des études, des recherches aussi profondes qu'utiles. Le titre de *marchand du roi de Perse*, qu'il reçut six mois après son arrivée, le mit en relation avec les principaux personnages de la cour, et il profita du libre accès qu'il avoit chez ce souverain et chez eux pour recueillir un grand nombre d'observations curieuses, et de notions positives sur le système politique, les revenus et la situation de

(*) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, etc. tom. XXII, pag. 44 et suivantes.

la Perse. La nécessité de communiquer immédiatement avec les personnes qu'il vouloit consulter, le détermina à apprendre la langue persanne : cette étude, en lui facilitant la lecture des ouvrages écrits dans cette langue, le conduisit naturellement à faire des recherches sur l'histoire et sur les antiquités de la Perse. Outre les documens répandus dans le cours de sa Relation, il paroît avoir composé plusieurs ouvrages d'érudition dont on verra le titre dans ses *Préfaces*; mais qui n'ont jamais été publiés. Ces ouvrages renfermoient, sans doute, des observations curieuses et des faits très-importans; mais ils ne devoient pas être exempts d'erreurs très-graves. Si j'en juge par certains fragmens de ses traductions, Chardin savoit beaucoup mieux le persan vulgaire que le littéral, et n'avoit pas étudié l'arabe. Cependant la connoissance de cette dernière langue est indispensable pour l'intelligence des ouvrages écrits en persan moderne. On trouvera dans le cours de mes notes plus d'une preuve à l'appui de cette assertion.

Dans ce premier voyage, Chardin visita deux fois les ruines de Persépolis, en 1666 et en 1667. A cette seconde visite, il rencontra, au milieu de ces immenses monumens, Thévenot le neveu, voyageur justement estimé, plus versé peut-être que Chardin dans les langues asiatiques; mais qui n'a vu que la superficie des contrées, et la physionomie des hommes que l'autre a observés, étudiés et décrits avec autant d'exactitude que de sagacité.

Il profita aussi de ce premier séjour en Perse pour recueillir les matériaux de la description d'Ispahan, et d'une Histoire générale de la Perse. Je doute que ce dernier ouvrage ait jamais été terminé, du moins il n'a jamais paru. L'auteur en détacha le *Couronnement de Soleïmaan*, traduit en partie du persan, et publié à Paris en 1671, c'est-à-dire, pendant le très-court intervalle qui s'écoula entre son arrivée en France, et son retour en Perse. Ce fut vers la mi-mai de l'année 1670 qu'il revit sa patrie; mais il trouva, comme il le dit lui-même (*) que « la religion
» dans laquelle il avoit été élevé, l'éloignoit de toutes
» sortes d'emplois, et qu'il falloit, ou en changer, ou
» renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs et avan-
» cemens; chacun de ces partis *lui* paroissoit dur : on
» n'est pas libre de croire ce que l'on veut..... »

Il songea donc à retourner en Asie. Son premier soin fut de faire exécuter les bijoux que A'bbâs II lui avoit commandés, et dont ce souverain avoit tracé lui-même les dessins. Son père et une négociante célèbre alors par la hardiesse de ses entreprises, nommée madame Lescot, lui confièrent une quantité considérable de bijoux. Le 17 août 1671, quinze mois juste après son retour dans la capitale, Chardin repartit pour la Perse, où il resta encore plus longtemps que la première fois, puisqu'il n'en partit que vers la fin de 1677, sous le règne de Soleïmân, pour

(*) *Ci-après*, pag. 1 et 2.

passer aux Indes. Arrivé à Surate au commencement de 1678, il quitta cette ville à la fin de l'année suivante; et j'ai tout lieu de croire qu'il revint en Europe par mer, et que c'est dans cette traversée qu'il aura surgi au cap de Bonne-Espérance, puisqu'il dit avoir vu des Hottentots. Nous ignorons si Chardin aborda directement en Angleterre; mais nous savons, qu'effrayé de l'orage qui grondoit depuis long-temps, et ne tarda pas à fondre sur une partie de nos concitoyens, notre Voyageur dit un éternel adieu à son ingrate patrie. Il alla chercher un asile à Londres, où il arriva le 14 avril 1681. Dix jours après son arrivée dans cette capitale, le roi Charles II lui décerna le titre de *chevalier*, et lui en remit la décoration de sa propre main. Le même jour il épousa une demoiselle de Rouen, qui avoit également fui la France pour se soustraire aux énergiques exhortations des prêtres et des dragons.

Chardin reçut bientôt une autre distinction plus honorable que la première, parce qu'il est de l'intérêt des souverains de ne la décerner qu'à des hommes qui en soient véritablement dignes, et qu'elle annonce ordinairement un mérite réel dans ceux à qui ils l'accordent. Charles II le nomma son plénipotentiaire auprès des Etats de Hollande; la Compagnie anglaise des Indes orientales le choisit pour son agent auprès des mêmes états. Il profita de son séjour en Hollande pour y publier une édition de ses *Voyages*, plus étendue que la première, qui avoit paru à Londres en 1686. Nous ignorons l'époque où Chardin

retourna en Angleterre ; mais, à coup sûr, ce fut peu de temps après avoir donné l'édition dont il s'agit, laquelle parut en 1711, puisque moins de deux ans après, le 26 janvier 1713, ce célèbre Voyageur mourut près de Londres, à l'âge de 69 ans et deux mois, emportant l'estime et les regrets de ses compatriotes adoptifs, et laissant une réputation déjà bien établie dans toute l'Europe, et consolidée depuis un siècle par le témoignage des principaux voyageurs qui ont parcouru les contrées dont il a donné la description, et par l'estime, nous dirons même l'admiration des publicistes, des philosophes et des érudits les plus recommandables du dix-huitième siècle.

Puisque mon but principal, en composant cette *Notice*, a été de suppléer aux détails que Chardin donne sur lui-même dans le cours de sa *Relation*, je dois réparer ici deux omissions involontaires ou préméditées qu'on peut lui reprocher. Quels que soient, en effet, les motifs de son silence touchant les services que lui rendirent Charpentier, l'un des quarante de l'Académie française, et de celle des Inscriptions, et Grélot, dessinateur très-habile, et surtout très-fidèle, nous ne pouvons dissimuler ici qu'il emprunta la plume de l'un, et le crayon de l'autre. Nous ne dissimulerons pas non plus qu'il fut bien mieux servi par l'artiste que par l'homme de lettres. On reconnoît malheureusement dans la Relation de notre Voyageur, le style *le plus écolier*, et l'on sent toute la justesse de cette épithète imaginée par Boileau, qui, par son antipathie

antipathie naturelle pour tous les mauvais écrivains, a souvent lancé des sarcasmes sanglans contre son confrère *le Gros* Charpentier (*). Il l'appelle quelque part les *étables d'Augias* et l'un des hommes du monde avec lequel il s'accordoit le moins.

Charpentier étant mort en 1703, nous ignorons s'il a rédigé l'ouvrage entier, du moins il n'en a pas corrigé les épreuves, ni présidé à l'édition publiée en 1711.

Des querelles que Grélot attribue à l'humeur hautaine de Chardin, et dont nous ignorons la véritable cause, déterminèrent le premier à se séparer de son compagnon. Celui-ci ayant trouvé Grélot à Constantinople, l'avoit engagé à venir avec lui en Perse, afin de dessiner tous les monumens curieux, anciens ou modernes qu'ils trouveroient sur leur chemin. Ils visitèrent et relevèrent ensemble avec un soin tout particulier les ruines de Persépolis. Tandis qu'ils se livroient à ces utiles et importans travaux, le hasard conduisit à Ispahan, dans le couvent des Carmes déchaussés, où ils logeoient, Ambrogio Bembo, jeune et noble Vénitien, qui parcouroit l'Asie pour s'amuser et pour s'instruire: il vit quelques dessins de Grélot; les trouva charmans, et voulut s'attacher un artiste de ce mérite. Ses propositions furent acceptées, et dès-lors Grélot se montra entièrement dévoué à la famille de Bembo. Dans les dessins qui ornent le manuscrit original du Voyage d'Ambrogio Bembo, on reconnoît la même main qui

(*) *Lettre* 30 *et* 31 *à Brossette.*

traça ceux d'après lesquels ont été exécutées les gravures de Chardin. Grélot dessinoit à la plume avec une fidélité scrupuleuse ; et la critique injuste que Corneille Le Bruyn fit de ses dessins de Persépolis, loin de les déprécier, leur a valu des témoignages honorables de la part de voyageurs impartiaux et dignes de faire autorité.

AU ROI (*).

SIRE,

Je présente à Votre Majesté le premier volume de mon second Voyage

---

(*) Jacques II, roi d'Angleterre. Cette Dédicace ne se trouve qu'à la tête de l'édition *in-folio* de 1686, laquelle, comme nous l'avons remarqué (*pag. v*), ne contient que la première partie des *Voyages de Chardin*. Elle a été supprimée dans les éditions de 1711 et de 1735. (L-s.)

d'Asie, non tant pour lui donner du lustre, par une Dédicace si éclatante, que pour m'acquitter d'un devoir indispensable, en vous offrant les prémices d'un ouvrage dont la publication vous est entièrement due.

Je le puis assurer, Sire, dans la plus exacte vérité : cet ouvrage est un fruit de votre bienveillance royale. Je l'ai principalement entrepris, parce que j'ai vu que la matière vous en plaisoit. Je l'ai composé à l'ombre du trône auguste que Votre Majesté remplit si glorieusement. Je n'ai pris sur mes occupations ordinaires le loisir de le faire imprimer, que par l'ardeur de rendre plus public le ressentiment de mon cœur pour les grâces infinies que j'ai reçues de Votre Majesté, et l'admiration dont je suis rempli pour ses vertus héroïques.

Dès l'instant, Sire, que la bonté de Dieu m'eut fait choisir ce bienheureux pays, pour y jouir doucement du fruit de mes longs voyages, j'y fus reçu favo-

vablement par le feu Roi de glorieuse mémoire. Il m'y donna quelque rang, par la dignité dont il me revêtit; et la Noblesse, qui, d'elle-même y est si affable et si généreuse, ne manqua pas d'imiter, en mon endroit, l'exemple de ce grand Prince. Les plus célèbres Sociétés me firent l'honneur de m'admettre en leur corps : je fus même élevé jusqu'à une députation importante, de la part du Souverain, vers des États voisins; mais quoique ce soit de la main du feu Roi que j'aie reçu tant de faveurs, je ne laisse pas, Sire, d'en devoir tourner la reconnoissance vers Votre Majesté, par bien des raisons, que je puis renfermer dans cette union parfaite, qui vous a fait partager avec ce Roi si grand et si bon, depuis ses plus importantes affaires, jusques aux moindres de ses soins, et qui, en particulier, vous a fait prendre part à tous les actes de sa bénéficence royale.

J'étalerois des grâces encore plus douces et plus précieuses, si je racontois,

Sire, celles que j'ai reçues immédiatement de Votre Majesté; mais elles sont en trop grand nombre; et la gratitude dont elles me remplissent est trop au-dessus de mes expressions.

Si je manque de force, pour représenter les bienfaits que j'ai reçus de Votre Majesté, j'en manque bien davantage pour publier les qualités héroïques que toute l'Europe admire dans votre personne sacrée, et qui vous font soutenir avec tant d'éclat la glorieuse couronne que vous avez reçue de vos ancêtres.

J'ai eu l'honneur d'approcher des Rois qui passent pour les plus puissans du monde; mais nulle de ces grandes images de la Divinité n'est son image, Sire, comme vous l'êtes en douceur, en vigilance, en fermeté; nulle n'a apporté au gouvernement d'un grand Empire tant d'art et d'expérience; nulle n'a tant de valeur pour le soutenir ou pour l'accroître; nulle n'a joint à la science de commander sur terre une si vaste et si sûre

connoissance de la mer, soit pour la guerre, soit pour la navigation.

Je pousserois bien plus loin ce parallèle, où Votre Majesté a tant d'avantage, si mes yeux n'étoient éblouis dès qu'ils se tournent de votre côté. J'ai bien eu la hardiesse de tracer dans les volumes qui doivent suivre, et peut-être que ce n'a pas été tout-à-fait malheureusement, les caractères des plus fameux monarques de l'Orient; mais je n'ose, quoiqu'animé de la plus vive ardeur, toucher à celui de Votre Majesté, ne me trouvant pas capable de le faire d'une manière assez noble.

Je m'efforcerai, Sire, de le devenir; et cependant je continuerai les vœux que je fais à Dieu, pour lui demander que le règne de Votre Majesté soit et long et florissant: que votre trône auguste soit toujours l'inviolable asile des oppressés; que votre sceptre soit affermi dans le cœur de vos sujets, aussi inébranlablement qu'il l'est dans vos triomphantes

mains ; et qu'enfin, pour comble de gloire, vous portiez au comble le bonheur de votre peuple. Ce sont les vœux que fera jusqu'à son dernier soupir,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur,

CHARDIN.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION DES VOYAGES DE CHARDIN, PUBLIÉE A LONDRES EN 1686, *in-folio* (*).

Voici la première partie de mes Relations de Perse, que j'ai divisées en quatre volumes. Le premier, qui est celui-ci, contient le Journal de mon voyage de Paris à Ispahan, et finit au mois de juin 1673. Je

(*) Nous avons supprimé les passages qui se retrouvent dans la préface de l'édition de 1711, et qui [illegible] placée à la suite de celle-ci, p. xxxiv et suiv. (L-s.)

n'ai que faire d'en dire davantage, puisque je le donne tout entier au public.

La seconde partie, qui est le reste de mon Journal de 1673, contient une description générale de l'empire de Perse, de ses forces, de ses lois, de son gouvernement, des mœurs et des coutumes des Persans, de leurs sciences, de leurs arts, de leur industrie mécanique et civile, et une description particulière de la ville d'Ispahan, qui est aujourd'hui la capitale de ce vaste Empire; avec trente-cinq ou quarante figures des plus beaux et des plus remarquables édifices de cette grande ville, ou d'autres choses particulières.

La troisième partie, qui est mon Journal de 1674, contient entr'autres choses les ruines de Persépolis, représentées en vingt-deux planches, et une description ample et exacte, avec des remarques partout sur les figures les moins intelligibles de ces masures, qui sont les plus glorieux monumens, et les plus beaux restes de l'antiquité, avec une relation de la religion

Persans, tirée tant de leur culte public que de leurs livres, dont on donne de longues traductions.

La quatrième et dernière partie, qui est composée de mes Journaux de septante-cinq, septante-six et septante-sept, renferme une pièce tout-à-fait nouvelle et inconnue dans notre Europe; c'est un Abrégé de l'Histoire de Perse extrait des auteurs persans.

Après avoir informé le lecteur du dessein de mes mémoires, je lui dirai quelque chose du temps, et des moyens que j'ai employés pour les composer.

J'allai par terre aux Indes orientales l'an 1665. J'arrivai en Perse au commencement de l'année 1666, que j'y passai toute entière, aussi bien que la plus grande partie de l'année suivante. J'y retournai en 1669, et j'y demeurai six mois avant que de revenir en Europe. Ce fut là mon premier voyage; et quoique j'en eusse rapporté des mémoires et toute sorte de matériaux pour ma relation, autant et plus que nul

autre voyageur avant moi, que j'eusse appris du turc et du persan plus qu'aucun de ceux qui ont écrit de la Perse, je ne me crus pas encore assez instruit pour me produire en public : je me contentai de faire imprimer une petite pièce, qui ne contient que des faits dont j'avois été témoin oculaire ; c'est le *Couronnement de Soleiman.*

La passion que j'avois de bien connoître ce vaste Empire, pour en pouvoir donner de bonnes et d'amples informations, me fit entreprendre d'y retourner : c'est ce que je fis en 1671, comme on le verra en ce Journal. J'y demeurai jusques en l'année 1677, suivant la cour en ses voyages, et j'en fis de particuliers pour affaires ou par curiosité, étudiant la langue, fréquentant assidûment les grands et les savans, et m'instruisant ainsi de tout ce qui pouvoit mériter la curiosité de notre Europe, touchant un pays que nous pouvons appeler un autre monde, soit pour la distance des lieux, soit pour la différence des mœurs et des maximes.

En un mot, j'ai pris tant de peine à m'instruire sur la Perse, que je puis dire, par exemple, que je connois mieux Ispahan que je ne connois Paris, quoique j'y sois né et que j'y aie été élevé; que je parle aussi aisément le persan que le français; que je savois couramment lire et écrire, et que j'ai fort parcouru toute la Perse : je l'ai traversée en long et en large; j'ai vu ses mers Caspienne et Océane d'un bout à l'autre; j'ai vu ses frontières en Arménie, en Ibérie, en Médie, en Arabie, vers le fleuve Indus; et je me suis si exactement informé du peu d'endroits où je n'ai pas été, que je m'y reconnoîtrois, pour ainsi dire, si j'y étois subitement transporté.

Je ne dirai rien sur le style : on n'attend pas d'un homme qui a passé tant d'années hors de son pays toute la pureté d'un auteur qui se trouve tous les jours à l'académie. J'ai été assuré pourtant par de fort habiles gens de mes amis, qui se sont donné la peine de lire ma relation, que mon style s'est conservé assez pur et assez intelligi-

ble, ce qui suffit dans un ouvrage de cette nature.

Les tailles douces sont de différens graveurs, ce qui n'arrivera point aux autres volumes : tout y sera gravé de la main qui a fait la planche de Tauris, et neuf ou dix autres.

Je n'ai rien écrit des Indes, parce que je n'y ai demeuré que cinq ans, et que je ne savois que les langues vulgaires qui sont l'indien et le persan, sans avoir rien appris de la langue des Brachmanes, l'organe propre et nécessaire pour parvenir à la connoissance de la sagesse et de l'antiquité des Indiens; mais je ne suis pas néanmoins demeuré oisif aux Indes, au contraire, comme les hivers de ce pays-là ne permettent pas de voyager, je me servois de ce loisir pour m'appliquer à un ouvrage que j'avois depuis long-temps dans l'esprit, et que je puis appeler mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaille, et par l'utilité que j'espère qui en reviendra au public : ce sont des notes sur un fort grand nombre de

passages de l'Ecriture-Sainte, dont l'intelligence dépend de la connoissance des pays orientaux ; car l'Orient est la scène de tous les faits historiques de la Bible.

Ces notes sur la Bible seront la dernière chose que je donnerai au public, à moins que j'apprisse qu'on désirât de les avoir plus tôt ; auquel cas je pourrois donner, par avance, celles qui sont sur la Genèse pour essai de toute la pièce ; et cette même envie de satisfaire le public fera que je donnerai aussi la troisième ou la quatrième partie de mes relations avant la seconde, si j'apprends qu'on demande de les voir avant celle-là.

AVERTISSEMENT

DES LIBRAIRES SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION (*).

VOICI *la première édition complète des* VOYAGES DU CHEVALIER CHARDIN. De Lorme, *qui les publia à Amsterdam en* 1711, in-4° *et* in-12, *auroit pu les donner tels qu'on les donne aujourd'hui; mais des raisons personnelles l'en empêchèrent. Il avoit été mis à la Bastille dans un de ses voyages à Paris; et, ayant dessein de retourner en France avec la meilleure partie de son édition, il en retrancha tous les endroits qu'il s'imagina pouvoir lui attirer des affaires. Cela fut fait sans doute avec beaucoup de précipitation; car, dans le nombre, il en condamna plusieurs qui étoient de nulle conséquence, et quelques-uns même qui avoient déjà été imprimés avec approbation et privilége, dans le* premier Voyage de M. Chardin, *publié à Lyon en* 1687. *Un homme de mérite* (1), *connu dans la république des lettres, fit de vains efforts pour prévenir cette mutilation: tout ce qu'il obtint, fut la communication du manuscrit,*

(*) Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1735, 4 vol. *in*-4°. (L-s.)

(1) M. Prosper Marchand.

et

et la permission d'en extraire les passages que le libraire avoit résolu de supprimer. Cette copie nous est tombée entre les mains, et nous en avons fait usage. Tous les endroits retranchés ont été remis à leur place, et enfermés entre deux crochets [ ] *pour les distinguer du reste.*

Le changement qu'on remarquera dans la distribution des volumes, n'a d'autre raison que l'égalité à laquelle on a tâché de les réduire. Le III^e tome de l'édition in-4°., *de* De Lorme, *fait le II^e dans celle-ci ; et nous en avons coupé en deux le II^e pour en faire le III^e et le IV^e. Cet arrangement est pour le moins aussi naturel que le premier : on lira désormais tout de suite le Journal du Voyage de l'Auteur, parce que la description du Gouvernement, des mœurs, etc. des Persans, qui en interrompoit le fil, est renvoyée à la fin* (*).

Nous ne dirons rien des autres avantages de cette édition sur les précédentes : ils se font assez apercevoir. Le Couronnement de Soleiman III, *que nous y avons joint, est un morceau curieux, devenu rare, et qui ne pouvoit être mieux placé qu'à la suite du Voyage de Perse.*

(*) Nous sommes loin d'approuver ce renversement de l'ordre adopté par Chardin lui-même ; aussi avons-nous rétabli cet ordre dans notre édition. (L-s.)

PRÉFACE

DES ÉDITIONS DE 1711 ET 1735 (*).

L'on est assez convaincu depuis long-temps de l'utilité des voyages; et, sans fatiguer inutilement ici mes lecteurs par l'ennuyeuse énumération des différens avantages qu'on en a continuellement tirés depuis la découverte du Nouveau-Monde, je me contente de les renvoyer à l'expérience, et à cette prodigieuse quantité de relations qu'on en a régulièrement publiées depuis plus de deux siècles.

On les reçoit toujours avec plaisir. Elles n'ont point encore rebuté par leur grand nombre; et, si la quantité pouvoit former un préjugé légitime du mérite et de la bonté d'une certaine sorte d'ouvrage, il n'y auroit point assurément de meilleure lec-

(*) Cette préface est, à certains égards, la répétition et le développement de celle de 1686, insérée ci-dessus, pag. xxv et suivantes. (L-s.)

ture que celle des relations. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y en a point qui soit plus généralement du goût du public. On en est assez convaincu par l'empressement extraordinaire avec lequel il a toujours reçu toutes les relations qu'on lui a présentées, quoique parmi elles il s'en soit trouvé un grand nombre qui n'étoient nullement dignes de son attention, tant par les faussetés dont on les avoit remplies à plaisir, que par le peu d'exactitude avec lequel elles étoient faites.

Il me siéroit mal de représenter ici quels sont les avantages des miennes par-dessus les autres. J'en laisse le jugement aux lecteurs judicieux, auxquels un étalage trop affecté de mes soins et de mes précautions pourroit peut-être causer de la défiance. Il me suffit de les avertir, que les principaux caractères de mes relations sont l'exactitude et la sincérité, ayant cru qu'il étoit plus conforme à la raison et à l'équité de rapporter simplement et naturellement les choses telles qu'elles étoient,

que d'en imposer impudemment à la bonne foi du lecteur, en lui faisant des descriptions agréables, mais chimériques, de choses qui n'auroient jamais existé que dans mon imagination et dans mes livres.

Je ne préviendrai point non plus mes lecteurs sur la simplicité de mon style. On ne doit point attendre un langage extrêmement recherché d'un homme qui a passé presque toute sa vie dans les pays étrangers. C'est assez, ce me semble, que je ne me sois servi que d'expressions assez naturelles et assez intelligibles; et c'est à quoi je me suis particulièrement attaché (*).

L'extrême passion que j'ai toujours eue pour les voyages, m'en a fait entreprendre deux aux Indes Orientales.

(*) Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici au lecteur une petite réticence de notre Voyageur, qu'on pourroit taxer d'ingratitude. Pourquoi ne convient-il pas que M. Charpentier, de l'Académie française, a rédigé son texte, ou au moins une partie de son texte? (*Voyez la note ci-dessus, p. xvj et xvij*). Je conviens, volontiers, que ce rédacteur auroit eu besoin lui même d'un réviseur. (L-s.)

Je partis de Paris pour le premier en 1664 (*), et je n'y retournai qu'en 1670 ayant resté environ six années entières dans l'Orient ; mais la plupart du temps en Perse, où mes affaires m'attachoient plus particulièrement. J'avois rapporté de ce voyage autant ou plus de mémoires qu'aucun des autres voyageurs qui m'avoient précédé dans cette route, et je savois plus de persan que tous ceux qui, jusqu'alors, avoient fait quelque description de ce grand royaume. Néanmoins, ne me croyant pas encore assez instruit pour en faire imprimer des relations suffisamment circonstanciées, je me contentai de publier simplement un recueil de divers événemens dont j'avois été spectateur, auquel je donnai le titre de *Couronnement de Soliman III*, roi de Perse. Cette pièce, détachée du corps de mes mémoires, fut

---

(*) On lit 1665 dans la préface de l'édition de 1686. (*Voyez ci-dessus, pag. xxvij*). J'ai adopté la première leçon, dans la *Vie* de Chardin, pag. xiv. (L-s.)

imprimée à Paris, chez Claude Barbin, en 1671, *in*-12. Il n'y a point eu d'autre relation de mon premier voyage.

Je commençai le second en 1671, et ne l'achevai qu'en 1677. La forte envie que j'avois de bien connoître la Perse, et de donner des relations exactes et fidèles, me fit employer tout ce temps à étudier, le plus assidûment qu'il me fut possible, la langue du pays (*), à connoître avec exactitude les mœurs et les coutumes de ses peuples, à fréquenter et suivre régulièrement la cour, à y converser avec les grands et avec les savans, et enfin à y examiner soigneusement tout ce qui pouvoit mériter la curiosité de notre Europe, par rapport à un grand et vaste pays que nous

(*) Chardin paroît avoir été, en effet, très-familier avec le persan vulgaire. Mais comment pouvoit-il ignorer que la connoissance de la langue arabe est absolument indispensable pour entendre parfaitement les écrivains persans ? Nous aurons occasion plusieurs fois de remarquer que cette connoissance lui manquoit. (L-s.)

pouvons appeler *un autre monde*, soit par la distance des lieux, soit par la diversité des mœurs et des manières. En un mot, je pris tant de soin et tant de peine à m'instruire de ce qui regarde la Perse, que je puis dire sans exagération que je connois, par exemple, Ispahan mieux que Londres, quoique j'y sois établi depuis plus de vingt-six ans; que je parle le persan avec autant de facilité que l'anglais, et presque aussi aisément que le français; que j'ai vu presque tout ce grand empire, l'ayant entièrement traversé dans sa longueur et dans sa largeur, et ayant parcouru ses mers Caspienne et Océane d'un bout à l'autre, et ses frontières en Arménie, en Ibérie, en Médie, en Arabie, et vers le fleuve Indus; et qu'à l'égard du peu d'endroits où je n'ai point été moi-même, je m'en suis tellement informé, que je croirois, par manière de dire, m'y reconnoître, si j'y étois soudainement transporté. C'est ainsi que j'ai ramassé les matériaux, dont sont composées les relations de mon second

Voyage; et voici quel est l'ordre que je leur ai donné.

Elles sont divisées en dix volumes :

Le I^er^ volume contient une espèce de journal de ce qui m'est arrivé, et de ce que j'ai rencontré de plus remarquable dans mon voyage, depuis Paris jusqu'en Mingrélie;

Le II^e^ continue ce journal de Mingrélie à Tauris;

Le III^e^ le continue de Tauris à Ispahan.

Ces trois premiers volumes contiennent la relation entière de mon voyage de Paris à Ispahan. Cette relation, qui commence au mois d'août 1671, et finit avec l'année 1673, avoit déjà vu le jour. Je la fis imprimer à Londres, chez Moses Pitt, en 1686, *in-folio*, sous ce titre : *Journal du voyage du chevalier Chardin en Perse et aux Indes Orientales, par la mer Noire et par la Colchide.* On la réimprima d'abord à Amsterdam en deux différens endroits; savoir, chez Abraham Wolfgang, en un vol. *in*-12; et chez Jean Wolters et Isbrand Haring, aussi en un volume *in*-12,

On la réimprima encore l'année suivante à Lyon, chez Thomas Amaulry, en deux vol. *in*-12; mais avec quelques changemens. Le plus considérable est qu'on en chargea toutes les marges d'argumens, dans lesquels on me fait parler assez souvent tout autrement que je ne devois naturellement le faire, et où l'on me fait quelquefois contrarier ce que j'avois rapporté dans le corps de l'ouvrage. Enfin, la voici pour la cinquième fois; mais retouchée en tant d'endroits, et si considérablement augmentée, qu'on peut, en quelque façon, la regarder comme un nouvel ouvrage. Je n'en donnerai point d'autre preuve que la relation de la religion des Mingréliens, du père dom Joseph-Marie Zampi, préfet des Théatins, missionnaire en Mingrélie, que je donne ici (*) tout au long, au lieu que je n'en rapportois que quelques extraits dans ma première édition. Ces différentes augmentations ne sont

(*) Tome I, pag. 191 et suivantes. (*Chardin.*)

pas moins dignes de la curiosité du public, que ce que je lui avois déjà donné; et si mon ouvrage a mérité le jugement avantageux qu'en porta l'illustre M. Bayle, dans ses mois de septembre et d'octobre de l'année 1686, des nouvelles de la république des lettres, lorsque je le mis au jour; j'ose croire qu'on le recevra maintenant avec d'autant plus d'agrément et de satisfaction, que je le donne ici dans un beaucoup meilleur état. On ne sera peut-être pas fâché de savoir que cette première partie a été traduite en anglais, en flamand et en allemand. La traduction anglaise a été imprimée à Londres, chez Moses Pitt, en 1686, *in-folio*. La flamande, l'a été à Amsterdam, chez Sander vande Jouwer, en 1687, *in*-4°, et l'allemande, à Leipsik, chez Thomas Fritsch, en 1687, aussi *in*-4°;

Le IV^e^ volume contient une description générale de l'empire de Perse, de son gouvernement, de ses forces, de ses lois, et des mœurs et des coutumes de ses habitans;

Le V^e^ contient une description des arts

et des sciences des Persans, de leur industrie et de leur habileté, tant dans la mécanique, que pour tout ce qui regarde la vie civile;

Le VI^e contient la description de leur gouvernement politique, militaire et civil;

Le VII^e contient la description de la religion qu'ils professent, tirée, tant de leur culte public, que de leurs livres les plus authentiques, dont on donne des extraits fidèles;

Le VIII^e contient une description particulière de la ville d'Ispahan, capitale de l'empire de Perse, enrichie de seize planches, ou tailles-douces, des plus beaux édifices et autres monumens de cette grande ville, dessinés sur les lieux par le sieur Grélot (*);

Le IX^e contient la relation d'un voyage particulier, que je fis en 1674 d'Ispahan à Bander-Abassi, port célèbre des Persans,

(*) Pourquoi Chardin n'ajoute-t-il pas que les antiquités de Persépolis, et toutes les vues qui ornent ce Voyage, ont été dessinées par le même Grélot, auteur d'un excellent Voyage à Constantinople? *Voyez* ci-dessus, *pag.* xvj. (L-s.)

dans le voisinage d'Ormus. On trouvera dans ce volume, entre les autres curiosités, les magnifiques ruines de Persepolis, cette ville si fameuse des anciens Perses, gravées en vingt-deux planches et décrites fort exactement, avec des remarques pour faire mieux entendre ces admirables masures, qui sont un des plus beaux restes de l'antiquité;

Et le X^{e} enfin contient le second voyage que je fis, en 1674, d'Ispahan à Bander-Abassi, et diverses particularités de la cour de Perse, dont je n'avois point encore eu lieu de parler.

Tel est le plan de mes relations, et c'est pour la première fois que j'en publie les sept derniers volumes. Délivré désormais du soin de les faire imprimer, je vais m'appliquer incessamment à la publication de ma *Géographie persane*, de mon *Abrégé de l'Histoire de Perse, tiré des auteurs persans*, et de mes *Notes sur divers endroits de l'Ecriture-Sainte* (*). Ces notes,

(*) Ces différens ouvrages n'ont pas été publiés.

dont la pensée me vint dans l'esprit dès mon premier voyage en Orient, et que j'appélai dès-lors mon ouvrage favori, par le plaisir avec lequel j'y travaillois, et par l'utilité que j'espérois que la religion en pourroit tirer, ces notes, dis-je, sont des manières de découvertes sur un fort grand nombre de passages, dont l'intelligence dépend particulièrement de la connoissance des mœurs et des coutumes des Orientaux; car on sait que l'Orient est comme la scène de tous les faits historiques de la Bible. La langue de ce livre divin, surtout de l'Ancien Testament, étant orientale, elle est aussi très-souvent toute hyperbolique, toute figurée dans les discours les plus communs, et pleine aussi

---

La Géographie persane dont il s'agit ici, étoit sans doute une traduction du *Nozhat âl-Qoloùb* de *Hhamd-Oûllah âl-Qazoùyny*, dont on trouvera de nombreux extraits dans le cours de mes notes. J'ai tâché de suppléer à l'Abrégé de l'Histoire de Perse par la très-courte *Notice Chronologique* placée à la fin du dernier volume de cette édition. Voyez sur le troisième ouvrage ma note suivante. (L-s.)

de toutes sortes de figures dans les pièces écrites en vers, et dans les prophéties, d'où il suit naturellement qu'on ne sauroit bien entendre les écrits sacrés, sans connoître les choses d'où ces figures sont prises, telles que sont les propriétés naturelles et les mœurs particulières d'un pays. Je remarquai cela d'abord à mon premier voyage. Je m'apercevois de jour en jour que je trouvois en divers passages des livres saints plus de justesse et plus de beauté qu'auparavant, parce que j'avois devant les yeux les choses naturelles ou morales, auxquelles ces passages faisoient allusion. J'observois d'ailleurs, en lisant les différentes traductions que la plupart des peuples du monde ont faites de la Bible, que chacun, pour rendre l'original plus intelligible, employoit des expressions qui accommodoient les choses aux lieux où il se trouvoit, ce qui altéroit d'ordinaire le sens, et le rendoit souvent plus obscur, et quelquefois même absurde. Enfin, en consultant les commentateurs sur ces sortes de

passages, j'y découvrois de grandes méprises, et je m'apercevois qu'en mille endroits, ils devinoient, ou marchoient à à tâtons. Ce fut là ce qui me fit former le dessein de faire des notes sur ces endroits de l'Ecriture, me persuadant qu'elles pourroient être également agréables et utiles. Des personnes doctes, à qui je communiquai mon projet, m'encouragèrent beaucoup par leur approbation (*). Elles me pressèrent même beaucoup plus de l'exécuter promptement, lorsque je leur eus fait entendre qu'il n'en est pas de l'Asie comme de notre Europe, où l'on change plus ou moins ce qu'on appelle les *modes*,

---

(*) Ce projet a été exécuté en grande partie par M. Samuel Burder, dans son excellent et curieux ouvrage intitulé : *Oriental Costums*, c'est-à-dire, coutumes orientales, ou l'Ecriture-Sainte éclaircie par des rapprochemens explicatifs des mœurs et coutumes des nations orientales, particulièrement des Juifs, avec des observations sur plusieurs passages difficiles et obscurs, extraites des voyageurs les plus estimés et des meilleurs critiques. London, 1802, *in*-8°, de 400 pag., sans y comprendre deux tables très-bien faites. (L-s.)

soit pour les habits, soit pour les bâtimens, soit pour toute autre chose. En Orient, il n'en est pas ainsi : l'on y est constant presqu'en tout et partout. Les habits y sont coupés et façonnés encore aujourd'hui, comme ils étoient il y a plusieurs siècles ; ce qui fait croire, qu'en cette partie du monde, les formes extérieures des choses, les mœurs, les habitudes, les manières même de parler, étoient à peu près les mêmes il y a deux mille ans, qu'elles y paroissent encore aujourd'hui, à la réserve peut-être de ce que les révolutions de religion y peuvent avoir apporté de changement, ce qui n'est pas fort considérable.

Mais, sans arrêter ici plus long-temps le lecteur sur ce sujet, il en trouvera diverses preuves dans mes relations, dont il est temps de lui laisser commencer la lecture.

VOYAGE

DU CHEVALIER CHARDIN,

DE PARIS À ISPAHAN.

JE partis de Paris, pour retourner aux Indes, le 17 août 1671, quinze mois justement après en être revenu. J'entrepris, pour la seconde fois, ce grand voyage, tant pour étendre mes connoissances sur les langues, sur les mœurs, sur les religions, sur les arts, sur le commerce, et sur l'histoire des Orientaux, que pour travailler à l'établissement de ma fortune. J'avois trouvé à mon retour en France, que la religion dans laquelle j'ai été élevé m'éloignoit de toute sorte d'emplois, et qu'il falloit, ou en changer, ou renoncer à tout ce qu'on appelle honneurs et avancement. Chacun de ces partis me paroissoit dur; on n'est pas

libre de croire ce que l'on veut. Je songeai donc aussi-tôt à retourner aux Indes, où, sans être pressé de changer de religion, ni sans sortir aussi de la condition de marchand, je ne pouvois manquer de remplir une ambition modérée, parce que le commerce y est un emploi si considérable, que même les souverains le font tout ouvertement.

Le feu roi de Perse m'avoit fait son marchand par des lettres patentes, l'an 1666, et m'avoit chargé de faire faire plusieurs bijoux de prix, dont S. M. avoit de sa propre main dessiné les modèles. Madame Lescot, négociante fameuse par son esprit, et par la hardiesse de ses entreprises, encore plus que par les grands biens qu'elle avoit amassés, m'excitoit, de concert avec feu mon père, à exécuter ma commission, et m'offrirent tous deux d'être de moitié avec moi. M. Raisin, Lyonnois, fort honnête homme, et mon associé au précédent voyage, s'engagea de nouveau dans ce commerce. Quatorze mois durant nous fîmes chercher dans les plus riches pays de l'Europe, de grandes pierres de couleur, de grosses perles, et le plus beau corail travaillé. Nous fîmes faire de riches ouvrages d'orfévrerie, des montres et des horloges curieuses; et parce que notre fonds n'étoit pas encore employé, nous fîmes passer en Italie douze mille ducats d'or. Mon associé se rendit à Livourne avant moi par la

voie de Gênes; je m'y rendis à la fin d'octobre par Milan, Venise et Florence.

Le 10 novembre, nous nous embarquâmes sur un vaisseau d'un convoi hollandois qui alloit à Smyrne. Ce convoi étoit composé de six vaisseaux marchands et de deux vaisseaux de guerre. Sa charge montoit à trois millions de livres ou environ, non compris les effets que les passagers, les mariniers, et les capitaines même cachent et ne déclarent point, pour n'être pas obligés d'en payer les droits de fret, de douane et de consulat. Nous touchâmes Messine, Zante, et plusieurs autres îles de l'Archipel. Nous eûmes à celle de Micone un différend considérable avec un corsaire livournois, pour un de ses gens qui s'étoit sauvé à notre bord en nageant un mille. Il le fallut rendre. Le corsaire nous envoya dire qu'il venoit nous combattre, si nous ne lui rendions son matelot. Nous ne trouvâmes pas que la chose en valût la peine.

Il y a d'ordinaire quarante vaisseaux de corsaires chrétiens dans l'Archipel, tant de Majorque, que de Ville-Franche, de Livourne et de Malthe. Ces vaisseaux sont petits la plupart, et assez mal avitaillés, mais équipés de gens que la misère et une longue habitude à faire du mal, ont rendu déterminés et cruels. Il n'y a point de maux imaginables qu'ils ne fassent aux habitans des îles de

cette mer, où ils peuvent aborder, quoique ces habitans soient tous chrétiens, et que plusieurs reconnoissent le pape.

Je ne saurois oublier la réponse qu'un de ces corsaires, nommé le chevalier de Téméricourt, fit en ce temps-là au marquis de Preuilly, frère du maréchal d'Humières, qui montoit un vaisseau de roi, nommé le *Diamant*. S'étant rencontrés à l'île de Millo, le marquis invita le chevalier, et la conversation s'étant tournée sur ceux qui font le *cours*, il lui dit, comme me racontèrent peu de temps après des gentilshommes qui étoient présens : *Chevalier, les viols, les meurtres, les sacriléges que tu commets journellement, tes blasphêmes, en un mot, tes actions impies et barbares, ne te font-elles point craindre? Peux-tu espérer d'aller en paradis? ne crois-tu pas qu'il y ait un enfer? Moi*, répondit le chevalier, *point du tout ; je suis Luthérien, je ne crois rien de tout cela*. Voilà l'esprit des corsaires, et voici une autre particularité qui les regarde.

Pendant que nous attendions le vent au port de Micone, il arriva deux grands vaisseaux de guerre vénitiens. Ils y entrérent de nuit. L'amiral, en jetant l'ancre, tira des fusées du haut de son grand mât. Cela s'appelle faire la *roquette*, du mot italien *rocquetta*, qui signifie

fusée (*); c'étoit pour avertir les corsaires chrétiens qui pouvoient être au port, de se retirer avant le jour. Il y en avoit deux. Ils firent voile le lendemain matin, et allèrent donner fond derrière un cap, à une lieue de là seulement. L'amiral étoit un noble vénitien, chef d'escadre. J'allai lui faire visite; et lui ayant demandé la raison de ces fusées, il me dit qu'il avoit ordre d'en user ainsi, parce que la république s'étant engagée au grand-seigneur, dans le traité de Candie, de chasser de l'Archipel les corsaires chrétiens, et d'en prendre autant qu'il se pourroit; mais qu'ayant, d'ailleurs, reçu plusieurs services de ces corsaires, durant la dernière guerre qu'elle a eue contre le Turc, elle usoit de ce ménagement, afin de satisfaire la Porte, sans agir pourtant contre les corsaires. Que dans cette vue les bâtimens maritimes de la république avoient ordre de se faire toujours connoître dans l'Archipel, afin que les corsaires chrétiens s'éloignassent d'eux, ou ne les approchassent pas de si près, qu'on ne pût faire semblant de ne les pas voir. De jour, ajouta-t-il,

(*) Lisez *Rochetto*, *strumento piccolo di legno*, etc. « Petit instrument de fer percé dans sa longueur, de forme cylindrique, dont on se sert pour dévider ». — D'après cette définition donnée par l'Académie de la *Crusca*, on devine aisément que *Rochetto* désigne un fuseau, et *Rochetta* une fusée. L'analogie de ces deux mots est la même en italien et en françois (L-s.)

nous nous faisons assez connoître par nos pavillons; mais de nuit, lorsque nous entrons dans un port, nous faisons tirer des fusées, et envoyons même quelquefois des officiers à terre, pour savoir s'il y a des corsaires chrétiens au port, et les faire avertir de se retirer.

J'arrivai à Smyrne le 7 février 1672, après trois mois de navigation. Nous essuyâmes en cette longue traversée un rude froid et de fortes tempêtes. Nous manquâmes de vivres, et nous ne pouvions faire ce voyage avec plus de risque et plus de souffrance.

Je ne m'arrêterai point à faire la description de Smyrne, n'y ayant rien observé, non plus que dans tout l'Archipel, qui ne se trouve dans les relations de Spon, et d'autres voyageurs savans et exacts, qui y ont été depuis moi. Je me renfermerai à en rapporter quelques points de commerce et d'histoire, dont ils n'ont point parlé.

Je commence par celui des Anglois, comme le plus considérable. Il est conduit par une compagnie royale, établie à Londres, laquelle se gouverne d'une manière très-prudente, et qui ne sauroit manquer de réussir. Il y a près de cent ans qu'elle subsiste, ayant été établie vers le milieu du règne d'Elizabeth; règne fameux pour avoir, entre autres choses, produit diverses compagnies de commerce, et particulièrement celles de Hambourg,

de Russie, de Groënland, des Indes orientales et de Turquie, qui toutes durent encore (*). Le commerce étoit alors en son enfance; et rien ne marque mieux l'ignorance de ce temps-là, à l'égard des pays un peu éloignés, que l'association que faisoient ces marchands; car ils se mettoient plusieurs ensemble, pour s'entre-conduire et pour s'entr'aider. Cette compagnie, qui regarde le négoce du Levant, est d'une espèce particulière. Ce n'est point une société, où chacun fournisse une somme qui s'unisse en masse : c'est un corps qui n'a rien de commun que l'octroi et le privilége de négocier en Levant; il se donne le nom de compagnie réglée. Il n'y entre que des marchands de race, ou des gens qui en ont fait l'apprentissage. On donne pour être reçu en ce corps environ cent vingt écus, si l'on est moins âgé de vingt-cinq ans, et le double, si on l'est plus. La compagnie ne commet à personne son pouvoir, ni la direction entière de ses affaires; elle se gouverne par elle-même, à la pluralité des voix. Celui qui fait assez de négoce pour porter huit écus d'imposition par an, a sa voix aussi forte que celui qui en fait pour cent mille. Cette assemblée ainsi démocratique, envoye les vaisseaux, lève les taxes sur les

(*) Voyez *an historical account of the british trade over the Caspian sea*; etc., by Hanway, tome I, page 1 et suiv. (L-s.).

marchandises, présente l'ambassadeur que le roi envoye à la Porte, élit les deux consuls de la nation à Smyrne et à Alep, et empêche l'envoi des marchandises qu'elle ne juge pas propres en Levant. Elle est présentement composée d'environ trois cents marchands, et elle élève en Turquie beaucoup de jeunesse de bonne maison, qui apprend le commerce sur le lieu. Ce commerce monte à six ou sept cent mille livres sterling par an, et consiste en étoffes de laine travaillées en Angleterre, et en argent, qu'on charge tant en Angleterre qu'en Espagne, en France et en Italie; en échange de quoi on rapporte des laines et des cotons filés, des galles, de la soie crue et ouvrée, et quelques autres denrées de moindre valeur. La compagnie ayant reconnu que l'envie, que l'intérêt fait naître d'ordinaire entre les gens de même profession, étoit capable de les ruiner; qu'elle leur faisoit hausser ou baisser le prix des marchandises, pour courir sur le marché l'un de l'autre; qu'elle met en querelle les marchands avec les consuls, les consuls avec l'ambassadeur, et qu'elle fait faire mal-à-propos de certaines épargnes qui attirent des avanies et de rudes vexations; la compagnie, dis-je, ayant reconnu ces maux, y a fort sagement remédié; car le drap d'Angleterre, dont les Anglois portent en Turquie environ vingt mille pièces par an, et la plupart des autres

marchandises, leur sont envoyées avec un tarif du prix auquel ils les doivent vendre. On leur en envoye un autre, pour celles qu'on leur ordonne d'acheter : et ainsi il n'arrive point que les marchands se causent aucun dommage, dans la vue de leur profit particulier.

Pour éviter les autres désordres, la compagnie donne pension à l'ambassadeur anglois, qui réside à la Porte, aux consuls, et à leurs principaux officiers, comme sont le ministre, le chancelier, le secrétaire, les janissaires, et autres. Ces officiers ne peuvent lever aucune somme sur les marchands, ni pour raison de droits, ni sous prétexte de présens ou de dépenses extraordinaires. Quand il en faut faire, ils avertissent les députés de la nation, qui sont deux marchands constitués pour agir au nom des autres. Ces députés examinent et résolvent avec l'ambassadeur ou le consul, ce qu'il faut donner, les voyages qu'il faut faire à la Porte, et ce qu'il y a à traiter. Ce n'est pas que l'ambassadeur, ou le consul, ne puisse agir seul ; mais il en use ainsi pour sa décharge, et même dans les affaires, ou importantes, ou extraordinaires, il assemble toute la nation. Aussi-tôt que la résolution est prise, les députés avertissent le trésorier de fournir ce qui est nécessaire, soit argent, soit nippes, ou curiosités. Ce trésorier

est établi par la compagnie même ; il fournit pour tout cela, satisfait ponctuellement à tous les frais, payant aussi exactement les gages de chaque officier. Ainsi, l'ambassadeur et les consuls n'ont uniquement qu'à veiller à la sûreté de la nation angloise et au bien de son commerce, sans être distraits par leurs propres intérêts. Il y a beaucoup d'autres beaux réglemens dans cette compagnie pour la manutention de son trafic en Levant ; aussi se fait-il avec un honneur et un profit tout autre que celui des nations voisines. Cette compagnie a ici plus de vingt maisons, et ceux qui en sont, entretiennent tous des chevaux de prix. On sait que ceux de la Natolie, dont Smyrne est une des plus fameuses villes, sont des plus beaux du monde.

Les Hollandois font aussi beaucoup d'affaires à Smyrne, et même plus qu'aucune autre nation de l'Europe ; mais ils en font peu ailleurs, et tout leur commerce dans les autres villes du Levant ne va pas loin. Leur principal profit est à voiturer en Europe les Arméniens et leurs marchandises, et à les ramener. Ils gagnent aussi beaucoup sur leur argent, dont la Turquie est toute pleine. Cet argent est de bas aloi, et de plus notablement mêlé de pièces fausses ; il consiste en écus, demi-écus, testons et pièces de quinze sols. Les

écus et les demi-écus sont la plupart au coin de Hollande. Les Turcs les appellent *asani* (1), comme qui diroit des lions, à cause que de chaque côté il y a un lion marqué dessus. Les Arabes, par sottise, ou autrement, ont pris le lion pour un chien, et ont nommé ces pièces *aboukelb*, comme qui diroit des chiens (2). Les quarts sont presque tous faux, et les meilleurs n'ont que moitié de fin. Cependant les Turcs ont si peu de discernement et de connoissance, qu'ils estiment davantage cette monnoie que celle d'Espagne. Ils appellent les écus d'Espagne *Marsillies*, parce que les Marseillois ont été les premiers qui en ont porté de grandes sommes en Turquie.

Les États (3) entretiennent un résident à la Porte, auquel ils donnent quatre mille écus d'appointemens. Ce résident a de plus la moitié du revenu des consulats hollandois de Levant, qui, quelquefois, monte à beaucoup, y ayant eu un consul anglois à Smyrne qui tira en un an cinquante mille écus de droits. Lorsque j'y arrivai, le consul avoit de grands différends avec les marchands; il les accusoit de le tromper; il en prenoit leurs livres à témoin; il vouloit qu'ils fussent vus,

---

(1) On prononce vulgairement *aslani*, mais il faut lire *ârslâny*, leo[illegible]s, du mot turk et tatar *ârslân*, lion. (L-s.)

(2) *Aboû kelb*, père du chien. (L-s.)

(3) La république de Hollande. (L-s.)

et les marchands n'y vouloient entendre en aucune manière. Le résident n'ayant osé juger ce différend, les parties s'en remirent aux États. Cependant, de peur que la venue du convoi ne fît de nouvelles affaires, les marchands et le consul s'accordèrent de ses droits de consulat à dix mille cinq cents écus pour tout ce que le convoi avoit apporté, et pour tout ce qu'il emporteroit.

Les François sont en grand nombre à Smyrne et dans tout le Levant. On en trouve en tous les ports de Turquie qui sont sur la mer Méditerranée, et non-seulement de marchands, mais de toute sorte de professions. Il y a peu d'arts mécaniques dont l'on ne trouve quelque ouvrier parmi eux, et il n'y manque pas sur-tout de teneurs d'auberges et de cabaretiers. Ils sont presque tous Provençaux; mais le négoce qu'ils y font est si peu de chose, qu'un marchand seul en chaque lieu pourroit faire toutes leurs affaires. A Smyrne, par exemple, ils sont plus de cent marchands, et cependant la vérité est, qu'il y a eu des années qu'il ne venoit pas de France quatre cent mille livres d'effets pour eux tous. Plusieurs d'entr'eux n'ont pas cinq cents écus de fonds. Ils sont tous fort peu d'accord, et entretiennent fort bien la division en leur commerce. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'il diminue, et s'il cause, en général, plus de dommage que de profit. Ceux qui en

connoissent bien la nature et les maximes disent que c'est cette désunion qui les ruine en Levant, et que si l'on compare l'état présent avec l'état passé du négoce qu'ils y font, on trouvera qu'il est plus misérable et plus stérile que jamais. On ajoute que les Provençaux ont eu en Turquie des fortunes et des rencontres de temps si favorables, qu'on ne peut assez s'étonner qu'ils n'aient pas rempli leur pays de richesses en ces temps heureux. Un de ces temps-là commença environ l'an 1656, et dura treize ans pendant lesquels ils faisoient un commerce, sur lequel ils gagnoient d'entrée quatre vingts et nonante pour cent.

Ce commerce, qui au fond étoit extrêmement inique, est celui des pièces de cinq sols, qui a tant fait de bruit en son temps. Les Turcs, qui les appeloient *timmins* (*), prirent les premières à dix sols la pièce, ou six par écu. Elles demeurèrent quelque temps à ce prix, et tombèrent après à sept sols et demi. Ils ne vouloient point d'autre monnoie. Toute la Turquie s'en remplissoit, et l'on n'y voyoit plus guère d'autre argent, parce que les François l'emportoient. Cette bonne fortune les aveugla si fort, qu'ils ne se contentèrent

(*) *Témyn*. Les Turks nommoient ainsi nos anciennes pièces de cinq sols, qui étoient en circulation en France, à l'époque où Chardin parcouroit l'Orient. (L-s.)

pas du grand gain qu'ils faisoient, ils en voulurent davantage ; ils se mirent à altérer les pièces de cinq sols, et ils en firent faire d'argent bas à Dombes premièrement, puis à Orange et à Avignon. On en fit de pires à Monaco et à Florence ; et enfin on en monnoya en des châteaux écartés dans l'état de Gênes, et en divers autres lieux, qui n'étoient que de cuivre argenté. Les Marseillois, pour débiter leur monnoie, la rabaissoient eux-mêmes, et la donnoient en paiement, et aux changeurs à moindre prix que le cours. Les Turcs furent long-temps sans s'apercevoir de la tromperie qu'on leur faisoit, quoiqu'elle fût si grossière et si importante ; mais, enfin, ils s'en aperçurent, et elle les irrita si fort, qu'ils firent par-tout de grandes avanies aux François, les traitant de faux monnoyeurs, quoique les Hollandois et les Génois y eussent autant de part. Ils envoyèrent des changeurs dans tous les ports du Levant, pour visiter l'argent qu'on apportoit, et décrièrent cette monnoie, à la réserve du vrai coin de France, qu'ils réduisirent à cinq sols pièce ; et du coin de Florence, de Monaco et de Dombes, dont l'alloi étoit le plus haut, qu'ils réduisirent à quatre sols. Mais, enfin, ils décrièrent tout le coin altéré sans exception, et ne laissèrent de cours qu'aux bonnes pièces de cinq sols, dont, en peu de temps, l'on ne vit plus paroître, parce qu'elles valoient

intrinsèquement plus que leur cours. Tous les marchands Européens, excepté les Anglois, étoient chargés, quand cela arriva, de grosses sommes de ces *timmins*. Leurs magasins en étoient remplis, il en venoit des vaisseaux chargés, et on commençoit d'en fabriquer par-tout. Le décri de cette monnoie causa beaucoup de perte à ceux qui en faisoient trafic, plusieurs y ayant perdu ce qu'ils avoient gagné, et quelques-uns davantage.

Les Anglois furent les auteurs du décri. Si cette monnoie eût continué d'avoir cours, leur négoce étoit ruiné, car il consiste particulièrement en achat de soie. Or, les négocians des *timmins* faisoient hausser le prix des soies, ne se souciant pas à quel prix il les achetassent, pourvu qu'on prît leurs pièces de cinq sols en paiement. J'en ai vu à plus de cinquante marques différentes; les plus communes avoient pour coin, d'un côté, une tête de femme avec ces mots autour, *vera virtutis imago*, et de l'autre l'écu de France, avec ceux-ci, *currens per totam Asiam*.

Je ferai ici deux remarques; la première, que c'est une chose bien surprenante, qu'en tout l'empire ottoman, le plus grand empire du monde, on ne batte point de monnoie d'argent, que des demi-sols (*), qu'ils appellent

(*) Maintenant on frappe des monnoies d'argent, et même d'or, à Constantinople, au Caire, et à Tunis. C'est là que se trouvent

accha (1), terme générique pour signifier *l'argent monnoyé*, que les Européens ont corrompu en celui d'*aspres* (2), monnoie si petite et si mince, qu'elle se perd entre les doigts. C'est pourtant là la monnoie originaire, et pour ainsi dire unique, des Turcs, avec quoi ils comptent et supputent au trésor, aux bureaux des finances, et à leurs chambres des comptes. Ils font de deux sortes d'*aspres*, la courante ou réelle, qui vaut demi-sol, ou cent vingt à l'écu, et l'entière, qu'ils appellent l'*immaculée*, qui vaut neuf deniers. Je n'ignore pas qu'on bat en Egypte une autre monnoie d'argent, qui vaut dix-huit deniers, qu'on appelle *para*, ou *pare* (3), terme qui signifie *partie de tout*. Mais, outre que ce n'est qu'en Egypte qu'on en bat, il y en a si peu qu'on ne s'en aperçoit presque pas dans le cours. Remarquez que le nom d'*accha* signifie *blanc* en langue turquesque, de même que celui d'*aspron* en grec, duquel les Européens ont formé celui d'*aspres*. C'est donc comme notre

---

les seuls hôtels des monnoies qui existent dans tout l'Empire Ottoman. (L-s.)

(1) Lisez *âqdjah*, et plutôt *âqtchêh*, mot qui signifie petit blanc, blanquille, nom d'une monnoie espagnole. C'est le synonyme du mot grec vulgaire [illegible] (L-s.)

(2) Ce mot vient du grec [illegible], et non du turk *âqtchêh*. (L-s.)

(3) Pârah. Cette très-petite monnoie vaut cinq centimes. (L-s.)

ancienne

ancienne monnoie en France, appelée *blancs*, de la couleur du métal, de laquelle il ne reste plus que le nom, l'argent, à force de se multiplier parmi nous, ayant absorbé ces petites monnoies. Quant aux monnoies d'or, on en bat en Egypte et seulement là. Ce sont des ducats et demi-ducats du poids et de la forme de ceux d'Allemagne, qu'on appelle *sultanins* (*sulthâny*), comme qui diroit *réaux* ou *impériaux*, qui ont cours à cent trente sols, tantôt plus, tantôt moins; car le cours en est assez mal réglé. Les espèces qu'on voit le plus en Turquie sont, pour l'or, les ducats de Venise, qu'on estime par-dessus tout, et ceux d'Allemagne; et pour l'argent, les pièces de huit et les *dallers* et *rixdallers*.

Ma seconde remarque, c'est qu'il n'y a pas de gens au monde plus aisés à tromper, et qui aient été plus trompés que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples et assez épais, gens à qui on en fait aisément accroire. Aussi les chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries et de méchans tours. On les trompe un temps, mais ils ouvrent les yeux, et alors ils frappent rudement, et se payent de tout en une seule fois. On appelle ces amendes qu'ils font payer, *avanies*, terme qu'on prétend tirer du nom d'*avany*, qui se donne en Perse aux courriers de la cour, et qui veut dire, *des gens qui prennent tout ce*

qu'ils trouvent (*), parce qu'effectivement ces courriers prennent sur leur route des chevaux à toute sorte de gens, quand ils en ont besoin, ou qu'ils en rencontrent de meilleurs que celui qu'ils montent, sans s'informer qui l'on est. Cette méchante coutume vient de ce qu'en tout ce grand royaume il n'y a point de postes établies comme dans nos pays. Ces avanies ne sont pas toutes des impositions injustes, et il en est de cela comme des confiscations si fréquentes aux douanes. La plupart des ministres ottomans et leurs officiers dévorent le peuple. La Porte souffre cela, et exhorte à la récipiscence. Si les plaintes cessent, le mal est étouffé; si elles redoublent, la Porte envoie couper la tête à l'accusé, et confisque son bien. Avec cela le peuple est vengé, le trésor est accru, la justice est faite, et l'exemple est donné.

Les Marseillois disent que ce sont les avanies qui ont ainsi affoibli le commerce des François en Levant; aussi en ont-ils payé pour des sommes immenses. Entre toutes celles dont j'ai ouï parler, il y en a une que l'on n'oubliera jamais, et qui leur fut faite du temps que M. de Sésy étoit ambassadeur de France à la Porte; et voici comment la chose arriva.

(*) J'ignore d'où Chardin a tiré ce mot et cette signification: *avanie* dérive, je crois, du mot persan adopté par les Turks *avân*, sentence judiciaire.

Il prit envie à son excellence de se faire fermier du grand-seigneur, et de prendre la ferme des douanes de Constantinople et de Smyrne. Au bout de six mois, M. de Sésy se trouvant en arrière de cent mille francs, demanda à en être déchargé, ce qu'on lui accorda par grâce, à condition de payer ce qu'il devoit : mais comme il n'avoit point d'argent, les Turcs obligèrent la nation françoise à payer pour lui. Aussi disoit-il aux marchands qu'il n'avoit pris les douanes que pour le bien du commerce des François, et pour empêcher les différends qui naissent journellement entr'eux et les Turcs, à l'occasion des douanes. Les marchands ne manquoient pas de bien répondre, et de se défendre par de bonnes raisons; mais ce fut en vain, il fallut qu'ils payassent les cent mille francs : et comme ils n'avoient point d'argent eux-mêmes, ils furent réduits à emprunter des Juifs à vingt-cinq pour cent pour six mois. J'ai ouï assurer à des gens qui le savoient bien, que ces cent mille francs furent remboursés si tard, que l'intérêt monta à trois fois autant que le capital; de manière que cette avanie coûta près de cent cinquante mille écus à la nation.

Ils en payèrent deux autres durant l'ambassade de M. de la Haye le fils, qui coûtèrent deux cent mille francs. J'ai aussi ouï conter à divers marchands, qu'un de ses prédécesseurs prit quinze

ans durant, cinq cents écus sur chaque voile françoise qui venoit à Constantinople, pour le prétendu remboursement d'une dépense de six cents écus, qu'il disoit avoir faite pour le commerce de la nation, et que lorsque les marchands lui représentoient qu'il s'étoit cent fois remboursé de cette somme, il répondoit : *Je rendrai mes comptes, je ne prends que ce qui m'est dû.*

Les Vénitiens tiennent un consul à Smyrne. Celui que j'y trouvai étoit un vieillard de plus de soixante-dix ans, nommé Luppozzuoli, lequel venoit de se marier pour la séptième fois à une jeune Grecque, qui étoit grosse : le bon homme le contoit d'un air gai et satisfait à ceux qui l'alloient voir.

Les Génois y tiennent aussi un consul. Il y a là pourtant peu ou point de marchands de ces nations, sur-tout de Génois, pour lesquels il n'y a rien à faire en Levant. Ils ne s'y étoient établis que pour le négoce des pièces de cinq sols, à cause du grand profit qu'on y faisoit; aussi dès que ce négoce fut défendu, leurs principaux marchands se retirèrent. Il n'en demeura que deux ou trois à Smyrne, et pas un à Constantinople. Leur compagnie du Levant commença à se dissoudre, et il n'y a pas de doute que tout cet établissement des Génois se seroit entièrement dissipé, par le rappel de leur résident à la Porte, et de

leur consul à Smyrne, s'ils n'avoient été retenus de faire ce rappel par deux considérations : l'une, que les Turcs ne permettent jamais aux nations établies chez eux de s'en retirer tout-à-fait ; l'autre, que cette entière retraite auroit découvert trop manifestement le pauvre motif de la république, dans une entreprise qui lui avoit coûté beaucoup, et qui avoit donné une occasion à la France de faire éclater le mécontentement qu'elle avoit de sa conduite. Peut-être ne sera-t-on pas fâché de lire trois ou quatre pages pour s'instruire plus particulièrement de ce fait.

J'en commencerai le récit, en disant que les Génois ont autrefois été très-puissans au Levant ; qu'ils ont été maîtres de beaucoup d'îles dans l'Archipel, de diverses côtes de mer en Grèce, et de plusieurs villes sur la mer Noire. Pera même, à présent un faubourg de Constantinople, étoit à eux. L'histoire des siècles passés raconte assez au long, de quelle façon et en quel temps ils perdirent tout cela, sans qu'il soit besoin de le redire ici. La guerre de Candie, qui arriva l'an 1645, leur fit venir l'envie de rentrer en commerce avec les états du grand-seigneur ; s'imaginant qu'ils s'empareroient du grand négoce que les Vénitiens y faisoient avant la guerre. Pour faire plus sûrement et plus promptement réussir ce dessein, ils eurent recours à la recommandation du roi de

France, comme le plus ancien allié de l'empire ottoman, et le plus considéré. Le conseil du roi, qui avoit alors bien d'autres choses en tête que le commerce, accorda aux Génois la recommandation qu'ils desiroient. Il ne s'aperçut pas de divers dommages qui en revenoient clairement à la nation françoise, dont le plus considérable étoit le préjudice que cela faisoit aux capitulations, qu'ils prétendent avoir faites avec la Porte, et dont la principale est que *les nations européennes qui voudront s'établir au Levant, n'y pourront négocier que sous la bannière et protection de France.* M. de la Haye le père étoit alors ambassadeur de France en Turquie ; il donna toute sorte d'aides à la négociation des Génois ; mais cependant elle ne réussit point, parce qu'elle ne fut pas, dit-on, assez vivement poursuivie.

Ils la reprirent l'an 1664, excités par les grands profits qui se faisoient au négoce des pièces de cinq sols, comme je l'ai dit. Ils ne pouvoient pas s'attendre alors que la France sollicitât en leur faveur, comme elle fit la première fois, parce que les choses avoient bien changé, soit à l'égard du commerce, en général, soit à l'égard du commerce de Levant en particulier ; et ils voyoient bien, au contraire, que leur entreprise seroit désagréable à la France ; mais ils pensoient que ce royaume se fût tellement brouillé avec le Turc, par le secours

donné contre lui aux Vénitiens et à l'empereur, que son opposition, ou sa recommandation, seroit de peu d'efficacité. Ils recherchèrent l'assistance de l'Angleterre et de l'empire ; ils se contentèrent, à l'égard de la France, d'y donner une simple information de leur dessein. Leur résident dit au roi, qu'il s'étoit établi à Gênes une compagnie de Levant, que la république avoit dessein d'envoyer un ambassadeur à la Porte, et qu'elle espéroit que S. M. voudroit bien favoriser sa négociation. Le roi lui répondit seulement, *qu'il souhaitoit à la république toute sorte de bons succès.*

Cette réponse augmentant l'incertitude que les Génois avoient déjà de la réception qu'on leur feroit à Constantinople, et de la manière dont le grand seigneur les voudroit traiter, ils envoyèrent incognito le marquis Durazzo, un des principaux intéressés en la compagnie, pour s'assurer de tout, et pour traiter secrètement avec le visir. Ce gentilhomme vint avec le comte de Leslé, ambassadeur extraordinaire de l'empereur, et comme étant de sa suite. Il vit le grand-visir, négocia avec lui, et obtint, avec l'entremise de cet ambassadeur et de l'ambassadeur d'Angleterre, qui appuyèrent fortement sa négociation, que les Génois auroient des capitulations semblables à celles des Anglois et des Hollandois. L'envoyé ayant parole du grand-visir au nom

de S. H., retourna à Gênes, et fit rapport de ce qu'il avoit traité avec le Divan. Les Génois firent aussi-tôt préparer deux grands vaisseaux pour aller à Constantinople, et ils envoyèrent le même marquis Durazzo en qualité d'ambassadeur.

La première négociation de ce marquis avec le visir n'avoit pas été si secrète, que les François qui étoient au Levant ne l'eussent incontinent apprise. Le dessein des Génois les troubla. Ils appréhendèrent que ce nouvel établissement ne fût dommageable à leur commerce : cela fit qu'ils écrivirent en France que leur négoce souffriroit beaucoup de diminution, si les Génois s'établissoient en Turquie ; qu'il falloit les en empêcher. On résolut de le faire, et on donna des ordres pour cela à l'ambassadeur de France à la Porte, qui étoit alors M. de la Haye le fils.

Il ne faisoit que de revenir d'Andrinople pour d'autres affaires, lorsqu'il reçut l'ordre de s'opposer à l'établissement des Génois. Il envoya aussi-tôt demander permission d'y retourner ; car en Turquie aucun ambassadeur ne peut sans congé aller à la cour. Le grand-visir n'y étoit pas : il étoit allé vers la Thessalie pour presser le siége de Candie. Le *caïmacan* (*), qui est comme un lieutenant de grand-visir, ayant eu des avis secrets de l'ordre

(*) Ce mot arabe qui s'écrit *qaïm maqâm* signifie lieutenant. (L-s.)

que l'ambassadeur de France avoit reçu, fit réponse, qu'il ne pouvoit lui accorder la permission qu'il demandoit, sans avoir auparavant le consentement du grand-visir.

L'ambassadeur vit bien que c'étoit un refus qu'on lui donnoit. Il envoya un gentilhomme à Andrinople avec des instructions, pour représenter aux ministres que, par les capitulations que l'empereur de France avoit avec le grand-seigneur, la Porte s'étoit obligée à ne recevoir en Turquie aucune nation d'Europe, que sous la bannière françoise : qu'ainsi c'étoit contrevenir à ces capitulations que de traiter avec les Génois, et que si le traité se concluoit, il se retireroit. Tout ce que le gentilhomme de l'ambassadeur représenta, et ce qu'il communiqua de ses instructions, fut envoyé au grand-visir, et examiné au lieu où il étoit. La réponse qu'eut l'ambassadeur fut tout-à-fait rude et incivile : il ne s'en faut pas étonner, le grand-visir étoit encore plein de l'affront que les François lui avoient fait recevoir en Hongrie; elle contenoit que *la Porte étoit ouverte pour se retirer de même que pour venir; que l'empereur de France n'avoit pas droit de vouloir empêcher le grand-seigneur de faire la paix avec de vieux ennemis et de leur accorder des capitulations, lorsqu'ils les lui venoient demander;* et qu'*il devoit suffire à S. M. d'être*

reconnue à la Porte pour empereur, et pour premier prince de la chrétienté, sans prétendre lui rien prescrire pour les autres.

L'ambassadeur génois arriva à Constantinople, pendant qu'on travailloit ainsi à empêcher sa réception. Il n'en fut pas surpris, ayant eu des nouvelles sur la route qui lui faisoient appréhender quelque chose de semblable. On lui donnoit avis que le résident de Gênes en France, ayant fait savoir au roi que ses maîtres envoyoient le marquis Durazzo à Constantinople en qualité d'ambassadeur, le roi avoit répondu : *Je souhaite bon voyage à l'ambassadeur de la république ; mais je ne sais pas ce que le nôtre aura fait à la Porte sur ce sujet.* J'ai vu bien des gens qui ont cru que si le grand-visir n'eût pas été piqué contre les François, pour les raisons que j'ai marquées, et n'eût pas eu quelque sorte d'aversion personnelle pour l'ambassadeur, les Génois n'auroient point été reçus en Levant; parce que la Porte ne considéroit pas assez un intérêt de commerce, pour l'accorder au préjudice des capitulations avec la France, qui sembloient lui en avoir ôté la liberté.

Après avoir demeuré douze jours à Smyrne, je me remis en mer pour passer à Constantinople, où j'arrivai le 9 mars. J'y débarquai sans peine, sans risque et sans frais, beaucoup de choses précieuses que j'avois avec moi, et en si grande

quantité, que deux chevaux ne les pouvoient porter. M. de Nointel, ambassadeur de France, me dit, que je fisse mettre son nom et des fleurs de lys sur mes caisses, et qu'il les enverroit quérir comme appartenantes à lui. Cela se fit, et avec la plus grande facilité du monde. Il envoya un interprète dire au douanier, qu'il étoit venu deux caisses sur le vaisseau flamand, arrivé le jour précédent, qui lui appartenoient, et qu'il le supplioit de les laisser passer. Le douanier donna l'ordre pour cela, qui fut aussi-tôt exécuté. L'interprète alla aux vaisseaux hollandois, fit débarquer les deux caisses, et les fit porter à l'hôtel de l'ambassadeur, qui eut la bonté de me les envoyer le même jour.

Les ambassadeurs, les résidens et les envoyés, qui sont à la Porte, ont le privilége de faire entrer et sortir ce qu'ils veulent, en disant seulement, qu'il est à eux, sans que la douane en prenne connoissance. On peut dire que cette honnêteté et générosité des Turcs n'a point sa pareille en toute l'Europe.

Lorsque j'arrivai à Constantinople, M. de Nointel se préparoit à aller trouver le grand-seigneur à Andrinople, pour renouveler les capitulations : l'affaire étoit d'importance, et faisoit éclat par-tout, parce qu'elle duroit depuis sept ans, et que les Turcs négligeoient fièrement l'ambassadeur, malgré la guerre qu'ils venoient de déclarer à la

Pologne. Voici l'origine des différends qui régnoient alors entre la France et la Turquie.

Au commencement du règne de Mahomet IV, qui est aujourd'hui empereur des Turcs, et qui parvint à l'empire à l'âge de sept ans, l'an 1648, l'état étoit gouverné par des femmes et par des eunuques, qui remplissoient les premières charges comme il leur plaisoit. Les Turcs demeurent d'accord, que la cour ottomane ne fut jamais si corrompue, et dans un si étrange déréglement de conduite. Presque tous les mois on voyoit un nouveau grand-visir, auquel, après quelques jours de ministère, on ôtoit la charge, et souvent la vie. C'est la coutume de Turquie, qu'à l'avénement d'un grand-visir, tous les gens de condition le vont voir, et lui font un présent. Les ambassadeurs particulièrement y sont comme obligés. M. de la Haye le père, qui étoit alors ambassadeur de France à la Porte, voyant les fréquens changemens de grand-visir, qui arrivoient en ce temps-là, crut que, durant tout le bas âge de S. H., les choses n'iroient point autrement, et qu'ainsi la visite et les présens qu'il faisoit à chaque grand-visir, étoient visite et présens perdus, puisqu'on en changeoit presque tous les mois, et quelquefois plus souvent; de façon qu'il prit la résolution de regarder tranquillement ces changemens de premier ministre, sans faire de visite, ni de présent à aucun.

Il arriva peu après que Cuperly Mahomet Pacha (Kùperly Mohhammed pâchâ) eut le sceau de l'empire, c'est-à-dire qu'il fut fait grand-visir. L'ambassadeur crut que la fortune de celui-ci ne seroit pas meilleure que celle de ses prédécesseurs, et qu'elle n'auroit aussi qu'une fort courte durée; mais il se trompa, et la chose réussit tout autrement. Ce grand-visir se maintint dans la charge jusques à sa mort, qui arriva l'an 1662.

Dès qu'il y fut entré, chacun lui fit sa visite, et les présens accoutumés; entr'autres les ministres étrangers, excepté l'ambassadeur de France. On dit à celui-ci plusieurs fois d'en faire autant, et même on l'en pressa; mais le desir d'épargner un présent à la nation le retint : néanmoins voyant, enfin, que Cuperly s'établissoit à la cour sur la ruine de plusieurs grands, et que, selon toutes les apparences, il seroit quelque temps grand-visir, il l'alla voir, et lui fit son présent. Ce fut là véritablement une visite et un présent perdus; car le visir indigné de la négligence et du peu de considération qu'il avoit témoigné pour lui en cette importante rencontre, avoit formé le dessein de s'en venger sur lui et même sur toute la nation françoise. C'est là au vrai la source et l'origine de la mauvaise correspondance qu'il y a eu entre la France et la Turquie, durant tout le ministère de ce visir, qui a été de douze années, et depuis même sous le ministère

de son fils qui lui succéda. De manière que la dureté de la Porte envers les trois derniers ambassadeurs de France, M. de la Haye le pere, M. de la Haye le fils, et M. de Nointel, et les diverses avanies qui ont été faites aux François pendant vingt ans, se doivent rapporter originairement à un chagrin personnel, nonobstant les raisons sur quoi on les a fondées dans la suite, dont les principales et les plus justes étoient l'entreprise sur Gigeri, et les secours donnés à l'Empereur et aux Vénitiens.

Le visir ne fut pas long-temps à chercher l'occasion de faire éclater son ressentiment. Il s'en présenta bientôt une, telle qu'il la pouvoit souhaiter pour un si mauvais dessein. C'étoit le temps de la guerre de Candie; la France avoit assisté secrètement les Vénitiens dès le commencement de la guerre, et l'on tient que M. de la Haye eut ordre d'avoir un commerce secret avec les Vénitiens, et de leur faire savoir les desseins des Turcs. Il arriva, l'an 1659, qu'un François, qui se faisoit appeler Vertamont, et qui avoit un emploi assez honorable en Candie dans les troupes vénitiennes, alla demander congé au capitaine général d'aller voir Constantinople. Le capitaine général lui fit expédier un passeport, et le chargea d'un gros paquet de lettres pour l'ambassadeur de France. Le François, qui n'avoit point d'autre dessein que

de se faire Turc, se présenta au caïmacan de Constantinople, lui dit qu'il avoit quitté le camp des chrétiens, parce qu'il vouloit abjurer leur religion pour embrasser le mahométisme; au reste qu'il avoit un paquet de lettres de grande importance à mettre entre les mains du grand-visir. Le caïmacan le fit aussi-tôt conduire à Andrinople, où étoit la cour en ce temps-là. Ce perfide déserteur ne se contenta pas de renier la foi; il découvrit au grand-visir le commerce de l'ambassadeur de France avec les Vénitiens, et lui dit que le paquet de lettres, qu'il lui remettoit, le lui feroit connoître fort clairement.

Le grand-visir avoit eu des soupçons de ce commerce caché, et il en devenoit comme assuré par les choses qu'il entendoit dire à ce renégat. On peut juger à quel point il s'emporta contre l'ambassadeur de France, irrité comme il étoit, et de plus naturellement inhumain et sanguinaire. Il se posséda, néanmoins, et témoigna dans cette rencontre plus de retenue et de modération qu'il n'y avoit lieu d'en espérer.

M. de la Haye, qui avoit su le dessein de Vertamont et ce qu'il alloit faire à la cour, et qui d'ailleurs connoissoit le naturel du grand-visir, la disposition de son esprit ennemi et l'importance de ce qui se passoit, ne douta point que le paquet intercepté ne lui fît une grande affaire. Il en

communiqua avec ses interprètes et ses secrétaires; celui des chiffres prit une telle épouvante, qu'il résolut de s'enfuir, sachant que le grand-visir, sur un pareil sujet d'une lettre en chiffres interceptée, avoit fait mourir sous le bâton un interprète des Vénitiens. Il dit à M. de la Haye : *Monseigneur, je suis craintif de mon naturel, et je déclare à votre excellence que dès que je sentirai le bâton, il n'y a point de secret que je ne révèle; faites-moi cacher ou évader.* L'ambassadeur le fit conduire en un lieu secret et bien assuré, et se prépara à ce qui en arriveroit. Il étoit au lit, travaillé de la pierre, tellement qu'il ne put aller à Andrinople lorsqu'il reçut ordre de s'y rendre. Il fit dire au caïmacan, qui lui envoya cet ordre de la part du grand-visir, qu'il étoit au lit, et qu'il lui étoit impossible de se mettre en chemin, mais qu'il enverroit son fils en sa place.

Tout ce que le grand-visir avoit trouvé dans le paquet du capitaine général des Vénitiens étoit écrit en chiffres; on avoit en vain appelé les renégats et les interprètes qui étoient à la cour ottomane : aucun n'avoit été capable de rien déchiffrer. Cela irritoit toujours de plus en plus le grand-visir. M. de la Haye le fils le trouva en cette méchante humeur lorsqu'il arriva à Andrinople, et lui ayant répondu, peut-être, avec un peu plus de fermeté que la circonstance ne le requéroit;

Cuperly,

Cuperly (Kùperly), que la passion emportoit, le fit outrager en sa personne et le fit emprisonner en une tour qui est attachée aux murailles d'Andrinople en disant qu'*il ne falloit pas endurer, dans le député d'un ambassadeur, quoique son fils, ce qu'il faudroit endurer dans l'ambassadeur même.* Le grand-visir ne fit aucun outrage aux marchands ni aux interprètes qui étoient venus avec M. de la Haye. Il n'en fit point non plus au secrétaire ni au chancelier. Il se contenta de les faire menacer de grands tourmens et de la mort s'ils ne déchiffroient les lettres du capitaine général; mais ils ne souffrirent rien, et ils en furent quittes pour beaucoup de crainte. Un des interprètes, nommé Fournetty, en devint tellement malade, qu'il l'est encore après tant d'années, et qu'apparemment il ne guérira jamais.

La cour ottomane étoit alors à Andrinople, comme je l'ai dit, et elle se préparoit à la guerre de Transylvanie. M. de la Haye le père apprenant que le grand-visir étoit prêt à partir pour y aller, et craignant qu'il ne partît sans élargir son fils, comme il arriva en effet, fit un effort sur son mal et entreprit d'aller à Andrinople; madame de la Haye, sa bru, l'animant à ce voyage, et lui représentant sans cesse que s'il n'agissoit lui-même promptement pour la délivrance de son fils, il couroit risque de le perdre; que le grand-

visir étoit cruel et irrité, et qu'il falloit l'adoucir.

Un mois avant son départ, il avoit fait un coup hardi et qui mérite qu'on le raconte. Voici ce que c'est : Peu avant la venue de Vertamont à Constantinople, il arriva un François, nommé Quiclet, avec sa femme, et un autre François, nommé Poulet, qui aimoit assez cette femme pour l'avoir voulu accompagner en toutes ses courses. Ce Quiclet étoit grand déchiffreur, mais de peu de jugement. Il avoit servi au déchiffrement sous des ministres d'état et des ambassadeurs. Il étoit gueux autant qu'on le peut être. Une je ne sais quelle mauvaise étoile l'avoit conduit à Constantinople. On dit qu'ayant appris les récompenses que le grand-visir promettoit à qui déchiffreroit les lettres du capitaine-général, la femme de ce misérable alla dire à des gens de M. de la Haye : *Son Excellence refuse de prêter de l'argent à mon mari ; mais, s'il veut, il en peut avoir du grand-visir tant qu'il voudra.* Je ne sais pas assurément si la chose est comme on me l'a racontée; mais, quoi qu'il en soit, M. de la Haye, qui savoit la grande envie qu'avoit Cuperly d'apprendre ce que contenoit ces lettres interceptées, qui appréhendoit qu'il n'y eût des choses qui le perdissent et tous les François du Levant, et qui savoit la pauvreté du déchiffreur françois, l'envoya quérir, le mena sur une terrasse du palais

qui regarde le jardin; et, après lui avoir fait faire quelques tours, l'entretenant de discours qu'on n'a point sus, il fit signe à des gens apostés qui lui firent sauter la terrasse; d'autres gens, postés aussi à l'endroit où il tomba, voyant qu'il n'étoit pas mort de sa chûte, l'achevèrent et l'ensevelirent secrètement.

L'ambassadeur de France étant allé à l'audience du grand-visir, ce ministre fit apporter d'abord les lettres interceptées, et lui dit de les expliquer. M. de la Haye lui répondit que tout le monde savoit que les ambassadeurs et les ministres des princes de la chrétienté ne s'écrivoient l'un à l'autre qu'en chiffres, de quelque matière que ce pût être, et néanmoins qu'ils ne s'entendoient point eux-mêmes aux chiffres; qu'ils avoient des secrétaires qui les composoient et les expliquoient; que depuis six mois il avoit envoyé en France celui dont il se servoit pour cela; toutefois que si le grand-visir vouloit qu'il emportât les lettres à son logis, il travailleroit à les déchiffrer, et que s'il en pouvoit venir à bout, il lui feroit savoir ce qu'elles contenoient. Le grand-visir, ayant entendu cette réponse, ne fit que sourire à l'ambassadeur, et aussitôt il se leva sans lui rien dire. Peu de jours après, il partit pour Transylvanie, laissant M. de la Haye le fils en prison, mais un peu moins resserré, et M. de la Haye le père sans aucune sorte de réponse.

Le grand-seigneur n'alla pas à cette guerre de Transylvanie, il demeura à Andrinople. L'ambassadeur s'y tint pendant toute l'absence du grand-visir, pensant obtenir de S. H. l'élargissement de son fils; mais personne n'osoit en parler sans l'ordre du grand-visir. Ce ministre termina promptement la guerre et revint victorieux à Andrinople. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, on lui parla de MM. de la Haye. Il répondit avec une feinte surprise : *Eh quoi! ces Messieurs sont-ils encore ici?* Cela vouloit dire *qu'ils pouvoient s'en aller*. En effet, le fils fut aussi-tôt élargi, et l'un et l'autre s'en retournèrent à Constantinople sans avoir vu le visir.

Aussi-tôt qu'on sut en France l'affaire que ce premier ministre avoit faite à M. de la Haye, le cardinal (Mazarin) envoya un gentilhomme au grand-visir, pour empêcher qu'elle n'eût de mauvaises suites. Cuperly, dont la haîne étoit accrue par la vengeance, et qui haïssoit MM. de la Haye à mort, vouloit les renvoyer et obliger ce gentilhomme à prendre la place de l'ambassadeur. Il le lui fit dire, s'engageant de faire agréer la chose en France; mais ce gentilhomme ne voulut point y entendre, et il s'en excusa fort honnêtement. On dit qu'il plut beaucoup au grand-visir en tout ce qu'il traita avec lui. Je suis fâché de ne savoir pas son nom pour en faire honneur à ce récit.

Le compte que ce gentilhomme rendit de sa négociation fit rappeler M. de la Haye. On ne lui envoya point de successeur; mais on lui manda de laisser pour résident, en sa place, un marchand françois établi à Constantinople depuis plusieurs années, nommé M. Roboly. La France n'y eut point d'autre ministre jusque vers la fin de l'an 1665.

Le roi, qui gouvernoit alors par lui-même avec beaucoup d'éclat et de succès, s'étoit déjà bien vengé des insultes faites à la famille de son ambassadeur, et des avanies qu'on mettoit journellement sur ses sujets en Turquie, en donnant de puissans secours aux ennemis de l'empire ottoman; mais tout cela augmentoit journellement la mauvaise intelligence entre les deux empires, et les choses étoient venues à un point, qu'il falloit ou rompre tout-à-fait, ou renouer l'alliance. La considération du négoce de Levant fit prendre le dernier parti : on se résolut d'envoyer un ambassadeur à Constantinople pour renouveler les capitulations. M. de la Haye le fils étoit alors à Paris à solliciter de l'emploi et plusieurs années d'arrérages dus à la succession de son père, mort en cette ville quelques années auparavant. Comme il savoit mieux que personne que l'ambassade de Constantinople étoit lucrative, et avec combien d'éclat et d'autorité elle

s'exerçoit, il la sollicita puissamment; et, pour l'obtenir avec plus de facilité, il offrit aux ministres de quitter ce qui lui étoit dû.

Les gens qui faisoient pour lui à la cour alléguoient en sa faveur son expérience aux affaires de Turquie, et son courage tel qu'il le falloit pour négocier avec les Turcs; et ils disoient, d'un autre côté, qu'il étoit de l'honneur du roi que M. de la Haye allât en ambassade à Constantinople, que cela humilieroit extrêmement le visir, parce qu'il seroit obligé de faire honneur à une personne que son père avoit outragée et haïe. On entendoit parler de Cuperly Mahammed, pacha, qui étoit décédé l'an 1662, après avoir établi son fils en sa place. Je ne sais comment ce conseil, tout mauvais qu'il étoit, fut embrassé, si ce n'est en disant qu'on étoit toujours dans le dessein de faire venir les Turcs à la raison par force. La suite des affaires fit voir quelque chose de semblable.

M. de la Haye arriva à Constantinople au mois de novembre 1665. Il fit une entrée pompeuse, et il se conduisit durant les cinq années que dura son ambassade, avec autant de hauteur qu'on le pouvoit attendre d'un ministre ferme, qui soutient le caractère d'ambassadeur d'un roi puissant et redouté. Il ne parloit d'autre chose, dans les visites qu'il faisoit aux ministres du divan, que de la grandeur du roi son maître, et de la

puissance de ses armes. Cela déplut fort au visir, qui s'imagina que c'étoit une insulte qu'on lui venoit faire, et au grand-seigneur, jusque dans sa cour; et dans cette prévention, il traita l'ambassadeur avec un mépris assez outrageant. Lui ayant accordé audience, il le reçut avec beaucoup de fierté et de dédain, sans le regarder, et sans se lever de sa place, selon la coutume ancienne, et selon qu'il se pratique envers les ambassadeurs de l'empire, et de toutes les têtes couronnées. Il ne se contenta pas de cela, il lui reprocha en termes aigres, les secours que la France avoit envoyés en Hongrie et en Candie, et l'entreprise de Gigery. M. de la Haye dissimula, croyant qu'à la sortie le visir lui feroit les civilités accoutumées; mais il fut trompé : le visir le congédia avec la même indifférence qu'il l'avoit reçu.

L'ambassadeur ayant fait réflexion sur l'affront que le visir lui avoit fait à cette audience, lui en envoya demander une autre, à condition qu'il le recevroit debout, et sans lui faire de reproches. Le *raisquitab* (*rays-kitâb*) qui est le grand-chancelier de l'empire, et le *kiaia* (*kiâyâ*) du visir, qui est comme son maître-d'hôtel, répondirent à l'interprète, qu'il assurât son maître que le visir le recevroit comme il devoit. L'ambassadeur s'étant fié à cette parole fort équivoque, alla à l'audience du visir; mais il y fut reçu comme la

première fois. Ce qui fâcha si fort M. de la Haye, qui ne s'attendoit point à ce nouvel outrage, qu'il dit au visir, que l'empereur de France l'ayant envoyé à la Porte, pour confirmer l'amitié entre les deux empires, il n'avoit pas voulu compter pour audience celle qu'il lui avoit donnée, parce qu'il ne lui avoit pas fait les honneurs dus à l'ambassadeur du plus grand et du plus puissant monarque de la chrétienté ; et qu'il lui déclaroit avoir ordre de lui rendre les capitulations, et de s'en retourner en France, sur le vaisseau même qui l'avoit amené, s'il ne le traitoit convenablement à la grandeur de son maître. Le grand-visir s'irrita de ce discours, et répondit avec quelques injures. L'ambassadeur s'emporta aussi de son côté, et prenant des mains de l'interprète *les capitulations*, il les jeta contre les genoux de ce ministre, et se levant aussi-tôt, il sortit sans rien dire et sans rien attendre; mais on l'arrêta à la porte de l'antichambre. Le visir fit en même-temps appeler le *moufti* (*) *Vani effendi* (*Vâny éfendy*), précepteur du grand-seigneur, et

(*) *Moufty*, « celui dont les réponses et les décisions font presque loi ». C'est, comme on sait, le titre du chef des corps ecclésiastiques chez les Othomans. Le sulthân seul est chef de la religion, en sa qualité de khalyfe. (L-s.)

le *captan pacha* (*), et délibéra avec eux de ce qu'il falloit faire dans une rencontre de cette importance. La résolution fut, qu'on en informeroit le grand-seigneur. S. H. étoit à la chasse à vingt lieues de Constantinople; ce qui fut cause que la réponse fut trois jours à venir, pendant lesquels M. de la Haye demeura arrêté dans un appartement du palais du visir.

Pendant ce temps, le captan pacha fit dire de la part de ce ministre à M. de la Haye, que s'il vouloit baiser sa veste, lorsqu'il lui donneroit audience, comme avoit fait le comte de Leslé, ambassadeur de S. M. I., il le recevroit debout et lui feroit les mêmes honneurs qu'il avoit faits à ce comte. L'ambassadeur lui répondit qu'il ne se régloit sur les exemples de personne, lorsqu'ils étoient préjudiciables à la grandeur de l'empereur de France. Le captan pacha lui fit demander ce qu'il pouvoit trouver à redire en l'exemple du comte de Leslé, *puisque son maître étoit l'empereur des sept rois*, qualité que prend l'empereur auprès des Turcs, à cause qu'il s'élit par sept électeurs. Après beaucoup de négociations de part et d'autre, et après que la réponse du grand-

---

(*) Lisez *qaboùdân pâchâ*. C'est le grand amiral. Il est aisé de s'apercevoir que les Turks ont emprunté le mot *qaboùdân* aux Italiens. (L.-s.)

seigneur fut venue, il fut arrêté entre le grand-visir et l'ambassadeur qu'il sortiroit quand il lui plairoit; que les deux audiences qu'il avoit reçues seroient oubliées, et qu'on lui en donneroit une avec les civilités et les cérémonies accoutumées.

Je fais ici une remarque sur le titre de *bacha*, que j'écris indifféremment par *b* et par *p*, et que nous prononçons nous autres Européens communément par *b*, *bassa*, au lieu que la prononciation orientale penche plus au *p*. Le *b* et le *p* ont la même figure dans l'alphabet des Mahométans, et l'oreille s'y méprend aisément. L'étymologie de ce terme, écrit par *B*, veut dire en notre langue *la tête du roi*; écrit par *P*, *le pied du roi* (*).

Cette audience se donna au mois de janvier 1666. Le grand-visir, pour n'être pas obligé à se lever quand l'ambassadeur seroit introduit, le fit entrer dans un salon particulier, et l'y alla trouver. Il y

---

(*) *Bâchâ* est l'emphatique de *bâch*, mot turk et tatar, qui signifie tête, chef, prince. *Bassa* est la corruption de ce mot, faite par les Grecs modernes, qui, par un vice d'organe commun à toute la nation, substituent l'*s* ou le *s* au *ch*, qu'ils ne peuvent prononcer. Le mot *pâchâ* est une légère altération de *bâchâ*; quant à l'étymologie donnée par Chardin, elle est incontestablement inexacte et même fausse; il faudroit entrer ici dans des détails grammaticaux, pour prouver qu'il a été trompé par la prononciation, et qu'il étoit plus familiarisé avec la langue parlée qu'avec les principes élémentaires des langues arabe, turke et persanne, quand il a confondu *bâchâ*, *bâch châh*, et *pâh châh*. (L-s.)

entra fort civilement et alla joindre l'ambassadeur avec un visage riant, en lui tendant la main. M. de la Haye, qui étoit bien aise de voir les choses rajustées, répondit convenablement à ses civilités, et le complimenta comme s'il ne l'avoit pas encore vu. L'audience se passa en honnêtetés. L'ambassadeur et les personnes qui l'accompagnoient furent régalées de parfum, de café, de sorbet et de vingt-quatre vestes. Le mois suivant, il eut audience de S. H., et la chose se passa à l'ordinaire, c'est-à-dire, en civilités, n'étant point la coutume qu'on parle d'affaires au grand-seigneur.

M. de la Haye avoit ordre de demander le renouvellement des capitulations et la liberté de négocier aux Indes par la mer Rouge. Le grand-visir ne voulut accorder ni l'un ni l'autre aux conditions qu'on demandoit. Il partit de Constantinople au mois de mars avec le grand-seigneur, s'en alla à Andrinople, où il laissa S. H., et de-là passa en Candie. M. de la Haye se rendit à Andrinople, et eut des conférences avec le caïmacan sur les choses dont j'ai parlé; mais ce ministre n'osant rien conclure sans la participation du grand-visir, M. de la Haye revint à Constantinople sans avoir rien avancé.

Le traité des Génois, dont j'ai parlé, arriva peu de temps après, qui acheva de brouiller les affaires et d'irriter les esprits; car, d'un côté, les

Génois furent reçus malgré les protestations et les menaces de l'ambassadeur; et de l'autre, l'ambassadeur employa, dans les plaintes qu'il en fit, des termes qui offensèrent les ministres. Ils lui avoient écrit, comme je l'ai rapporté, que *le roi son maître ne devoit point s'opposer à la réception de qui que ce soit que le grand-seigneur voudroit agréer*, et qu'*il devoit suffire à S. M. d'être reconnue à la Porte pour empereur et pour premier prince de la chrétienté*. M. de la Haye fit réponse qu'*à l'égard de ces grands titres, l'empereur de France n'en étoit redevable qu'à Dieu et à ses armes victorieuses*; ce qui fut trouvé fort mauvais, parce que ce sont ces mêmes titres que le grand-seigneur s'attribue particulièrement, et que les Turcs croient qu'ils ne peuvent convenir qu'à S. H. Les ministres firent dire à M. de la Haye que *jamais aucun ambassadeur ne s'en étoit servi*, et que *le divan n'en permettoit l'usage à personne*.

Les négociations se passoient ainsi en aigreurs entre les François et les Turcs, et ils se faisoient l'un à l'autre tout le mal qu'ils pouvoient. Les François envoyoient de grands secours en Candie qui en retardoient la conquête; les Turcs faisoient de grandes avanies aux marchands françois. Leurs plaintes, qui augmentoient tous les jours, obligèrent le roi à envoyer ordre à M. de la Haye de

s'en revenir en France, sans traiter du renouvellement des capitulations, à moins qu'il n'en fût recherché par les ministres de la Porte. Cet ordre lui fut rendu à la fin de l'année 1668; et il lui déplut extrêmement. Néanmoins, il ne laissa pas d'aller voir le caïmacan de Constantinople, lui disant qu'il avoit reçu ordre du roi son maître de s'en retourner; qu'il attendoit pour cela les vaisseaux que S. M. lui envoyoit et le congé de la Porte, et qu'il le supplioit d'écrire à la cour pour le lui faire venir au plus tôt.

La cour étoit alors à Larisse en Thessalie (ou *Roùm-ëïly*), car S. H. s'étoit rendue là pour être plus proche de Candie et pour en hâter la conquête. Le caïmacan, qui est comme un lieutenant du grand-visir, demanda à M. de la Haye s'il venoit un autre ambassadeur en sa place : il fit réponse qu'il n'en venoit point; mais que l'empereur son maître lui avoit commandé de laisser un secrétaire ou un marchand françois pour résident, comme étoient les représentans des Hollandois et des Génois. Le caïmacan lui demanda pourquoi il ne venoit point d'ambassadeur? il lui répondit que c'étoit une chose qu'il ne pouvoit lui déclarer en public. Le caïmacan ayant connu à cette réponse qu'il avoit quelque chose de particulier à lui dire, lui donna audience en particulier, et ce fut alors que

l'ambassadeur lui découvrit que les raisons qui obligeoient l'empereur de France à le rappeler et à ne plus tenir d'ambassadeur à la Porte, étoient, entre autres, que la dignité d'ambassadeur de France n'y avoit pas été considérée et respectée comme elle devoit être; qu'on n'avoit eu aucun égard aux plaintes ni aux prières que S. M. faisoit faire depuis trois ans; qu'on n'avoit pas voulu renouveler les capitulations, ce qui étoit au grand dommage des marchands françois, auxquels on fait payer cinq pour cent de douane, au lieu que les Anglois, les Hollandois et les Génois ne payoient que trois pour cent; qu'on avoit reçu ces derniers en Turquie contre ses remontrances et ses protestations, et que depuis trois ans on avoit fait payer aux François pour deux cent mille livres d'avanies. M. de la Haye ajouta que si, sur ces griefs, on vouloit avoir égard aux justes mécontentemens de l'empereur son maître, il croyoit que S. M. s'en contenteroit et ne le rappelleroit point. Le caïmacan répondit à M. de la Haye qu'il écriroit tout cela au caïmacan de la Porte, qui est un autre lieutenant de grand-visir qui est toujours auprès de la personne du grand-seigneur; et qu'il seroit à propos que S. E. écrivît aussi pour donner plus de poids et de force à cette négociation. La réponse du caïmacan de la Porte à M. de la Haye fut qu'il

donneroit avis au visir de tout ce qu'il lui avoit écrit, et lui feroit savoir sa réponse le plus promptement qu'il pourroit.

Tandis que l'ambassadeur attendoit cette réponse, il arriva quatre vaisseaux du roi à Constantinople, qui étoient envoyés pour le ramener. Cette escadre fit d'abord peur aux Turcs; mais M. d'Almeras, qui la commandoit, ayant demandé avec empressement mille quintaux de biscuit dès qu'elle fut à l'ancre, les Turcs ne l'appréhendèrent plus, la voyant sans biscuit et réduite à ne pouvoir subsister long-temps, si l'on vouloit lui en refuser.

La réponse du grand-visir à M. de la Haye arriva au mois de mars 1669, et contenoit une permission d'aller à la cour. Il s'y rendit au mois d'avril. Je passerai par-dessus les motifs et le but de ce voyage : ce n'est pas que je n'en aie assez entendu parler à Constantinople; mais parce que cela est différent de ce que M. de la Haye en dit dans la relation qu'il donna au roi à son retour à Paris, de laquelle j'ai tiré presque tout ce détail. Il dit là-dedans qu'il n'avoit autre but que d'obtenir son congé. Je ne dirai rien, par la même raison, de ce qu'il fit à la cour ottomane, d'où il écrivit à M. d'Almeras, qui étoit demeuré à Constantinople avec ses quatre vaisseaux, de venir prendre à Vole, port de mer dans le golfe de

Salonique (1), un ambassadeur turc que le grand-seigneur envoyoit en France.

Ce Turc s'appeloit Soliman (Soléïmân) : il étoit *muttafaraga* (2), c'est-à-dire, huissier du grand-seigneur. Quand on l'envoya au roi, c'étoit un homme à quinze *aspres* de gages par jour, c'est-à-dire, sept sols et demi. Il arriva en France à la fin de l'année 1669, et en partit l'année suivante au mois d'août. Tout Paris l'a vu ; et ceux qui l'ont observé l'ont reconnu aussi fier, aussi brutal et pourtant aussi rusé qu'aucun Turc qu'il y ait au monde. Les Provençaux qui étoient en Levant l'appeloient l'ambassadeur de M. de la Haye, et ils osoient assurer que M. de la Haye avoit fourni l'argent pour son équipage. La vraisemblance qu'ils mettoient en avant pour le prouver, c'est que l'équipage de Soliman étoit bien éloigné de la magnificence de celui des ambassadeurs turcs. M. de la Haye se défendoit des atteintes qu'on lui faisoit sur cet équipage, en disant que Soliman Aga n'avoit pas eu le temps de s'équiper. On lui en donnoit une autre plus forte, savoir, que le nom d'ambassadeur ne s'étoit point trouvé dans les dépêches

(1) *Vola* ou *Volo* est situé dans un golfe qui porte son nom.

(2) *Mutéferraqah*, cavaliers qui gardent le souverain quand il est en voyage ; ils reçoivent aussi des missions : ce sont des gardes du corps plûtôt que des huissiers. Le nom de ce grade est d'origine arabe, et désigne un homme que l'on distingue, un guerrier d'élite. (L-s.)

de

de Soliman. Il répondit à cela que pendant que Soliman attendoit à la Cale saint Nicolas, proche de Cérigo, que M. d'Almeras le vînt prendre, le grand-visir s'assura de la prise de Candie, et que n'ayant plus à ménager la France, ni à craindre ses secours, ce ministre changea les titres, les instructions et les dépêches de Soliman, retirant les premières et lui en envoyant d'autres; mais qu'il est très-vrai que Soliman Aga lui avoit été nommé et donné pour ambassadeur; que, pour preuve de cela, le grand-seigneur lui donna la veste et le sabre qu'il donne à ses ambassadeurs, et que la forteresse de Napoli de Romanie (ou *Roùm-êïly*) le salua avec le canon à son arrivée.

M. de la Haye revint à Constantinople au mois de juillet, et trois mois après il reçut ordre de s'embarquer, s'il pouvoit, sur les vaisseaux de M. d'Almeras; mais que si le caïmacan l'en empêchoit, il déposât à l'instant le caractère d'ambassadeur, afin que les Turcs ne pussent pas se glorifier et prendre avantage d'avoir un ambassadeur de France qu'ils pussent maltraiter selon leur caprice. Les vaisseaux étoient partis, comme j'ai dit, quand cet ordre arriva; ainsi M. de la Haye n'en pouvoit exécuter la première partie; et pour l'autre il s'en excusa, en écrivant en France que les Turcs avoient pour lui beaucoup de considération, de retenue et de respect.

Cette excuse, qui ne fut point du tout agréée, fit rappeler M. de la Haye. Les Provençaux, qui étoient déchaînés contre lui, mandoient sans cesse en France que tant qu'il seroit ambassadeur à la Porte, les capitulations ne se renouvelleroient point, et que le passage aux Indes par la mer Rouge ne se pourroit obtenir, parce que le visir avoit une vieille haîne contre sa personne. On les crut, et il fut résolu qu'on retireroit M. de la Haye et qu'on enverroit M. de Nointel en sa place. C'étoit un conseiller du parlement de Paris, homme de probité, savant et curieux, qui avoit voyagé par curiosité jusqu'à Constantinople, mais qui étoit de beaucoup trop doux pour négocier en Turquie. On voulut, d'abord, ne lui donner que la qualité de résident; mais ses amis, et particulièrement la compagnie du Levant, lui firent donner celle d'ambassadeur. Cette compagnie, jugeant du goût et des égards des Turcs par ceux des Européens, représenta aux ministres que, s'agissant de renouveler avantageusement les capitulations, d'établir une compagnie en Levant, d'obtenir la liberté du commerce de France aux Indes par la mer Rouge, le grand-seigneur feroit beaucoup plus de choses pour un ambassadeur que pour un résident.

M. de Nointel partit de France au mois d'août 1670, avec l'ambassadeur turc Soliman Aga, et

arriva à Constantinople au mois d'octobre suivant. Le roi lui donna pour le porter quatre vaisseaux commandés par M. d'Aplemont. J'ai ouï dire à des gens bien éclairés que l'on s'en prenoit à tort à M. de la Haye, et qu'on se trompoit en s'imaginant que ce n'étoit, ou à l'égard de sa personne, ou par le manquement de sa conduite, que les Turcs ne renouveloient point les capitulations : la suite des affaires a justifié cela, et a montré qu'il en falloit jeter la faute sur divers contre-temps où cet ambassadeur s'étoit trouvé, et particulièrement sur les puissans secours que la France envoyoit à Candie, lors même qu'elle demandoit au grand-seigneur des grâces bien considérables et des avantages tous particuliers.

M. de Nointel fit une belle entrée à Constantinople ; mais les Turcs en trouvèrent l'éclat hors de saison et peu convenable aux circonstances du temps et des affaires. La cour ottomane étoit à Andrinople. M. de la Haye obtint sans difficulté congé de se retirer, et il s'embarqua au mois de décembre sur le vaisseau que montoit M. d'Aplemont. Ce vaisseau et les autres de l'escadre furent arrêtés devant les châteaux, au sujet de deux esclaves qui s'étoient jetés dessus. Il s'y en étoit sauvé en tout près de cent de toute sorte de nations, et dans ce nombre le chevalier de Beaujeu, qui étoit prisonnier aux Sept-Tours. Le caïmacan

envoya demander ces deux esclaves à M. de Nointel, et M. de Nointel les alla demander aux capitaines des vaisseaux; mais ils répondirent qu'ils ne les avoient point. M. de la Haye fut obligé d'écrire des Dardanelles la même chose au visir, qui fit semblant d'être satisfait de cette excuse, et envoya ordre aux châteaux de laisser passer les vaisseaux du roi.

Peu de temps après le départ de M. de la Haye, M. de Nointel alla à Andrinople. Il y reçut tous les honneurs accoutumés; il demanda aussi-tôt audience, et la vouloit avoir avant que de faire savoir ce qu'il venoit traiter à la Porte; mais il fallut qu'il le déclarât auparavant. C'est une loi en Turquie que les ambassadeurs, avant que de voir le premier ministre ou le grand-seigneur, envoient dire à celui-là le sujet de leur venue, ce qu'ils demandent et les choses qu'ils ont ordre de négocier. La même loi s'observe en tout l'Orient. M. de Nointel savoit bien cela; mais on avoit mis dans ses instructions qu'il traitât d'affaire lui-même avec le grand-visir et ne lui communiquât les ordres du roi qu'en plein divan, et qu'il en parlât aussi au grand-seigneur. On lui avoit ordonné d'en user ainsi, parce qu'on étoit prévenu en France que S. H. n'avoit aucune connoissance des duretés du visir pour la nation; que le divan n'en savoit rien non plus; que ce ministre refusoit de renouveler

les capitulations aux conditions que le roi demandoit, par un pur principe de haîne qu'il portoit aux François; qu'il falloit donc se tirer de ses mains et de son absolue dépendance. On est sujet en toutes les cours de l'Europe à prendre des mesures tout-à-fait fausses sur les affaires de Turquie, marque certaine que le génie et la politique des Turcs ne nous sont pas encore bien connus. Celles-là étoient fausses assurément. M. de Nointel fit tout ce qu'il put pour exécuter son ordre. Il fut quelque temps à ne vouloir rien déclarer, et après il ne vouloit déclarer qu'une partie de sa commission; mais voyant qu'il ne pouvoit avoir audience, il fut obligé de s'ouvrir entièrement et de délivrer un mémoire des demandes qu'il avoit à faire à la Porte.

Il le mit entre les mains de l'interprête du visir, nommé Panaioti. C'est un Grec, homme de grand esprit, et qui sait plusieurs langues de l'Europe, entr'autres la latine et l'italienne, dont il se sert avec beaucoup de lumières et de force, soit pour écrire, soit pour parler. Ce Grec a une parfaite fidélité pour le grand-visir, et l'on voit bien qu'il a un attachement tout entier aux intérêts de la Porte, au préjudice des chrétiens. Il en use ainsi, soit qu'il appréhende la sévérité des Turcs sur ceux qui les trahissent, soit que les devoirs de la naissance, ou la servitude des sujets en Turquie l'aient

obligé à tenir une pareille conduite. Il a le titre de premier interprète, et de secrétaire de l'empire ottoman. La république de Gênes l'a fait noble génois, en récompense des bons offices qu'il rendit au marquis Durazzo, son ambassadeur. Il étoit interprète de l'empereur d'Allemagne, avant que de l'être du grand-visir. Il avoit mille écus de pension, et l'on dit qu'il les reçoit encore tous les ans secrètement. Cependant il a travaillé plus qu'aucun autre, à la dernière paix faite entre les deux empires, et qui n'a pas été assez honorable à celui d'Allemagne. Il a négocié aussi celle de Candie, et il s'y est si bien conduit pour la satisfaction du grand-visir, que ce ministre lui donna, au moment de la ratification, le revenu de l'île de Mycone, en l'Archipel, qui est de quatre mille écus par an. Je me suis un peu étendu, en parlant de ce Panaioti, parce qu'il est fort connu de ceux qui ont affaire à la Porte, et qu'il traite de la part du visir avec tous les chrétiens qui y viennent, de quelque qualité qu'ils soient, et pour quelques intérêts que ce puisse être.

Les demandes de l'ambassadeur contenoient environ trente articles, dont voici les principaux :

Premièrement, que la Porte ne pût recevoir en ses états aucune nation de l'Europe, outre celles qui y sont déja établies, que sous la bannière françoise ; et que les Italiens particulièrement,

qui voudroient venir en Turquie, excepté les Vénitiens et les Génois, seroient tenus de prendre la bannière de France, et la protection de l'ambassadeur du roi. Les Turcs donnèrent ce privilége aux François, dans les premières capitulations qu'ils firent avec eux, du temps de François premier. Ils en jouirent jusqu'au commencement de ce siècle, qu'il arriva je ne sais quel différend, pour des corsaires étrangers, qui croisoient avec la bannière françoise le long des côtes d'Egypte; à l'occasion de quoi la Porte retrancha cet article des capitulations, dans un renouvellement qui s'en fit alors : mais depuis il fut rétabli, et le privilége une autre fois accordé. Voici en quels termes il est couché.

Toutes les nations de l'Europe qui n'ont point d'agens publics à la Porte, ni d'alliance et confédération avec le grand-seigneur, lorsqu'elles viendront en Levant sous la bannière françoise, y seront reçues, et jouiront des mêmes avantages que les François. Les Turcs ne veulent point reconnoître ces dernières capitulations. Ils se servent des précédentes, et disent outre cela, quant aux dernières, que le mot *viendront* n'est pas exclusif; qu'il oblige bien la Porte à recevoir les étrangers qui viendront en Turquie avec la bannière françoise; mais qu'il n'ôte pas la liberté au grand-seigneur de les recevoir, s'il veut, sous d'autres bannières,

Secondement, que les François ne payeroient que trois pour cent de douane, conformément aux Anglois, aux Hollandois et aux Génois.

En troisième lieu, que le grand-seigneur accorde aux François la liberté de trafiquer aux Indes, par ses pays et terres, et notamment par le canal de la mer Rouge, sans payer d'autres droits que ceux d'entrée.

En quatrième lieu, que le grand-seigneur fît rendre aux religieux catholiques romains de la Terre Sainte, les Lieux Saints, dont les Grecs les ont chassés l'an 1638.

En cinquième lieu, que le roi de France fût reconnu à la Porte, seul protecteur des chrétiens.

En sixième lieu, que tous les chrétiens du rit romain, qui sont dans l'empire ottoman, fussent reconnus et considérés comme étant sous la protection de S. M.

En septième lieu, que les capucins françois qui sont à Constantinople pussent relever une église à Galata, que le feu avoit entièrement consumée, il y a environ quinze ans.

En huitième lieu, que toutes les églises des chrétiens romains, qui sont dans l'empire ottoman, pussent à l'avenir être réparées et relevées, autant de fois qu'il seroit nécessaire, sans qu'il fût besoin d'en demander la permission.

En neuvième lieu, que tous les François qui étoient esclaves en Turquie fussent mis en liberté.

Les autres demandes étoient moins importantes chacune en particulier, mais le nombre les rendoit considérables. La Porte les traita d'exhorbitantes, et même de ridicules, et les ministres crurent, ou firent semblant de croire, que l'on cherchoit un prétexte de rompre avec S. H. Le visir envoya demander à l'ambassadeur s'il avoit des lettres de l'empereur de France pour le grand-seigneur ou pour lui, qui continssent les demandes insérées dans le mémoire qu'il avoit présenté de la part de S. M., parce qu'il ne croiroit jamais que l'empereur de France eût donné ordre de faire à la Porte des propositions aussi étranges, et aussi éloignées du droit et de la justice que celles que l'on faisoit en son nom, s'il ne les voyoit contenues bien expressément dans une lettre signée de S. M. — M. de Nointel, qui ne s'attendoit pas à cette demande, dit qu'il avoit des créances, de l'empereur son maître, pour le grand-seigneur et pour le grand-visir, et que cela devoit suffire, parce que S. M. n'écrivoit jamais d'affaires elle-même ; qu'ainsi la Porte étoit mal fondée de mettre en compromis l'intention de l'empereur de France, à cause qu'il ne la montroit pas écrite ou signée de la main de S. M. L'ambassadeur avoit raison. La difficulté que faisoit le visir étoit une pure chicane; mais quoique

M. de Nointel pût dire et alléguer au contraire, on ne lui accorda point d'audience qu'après avoir promis de faire venir une lettre du roi, qui contînt nettement et clairement les mêmes choses qui étoient dans son mémoire, et de la faire venir en six mois.

C'étoit à la fin de février de l'an 1671, que M. de Nointel donna cette parole. Le jour suivant, le grand-visir lui envoya dire qu'il lui accordoit l'audience pour le lendemain, et que deux jours après le grand-seigneur la lui donneroit aussi, mais à condition qu'il n'y parleroit d'aucunes affaires. L'ambassadeur fut reçu du visir assez froidement. Il tint à ce ministre plusieurs discours, qui, pour être trop longs et étendus pour les Turcs, ne faisoient aucun effet. Le visir y répondit presque toujours par un *oui* ou un *non*. M. de Nointel s'étendoit particulièrement sur la grandeur du roi et sur ses forces. Le grand-visir, qui prenoit ces vérités pour de secrètes menaces, répondit : *Oui, l'empereur de France est un grand monarque, mais son épée est encore neuve.* Il vouloit dire que le roi n'avoit fait jusque-là aucun exploit digne de tant d'éloge; mais il en parloit en homme bien mal informé de ce qui se passoit entre les princes chrétiens. M. de Nointel reçut encore d'autres semblables réponses. J'en marquerai deux, dont voici la première, qui regarde l'ancienneté

de l'alliance qu'il y a entre la France et la Turquie. L'ambassadeur, en parlant de sa durée, dit que *les François étoient vrais amis des Turcs.* Le visir répondit en souriant : *Les François sont nos amis, mais nous les trouvons par-tout avec nos ennemis.* L'autre étoit encore plus mortifiante, la voici.

L'ambassadeur, sur le point de sortir, fit dire au visir qu'*il avoit ordre de l'empereur, son maître, de lui recommander fortement l'affaire de la mer Rouge;* que *S. M. l'avoit extrêmement à cœur, et desiroit fort que la Porte lui donnât contentement là-dessus. Se peut-il faire,* répondit sèchement le visir, *qu'un empereur aussi grand que vous dites qu'est le vôtre, ait si fort à cœur une affaire de marchands?*

L'ambassadeur ne fut pas plus satisfait de l'audience qu'il eut du grand-seigneur. Après qu'il eut fait sa révérence, on le conduisit au bout de la salle, vis-à-vis de S. H., à qui il fit sa harangue, qui dura près d'un quart-d'heure. Elle ne servoit guère, car l'interprète n'en expliqua que le sens au visir, et en peu de paroles, et le visir le dit en deux mots au grand-seigneur. M. de Nointel parla ensuite d'affaires à S. H. Cela étoit contre la coutume, contre ce qu'avoit demandé le visir, et contre la parole qu'il prétendoit qu'on lui en avoit donnée. Le grand-seigneur écouta attentivement

tout ce que dit l'interprète, et répondit, en tournant les yeux vers le grand-visir, qui est toujours proche de sa personne en de pareilles rencontres, *que l'ambassadeur s'adresse à notre lala* (*). Ce mot *lala* signifie *tuteur* et aussi *père* dans un sens figuré ; mais dans le propre il signifie *père nourricier*, celui qui nous élève ou donne l'éducation. Les Turcs s'en servent pour signifier un homme qui a pour un autre un soin et une affection paternelle. C'est la coutume que les ambassadeurs, au sortir de l'audience du grand-seigneur, dînent au divan ; ils mangent avec le grand-visir, et les gentilshommes de leur compagnie mangent avec *les visirs du banc*, qui sont les plus grands seigneurs de l'empire. M. de Nointel voulut encore là parler d'affaire. Son procédé impatienta le visir, et porta ce ministre à en user un peu incivilement avec lui. Il lui imposa silence, et lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, tenez-vous à ce que vous avez promis : nous saurons dans six mois si nous sommes amis ou ennemis.*

Voilà le début de M. de Nointel, et le succès de son premier voyage à Andrinople. Il en revint

---

(*) *Lâlâ* est le nom que le grand-seigneur donne habituellement au grand-vézyr ; ce mot turk signifie esclave, domestique qui instruit et dirige le fils de son maître ; instituteur de l'enfant d'un grand. (L-s.)

au mois de mars 1671, et écrivit en France ce qu'il avoit fait à la Porte, et en quels termes il étoit demeuré avec le grand-visir. On vit bien à la cour que ce ministre se jouoit de l'ambassadeur et des François. On mit en délibération si on romproit avec la Porte, ou si l'on dissimuleroit un traitement si déraisonnable. Cependant, pour ne rien entreprendre légèrement dans une affaire de cette importance, on ordonna à M. d'Oppède, premier président d'Aix, d'assembler à Marseille tous les négocians du Levant, et les autres gens éclairés dans les affaires de Turquie, et de prendre leur sentiment, sur ce que beaucoup de gens faisoient entendre au conseil, que *la France se pouvoit passer du négoce du Levant, au moins durant plusieurs années ; et qu'elle pouvoit aisément faire par mer tant de mal aux Turcs, que le grand-seigneur, pour l'arrêter, seroit contraint d'accorder au roi tout ce que S. M. demandoit.* L'avis de l'assemblée, pris à la pluralité des voix, fut, que *ces propositions étoient vraies;* qu'*il y avoit en Provence assez de marchandises du Levant, pour en fournir la France dix ans durant;* et que *si le roi envoyoit seulement dix vaisseaux dans les mers de Grèce, et particulièrement aux Dardanelles, la famine seroit dans peu à Constantinople, et il s'y feroit un soulèvement en faveur des François.*

Les Provençaux ne doutèrent point alors qu'on ne fît bientôt la guerre au grand-seigneur. Ils écrivirent en tout le Levant ce qui s'étoit passé à Marseille, et mandoient avec assurance que le roi faisoit équiper cinquante vaisseaux pour les envoyer contre les Turcs. M. de Nointel reçut plusieurs lettres de Marseille, qui lui assuroient la même chose. Ces nouvelles furent en un instant répandues dans Constantinople, dans Andrinople et en tous les ports du Levant. J'ai ouï assurer que le grand-visir en fut troublé, et tous les ministres. Il envoyoit demander aux autres ambassadeurs et aux résidens de la chrétienté, s'il étoit vrai que le roi de France leur voulût faire la guerre, et se préparât à cela. Les réponses qu'il recevoit étoient qu'à la vérité S. M. faisoit équiper des vaisseaux, mais qu'ils n'avoient point d'avis qu'on les voulût employer contre la Turquie; qu'on disoit presque généralement que c'étoit contre les Hollandois qu'on les préparoit, et qu'ils croyoient que c'étoit la vérité. Ces réponses diminuèrent la crainte des Turcs, et ils la perdirent bientôt entièrement à l'arrivée d'une barque françoise, qui parut au bout de deux mois à Constantinople. On la croyoit d'abord barque d'avis, chargée d'ordres pour l'ambassadeur et pour tous les François; mais ils furent bien surpris, quand, demandant au patron où étoit l'armée

navale de France, destinée contre les Turcs, il leur dit qu'il n'avoit point entendu parler d'armée navale, qu'on n'équipoit point de vaisseaux à Toulon, et qu'il ne savoit ce qu'on lui vouloit dire.

Le 1.er septembre, le grand-visir écrivit à M. de Nointel. Il lui mandoit, que *le terme de six mois qu'il avoit pris pour faire venir une lettre du roi son maître, étant expiré, il désiroit savoir si elle étoit venue, ce qu'elle contenoit, et quels ordres il avoit de S. M.* L'ambassadeur répondit de bouche à celui qui lui rendit cette lettre, que *la réponse de l'empereur de France n'étoit point encore venue; que c'étoit tout ce qu'il pouvoit mander alors au grand-visir, n'étant pas résolu de faire réponse à une lettre qui ne donnoit pas à son maître les titres qui appartiennent à S. M. I.* — M. de Nointel en usa ainsi, parce que le visir ne donnoit au roi, dans sa lettre et sur le dessus, que le titre de *craul* (*qrâl*), qui est moins grand chez les Turcs, que celui de *padcha* (*pâdichâh*), quoique tous deux signifient un souverain. Ils se servent du dernier terme pour nommer le grand-seigneur, et ils s'en sont toujours servi aussi pour nommer le roi de France. Le mot de *padcha* est persan, le mot de *craul* est esclavon, et c'est le titre que les Polonois donnent à leur roi. En France, on

explique le mot de *padcha* par celui d'empereur.

Le parti qu'on prit au conseil de France, sur les affaires du Levant, après la tenue de l'assemblée de Marseille, ne répondit pas à ce qu'on avoit lieu d'attendre ensuite de l'avis de cette assemblée. Le roi, qui vouloit bientôt déclarer la guerre aux Hollandois, ne voulut pas entreprendre celle de Turquie, où il auroit fallu employer une bonne partie de son armée navale. Il se résolut de temporiser, et de faire encore un effort pour accommoder les choses et n'être point obligé de rompre avec les Turcs. M. de Lyonne écrivit au visir que *l'empereur de France s'étonnoit qu'il refusât de donner créance à son ambassadeur;* que *la Porte n'avoit jamais jusqu'alors mis en doute la vérité et la fidélité des propositions des ambassadeurs de France;* que *S. M. I. ne s'expliqueroit point par d'autre canal que celui de M. de Nointel;* et que *si le grand-seigneur et ses ministres refusoient de lui donner créance, ils lui donnassent congé de s'embarquer sur le vaisseau qui portoit cette lettre à Constantinople.* On envoya M. d'Hervieu (*), interprète de monseigneur le dauphin,

(*) Lisez d'Arvieux. — Il s'agit ici du chevalier d'Arvieux, qui fut chargé, par Louis XIV, de différentes missions très-

et à présent consul à Alep, pour la rendre lui-même au grand-visir, et on le chargea aussi des derniers ordres du roi à l'ambassadeur. Il partit de Marseille au mois de septembre, et il n'arriva à Constantinople qu'à la fin du mois de février suivant, sur un vaisseau du roi, nommé le *Diamant*, commandé par le marquis de Pruilly. Le mauvais temps l'empêcha de faire plus tôt qu'en quatre mois le voyage de Malte à Constantinople.

Dès que ce vaisseau fut arrivé là, et que M. de Nointel eut vu les ordres du roi, il écrivit au grand-visir que *la réponse de S. M. étoit enfin arrivée, après avoir été cinq mois sur mer*, et qu'*il n'attendoit, pour la lui communiquer, que la permission de se rendre à la cour*. Le visir lui fit réponse qu'*il pouvoit venir quand il lui plairoit*, qu'*il seroit le bien-venu*. Il mit sur le dessus de la lettre, selon les anciennes coutumes : *A l'ambassadeur de l'empereur de France*, au lieu qu'à la précédente, il avoit mis : *A l'ambassadeur du roi de France*, comme nous l'avons observé. Le même jour que l'ambassadeur reçut

importantes auprès du grand-seigneur, de différens chefs arabes et des puissances barbaresques; son intelligence, sa rare probité et ses profondes connoissances dans les langues arabe et turke lui procurèrent presque par-tout des succès plus ou moins brillans. La collection de ses voyages, rédigés en 6 vol. in-12, par le P. Labbat, se lit avec le plus grand intérêt; elle est remplie de faits curieux, instructifs, et très-authentiques. (L-s.)

cette lettre, le caïmacan lui envoya dire qu'*il avoit ordre du grand-visir de fournir à S. E. trente chariots, douze chevaux et mille écus pour son voyage;* qu'*il lui enverroit tout cela promptement.* Il n'y manqua pas, l'argent fut apporté le lendemain, et les chevaux furent amenés le jour que l'on voulut partir.

Voilà l'état et la situation où étoient les affaires et l'alliance de France avec la Turquie, lorsque j'arrivai à Constantinople, au mois de mars 1672.

L'ambassadeur partit de Constantinople le 29 mars. Il avoit avec lui l'abbé de Nointel, son frère, un gentilhomme, un confesseur, un maître-d'hôtel, un secrétaire, trois interprètes, deux janissaires, et les moindres officiers en nombre suffisant. Outre cela, il y avoit en sa compagnie M. d'Hervieu, qui avoit apporté la lettre de M. de Lyonne pour le visir; un directeur de la compagnie de Levant, qui devoit traiter avec ce ministre des conditions du commerce de la mer Rouge; deux religieux espagnols, commissaires de la Terre-Sainte, qui sollicitoient la restitution des lieux saints de la Palestine, que les Grecs leur avoient enlevés par l'autorité de la Porte, il y a environ trente ans; un marchand de Marseille, qui avoit aussi des affaires à la Porte; et quatre gentilshommes françois et italiens qui, comme moi, faisoient le voyage par curiosité seulement. Le

caïmacan donna un chaoux (*tchâoùch*) à l'ambassadeur, pour lui faire avoir par-tout des logemens, et pour faire garder à sa personne et à sa suite le respect que les Turcs perdent aux moindres occasions, quand ils ne sont retenus d'aucune crainte. Nous fûmes six jours en chemin. On compte cinquante lieues de Constantinople à Andrinople. Le chemin est beau et uni par des plaines et des campagnes très-belles. On trouve sur la route quantité de beaux logemens publics.

Nous allâmes loger à demi-lieue d'Andrinople, dans un lieu fort agréable, où l'air est bon et doux plus qu'en aucun autre de la Romanie (*); car c'est ainsi que l'on appelle aujourd'hui la Thrace. Il est situé sur la rivière d'Hèbre, que l'on nomme à présent *Mariza*, et on le nomme *Bosna-koi*, c'est-à-dire, *village de Bosneens*. Dix jours après notre arrivée, Panaioti, cet interprète du visir dont j'ai parlé (*page* 53) vint de la part de ce ministre visiter l'ambassadeur, et savoir de lui les intentions du roi son maître, touchant le renouvellement des capitulations. Cet interprète commença à négocier avec M. de Nointel, en lui disant que le sentiment du visir étoit que lui et

(*) *Lisez* Roùm-ëîly, *pays des Romains*, parce que c'est le dernier qui soit resté aux empereurs grecs. Alors les Grecs se faisoient appeler Romains. Le Roùm-ëîly contient non-seulement l'ancienne Thrace, mais encore l'ancienne Macédoine et toute la Grèce. (L-s.)

l'ambassadeur ne se vissent point jusqu'à ce que les affaires fussent conclues et terminées, de peur qu'il ne survînt entr'eux de ces différends qui, bien que légers, rompent ou arrêtent la négociation et en empêchent le succès. Panaioti ajouta, comme pour confirmer l'opinion du visir, qu'en Turquie, les affaires ne se faisoient jamais bien que par un tiers; que le visir et l'ambassadeur ayant réciproquement à conserver la gloire et les intérêts de deux grands empires, nul des deux ne voudroit commencer à se relâcher de ses prétentions; qu'il étoit fort facile qu'une négociation en personne aigrît l'esprit du visir et celui de l'ambassadeur; mais qu'une négociation, conduite par leurs interprètes, ne pouvoit si facilement produire de mauvaises dispositions dans l'un ni dans l'autre. Enfin, le visir le prioit d'agréer qu'il ne lui donnât audience que pour remettre dans ses mains de nouvelles capitulations. M. de Nointel souhaitoit toute autre chose; mais il fallut suivre le sentiment du visir et se résoudre à traiter par interprètes. Panaioti prit copie de la lettre que M. de Lyonne écrivoit au grand-visir, et le mémoire des conditions auxquelles S. M. vouloit seulement renouveler les capitulations, à ce que disoit l'ambassadeur, et s'en alla en faisant mille protestations à l'ambassadeur de le bien servir en sa négociation. Il lui dit particulièrement qu'il se faisoit

un si grand honneur d'avoir à ménager le renouvellement des capitulations entre le grand-seigneur et l'empereur de France, qu'il n'y avoit point de moyens au monde qu'il n'employât pour le faire conclure à la satisfaction de S. M. très-chrétienne. Le temps a découvert que cette protestation étoit entièrement trompeuse, et que Panaioti n'avoit pas, pour les intérêts de la France, de meilleurs mouvemens que le grand-visir.

Ce ministre lut le mémoire de l'ambassadeur et le donna à examiner au divan. Il n'étoit pas si long de moitié que celui qu'on avoit présenté au premier voyage, et ne contenoit qu'onze chefs. Cependant le visir le trouvoit encore exhorbitant. Il se récrioit sur les points les plus considérables, disant que jamais la Porte ne les accorderoit; sur les autres, il disoit: Cela se pourra accorder, l'on tâchera de passer sur un tel obstacle et de lever telles difficultés. Ainsi il donnoit nettement le refus d'une partie des demandes qu'on lui faisoit, et ne donnoit parole de l'autre que fort incertainement. Le visir en usoit ainsi pour découvrir, par les réponses de l'ambassadeur, s'il étoit vrai qu'il eût ordre de ne relâcher rien de son mémoire. Il le fit tomber dans son piége, et il découvrit ainsi qu'il avoit des ordres secrets.

A la fin du mois d'avril, ces deux religieux commissaires de la Terre-Sainte, dont j'ai parlé, furent

fort consternés d'un bruit qui se répandit parmi nous, qu'ils ne devoient pas s'attendre, comme ils faisoient, à rentrer dans les lieux saints dont les Grecs les ont dépossédés, parce que le visir ayant déclaré qu'il accorderoit la diminution des droits de douane et le commerce de la mer Rouge, à condition qu'on ne parleroit point de la Terre-Sainte, on lui avoit répondu qu'*il falloit garder ce point pour le dernier*. Comme cette affaire est assez curieuse, j'en rapporterai ici les principaux passages, et cela délassera le lecteur, qui pourroit être fatigué du long détail des négociations de France à la Porte ottomane pour un renouvellement d'alliance.

Le royaume de Jérusalem fut conquis par les chrétiens l'an 1099 et perdu l'an 1177. Un roi de Syrie, nommé *Nezer-Salah-el-din-Joseph* (*), le reconquit, en chassa tous les chrétiens occidentaux, particulièrement les chevaliers, n'y laissant que les chrétiens orientaux, syriens,

(*) El-mélik êl-nâsser sselâhh êd-dyn yoûçouf ben Ayyoûb, vulgairement nommé Saladin, sulthân de Damas et d'Egypte, ne détruisit pas totalement, mais réduisit considérablement le royaume de Jérusalem, depuis 1187, époque de la reddition de Jérusalem, jusqu'à celle de Saint-Jean-d'Acre, qui eut lieu en 1191. Ce fut le terme des victoires de Saladin sur les chrétiens; bientôt après il leur rendit cette dernière ville, qui avoit soutenu un siége de deux ans. Elle forma avec Yâffah et quelques bourgades, le royaume de Jérusalem, qui ne recouvra plus sa capitale. (L-s.)

arméniens, géorgiens et grecs. Peu de temps après, et dans le treizième siècle, un des rois de Naples, de la maison d'Anjou, acheta du roi de Syrie les lieux saints de la Palestine. Le marché [illegible] secret, le roi de Syrie appréhendant que les [illegible] mahométans, ses voisins, ne lui en fissent un[illegible]famie, et qu'ils ne le querellassent sur cette vente. Les moines franciscains furent envoyés par le roi de Naples pour prendre possession des lieux saints. Ils y furent laissés et confirmés par les sultans d'Égypte et par les empereurs turcs qui conquirent la Palestine.

Ces religieux avoient les clefs et la jouissance de tout ce que la dévotion chrétienne a consacré à Jérusalem, à Bethlehem, à Nazareth, et aux autres lieux de la Terre-Sainte. Les chrétiens d'Orient, qui sont en grand nombre en ce pays-là, ne laissoient pas d'avoir des chapelles en plusieurs de ces lieux saints, comme en l'église bâtie sur le sépulcre de Jésus-Christ, et en celles qui sont situées aux endroits où il naquit, et fut crucifié. Les papes qui emploient tout pour attirer les Grecs à leur communion, ordonnèrent aux cordeliers de leur donner toute sorte de liberté dans ces lieux saints, et de leur permettre d'y bâtir des chapelles, d'y tenir des lampes et des cierges, et d'y parer des images et des autels.

Les cordeliers disent que cette liberté qu'eurent

les Grecs dans leurs églises, fit naître en leur esprit le dessein de s'en rendre maîtres. Ceux-ci le nient avec grande assurance. Tant y a que ces derniers vinrent l'an 1634 à la Porte, et produisirent d'anciens titres de possession du mont Calvaire, de la grotte de Bethlehem, et d'autres lieux. Les cordeliers furent cités au divan. Ils y comparurent avec les ambassadeurs des princes de la chrétienté, qui étoient alors à la cour de Turquie. L'affaire y fut plusieurs fois plaidée en présence du grand-visir. Tous les chrétiens qui ont alliance avec la Porte, s'intéressèrent dans le procès, aussi-bien les protestans, que les catholiques romains. Il y fut fait de grosses dépenses de part et d'autre. Enfin les Grecs le gagnèrent, et furent mis en possession des saints lieux, comme ils le demandoient.

Le grand-visir, qui prononça en leur faveur, étant mort au bout de deux ans, les Européens demandèrent que le procès fût revu. Cela fut fait, et entièrement à l'avantage des cordeliers, qui furent remis en possession de ce que les Grecs leur avaient ôté : mais ils ne le gardèrent que deux autres années; car, après ce temps, un autre grand-visir favorable aux Grecs, leur fit recouvrer ces mêmes lieux saints dont ils avoient mis hors les cordeliers quatre ans auparavant. Les Latins ont depuis fait de grands efforts pour en reprendre la

possession, mais ils ont tous été inutiles ; le divan s'est roidi contre les sollicitations, les promesses et les offres, et a toujours constamment répondu [illegible]u'il n'étoit pas juste que les Grecs, qui sont les [illegible]ets du grand-seigneur, et qui lui paient de tri-[illegible]mo[illegible]t cent mille écus par an, fussent privés de la garde d'une partie des lieux saints de la Palestine, qui est du domaine de l'empire ottoman. Les cordeliers n'ont pas laissé pour cela de renouveler les sollicitations, les requêtes et les offres d'argent autant de fois qu'ils ont trouvé de bonnes occasions de le faire. L'an 1665, le comte de Leslé employa, au nom de l'empereur, tous les soins imaginables pour faire rentrer les cordeliers en leur bien ; il conjura, il donna, il promit, mais il ne put rien obtenir. Quatre ans après, le baile Molino, au nom de la république de Venise, fit la même chose. Les cordeliers n'eurent plus alors d'espérance que dans le roi de France. Ils députèrent deux religieux à S. M., qui lui présentèrent des lettres de recommandation de Rome, d'Espagne et de la plupart des princes romains, pour employer son crédit à faire rentrer les Latins dans les lieux saints d'où les Grecs les ont chassés. Le roi très-chrétien n'avoit pas besoin qu'on lui recommandât une telle affaire pour s'y employer vivement : son zèle ardent pour l'église romaine l'en sollicitoit assez. S. M. écrivit à M. de la

Haye, son ambassadeur, de faire entrer l'affaire de ces religieux dans les conditions du renouvellement des capitulations. M. de la Haye et M. de Nointel ensuite leur protestèrent diverses fois qu'il avoient ordre exprès de ne point traiter ave[illegible] Porte et de ne point renouveler les capitu[illegible] si l'on ne remettoit les cordeliers en possession des lieux saints qu'ils ont perdus. Cependant on sut à la fin du mois d'avril, comme j'ai dit, qu'on pourroit abandonner cette affaire, parce qu'on ne vouloit point arrêter un grand traité pour se conserver la garde de quelques simples chapelles.

Ces deux religieux m'ont conté qu'à leur arrivée à Constantinople, M. de la Haye leur ayant dit qu'il savoit bien sûrement que la Porte ne renouvelleroit point les capitulations aux conditions que le roi son maître demandoit, à cause que le seul recouvrement des lieux saints que S. M. vouloit absolument obtenir, étoit une chose que la Porte n'accorderoit jamais, ils lui avoient fait cette réponse qui renfermoit un bon conseil pour le bon succès de leur affaire : *Si V. E. a ordre positif touchant ce recouvrement, et si elle sait, d'autre part, que la Porte n'y consentira jamais, ne faites au grand-visir aucune autre demande que celle-là n'ait été accordée; déclarez à ce ministre que vous ne traiterez point, qu'il ne nous ait donné parole de nous restituer ce que*

les Grecs nous ont pris. Si V. E. tient cette voie, il arrivera ou que le visir accordera la demande, ou qu'il la refusera. S'il l'accorde, [illegible] plus grand empêchement au renouvellement [illegible] capitulations sera ôté ; s'il la refuse, la [illegible] sera glorieuse pour le roi de France ; elle ne paroîtra point intéressée : toute l'Europe admirera la piété et le grand zèle de S. M. ; il n'y aura personne qui ne soit forcé de reconnoître que le seul égard de la religion l'a porté à rompre avec les Turcs.

Ces bons pères me racontoient cela avec une ardeur qui est assez ordinaire dans les moines espagnols. Ils concevoient, comme la plus belle action de l'univers, qu'on fît la guerre à l'empire ottoman, pour l'obliger d'ôter aux chrétiens de Jérusalem, ses propres sujets, la garde de cinq ou six petites églises, et de la donner à des moines étrangers, qui, n'étant pas contens d'y pouvoir entrer à toute heure, vouloient en avoir les clefs pendues à leur cordon.

A la mi-mai, M. de Nointel, voyant que le grand-seigneur et le grand-visir étoient prêts de partir pour la Pologne, et que sa négociation n'étoit pas fort avancée, il alla voir le *reizquitab* (*raïs-kitâb*). On peut comparer son office à celui de chancelier. L'ambassadeur eut trois conférences avec lui avant que de terminer le traité. On le vit

comme conclu à la troisième, qui fut le 26 mai, et le renouvellement fait aux conditions suivantes:

Que les François ne payeroient à l'avenir que trois pour cent de douane;

Qu'ils auroient le commerce libre aux I[illegible] par la mer Rouge, moyennant cinq pou[illegible] douane, qu'on payeroit à l'entrée des terres du grand-seigneur, sans payer rien davantage, ni au passage, ni à la sortie;

Que les capucins françois rebâtiroient à Galata leur église de Saint-Georges, que le feu avoit consumée, et que cette église, celle des jésuites, qui est au même lieu, et toutes les autres appartenantes aux François, qui sont dans l'empire ottoman, seroient sous la protection du roi;

Que l'ambassadeur seroit reconnu protecteur de l'hôpital des chrétiens européens, qui est à Galata, et y pourroit faire dire la messe;

Que les esclaves françois qui sont en Turquie, et qui y pourroient être à l'avenir, seroient mis en liberté, à condition qu'ils n'eussent point été pris, ou sur des voiles, ou en des armées, ou devant des places ennemies de la Porte.

Voilà tout ce qui se devoit changer ou ajouter dans les nouvelles capitulations. L'article concernant les nations étrangères y devoit être mis tel qu'il se trouvoit dans les anciennes.

Dès que les choses eurent été acceptées et

accordées réciproquement, le plus ancien interprète de l'ambassadeur de France dit à M. de Nointel de ne s'en aller point que le chancelier n'eût dressé le modèle des nouvelles capitulations. Ce conseil étoit bon; mais l'ambassadeur crut Pamoi. l'interprète du grand-visir, qui lui dit que c'étoit offenser le chancelier, et lui faire un affront, que de ne se pas fier à ce qu'il disoit de bouche, et de le lui demander par écrit; qu'il engageoit sa parole et demeuroit caution de celle du chancelier. M. de Nointel se laissa persuader. Il revint au logis joyeux et satisfait, avec cet air et cette gaîté que donne le bon succès des affaires. Il nous dit, en se mettant à table : *Messieurs, les capitulations sont renouvelées; il en faut faire la fête et boire à ce renouvellement.* Nous y bûmes tous, à la réserve de son premier interprète, qui dit : *Monseigneur, je ne crois rien de fait, jusqu'à ce que les capitulations soient entre les mains de V. E.*

Le chancelier avoit promis d'envoyer le modèle sur le soir, afin de l'examiner, et qu'ensuite il seroit mis au net; cependant il n'en fit rien. L'ambassadeur ne s'en étonna pas. Il l'envoya quérir le lendemain; mais il fut bien surpris de voir que l'article des nations étrangères n'obligeoit point, de la manière qu'il le prétendoit, celles qui n'ont point d'établissement à la Porte, de venir sous la bannière de France. M. de Nointel commença alors

à craindre qu'on ne l'eût trompé. Il se mit en colère, et envoya à l'instant son second interprète dire au chancelier, que si cet article ne se mettoit comme il l'entendoit, il n'acceptoit point les nouvelles capitulations. Son premier interprète lui de bien penser à l'avance qu'il faisoit faire ; qu'il gardât bien de mettre le marché à la main des Turcs, comme il faisoit, et qu'il ne s'engageât pas si brusquement à rompre avec la Porte pour un seul article, et de peu d'importance. M. de Nointel passa outre. Il envoya faire au chancelier le message que j'ai dit. Ce ministre fit réponse qu'il le rapporteroit au visir.

Le 29, l'ambassadeur alla chez le chancelier, qui lui dit que *la France ne devoit pas demander à la Porte une chose qu'il n'étoit plus en son pouvoir de lui accorder, parce que le grand-seigneur s'étoit engagé aux Anglois, aux Vénitiens, aux Hollandois et aux Génois ;* que *tous les étrangers qui viendroient en Turquie, sous leurs bannières, y seroient traités de même qu'eux ;* qu'*ayant accordé cela pareillement à l'empereur, et nommément pour les villes anséatiques impériales, pour les sujets de la maison d'Autriche et pour les Italiens, S. H. ne pouvoit plus, sans violer sa foi, accorder aux François ce qu'ils demandoient ; savoir, de ne donner entrée que sous leur bannière aux étrangers qui n'ont*

point d'établissement à la Porte. Le chancelier ajouta que *ce qu'il représentoit à S. E., étant d'une notoriété publique et d'une conséquence convaincante, il la supplioit de n'insister pas davantage sur ce point.* M. de Nointel répondit, en protestant de ne renouveler point, si l'on n'accordoit cet article en la manière qu'il le demandoit. Le chancelier répondit, qu'il feroit rapport de cette protestation au visir, et lui feroit savoir sa réponse. L'ambassadeur lui dit, qu'il l'obligeroit beaucoup d'en aller parler à l'heure même à ce ministre, si sa commodité le lui permettoit; qu'il attendroit son retour. Le chancelier y consentit. Il alla parler au visir, et revint avec cette réponse: *Le grand-visir m'a ordonné de dire à V. E., que vous lui fites donner parole, il y a un mois, que pourvu qu'on accordât à l'empereur de France la diminution des droits de douane, et le commerce par la mer Rouge, S. M. I. se contenteroit, quant au reste, des choses raisonnables et justes; que sur cette parole, il vous avoit accordé, au nom du grand-seigneur, ces deux points et les autres grâces que vous savez; mais qu'à présent, voyant que vous ne lui tenez pas parole, il vous déclare bien expressément qu'il retire la sienne, et ne vous veut accorder rien du tout.* Cette réponse fut un coup de foudre. M. de Nointel, et ceux qui étoient avec lui, en furent tout interdits.

On voulut reprendre et renouer le traité; mais il ne fut pas possible, encore qu'on fît connoître sur-le-champ qu'on se déportoit du point contesté. Le chancelier répondit, qu'il n'avoit ordre du visir que de dire ce qu'il avoit dit, et qu'il [illegible] pouvoit traiter davantage. L'ambassadeur répliqua, qu'il avoit une lettre du premier ministre de France pour le visir; qu'il ne vouloit que la remettre en ses mains, et après prendre congé. Le chancelier répondit, que pour le congé, c'étoit une chose facile, et que pour la lettre du premier ministre de France, le grand-visir ne se soucioit pas de la voir.

M. de Nointel revint au logis dans un chagrin qu'il est aisé de concevoir. Il dit aux personnes de son conseil, qui étoit l'abbé, son frère, le directeur de la compagnie du Levant et ses deux premiers interprètes, que la nation angloise et la hollandoise avoient dépensé chacune quarante mille écus au renouvellement des capitulations qu'elles ont avec la Porte; qu'il en falloit donner autant aux ministres du divan pour renouveler celles de France. Les interprètes eurent ordre de porter parole de cette somme aux ministres, mais cela ne produisit encore rien. Les ministres ne s'en émurent seulement pas. Il y a beaucoup d'affaires à la Porte qui se font par argent : il y en a d'autres qu'aucune somme ne sauroit faire avancer. Telle

fut, par exemple, l'affaire des deux commissaires de Terre-Sainte, qui étoient, comme j'ai dit, avec nous à Andrinople : ils offrirent cent mille écus au visir pour rentrer en possession des lieux saints, qu'on leur a ôtés, et en vouloient encore dépenser autant à faire des présens au grand-seigneur et aux ministres de la Porte; mais leur argent ne leur servit de rien, le divan fut incorruptible.

Je dirai en passant, à-propos de ces religieux, que l'on ne doit pas être surpris des grandes offres qu'ils faisoient. Ils m'ont assuré que la dévotion qu'ont les Espagnols pour les lieux saints est si grande, qu'ils fourniroient eux seuls des trésors pour les ravoir. Ils m'ont assuré aussi que la dépense ordinaire de la Terre-Sainte se monte à cent mille livres par an, dont le tiers va en présens qu'il faut faire aux Turcs, et que chaque gardien, qui est triennal, en fait à sa venue pour dix mille écus.

Le troisième juin, jour du départ du grand-seigneur pour la Pologne, l'ambassadeur se rendit de fort grand matin au camp, au quartier du visir, dans le dessein d'obliger en quelque sorte ce ministre à lui donner l'audience qu'il lui refusoit depuis son arrivée, et à recevoir la lettre de M. de Lyonne. Il mena même avec lui

M. d'Hervieu (*), afin que, comme c'étoit lui qui l'avoit apportée, il la rendît; mais le grand-visir n'étoit pas au camp : il étoit allé conduire au premier logement la sultane mère, ce qui obligea M. l'ambassadeur d'aller au quartier du chancelier, où il l'attendit sept heures entières, tantôt en une tente et tantôt en une autre, parce que le camp se levoit. Un peu après midi la nouvelle vint que le grand-visir étoit à la ville. Le chancelier l'alla trouver, et lui dit que l'ambassadeur de France l'attendoit au camp pour le voir et savoir sa dernière volonté. Le visir lui dit de faire entendre à S. E., qu'elle ne prît pas la peine de l'attendre, parce qu'il prenoit congé de sa femme, de sa mère et de sa famille, et qu'il n'iroit que de nuit au camp; que S. E. y laissât un de ses interprêtes seulement, et qu'il lui donneroit réponse. La réponse que le grand-visir donna, fut qu'*il communiqueroit au grand-seigneur, et au divan*, ce *que l'ambassadeur demandoit*, *mais* que *cela ne se pouvoit si-tôt faire, à cause de la marche;* que *S. E. pouvoit cependant retourner à Constantinople pour y attendre la résolution du grand-seigneur;* qu'*il écriroit au caïmacan de donner un passeport au vaisseau du roi qui y étoit, et*

(*) Voyez ma note ci-dessus, page 64. (L-s.)

qu'au reste, sans qu'il se fioit à la foi de l'ambassadeur, il l'auroit fait arrêter à Andrinople, de peur qu'il ne se retirât sans congé. L'interprète ..it ordre de demander au grand-visir des commandemens pour des affaires particulières de né..oce en divers lieux du Levant. Ce ministre les fit expédier le lendemain, en la manière que l'interprète les demandoit.

Voilà le succès du second voyage de M. de Nointel à la Porte. Les Turcs, avec beaucoup d'assurance, donnoient aux François le tort de cette rupture. Ils disoient que même la diminution des dr..ts de douane n'étoit pas justement prétendue, parce que s'il y avoit des nations qui n'en payoient pas tant, comme les Anglois, les Hollandois et les Génois, il y en avoit aussi qui en payoient plus, comme les Allemands et les Vénitiens; et que, si les premiers, qui ne payoient que trois pour cent, en eussent autrefois payé cinq, les François auroient eu quelque droit de demander du rabais; mais que la Porte, qui est libre de faire faveur à qui il lui plaît, ayant traité, d'abord, avec ces derniers venus à des conditions plus avantageuses que celles qu'elle a accordées à ses premiers alliés, elle n'étoit pas obligée de changer à son préjudice les conditions du commerce qui étoit entr'eux depuis si long-temps. Pour les autres demandes du roi, ils disoient que

ce n'étoit, la plupart, que des grâces qu'on n'avoit pas raison de prétendre, puisque bien loin de les avoir méritées de la Porte, on l'avoit toujours traversée dans ses plus importantes entreprises. [illegible] ajoutoient qu'on avoit fait ces demandes le m[illegible]ché à la main, en menaçant et en agissant [illegible] maîtres; les François qui étoient au Levant ne parlant que de brûler Constantinople, de faire la guerre au grand-seigneur, de saccager ses îles et ses ports de mer; que les vaisseaux qui avoient amené M. de Nointel à Constantinople donnoient ouvertement retraite aux esclaves de toute sorte de nations qui s'y venoient jeter, et que les ambassadeurs de France n'entretenoient les grands dans les visites qu'ils leur faisoient, que des forces de S. M. et de la puissance de ses armes. C'est ainsi que parloient les Turcs. Les autres nations disoient que les Turcs n'avoient pas tant de tort, et même qu'ils avoient montré en cette occasion de n'être pas si barbares qu'on le dit, n'ayant témoigné aux François qui étoient en Levant, ni à l'ambassadeur de S. M., aucun ressentiment violent des grands et éclatans secours qu'on a donnés plusieurs fois à leurs ennemis, de la guerre qu'on a portée dans les pays qui sont sous leur protection, et des insultes et des menaces qu'on leur a faites jusque dans leur cour. Mais tout cela ne se disoit que dans l'ardeur de voir arriver quelque

grand accident qui obligeât la France d'employer contre les Turcs ces merveilleux préparatifs de guerre dont la plupart de ses voisins étoient effrayés.

Après avoir rapporté tout de suite la négociation de M. de Nointel à la Porte, je toucherai quelque chose de celles de M. Witzoski, internonce de Pologne, et du chevalier Quirini, baile de Venise, dont l'un venoit de partir d'Andrinople quand j'y arrivai, et l'autre y demeura tout le temps que j'y fus.

Le visir fit donner à l'internonce de Pologne, à son départ, dix-sept cents écus pour payer ses dettes et pour s'en retourner, et outre cela sept chariots et un chaoux. Le pacha de Silistrie eut ordre de le faire aller par la frontière de Tartarie, et de mander aux Tartares de le retenir jusqu'à ce qu'ils sussent que l'envoyé turc qui étoit en Pologne eût passé les frontières et fût entré en Turquie. Le divan fit tout ce qu'il put pour ajuster les affaires avec cet internonce et pour éviter d'entrer en guerre avec son maître. La Porte avoit des desseins du côté de Perse et de la mer Rouge, et ce ne fut que par force qu'elle se tourna vers la Pologne. Le sujet du différend étoit la protection que le grand-seigneur a donnée aux Cosaques. La Pologne demandoit que S. H. retirât publiquement cette protection, de même qu'elle l'avoit donnée publiquement, en envoyant à

Dorosensko, fameux général de ces rebelles de Pologne, un étendard, des lettres-patentes, et les autres marques de dignité avec lesquelles les bassas (pâchâ) sont investis en Turquie. C'étoit afin que les Cosaques, étant intimidés par ce rebut d'éclat, se soumissent, sans combattre, à S. M. polonoise, et qu'elle rentrât plus facilement dans la possession de l'Ukraine qui est son bien particulier et le patrimoine de ses ancêtres.

Sous le règne du roi Cazimir, M. Ratzieuski étoit venu demander la ratification du traité de Coctchin (*), qui s'observoit entre la Pologne et la Turquie, et d'autres choses. La Porte répondit qu'elle ratifieroit purement et simplement sans parler des Cosaques. M. Ratzieuski mourut à Andrinople durant sa négociation. Son secrétaire, qui étoit ce M. Witzosky, fut pourvu par le roi, successeur de Cazimir, de l'internonciature, et reçut ordre de représenter que l'Ukraine étant le bien particulier du prince qui régnoit alors, S. M. avoit double intérêt de chercher à y rentrer. La Porte répondit qu'elle n'empêcheroit point que

---

(*) Ce traité est ainsi nommé, à cause de la petite ville de Koctzim (prononcez *Koktchin*), auprès de laquelle les Othomans, commandés par le fameux Ahhmed *Kupruly*, avoient été battus par Jean Sobieski, depuis roi de Pologne. Cette grande bataille fut livrée, et le traité de paix qui la suivit, conclu en 1084 de l'hégire, au mois de reby'i second, vers la fin d'août 1673. (L-s.)

S. M. polonoise n'y rentrât, et qu'elle pouvoit faire ce qu'elle voudroit contre les Cosaques; mais que le grand-seigneur considéroit sa gloire, et ne pouvoit retirer ouvertement la protection qu'il leur avoit ouvertement accordée. M. Witzosky, qui étoit un homme violent, ne voulut point accepter ce moyen d'accord, ni tous les autres qu'on lui proposa. Il dit hautement, en plein divan, que *quand le roi son maître, les sénateurs et la république seroient d'avis d'accepter une simple ratification, il les empêcheroit de le faire, par le pouvoir qu'il en avoit, en qualité de gentilhomme polonois.* Le visir voyant tant de fierté, et entendant dire que le roi de Pologne s'étoit avancé avec une armée à Léopold, il se prépara à la guerre.

Lorsque le roi et le sénat surent que le grand-seigneur se tournoit vers eux, et qu'au printemps, assurément, ils l'auroient sur les bras en Pologne, ils furent tous et surpris et confondus. L'internonce lui-même ne savoit où il en étoit. Trompé par les bruits qu'on faisoit courir de la révolte des Arabes et du saccagement de la Mecque, comme aussi par les assurances qu'on dit que M. de Nointel lui donnoit, que S. M. très-chrétienne envoyoit cinquante vaisseaux dans l'Archipel, il avoit toujours écrit à la république de tenir bon, et de ne se relâcher en rien, parce

qu'infailliblement le grand-seigneur auroit bientôt, de plusieurs côtés, de grandes guerres sur les bras.

La Pologne eût bien voulu, alors, n'avoir point détourné S. H. de ses desseins d'Asie. Elle envoya un interprète à la Porte. Cet interprète arriva le 23 mai, avec huit hommes de suite, six semaines après le départ de l'internonce : on lui assigna un logis, et treize francs par jour pour sa dépense. Les lettres qu'il apportoit étoit du grand-chancelier, adressées au grand-visir. Elles contenoient que *la Pologne étoit surprise d'apprendre que le grand-seigneur se préparoit à lui faire la guerre ;* qu'*elle n'en savoit pas le sujet, et n'en avoit point donné d'occasion ;* que *si la Porte vouloit ratifier le traité de Coctchin, le roi y étoit tout disposé*, et qu'*il enverroit un ambassadeur extraordinaire ;* que *si elle persistoit dans le dessein de lui faire la guerre, S. M. étoit prête à se défendre ; mais* qu'*elle protestoit que les Polonois n'étoient point les violateurs de la paix.*

L'interprète fut renvoyé au bout de huit jours, avec des lettres qui portoient que la Pologne pouvoit envoyer un ambassadeur extraordinaire, et qu'il seroit le bien-venu. Cependant l'armée du grand-seigneur, et le grand-visir à la tête, ne laissa pas de marcher vers Silistrie.

La négociation du chevalier Quirini n'eut rien de particulier. Il vint à Andrinople au mois de décembre 1671, et en partit à la fin de mai suivant. Il avoit ordre de faire de particulières instances pour la liberté des prisonniers faits à la guerre de Candie. Il obtint, après des peines et des dépenses extrêmes, qu'on échangeroit les vingt-huit principaux avec autant de Turcs. L'échange se fit à Castel Tornèse en Morée. Quant au reste des prisonniers, au nombre de mille ou environ, le grand-visir dit au baile de Venise, que les galères ottomanes étoient presque sans chiourme, et que d'en ôter mille hommes tout d'un coup, ce seroit les trop affoiblir, surtout en un temps où l'on en avoit tant de besoin pour porter en Pologne, par la mer Noire, des hommes et des munitions. Cependant il lui promit que lorsque la campagne seroit finie, il en feroit relâcher deux cent cinquante, et chaque année autant, jusqu'à ce qu'ils fussent tous délivrés.

Les Vénitiens font tant de dépenses à la Porte, qu'on peut dire qu'ils achètent tout ce qu'ils obtiennent, et même qu'ils l'achètent fort chèrement. Il n'y a point d'homme d'importance à la cour et au divan à qui ils ne fassent tous les ans des présens considérables. La république, qui n'a pas de voisin plus à craindre que le Turc, n'épargne rien

pour entretenir la paix avec lui. Elle lui paie tribut de plusieurs îles de l'Archipel, comme Zante et Cérigo; elle souffre, elle dissimule ses caprices, ses insultes, sa tyrannie; et afin de prévenir les différends et les guerres qui naissent toujours entre de puissans voisins, autant qu'on les peut prévenir par la sagesse de la conduite. Cette république envoie pour ambassadeurs à Constantinople, les plus vieux et les plus expérimentés de ses sénateurs. Les bailes de Venise sont ordinairement des gens qui ont été ambassadeurs en toutes les cours de la chrétienté, qu'on a employés en des traités de paix et de guerre, et en des négociations; gens, enfin, qui n'ignorent rien de la politique de tous les princes du monde, et des adresses des plus habiles ministres dans l'art de cacher son intérieur et de découvrir celui d'autrui. Les bailes ont des ordres libres de dépenser et de donner autant qu'ils jugent qu'il le faut faire. Ils demeurent ordinairement trois ans à Constantinople, et, pendant ce temps-là, ils amassent plus de cent mille écus, du-moins ils le peuvent faire, car la république ne leur demande point de compte. Elle en use ainsi pour deux raisons : la première est pour balancer, par le gain, les peines de l'ambassade de Constantinople, qui naissent du risque et des fatigues du voyage, de la mauvaise humeur et du peu de considération

des Turcs ; la seconde est de récompenser couvertement ces bailes, qui souvent se sont épuisés en ambassades dans l'Europe.

J'ai ouï dire à M. Quirini, en des visites que j'ai eu l'honneur de lui faire, que la politique des Turcs passoit de beaucoup celle des Européens ; qu'elle n'étoit point renfermée en des maximes et des règles ; qu'elle consistoit toute dans le bon sens, sur lequel elle étoit uniquement fondée, et sur les mouvemens duquel elle se régloit uniquement ; que cette politique n'ayant ni art, ni principes, étoit comme inaccessible ; et qu'il avouoit de bonne-foi que la conduite du visir étoit un abîme pour lui, qu'il n'en pouvoit sonder le jugement, la prévoyance, la pénétration, le secret, l'artifice et tous les détours. Il assuroit que s'il avoit un fils, il ne lui donneroit point d'autre école de politique que la cour ottomane, où il ne se lassoit point d'admirer le visir, qui, sans parler, sans écrire, sans se remuer beaucoup, gouvernoit un des plus puissans empires du monde, et en étendoit les limites en plusieurs lieux.

Durant le séjour que j'ai fait à Andrinople, j'ai eu l'honneur de me trouver plusieurs fois en conversation avec cet ambassadeur de Venise ; et comme on s'entretenoit encore alors communément de la guerre de Candie, j'en appris de lui,

et d'autres personnes éminentes de la cour, bien des particularités mémorables. Voici celles que j'ai cru les plus dignes d'être rapportées.

Un des principaux commandemens de la loi de Mahomet, est le pélerinage de la Mecque et de Médine, qu'elle appelle, par excellence, *Heger Haramin* (*), c'est-à-dire, *la visite des villes sacrées.* Il n'y a qu'une extrême pauvreté qui en puisse légitimement dispenser; et il est ordonné à ceux à qui la maladie ou l'emploi, ou d'autres empêchemens ne permettent pas d'aller à ce pélerinage, de le faire faire par procureur, c'est-à-dire, d'envoyer dans ces lieux de dévotion un homme exprès, qui fasse tout ce qu'on y feroit soi-même, si l'on y pouvoit aller.

Les empereurs ottomans s'acquittent fort exactement de ce devoir, tant pour eux que pour leur famille. Ils envoient tous les ans des présens considérables à ces villes, dont ils se disent, par honneur, seigneurs et protecteurs. Ces présens s'envoient quelquefois par mer. On les chargea, l'an 1644, sur un gros gallion, qui les devoit porter au Caire. Beaucoup d'eunuques et diverses femmes du sérail étoient avec les envoyés du grand-seigneur, pour faire le pélerinage, et il y

(*) *Hhadje êl-hharamêin*, le pélerinage, le voyage des deux sanctuaires. (L-s.)

avoit encore quantité de passagers et de soldats. Ce gallion partit de Constantinople, avec plusieurs autres voiles auxquelles il servoit de conserve. Il fut attaqué proche de Rhodes, par les galères de Malte, et fut pris après un rude combat. Les galères ne le purent mener droit à Malte, à cause qu'il faisoit eau de tous côtés, pour les grands coups de *coursier* qu'il avoit reçus au combat. Elles relâchèrent avec peine en un port de l'île de Candie. On le radouba là le mieux qu'il se pût, et l'on prit toutes les peines imaginables de le mener à Malte; mais ce fut en vain, il alla à fond. On estimoit un million ce qu'on en avoit déchargé dans les galères.

La nouvelle de cette prise mit le grand-seigneur en furie. Il menaçoit d'exterminer tous les chrétiens qui étoient à Constantinople, les ambassadeurs et les ministres comme les autres. Il en vouloit à toutes les nations, par ce, disoit-il, que les galères de Malte étoient montées de chevaliers et de soldats de tous les pays de la chrétienté.

M. Soranzo, ambassadeur de Venise à la Porte ottomane, recourut promptement aux ministres du divan. Il crut détourner sûrement l'orage de dessus sa tête, et bien appaiser le grand-seigneur, en lui faisant représenter qu'il n'y avoit aucun chevalier de Malte sujet de la république. Les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande firent

remontrer la même chose ; ainsi toute la foudre sembloit devoir tomber sur M. de la Haye le père, alors ambassadeur de France; et sans doute il eût senti rudement la brutalité des Turcs et l'emportement du grand-seigneur, si Givan Capigi Bachy, grand-visir, ne l'eût garanti. Ce premier ministre, homme de très-grand esprit, de rare mérite, et de la plus illustre naissance de Turquie, ayant eu six grands-visirs de sa maison : ce ministre, dis-je, prit la défense de l'ambassadeur de France, des François, et de tous les chrétiens qui étoient à Constantinople, excepté les Vénitiens. Il fit entendre à S. H. que les Vénitiens étoient les plus coupables, pour avoir permis aux galères de Malte de radouber le gallion dans leurs ports au lieu de l'arrêter. Il fit tourner ainsi contre Candie toute la colère du grand-seigneur, qui résolut d'y porter la guerre. Cette résolution fut fort secrète, et pour l'exécuter secrètement aussi, on ne fit paroître de colère que contre Malte. Le grand-seigneur publia la guerre contre cette petite île, et ordonna à la milice de se tenir prête à la fin du mois de mars 1645.

L'ambassadeur de Venise n'épargna ni industrie, ni présens pour pénétrer cette publication de guerre, et découvrir si elle étoit sincère, et ne couvroit point le dessein d'une entreprise contre la république. L'ambassadeur de France l'assuroit

qu'il y avoit de la dissimulation, et lui donna plusieurs fois avis qu'on en vouloit à Candie. Il n'en fit aucun compte, et se laissa prévenir des assurances du contraire, que le grand-visir lui donnoit de temps en temps.

L'armée ottomane, au nombre de quatre-vingts vaisseaux et d'autant de galères, commandée par Issouf Captan Pacha (Yoùçouf qâpoudân pâchâ), partit de Constantinople à la fin d'avril, fit descente en Candie, et en dix jours prit la Canée. Ceux qui ont connu ce général disent que c'étoit un grand capitaine, et qu'il auroit pris l'île en peu de temps, si on lui eût laissé la vie et la conduite de cette guerre. Le grand-seigneur s'étant mis en tête qu'Issouf avoit de grands trésors, et qu'on se pourroit passer de lui pour conquérir le reste de Candie, le fit étrangler à Constantinople peu de jours après son retour. S.H. perdit beaucoup à sa mort, et ne trouva point ces trésors qu'elle s'étoit imaginée. Les années suivantes, la Porte renvoya d'autres armées en Candie sous différens généraux. Les succès qu'ils ont eus sont trop connus pour en parler.

Ce n'est pas tant à la force de cette île, ou à la foiblesse des Turcs, qu'on doit imputer la longueur de cette guerre, qui dura vingt-quatre ans entiers, qu'aux révolutions étranges qui arrivèrent dans la cour ottomane presqu'au commencement de

cette entreprise, et aux guerres qui se firent en Transylvanie et en Hongrie, et qui durèrent jusqu'à l'an 1665. Le prince qui entreprit la conquête de Candie, étoit Ibrahim (Ibrâhym), âgé pour lors de trente-deux ans. Il étoit parvenu à l'empire quatre ans auparavant, contre ses espérances et celles de tout le monde; car il avoit été tenu en une rude prison durant le règne d'Osman (O'tsmân) et de Murat (Mourâd) ses frères; et ce dernier, après avoir fait étrangler ses deux plus jeunes frères, comme il se vit proche de sa fin, il commanda qu'on étranglât aussi Ibrahim, le seul frère qui lui restoit; mais ce cruel commandement ne fut point exécuté, parce que Murat n'avoit point de fils, et qu'Ibrahim étant demeuré seul de la famille ottomane, c'étoit aussi l'unique héritier de l'empire. Il est bon de remarquer que ce qui avoit porté Murat à laisser la vie à Ibrahim et à l'ôter à ses frères, bien que plus jeunes, c'est qu'Ibrahim n'avoit point d'esprit, et que paroissant tout-à-fait incapable de régner, on ne pouvoit craindre de révolte en sa faveur. Dès qu'il fut sur le trône, il s'abandonna à toute sorte d'impuretés et de crimes: ses débauches, ses extorsions et ses cruautés le rendirent odieux et insupportable à tous ses sujets. Il prenoit, sans aucune distinction, les biens des mosquées et des particuliers, et souvent il ôtoit la vie à ceux qu'il croyoit riches, pour avoir plus aisément

leurs

leurs biens, et tout cela pour fournir aux excessives dépenses de ses plaisirs et au grand luxe de sa cour. La milice étoit mal payée : elle se souleva pour déposer Ibrahim, au mois d'août 1648, et pour mettre sur le trône, Mahamed (Mohhammed), son fils aîné, âgé seulement de sept ans; et douze jours après quoi elle étrangla Ibrahim.

J'ai déjà rapporté que, dans les premières années du règne de Mahamed, l'Etat étoit gouverné par des femmes et par des eunuques, qui en remplissoient, comme bon leur sembloit, les premières charges, et particulièrement celle de premier ministre, jusqu'au temps qu'on la donna à Cuperly Mahamed Pacha, qui entreprit la guerre de Transylvanie. Son successeur, qui étoit aussi son fils, commença celle de Hongrie, laquelle ayant été terminée par la paix, l'an 1665, comme je l'ai dit, il s'attacha deux ans ensuite à cette conquête de Candie, où il trouva une bien plus longue et plus vigoureuse résistance qu'il n'avoit pensé.

Si Candie eût tenu encore un hiver contre les Turcs, on ne doute point que le grand-visir n'eût été contraint de lever le siége, et qu'il ne fût arrivé de grands soulèvemens dans l'empire. Les plus vieux janissaires étoient morts à ce siége, aucun n'y vouloit plus aller; tous les Turcs murmuroient de cette guerre; ils disoient qu'on alloit faire

échouer, contre une roche, les forces ottomanes, par un aveuglement étonnant. Le peuple de Constantinople vouloit mettre sur le trône un frère du grand-seigneur. S. H. étoit sollicitée de faire mourir le visir, afin d'appaiser, par ce sacrifice, la colère du peuple et de la milice. L'un ou l'autre de ces changemens suffisoit pour faire lever le siége.

Le grand-visir savoit tout cela. Il étoit au désespoir de ne pouvoir finir cette guerre; il craignoit fortement d'y laisser l'honneur et la vie. On dit qu'il s'arrachoit les poils de la barbe. Il est certain qu'il gagna alors une maladie incurable et difficile à nommer : c'étoit un certain saisissement de cœur ou abattement d'esprit causé par la crainte, l'affliction et l'épouvante. Les médecins lui ordonnoient, contre ce mal, l'usage du vin pur; il en buvoit journellement, et ne se sentoit remis que par ce secours.

Lorsque la nouvelle de la reddition de Candie fut portée au grand-seigneur, S. H. ne la put croire; et quand elle en fut assurée, elle s'emporta à des excès de joie qui étoient extravagans; elle et toute sa cour répétoient souvent ces mots: *Les Francs ont eu pitié de nous.*

Les Turcs se glorifioient, à la prise de Candie, d'avoir vaincu toute la chrétienté, parce qu'il y avoit à ce siége des soldats et des volontaires de tous les endroits de la chrétienté; et ils disoient

qu'il avoit duré trois ans (1), parce que toute la chrétienté s'y étoit trouvée, et qu'elle y avoit fait ses plus grands efforts.

Le plus utile préparatif que fit le visir pour le siége de Candie, fut de faire son kiaija (2), c'est-à-dire l'intendant de sa maison, grand-trésorier de l'empire. Il connoissoit la véritable amitié que ce seigneur avoit pour lui, et qu'au besoin il n'épargneroit pas sa vie. Cette prévoyance fit le gain de la place et le salut du visir. Le grand-trésorier ne laissa jamais manquer le camp de rien. On y trouvoit des moutons à un écu, tant qu'on en vouloit. Les marchés y étoient remplis de toutes les choses nécessaires à la nourriture et au vêtement. Les munitions y passoient à quelque prix et à quelque risque que ce fût, parce que l'argent y abondoit.

Dans le mémoire que ce trésorier donna au divan, des dépenses extraordinaires faites en Candie, les trois dernières années du siége, il y avoit sept cent mille écus dépensés en dons faits aux déserteurs ennemis, qui se faisoient Turcs ou s'en alloient hors de l'île; à récompenser les

---

(1) Ils avoient tenu l'île en état de blocuspendant vingt-quatre ans. (L-s.)

(2) *Kiâyâ*, corruption de *Ketkhodâ*, majordome; on donne aussi ce titre à l'officier chargé de l'inspection des arts et métiers. (L-s.)

beaux exploits des soldats; à payer les têtes des chrétiens. On donnoit sept francs et demi de chacune. Ce mémoire marquoit qu'on avoit tiré cent mille coups de canon contre la place, et qu'il étoit mort devant sept pachas, quatre-vingts tant colonels que capitaines, dix mille quatre cents janissaires, sans les autres milices et les troupes des provinces, dont la paye n'est point couchée sur l'état.

Le jour que le grand-visir entra dans Candie, le chevalier Molino, que la république avoit envoyé pour traiter de paix avec la Porte, étoit à son côté. Le grand-visir lui dit que l'île de Candie coûtoit beaucoup au grand-seigneur. M. Molino lui répondit qu'elle coûtoit aussi beaucoup à la république, et qu'il y étoit mort cent mille hommes, sans compter les François. Le visir lui demanda pourquoi la place ne s'étoit pas rendue plus tôt, y ayant long-temps qu'ils n'étoient plus en état de tenir. L'ambassadeur répondit que le roi de France avoit empêché de le faire, en promettant d'envoyer de puissans secours et de déclarer la guerre au grand-seigneur.

Le baile Molino arriva en Candie au printemps de l'an 1669; il se tenoit aux gozes de l'île (*); il envoya offrir au grand-visir les Grabuses et Spina

---

(*) Les *gozes* ou le *goze*, est une petite île située au sud et à une très-petite distance de Candie. (L-s.)

Longa, la Suda et Tine, îles de l'Archipel; Clissa et d'autres places de Terre-Ferme (*), les frais de la guerre et cinquante mille écus de tribut par an pour la ville de Candie, que la république tiendroit de l'empire. Le grand-visir fit réponse que le grand-seigneur avoit plus son honneur en considération que tous les autres biens; qu'il ne vouloit autre chose que ce morceau de roche que S. H. attaquoit depuis vingt-quatre ans.

Ce fut le capitaine-général Morosini qui fit la trève avec le visir. Il la fit à l'insu du chevalier Molino et sans lui en rien communiquer. Ce procédé pensa coûter la vie à M. Morosini à Venise: les grandes sommes d'argent qu'il fit couler pendant une nuit le sauvèrent. Ce capitaine-général ne songea, en traitant à aucun intérêt, qu'à celui de l'état; il ne se mit en peine ni de celui de la religion, ni de celui du commerce; il s'appliqua tout entier à ce qui regardoit l'île de Candie et la guerre, et accorda, avec le visir, que tout le reste seroit remis en l'état auquel il étoit avant la rupture. C'est ce qui fut cause que M. Molino eut tant de peine à faire rebâtir à Galata, faubourg de Constantinople,

---

(*) Les *Grabuses* ou le *Garabuse*, *Spina Longa* et la *Suda* sont des forteresses dispersées le long des côtes de Candie; *Tine* est une île de l'Archipel; *Clissa*, une forteresse de la Dalmatie, non loin de Spalatro. (L-s.)

85827

l'église des Vénitiens, que le feu avoit consumée; et il fit tant d'efforts en cette affaire pour lever les obstacles qui survenoient de tous côtés, qu'il y mourut en la peine; mais par bonheur l'ouvrage étoit presque achevé. Il demanda plusieurs choses au grand-seigneur, particulièrement la diminution des droits de douane, que les Vénitiens paient; mais il ne l'obtint point. Le grand-visir lui dit : *M. Molino, l'alliance qu'il y a entre la Porte et la République est une alliance ancienne, et la Porte la considère par son ancienneté plus que par aucun aûtre égard; si l'on y change quelques articles, ce sera une alliance nouvelle dont les Turcs ne feront plus tant d'estime et qu'ils respecteront beaucoup moins. De plus, si vous demandez des grâces au grand-seigneur, S. H. vous pourra demander aussi quelque chose.* M. Molino entendit bientôt ce que cela vouloit dire, il ne parla plus de diminution de droits ni de changement aux capitulations anciennes.

Je viens de donner une trop belle idée de la conduite du grand-visir, pour ne rien dire de plus particulier de sa personne; mais comme c'est de son père, qui étoit aussi grand-visir, qu'il tenoit sa fortune et sa gloire, je dirai auparavant, et en peu de mots, ce que fit de plus mémorable ce visir si renommé.

Il s'appeloit Cuperly Mahamed Pacha. Le

73868

caprice des femmes et des eunuques, qui gouvernoient durant le bas âge de Mahamed IV, le fit grand-visir; il ne pensoit à rien moins qu'à cette haute dignité, lorsqu'elle lui fut offerte; mais dès qu'il en fut revêtu, il se mit à envisager le changement et le meurtre de plusieurs grands-visirs, ses prédécesseurs, dont l'état changeoit presque tous les mois, et il crut que pour se conserver la vie et l'emploi, il falloit qu'il fît mourir ses envieux et ses compétiteurs, et qu'il entreprît des guerres, afin de tenir toujours le grand-seigneur éloigné de Constantinople, et de se voir toujours occupé à la tête d'une armée.

Il commença par le sérail, où il fit étrangler plusieurs eunuques, et s'étant rendu maître en peu de temps de la crédulité et des affections de son jeune prince, il lui persuada que pour être maître absolu de l'empire, et n'être point sujet aux séditions et aux intrigues, et pour empêcher la milice de faire des attentats pareils à celui qu'elle avoit fait sur son père, il falloit que S. H. s'éloignât de la capitale, où le peuple est mutin et où les janissaires sont les maîtres, et qu'elle se défît de tous ceux qui avoient osé déposer son père et tremper leurs mains parricides dans son sang. Suivant ce projet, Cuperly fit étrangler Delly Ussein Pacha (Dély Hhucéïn pâchâ), renommé pour le plus vaillant capitaine de l'empire, qui avoit été

général en Candie. Il mena la cour à Andrinople, et il entreprit la guerre de Transylvanie, parce que celle de Candie l'eût tenu trop éloigné de la personne du grand-seigneur, qui n'étoit pas encore en âge de marcher à la tête de ses armées.

Cette guerre de Transylvanie fut courte et glorieuse au grand-visir, par la défaite du prince Ragotsky et par la prise de Waradin, quoiqu'elle lui coûtât le sang des meilleures troupes ottomanes et de leurs plus braves officiers. Il revint victorieux à Andrinople, et quoiqu'il eût fait la paix avec l'empereur, il se mit à faire des apprêts pour recommencer la guerre contre lui en Hongrie. Il étoit sur le point de se mettre en campagne, l'an 1662, lorsqu'il mourut; mais il eut le pouvoir, avant sa mort, de faire recevoir en sa place son fils unique, Akmet Pacha (Ahhmed pâchâ), quoiqu'il n'eût pas atteint l'âge de trente ans; ce qui est une action extraordinaire et sans pareille dans l'histoire de la monarchie ottomane.

Il n'y a peut-être jamais eu de grand-visir plus capable de gouverner l'empire ottoman qu'Akmet Pacha. Il avoit la taille haute, un peu chargée d'embonpoint; les yeux grands et ouverts; le visage bien formé; le teint blanc et uni : son air étoit modeste, grave, affable et engageant. Il ne se peut voir de Turc ni d'homme plus civil; il étoit d'un naturel beaucoup plus doux et moins

sanguinaire que son père ; il n'étoit point tyran et haïssoit à mort les vexations. La justice et l'équité paroissoient en tout ce qu'il faisoit ; il ne se laissoit point conduire à l'intérêt : et soit qu'il n'eût pas beaucoup d'attachement aux biens, soit que les siens, qui étoient très-grands, remplissent tous ses désirs, l'on ne voyoit pas qu'il les recherchât comme font les autres Turcs. On dit même une particularité qui fait beaucoup à sa gloire, c'est que tous les gens qui lui ont fait des présens pour aller à leurs fins, aucun d'eux n'y est parvenu : ainsi il arrivoit toujours qu'on n'obtenoit ni grâces ni emplois de ce ministre quand on les lui demandoit le présent à la main. Son esprit étoit étendu, pénétrant, couvert ; sa mémoire heureuse et facile ; son jugement juste et appliqué ; il alloit droit aux choses ; il parloit peu et modestement, mais avec un discernement et une connoissance qu'il n'est pas facile de représenter.

Les commencemens de son ministère furent glorieux et avantageux à l'empire ottoman ; toutes les suites le furent encore davantage.

Ce grand homme ayant vu les beaux succès qu'avoit eus la conduite de son père au gouvernement de Turquie, tâcha d'abord de le suivre d'aussi près qu'il se peut. Il commença la guerre contre l'empereur, que son père avoit projetée et qu'il alloit entreprendre. Il marcha à Bude,

avec une armée de soixante mille hommes, assiégea Neuhausel, qu'il prit l'an 1663, fit lever le siége de Canise, et emporta le fort de Serin au commencement de l'année suivante. Dans le dessein de continuer ses progrès et d'aller droit à Vienne, il fit faire un pont sur la rivière de Raab; douze mille Turcs l'avoient déjà passée, et toute l'armée en alloit faire autant; mais elle en fut empêchée par celle de l'empereur, qui, fortifiée du secours des alliés de l'empire, et particulièrement des François, tailla en pièces la meilleure partie de ces douze mille Turcs, donna la fuite au reste, et gagna cette célèbre bataille qu'on a appelée *la bataille de Saint-Godard*, du nom du bourg près duquel elle se donna.

Le grand-visir répara la perte de cette bataille par un traité de paix qu'il fit aussi glorieux et aussi avantageux que s'il l'avoit gagnée; et voyant la passion qu'avoit le grand-seigneur de revoir Constantinople, il l'y mena si bien accompagné, qu'il n'y avoit nul soulèvement à craindre, et il y demeura jusqu'au commencement de l'an 1666, qu'il entreprit de terminer la guerre de Candie, à quoi il s'employa trois ans, comme je l'ai dit. Deux ans après il commença la guerre de Pologne, et il suivit toujours de fort près la grande maxime de son père, qu'*un premier visir devoit se maintenir à la tête d'une armée.*

Nous partîmes d'Andrinople le 9 juin, et revînmes à Constantinople le 15. Le 17, au point du jour, M. de Nointel alla *incognito* voir le caïmacan et lui demander un passeport pour le vaisseau du roi. Le caïmacan fit réponse qu'il n'avoit point reçu d'ordre du visir de lui en donner, et qu'il ne le pouvoit faire. L'ambassadeur fut fort surpris et fort touché. Il conta au caïmacan la dureté du visir pour lui. Le caïmacan fit semblant de s'intéresser dans l'injustice du traitement qu'on faisoit à l'ambassadeur. Il convint ensuite avec S. E. d'envoyer chacun un homme et des lettres au visir. Le caïmacan manda à ce ministre tout ce que l'ambassadeur lui avoit dit et représenté. M. de Nointel lui écrivit des plaintes de son manquement de parole. Il le conjura de n'outrer pas sa patience, qui étoit à bout, de lui déclarer entièrement la dernière résolution de la Porte, et de lui envoyer particulièrement le congé du vaisseau du roi.

Les exprès qu'on chargea de ces lettres partirent séparément. Celui du caïmacan partit le 18 juin; celui de M. de Nointel le lendemain. L'exprès du caïmacan trouva toute la cour auprès de Silistrie, d'où il retourna à Constantinople le 9 juillet. Dès qu'il fut arrivé, son maître envoya quérir le premier interprète de l'ambassadeur, et lui dit : Le visir n'a point donné de réponse à mon exprès, et il l'a renvoyé, en lui disant qu'il me feroit savoir,

par une autre voie, les volontés du grand-seigneur. Le courrier de l'ambassadeur n'étoit pas revenu le 20 juillet lorsque je partis : je ne sais quelle réponse il rapporta.

A la fin du mois de juin, l'ambassadeur fit demander un passeport pour le directeur de la compagnie du Levant, de qui j'ai parlé, un pour moi, une permission de faire venir du vin, et une autre d'entrer à Sainte-Sophie (*). Le caïmacan fit réponse qu'il ne pouvoit accorder rien du tout à l'ambassadeur, jusqu'à ce qu'il sût les intentions du visir; qu'il sentoit beaucoup de répugnance à lui refuser ces bagatelles; mais qu'au terme où étoient les choses, entre le grand-visir et l'ambassadeur, il se rendroit criminel de donner des passeports à S. E.; que dès qu'il en auroit la permission, il feroit connoître la bonne volonté qu'il avoit pour la nation françoise.

Ce refus me donna beaucoup d'inquiétude, parce qu'il sembloit confirmer des bruits qui couroient, que le grand-visir vouloit faire arrêter l'ambassadeur et tous les François. Je me voyois avec un grand fonds : c'étoit la charge de deux chevaux, comme je l'ai dit; le bagage de mon camarade et le mien en chargeoient encore quatre.

(*) La principale mosquée de Constantinople, dont Grelot, M. d'Hosson, etc. ont donné une description fort détaillée. (L-s.)

Cela ne nous permettoit pas de penser seulement à fuir ou à se cacher. Trois autres considérations augmentoient mon inquiétude et ma peine : la première, que quelque chemin que je prisse pour passer par terre en Perse, je ne pouvois de trois mois être hors de la Turquie, et que pendant ce temps-là la Porte auroit tout le loisir d'envoyer ordre aux extrémités de son empire les plus reculés, d'arrêter les François, si elle se portoit à cette violence contre eux; la seconde est, que rien de tout ce que je portois de précieux, n'avoit passé à la douane, et que si l'on venoit pour cela à me rechercher à Constantinople ou en d'autres villes de Turquie, je ne pouvois espérer aucun secours de l'ambassadeur; la troisième, qu'à cause des chaleurs, il ne se feroit de caravane, pour aller en Perse, qu'au mois d'octobre.

En ce fâcheux embarras, Dieu, dont j'ai toujours senti le secours en mes plus grands besoins, me fit voir un chemin tout prêt pour me tirer sûrement de Constantinople. Le grand-seigneur a une forteresse à vingt milles du Tanaïs, vis-à-vis de l'endroit où ce grand fleuve entre dans les marais Méotides : cette forteresse s'appelle Azac (*). La

---

(*) *Tanaïs* est l'ancien nom du *Don*, comme *palus* ou *marais Méotides* est celui de la mer d'Asow, ainsi appelée à cause de la forteresse d'Asow, située sur les bords de cette mer. Les Turks et

Porte y envoie tous les ans un nouveau commandant avec des gens et de l'argent. Il y va par mer, tant parce qu'il n'y a que treize cents milles par cette voie, qu'à cause du risque qu'il y a, par terre, de tomber entre les mains des Tartares, des Cosaques ou des Moscovites. La saïque (*) (c'est une sorte de vaisseau turc) où s'embarque le commandant, n'est point sujet à la visite des douaniers, comme sont tous les autres bâtimens qui vont en la mer Noire. Ce qui est dessus se peut dire libre, et il n'y a que le commandant turc qui ait droit d'en prendre connoissance. Cette saïque touche Caffa, ville et port célèbre dans la Tartarie-Crimée, d'où il part tous les ans, au mois de septembre et d'octobre, des vaisseaux qui vont en Mingrelie, ou Colchide, qui n'est qu'à sept ou huit jours de marche avant que d'entrer sur les terres de Perse. Il n'y a pas de route plus courte pour aller de Constantinople en Perse, ni qui puisse être plus aisée; car on pourroit faire le voyage en trois semaines, tout par mer, à quelques soixante lieues près; néanmoins, il n'y a pas de route moins pratiquée ni

tous les Orientaux ont métamorphosé le nom d'Asow en celui d'Azâq, que notre voyageur a employé dans sa relation. Cette forteresse dépend maintenant de la Russie. (L-s.)

(*) Voyez page 117, la description de ce petit navire.

plus inconnue, à cause des dangers qu'on y court; et je ne pus trouver à Constantinople un seul homme qui l'eût faite. J'en trouvois un grand nombre qui me disoient ce que j'en rapporte, et qu'ils avoient été aux ports de Mingrelie, où il y a toujours beaucoup d'Arméniens et de Géorgiens, sujets de la Perse, qui leur disoient qu'il n'y avoit que six ou sept jours de marche de-là chez eux.

Les dangers de cette route qui empêchent qu'on ne la prenne sont de deux sortes : premièrement, la mer Noire est fort orageuse, et la plupart des vaisseaux y périssent faute d'art et faute de bons ports; d'ailleurs, les peuples qui habitent les pays entre la mer et les Etats de Perse sont d'un fort méchant naturel, gens sans religion et sans police. Ainsi je n'aurois eu garde de songer seulement à la route de Colchide (Mingrelie), quelques appas qu'elle eût pour moi, soit pour la curiosité, soit pour la facilité et la brièveté du chemin, si le passage de la Turquie ne m'eût paru d'un danger encore plus redoutable dans les fâcheuses circonstances que j'ai rapportées. Ce qui me poussoit le plus à prendre la voie de la mer, étoit cette saïque d'Azac, qui me paroissoit un moyen comme infaillible pour sortir de Constantinople sans beaucoup de peines et sans aucun risque; mais la mer Noire, cette mer si renommée par ses naufrages et le peu d'expérience des

Turcs dans la navigation, me faisoient trembler. Je voyois tout le risque auquel je m'exposois et combien ce voyage étoit hasardeux; mais il ne m'effrayoit pas encore tant que les dangers dont j'ai parlé et que je courrois en attendant davantage à Constantinople, ou en passant par terre en Perse.

Le péril de la mer Noire étoit à la vérité plus grand, car il y alloit de tout; mais il étoit plus incertain. Le péril de Turquie étoit moindre; il ne s'agissoit pas de la vie ni de perdre entièrement le bien, mais il étoit plus mal aisé de l'éviter. Enfin, je me résolus de prendre la mer Noire et me préparai à m'embarquer.

Un de mes amis, à qui je communiquai ma résolution, me fit avoir l'assistance d'un marchand grec qui alloit en Colchide, qu'on appelle ordinairement la Mingrelie, et qui s'embarquoit sur la saïque préparée pour Azac. C'étoit un très-honnête homme. Mon ami avoit quelque pouvoir sur sa personne et sur ses affaires; il lui recommanda de me servir de toutes ses forces, sur peine de perdre entièrement son amitié, s'il y manquoit. Le marchand grec s'engagea à le faire et le fit effectivement avec grande affection, avec beaucoup d'assiduité et avec assez de bonheur; il s'employa, d'abord, à louer des chambres pour moi dans la saïque, sans dire pour qui c'étoit; il se chargea

chargea d'embarquer peu à peu ce que j'avois; il me donna les avis et les lumières nécessaires pour être considéré sur le vaisseau et pour être bien traité à Caffa, où il falloit aller. Entr'autres avis, il me dit de me faire recommander à l'officier qui alloit à Azac, et de prendre un passeport du grand-seigneur. La recommandation ne me donnoit pas de peine; mais le passeport me désespéroit, parce qu'il m'avoit déjà été refusé.

Je découvris ma peine à M. de Nointel, le suppliant très-humblement de trouver bon que je me servisse des lettres de recommandation que j'avois de l'ambassadeur d'Angleterre, qui étoit à Paris lorsque j'en partis, pour celui de la même nation à Constantinople, et que j'obtinsse, par son moyen, un passeport en qualité d'Anglois. M. de Nointel en fit, d'abord, quelque difficulté; mais il y consentit à la fin, lui ayant fait connoître l'importance de mon voyage. Il fit dire, et écrire par son secrètaire à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il étoit fort content que S. E. s'employât pour moi. L'ambassadeur le fit de la meilleure grâce du monde, et avec chaleur, mais sans succès; car le caïmacan étant sur le point de signer le passeport, il eut un avis secret de prendre garde à ce qu'il faisoit, parce que le passeport qu'on lui demandoit étoit pour des François qu'on faisoit passer pour Anglois. Cet avis gâta tout; il mit ma

l'ambassadeur d'Angleterre avec le caïmacan, qui se plaignoit de la surprise, et avec M. de Nointel, qu'il accusoit de l'avis donné au caïmacan.

Le 19 juillet, le marchand grec, qui me devoit conduire en Mingrelie, me vint dire que notre saïque avoit été remorquée à l'embouchure de la mer Noire, et qu'elle n'attendoit que le vent pour partir. Je voulois m'aller embarquer à l'heure même; mais mes amis ne trouvèrent pas bon que je le fisse avant que le vaisseau eût mis à la voile, à cause que je pourrois, disoient-ils, être reconnu pour François. Je me tins donc trois jours durant chez M. le comte Sinibaldi Fieschi, résident de Gênes, dans une maison de campagne qu'il a sur le Bosphore, et quatre autres jours dans un beau monastère de Grecs qui est au bout du canal, du côté de l'Europe, vis-à-vis le port où notre vaisseau attendoit le vent.

Le Bosphore de Thrace (*) est assurément un des beaux endroits du monde. Les Grecs ont appelé *Bosphores*, ces détroits, ou manches, qu'un bœuf peut traverser à la nage. C'est un canal de quinze milles de longueur, et d'environ deux de largeur, en des endroits plus, et en d'autres moins. Ses rivages sont des montagnes couvertes de maisons de plaisance, de bois, de jardins, de parcs,

---

(*) Aujourd'hui le canal de Constantinople. (L-s.)

d'agréables vues, de beaux déserts, avec mille sources d'eau par-tout. L'aspect de Constantinople, quand on le voit de dessus ce canal, à deux milles d'éloignement, est incomparable, et c'est à mes yeux, comme à ceux de tout le monde, la plus charmante perspective qui se puisse rencontrer. La promenade du Bosphore est aussi la plus agréable et la plus divertissante qu'on puisse faire sur l'eau. Le nombre des barques qui s'y promènent durant les beaux jours est fort grand. Le résident de Gènes m'a dit plusieurs fois, qu'un jour il prit plaisir à compter les bateaux qui passèrent devant son logis, depuis midi jusqu'à soleil couché, et qu'il en avoit compté près de treize cents.

Il y a quatre châteaux sur le Bosphore, bien munis de canons, vis-à-vis l'un de l'autre : deux à huit milles de la mer Noire ; deux tout proche de l'embouchure. Ces derniers ont été bâtis il n'y a que quarante ans, pour empêcher l'entrée du canal aux Cosaques, aux Moscovites, et aux Polonois, qui, auparavant, venoient avec des barques faire des courses jusqu'à la vue de Constantinople. On s'en sert de prison, et des deux autres aussi, pour des gens pris à la guerre, et pour des personnes de marque dont on veut tirer quelque jour du service. Le fanal, ou la lanterne, qui montre l'entrée du canal, en est dehors à quelques deux milles. C'est pour servir de phare aux vaisseaux la nuit,

et leur faire connoître la route qu'il faut tenir. Ils la reconnoissent de jour à une colonne de marbre blanc, qui est du même côté que le fanal, sur une haute roche qui fait une islet; car ce rocher, qu'on tient être une de ces îles flottantes, dont les poètes ont conté tant de fables, sous le nom des Iles Cyanées; ce rocher, dis-je, est isolé, c'est-à-dire environné de la mer de tous côtés. On l'appelle *la colonne de Pompée,* et on prétend qu'elle fut élevée pour monument des victoires de ce grand consul romain sur Mithridate, qui étoit roi de cette partie de la mer Noire. La structure en doit être d'une solidité merveilleuse, puisque les tempêtes et les bourrasques qui la battent continuellement depuis tant de siècles, ne l'ont pas ébranlée, et c'est ce qu'elle a de plus remarquable ; car, d'ailleurs, la colonne n'est pas fort haute, et le piédestal ne paroît pas avoir autant de diamètre que l'art le requiert.

Le 17 (*), à la pointe du jour je m'embarquai, notre vaisseau étant déjà à la voile. Plus de quatre-vingts bâtimens de différentes grandeurs se mirent en mer en même-temps. Il y avoit en tout deux cents hommes sur le nôtre. Le commandant d'Azac et sa suite, au nombre de vingt personnes, cent janissaires, trente matelots, et cinquante passagers.

(*) *Lisez* le 27 juillet 1672. (L-s.)

J'avois trois loges : mon camarade et moi en tenions deux, notre bagage occupoit la troisième, nos gens couchoient sur la couverte. Ces loges sont fort étroites et fort incommodes. Les nôtres étoient à la proue. Il y en avoit trente dans la saïque, avec la chambre du capitaine qui étoit spacieuse et fort propre. Dix personnes y pouvoient coucher fort aisément. Ce qu'il y a de bien incommode sur les bâtimens turcs, c'est qu'il y faut faire provision de toutes les choses nécessaires à la vie, jusqu'au bois et à l'eau : le reste est supportable. Chacun a la liberté de faire sa cuisine deux ou trois fois le jour. Le foyer est sur la couverte à la poupe. Lorsque l'on veut faire cuire quelque chose, on y porte un trépied, du bois et de l'eau. J'ai vu par fois seize et dix-huit marmites ensemble sur le foyer. Les commodités sont en dehors du bâtiment à la poupe, en manière de cages, qui s'ôtent et s'attachent comme on veut.

Les saïques n'ont qu'une couverte, et que deux mâts avec le beaupré ; savoir, l'arbre de mestre et celui de mezanne (*). Ces mâts ne peuvent porter chacun que deux voiles, et ordinairement ils n'en portent qu'une. Il n'y a point d'échelles accommodées aux aubans, ni ailleurs, hormis une petite, qui est attachée au haut du grand mât, et qui tombe

(*) C'est une erreur, *lisez* mât d'artimont. (L.-s.)

tout du long. Les mâts n'ont point de hune. Le beaupré n'en a point non plus, et il ne peut aussi porter qu'une voile. On connoît assez de là, que les matelots turcs ne montent point aux mâts pour embrouiller ou pour étendre les voiles; aussi n'est-il pas nécessaire, parce que les vergues sont toujours en bas sur la couverte. Lorsqu'on veut prendre le vent, on délie la voile, et on tire en haut la vergue où elle est attachée. Les voiles de trinquet se lient aux vergues, chaque fois qu'on s'en veut servir, et quand la voile est attachée, on monte la vergue par une poulie, qui est au haut du trinquet. On peut ainsi juger de tout cela, que l'envergure de ces bâtimens est assez mal entendue. L'emmature ne l'est pas mieux.

On ne se sert sur ces bâtimens, ni de pompe pour vuider l'eau, ni de moulinets pour tirer les ancres. On vuide l'eau avec des seaux, et voici comment les ancres se tirent. Il y a à la proue deux poulies assez petites, sur lesquelles le cable de l'ancre passe : vingt ou trente hommes prennent ce cable, et le tirent de toute leur force, jusqu'à ce que l'ancre soit en haut. Quand un bâtiment chargé entre dans le port, on le met sur quatre ancres : deux sont attachées à la proue, et deux à la poupe. Voilà ce que j'ai observé de plus particulier sur la construction de ces sortes de vaisseaux, et sur la manœuvre des Turcs.

Leur navigation n'a ni art ni sûreté. Leurs plus habiles pilotes, Turcs ou Grecs, n'ont que l'expérience toute simple, sans aucun fondement de règles. Ils ne se servent point de carte, et n'observent point exactement comme nos gens de mer, le chemin qu'ils font, pour connoître chaque jour, par cette observation, combien ils sont proches du lieu où ils veulent parvenir. Ils entendent fort mal la boussole, et savent seulement que la fleur de lys se tourne toujours vers le nord. Lorsqu'ils veulent faire voyage, ils attendent un bon vent et un beau temps. Quand il est venu, ils ne se mettent pas aussi-tôt en mer, ils attendent huit ou dix heures pour s'assurer du temps et du vent. Ils se conduisent par les terres dont ils sont presque toujours à vue. Quand il s'agit de golphoyer (*), ils se conduisent par le compas. Ils savent par rapport, ou par expérience, de quel côté il faut qu'ils aient le nord pour arriver au lieu où ils vont; cela seul les guide; ils n'en savent pas davantage. S'ils faisoient de longs voyages en pleine mer, pas un n'échapperoit d'une tempête; bien leur en prend qu'ils se tiennent toujours proche de terre, et proche des ports. Lorsque le vent est rude, ils vont à flot, ils plient les

(*) Ou *engolfer*; c'est un terme de marine qui n'est en usage que sur la Méditerranée, et signifie traverser un golfe à son embouchure, en allant d'un cap à l'autre. (L-s.)

voiles, et se laissent conduire aux vagues. Si le vent est contraire, ils ne s'efforcent point d'y résister, ils virent le bord, et retournent plutôt au lieu d'où ils sont partis, que de soutenir la violence d'une grosse mer contraire. Ce qui les perd, c'est quand le vent les pousse à la côte; car lorsqu'ils sont ainsi battus, ils vont échouer bien vite, ne sachant ce que c'est que de bordoyer (1), et de se tenir à la cape.

J'ai ouï dire à de vieux capitaines turcs, qu'il y a quinze cents bâtimens sur la mer Noire, et que tous les ans il s'en perd cent. Le lieu où les naufrages sont plus à craindre sur cette mer, est l'entrée du Bosphore.

Cette entrée est étroite. Il y souffle souvent des vents opposés, et il en sort presque toujours un qui repousse les vaisseaux, et qui, même lorsqu'il est violent, les fait échouer à la côte (2), laquelle est toute de rochers escarpés. Il s'y est brisé tant de

---

(1) *Bordoyer*, c'est faire des bordées ou louvoyer en allant tantôt sur un côté du vaisseau, tantôt sur l'autre, pour ne pas perdre, par un vent contraire, tout le chemin qu'on a fait, ou même pour en gagner. *Se tenir à la cape*, c'est ne laisser qu'une voile dehors pour prendre le moins de vent possible, quand il est contraire. (L-s.)

(2) Cette côte a toujours été dangereuse, comme on le voit par la navigation des Argonautes; du temps de Xénophon, les naufrages y étoient fréquens, comme on le voit dans le livre VII de la retraite des dix mille. (L-s.)

galères et tant de vaisseaux, qu'on n'en sauroit dire le nombre. Il y a peu de temps que dix-sept galères y périrent en un même jour, et l'année dernière, trente-six saïques y périrent aussi en un même jour, qui étoit celui de saint Dimitre, comme les Grecs le nomment. Je marque le jour, parce qu'il est tenu des Grecs et des Turcs pour funeste sur la mer. Aussi est-ce l'ordre constant de la marine turquesque, de ne se mettre en mer que le jour de saint Georges, qui est à la fin d'avril, et d'être rentré dans le port, celui de saint Dimitre, qui arrive au commencement d'octobre ; leçon prise des Grecs, qui, ayant eu de tout temps une vénération particulière et extrême pour ces deux saints, quoique le premier soit tenu pour fabuleux, avoient marqué les saisons de la navigation par leur fête. Les Portugais, à leur imitation, marquent celles des Indes orientales par les fêtes de Noël et de la Passion ; la première, à partir de Goa pour Lisbonne ; l'autre, à partir de Lisbonne pour Goa. Une chose qui marque bien notablement le nombre des naufrages qui se font à l'embouchure de la mer Noire, c'est que les villages qui en sont proche sont tous édifiés de débris, les habitans n'y employant pas d'autre charpente. Et ce qui fait horreur à rapporter, c'est qu'on assure que ces barbares allument des fanaux durant les tempêtes sur les plus dangereux écueils de leur côte,

afin que les navires, séduits par ces feux trompeurs, viennent y faire naufrage. Il n'y a point de doute que les fréquens orages qui, en toutes saisons, s'élèvent sur la mer Noire, ses flots courts et entrecoupés, son lit étroit et serré, les mauvaises côtes, dont elle est ceinte en partie, ne soient la principale cause des divers naufrages (*) qui s'y font; mais il n'y a point de doute aussi que de bons pilotes et de bons matelots sauveroient la moitié des bâtimens qui s'y perdent. Le 3 août, au matin, nous arrivâmes à Caffa, après huit jours de navigation, durant lesquels nous eûmes toujours fort beau temps et peu de vent. Nous reconnûmes, le cinquième jour, la pointe de la Chersonnèse Taurique. Les Grecs appeloient *chersonnèse* ce que les Latins ont nommé *péninsule*, et que nous appelons *presqu'île;* et ils ont nommé cette presqu'île-ci Taurique, parce qu'elle fut premièrement habitée par des Scythes du mont Taurus. Les géographes modernes l'appellent la *Tartarie Crimée,* du nom de *Crim*, que les Turcs et les

(*) Xénophon raconte que de son temps les habitans des côtes de Thrace, voisines du Bosphore, et sur le Pont-Euxin, se partageoient les débris des vaisseaux naufragés, et qu'on trouvoit dans les villages situés le long de cette côte, des lits, des coffres, des cordages, etc., qui avoient appartenu à des marins. Xénophon vivoit quatre cents ans avant Jésus-Christ. *Voyez* la retraite des dix mille, livre VII, tome I, page 238 de la savante traduction de M. Larcher. (L-s.)

Tartares (1) donnent à ce pays, qui est un terme corrompu de celui de *Cimmérien*, le premier nom qui lui fut donné. Ils l'appellent aussi la *Tartarie Précopense;* comme qui diroit la *Tartarie de villes* (2), pour distinguer les Tartares de cette presqu'île, qui demeurent la plupart en des villes, sur-tout durant l'hiver, d'avec les autres Tartares de l'Europe qui habitent hors de la presqu'île, lesquels on appelle *Nogayes*, et aussi *Hordes* ou *Hordou*, mot qui signifie *assemblée* (3), et dont les Turcs et les Persans se servent ordinairement pour dénoter le camp d'une armée ou d'une cour. De manière qu'en Perse c'est le terme commun pour dire *le lieu où est le roi;* comme, par exemple, *Hordou der Sifahon est, la cour est à Ispahan.*

---

(1) Les habitans nomment leur propre pays *Qrym*, ou *Qyrym âdâcy* (île de Qyrym) et quelquefois *âdâ* (île) : voyez la description physique et géographique de cette fertile contrée, au commencement de ma *Notice chronologique des Khâns de Crimée*, et dans l'intéressant *Voyage en Crimée*, par M. de Rueilly. (L-s.)

(2) Cette traduction manque d'exactitude. Le surnom de Précopense donné à cette Tatarie, vient de la ville de Précop ou Perekop, située sur l'isthme de cette presqu'île. Le nom de cette ville est slavon et signifie *château de séparation*. (L-s.)

(3) Le mot *hordou* se trouve en mongol, en mantchou, en kalmouk, et dans presque tous les idiômes tatars, avec la même signification, c'est-à-dire, pour désigner la tente du khân, autour de laquelle toutes les autres sont dressées; et par extension, une peuplade tatare soumise à un chef, et que nous désignons sous le nom de horde. (L-s.)

Le pays de ces deux sortes de Tartares, Précopenses et Nogayes, est ce que nous appelons la petite Tartarie ou la Tartarie-Mineure, pour la distinguer d'avec les Tartares d'Asie qui habitent au-delà du Palus, ou Marais Méotide (mer d'Asow), à l'orient de la mer Caspienne, et jusqu'à la Chine. Il faut observer sur ce mot *Tartares*, que les Orientaux disent et écrivent *Tatars* et non pas *Tartares*, comme nous faisons.

Pour revenir à la Chersonnèse Taurique, ou presqu'île Précopense, elle tire à l'orient et à l'occident, ayant environ deux cent cinquante lieues de circuit, savoir trente-cinq lieues de long, que je prends du septentrion au midi, et cinquante-cinq lieues où elle a le plus de largeur. Il y a des géographes qui lui donnent plus de circonférence, et qui affirment qu'elle est plus grande que la Morée, qui est le Péloponnèse d'autrefois. L'isthme qui la joint au continent n'est large que d'une lieue. Les côtes de cette presqu'île Précopense, à compter de la partie la plus avancée en la mer jusqu'à Caffa, sont des rivages hauts et des montagnes élevées couvertes de bois et de villages. Au compte des pilotes, il y a par la mer Noire sept cent cinquante milles de Constantinople à Caffa. Je ne sais comment ils comptent, ni comment cela se peut accorder avec ce qui arrive très-souvent, que des saïques font

le voyage en deux jours et deux nuits juste. Au compte que j'en ai fait, il n'y a pas plus de deux cents lieues. Notre vaisseau, en jetant l'ancre, tira deux coups de canon. Le commandant, qui étoit destiné pour Azac (Asow), fit faire une décharge de mousqueterie à toute la soldatesque ; ensuite il alla à terre avec des officiers qui l'étoient venu recevoir de la part du pacha. La ville et le port sont fort libres : on y entre et on en sort sans demander permission. On n'y visite point les bâtimens. Dès qu'un vaisseau jette l'ancre, il y vient plusieurs bateaux qui portent à terre ceux qui y veulent aller.

Caffa est une grande ville, bâtie au bas d'une colline sur le rivage de la mer ; elle est plus longue que large ; sa longueur s'étend à-peu-près du midi au septentrion ; elle est entourée de fortes murailles. Il y a deux châteaux aux deux bouts, qui avancent un peu dans la mer, ce qui fait que quand on regarde la ville de dessus un vaisseau, elle paroît bâtie en demi-lune. Le château du côté du midi est sur une éminence qui commande les environs; il est fort grand, et le pacha y demeure; l'autre est plus petit, mais il est bien muni d'artillerie; la mer en baigne le côté qui la regarde. Ces châteaux sont fortifiés d'un double mur, et la ville aussi. On compte quatre mille maisons dans Caffa, trois mille deux cents de mahométans, Turcs et Tartares, huit cents de chrétiens, Grecs et Arméniens.

Les Arméniens y sont en plus grand nombre que les Grecs. Ces maisons sont petites, et toutes de terre. Les *bazars* [on appelle ainsi les lieux de marché], les places publiques, les mosquées et les bains en sont aussi bâtis. On ne voit dans la ville aucun édifice de pierre, si l'on en excepte huit anciennes églises un peu ruinées, qui ont été bâties par les Génois. Cette ville de Caffa est très-ancienne, mais l'on n'en sait pas bien l'origine. Strabon dit qu'elle a été renommée de toute antiquité, et qu'elle étoit puissante du temps de la république d'Athènes. Il en est parlé dans les guerres des Romains contre Mithridate, roi de Pont, de qui elle embrassa les intérêts; mais il faut que la guerre ou quelqu'autre calamité l'ait tout-à-fait détruite; car on trouve que les Grecs la fondèrent de nouveau dans le cinquième siècle, et la nommèrent *Theodosie*, du nom de l'empereur Théodose (*), alors régnant, et qu'ils la fortifièrent, et en firent un des plus considérables remparts de l'empire contre les Cosaques et contre les Tartares, que l'on appeloit *Huns*,

---

(*) Chardin se contredit ici lui-même : car si la ville dont il parle est indiquée par Strabon (qui vivoit du temps de l'empereur Auguste), sous le nom de *Theodosia*, elle n'a pu recevoir ce nom de l'empereur Théodose, qui monta sur le trône quatre cents ans après Auguste. Ajoutons que Démosthènes parle de Théodosie ou Τιυδασια dans ses harangues, ce qui nous reporte encore bien au-delà du règne d'Auguste. (L-s.)

en ces temps-là. Mais les Tartares ne laissèrent pas de s'en rendre à la fin les maîtres, et de toute la presqu'île où elle est située. Ce fut alors que son nom lui fut changé et qu'elle prit celui de *Caffa*, qui vient de *Caffer*, terme originairement arabe, lequel signifie *infidèle*, dans toutes les langues des Mahométans. Les Tartares lui donnèrent ce nom, pour signifier que c'étoit le boulevard des chrétiens, qu'ils appellent communément *caffers*, ou *infidèles* (*), comme nous autres chrétiens les appelons par retaliation. Cela arriva dans le douzième siècle, le temps de la guerre sainte, et de la grande foiblesse des empéreurs d'Orient. Les Génois, qui étoient alors puissans sur mer, remarquant la décadence de l'empire grec, qui ne se pouvoit défendre ni contre les Turcs, ni contre les Tartares, crurent qu'en secourant cet empire contre leurs invasions, ils pourroient s'emparer d'une partie des conquêtes que ces barbares avoient faites dans la mer Noire. Ils y réussirent effectivement avec beaucoup de bonheur; car y ayant envoyé des flottes fort puissantes pour ce temps-là, ils leur enlevèrent plusieurs places sur le bord de cette

---

(*) Il faut convenir que cette étymologie n'est pas plus juste qu'heureuse. Il n'y a nulle analogie entre Kaffa et *Kâfer*. Ajoutons que ce nom remonte au moins au règne de Dioclétien, puisqu'il se trouve mentionné dans les thêmes de Constantin Porphyrogénète, qui vivoit sous cet empereur. (L-s.)

mer, tant du côté de l'Asie, que du côté de l'Europe, et particulièrement cette ville de Caffa, qu'ils conquirent l'an 1266, sous le règne de Michel Paléologue. Ils en jouirent pendant deux siècles et plus; mais la puissance des Ottomans étant augmentée, durant ces siècles-là, dans toute l'Asie et dans l'Europe, sans qu'on en pût arrêter le cours, et Constantinople même ayant été réduite sous leur joug, les Génois furent contraints d'abandonner tout ce qui étoit dans la mer Noire. Caffa leur fut ôtée l'an 1474, sous l'empire de Mahomet II du nom. Des auteurs disent que ce fut seulement l'année suivante (*).

Le terroir de Caffa est sec et sablonneux. Les eaux n'y sont pas bonnes, mais l'air y est très-sain. Il y a fort peu de jardins autour, et il n'y croît point de fruit; on en apporte en très-grande abondance des villages voisins, mais il n'est pas bon. Je

---

(*) Kaffah ou Kaffâ, autrefois *Theodosia*, fut bâtie par les Milésiens, vers le milieu du sixième siècle avant J.-C., et relevée de ses ruines par les Génois, vers le milieu du treizième siècle de l'ère vulgaire (en 1261). Ils en firent le centre de leur commerce; et cette ville devint si considérable, qu'elle donna pendant quelque temps son nom à toute la presqu'île. Dans la suite les khâns de Crimée y établirent une fabrique de monnoie, qui se soutint concurremment avec celle qui fut aussi établie à Baghtchèh-sérâï. Ces deux villes, depuis que les Russes se sont emparés de la Crimée, ont perdu leur ancienne splendeur; la nouvelle ville d'Odessa leur a succédé. *Voyez* ma *Notice chronologique des khâns de Crimée*. (L-s.)

ne

ne sais s'il y a ville au monde où les autres alimens soient meilleurs, et à plus bas prix qu'à Caffa. Le mouton y a un goût excellent : la livre n'en coûte que quatre deniers. Les autres viandes, le pain, le fruit, la volaille, le beurre, se vendent à proportion encore moins. Le sel s'y donne, pour ainsi dire; en un mot, tout ce qui est nécessaire à la vie n'y coûte presque rien: ainsi c'étoit à juste titre qu'on nommoit cette ville autrefois *le grenier de la Grèce*, de même que l'on appeloit Messine, *le grenier de Rome*, n'y ayant point de lieu plus propre à faire de grands magasins de provisions. Il faut pourtant remarquer que le poisson frais y est rare, et que l'on n'en pêche aux environs du port que des petits, et encore en de certains temps seulement, comme en automne et au renouveau. Presque tous les Turcs, et tous les Tartares qui sont là, portent de petits bonnets de drap, doublés de peau de mouton. Mais comme le bonnet est dans toute l'Asie la plus ordinaire coëffure des chrétiens, ceux de Caffa sont obligés d'attacher aux leurs une petite pièce de drap, comme en Allemagne les Juifs en ont à leur manteau. C'est pour les distinguer des Mahométans.

La rade de Caffa est à l'abri de tous les vents, excepté du nord et du sud-ouest. Les vaisseaux y sont à l'ancre assez proche du rivage, à dix ou douze brasses, sur un fond limoneux qui est bon

et bien assuré. Il s'y fait un grand commerce, et plus qu'en aucun port de la mer Noire. Pendant quelques quarante jours que j'ai été là, j'y ai vu arriver et j'en ai vu partir plus de quatre cents voiles, sans compter les petits bâtimens qui vont et viennent le long de la côte. Le commerce le plus considérable est celui de poisson salé, et de caviar (1), qui vient du Palus Méotide (la mer d'Asow), et qui se transporte dans toute l'Europe, et jusques aux Indes. La pêche de poisson qui se fait dans ce marais est incroyable, pour son peu d'étendue. La raison que les gens du pays rendent de la multitude presque infinie de poissons qu'on y prend, c'est que l'eau de ce Palus étant limoneuse, grasse et peu salée, à cause du Tanaïs (ou Don), qui se jette dedans, elle attire, disent-ils, le poisson non-seulement du Tanaïs et de la mer Noire, mais encore de l'Hellespont (2) et de l'Archipel, et le nourrit et l'engraisse en peu de temps. J'ai vu cent personnes assurer qu'il s'y prend ordinairement des poissons qui sont longs de vingt-quatre à vingt-six pieds, qui pèsent huit et neuf cents livres

---

(1) Le caviar ou cavial se fait avec les œufs de l'esturgeon, que l'on sale et que l'on boucanne. La pêche dans le Volga en produit une immense quantité. Voyez le *Voyage de Pallas*, tome V, édition in-8°. (L-s.)

(2) Aujourd'hui détroit des Dardanelles. Il paroît que, sous ce nom, Chardin désigne toute la mer de Marmara. (L-s.)

chacun, et dont on fait trois à quatre quintaux de caviar. Le caviar est fait des œufs de ce poisson, et on l'estime beaucoup plus que le poisson même, à cause du grand trafic que l'on en fait. Je n'ai point vu de ces gros poissons en vie à Caffa; mais je ne laisse pas de croire ce que l'on en dit par les pièces de poisson que j'y ai vues, et par la merveilleuse quantité qu'on en transporte en mille lieux. La pêche de ce poisson qu'on tient être l'esturgeon, se fait depuis octobre jusqu'en avril, de cette manière: on le chasse dans des espaces entourés de pieux et on l'y tue à coups de dard. C'est peut-être le limon de cette eau méotide qui lui a fait donner le nom de marais; car, d'ailleurs, elle seroit mieux nommée lac, puisqu'elle porte des vaisseaux, qu'elle ne hausse ni ne baisse, et qu'elle communique incessamment avec un grand fleuve et avec la mer.

Outre le transport de caviar et de poisson, le plus important qui se fasse à Caffa, est de bled, de beurre, de sel. Cette ville fournit de cela Constantinople et quantité d'autres lieux. Le beurre de Caffa est le plus excellent de Turquie. Les Vénitiens ont souvent demandé permission de venir négocier en cette ville; on la leur a toujours refusée. L'an 1672, le chevalier Quirini fit de grandes dépenses pour l'obtenir, et il l'obtint en effet; mais le douanier de Constantinople la fit révoquer. Voici comme la chose arriva.

Tous les Européens ont dans leurs capitulations, qu'ils ne paieront aucune douane qu'aux lieux où ils débarqueront leurs marchandises. En vertu de cet article, les Vénitiens ne vouloient payer à Constantinople, aucun droit de celles qui étoient dans un petit vaisseau venu exprès pour aller à Caffa. Le douanier le prétendoit. Le chevalier Quirini obtint du defterdâr (*), un ordre au douanier de ne prendre point de connoissance de tout ce qui pouvoit être sur le vaisseau vénitien destiné pour Caffa. Le defterdar est le grand-trésorier de l'empire. Il a toutes les douanes en son département. Le douanier ayant vu cet ordre, écrivit au visir que le négoce des Vénitiens à la mer Noire seroit très-dommageable au grand-seigneur et à la Porte; que le dommage particulier de S. H. étoit tout visible, en ce que les marchandises qui sont propres pour la mer Noire et qui viennent de Venise, payent deux fois la douane, savoir, en entrant à Constantinople et en en sortant; qu'il en étoit de même des marchandises qu'on apportoit de cette mer, et que les Vénitiens transportent, et que le grand-seigneur perdroit tout cela, si les Vénitiens avoient la liberté d'y aller, parce qu'en vertu de leurs

(*) Ou *defter-dâr éfendy*, premier ministre des finances. Ces mots signifient littéralement *garde en chef des registres*. (L-s.)

capitulations, ils ne doivent payer aucune douane que là où ils déchargent des marchandises. Qu'outre cela, de permettre aux Vénitiens l'entrée de la mer Noire, c'étoit ouvrir aux princes chrétiens une nouvelle voie de communiquer et de se lier avec ceux qui confinent à cette mer, qui sont tous ennemis de la Porte; qu'il y avoit, enfin, à considérer que cette permission ruineroit une infinité de gens de mer, sujets du grand-seigneur, Turcs et Chrétiens, parce que, comme il y a beaucoup plus de sûreté dans la navigation des Européens qu'en celle des Turcs, les Vénitiens deviendroient les voituriers de la mer Noire, et que chacun voudroit s'embarquer avec ses marchandises sur leurs vaisseaux. Le grand-visir comprit bien tout cela; il ordonna au gouverneur de Constantinople, de ne point laisser aller le vaisseau vénitien à la mer Noire.

Le 30, mon conducteur grec fit transporter mes hardes, mon bagage et tout ce qui m'appartenoit de dessus le vaisseau qui m'avoit apporté à Caffa, dans un autre qui chargeoit pour la Colchide. Il alla dire au douanier de Caffa qu'il y avoit deux papas francs sur le vaisseau d'Azac, qui se vouloient embarquer sur un autre pour aller en Mingrélie; que ces papas avoient des bagatelles avec eux, comme des livres et autres choses de nulle valeur, pour l'usage d'un couvent, et que si la douane

les vouloit visiter, elle envoyât un homme au vaisseau. Les chrétiens orientaux et les Turcs appellent *papas* toute sorte de gens qui sont dans le ministère ecclésiastique, soit qu'ils vivent dans le célibat ou qu'ils soient engagés dans le mariage. Mon conducteur nous faisoit donc passer pour papas, mon associé et moi.

Notre Grec faisoit accroire que nous allions trouver les missionnaires italiens qui sont en Colchide, et que nous étions de leurs confrères. Le douanier envoya à l'heure même visiter nos hardes. Notre conducteur vint avec lui : j'ouvris deux coffres devant le garde; il mit la main dedans celui où il n'y avoit que des livres, des papiers et des instrumens de mathématique, et n'ayant senti au fond que des choses pareilles à celles qu'il voyoit au-dessus, il se mit à rire et demanda à l'homme qui l'avoit amené, si cela valoit bien la peine d'être porté d'Europe en Mingrélie. Je n'en donnerois pas cinq sols, répondit finement le Grec; j'ai dit au douanier que ces papas n'avoient que des bagatelles, vous voyez que c'est la vérité. Là-dessus il se tourna de mon côté et me dit : Padri, donnez un asrani à cet honnête homme pour sa peine d'être venu visiter ici vos hardes, et préparez-vous à aller sur le vaisseau de Mingrélie. Je tirai avec un peu de façon cette pièce qui vaut quarante sols, en homme qui n'en a pas beaucoup et qui en serre cinq ou six

comme un trésor. Je la donnai au garde; il témoigna, d'abord, qu'il n'en vouloit point. Il prit pourtant la pièce, après qu'on lui eut dit que c'étoit pour payer le bateau, et qu'il ne la devoit pas refuser. Il s'en alla à l'instant même. Mon conducteur l'accompagna et entendit le rapport qu'il fit au douanier, que nous n'avions que des livres, des papiers et de certaines choses de cuivre et de [illegible] qui ne valoient pas le port.

Au bout de deux heures, mon fidèle Grec revint. Il nous dit que pour achever de nous mettre à couvert des douaniers, il falloit donner à l'écrivain du vaisseau autant que j'avois donné au garde de la douane, parce que l'écrivain tient une note exacte de ce qu'on débarque et la donne tous les soirs au douanier, à qui elle sert de contrôle : je lui dis qu'il fît tout ce qu'il trouveroit à propos. Il appela en même-temps l'écrivain et lui dit : Tu vois que le garde de la douane n'a rien trouvé dans les coffres des papas francs; ils en ont encore un plein de livres et cinq ou six caisses de tableaux pour leur église; ils ne les ont pas ouverts, parce que l'air gâte la peinture, et que les tableaux sont bien empaquetés. Je te supplie de prendre cette pièce qu'ils te donnent, et de ne mettre sur ton mémoire que les deux coffres qui ont été visités, sans marquer rien du reste. L'écrivain promit de faire ce qu'on lui demandoit et n'y manqua pas :

il nous laissa emporter tout ce que nous avions, et nous dit de nous en aller au nom de Dieu. Nous mîmes tout notre bagage en deux bateaux, et le fîmes porter dans le navire qui étoit en charge pour la Mingrélie. Personne ne nous demanda rien. Les gens de la douane et ceux du vaisseau où nous étions venus, et de celui où nous nous embarquâmes, crurent de bonne-foi que nous étions papas, et que tout ce que nous avions étoit de fort petite valeur; que les sacs que je leur disois être des provisions en étoient remplis, et qu'il n'y avoit autre chose là-dedans. Il y a de certaines adresses qu'on ne sauroit marquer qui sont absolument nécessaires pour bien passer la Turquie, et avec lesquelles on la passe sûrement et facilement. On évite les avanies et les mauvais traitemens, et l'on se tire bien des douanes qui, au fond, ne sont pas fort rudes; mais après tout, il y faut du bonheur, et c'est-à-dire qu'avec une conduite sage et formée sur le génie des Turcs, il faut encore le secours des conjonctures favorables.

Le 25 août, le vaisseau sur lequel j'étois venu à Caffa partit pour la forteresse d'Azac. Trois saïques de sa grandeur l'accompagnèrent. Le nouveau commandant qui y alloit n'avoit voulu partir qu'après le retour du courrier qu'il avoit envoyé à cette forteresse, pour savoir si elle étoit en trève avec les Moscovites, et s'il n'y avoit point

de ces [illegible]es qui croisassent sur le Palus Méotide. Les gens de Caffa comptent quatre cent cinquante milles par mer de cette ville à Azac; il y a moins par terre. On y va fort à l'aise en douze ou treize jours. Le détroit du Palus Méotide, je veux dire le canal qui est entre ce palus et la mer Noire, a cinq lieues. Les anciens appeloient ce canal Bosphore Cimmérien; les modernes l'appellent Détroit de Caffa et aussi Bouche de Saint-Jean. Les grands vaisseaux qui vont à Azac s'arrêtent à Palestra, qui est à quarante milles de la forteresse et à vingt du Tanaïs, parce que plus avant il y a trop de bas-fonds pour eux. La forteresse d'Azac est à quinze milles du fleuve. Il y a du danger pour le monde et pour l'argent qu'on y envoie; car les Moscovites donnent quelquefois fortement dessus, soit par mer, soit par terre. Les commandans de cette forteresse font toujours des trèves avec le voisinage, mais elles ne durent pas, parce que, de part et d'autre, il y a tous les jours des occasions et des sujets de rompre. Les Turcs ont deux petites forteresses, où ils entretiennent garnison, à l'embouchure du Tanaïs et sur ses bords; ils ferment cette embouchure avec une grosse chaîne, et empêchent ainsi les Moscovites et les Circassiens d'aller en course, avec de grandes barques, sur le marais et sur la mer. Avant que ces deux forteresses

fussent bâties, et cette chaîne mise en travers, ces peuples descendoient le Tanaïs avec leurs bâtimens et croisoient de tous côtés. Présentement ce passage est fermé pour leurs grosses barques ; ils font quelquefois de nuit, et à force de gens, passer des bateaux légers par-dessus la chaîne ; mais c'est rarement qu'ils s'y hasardent, à cause du risque qu'il y a d'être coulé à fond par le canon des deux forteresses. Il y en avoit une autrefois à trois lieues du marais, nommée Tana, du fleuve Tanaïs : elle est à présent ruinée, et ce n'est point Azac, comme quelques-uns le prétendent, qui en est à quinze lieues (*). Ce large fleuve du Tanaïs a environ quatre-vingts lieues de longueur; et l'on rapporte que les bouches ou sorties par où il se décharge dans la mer, sont de vingt-cinq

---

(*) Toute cette description d'Azaq ou Asow manque d'exactitude. La carte du Pont-Euxin dressée par Chardin n'est pas plus satisfaisante. Ce voyageur n'ayant jamais été à Asow, n'a pu écrire sur cette ville que d'après des rapports plus ou moins inexacts. Cette ville n'a jamais été éloignée de quinze lieues ou de quinze milles du Don, puisqu'elle est bâtie sur le bord même du fleuve, à dix ou douze verstes de son embouchure méridionale; c'est une forteresse qui appartient maintenant aux Russes. Le port Palestra, qui ne paroît que sur les anciennes cartes, est sans doute celui qu'on nomme maintenant Taganrok; mais on ne conçoit rien aux deux forteresses que Chardin place à l'embouchure du fleuve, et qui se trouvent sur sa carte bien avant dans la mer d'Asow ou palus Méotides. (L.-s.)

à trente lieues. Les Anciens l'appeloient *Orxentes* (*); les gens du pays, qui, d'un côté, sont les Moscovites et les Cosaques, et de l'autre les Tartares, le nomment *Don* ou *Ton* et *Ten*, selon la manière différente de ces peuples à prononcer le *T* et le *D*, lettres si aisées à confondre dans les langues orientales : mais, de quelque façon qu'il faille écrire *Don* ou *Ton*, il est clair que c'est de ce terme que les Grecs ont fait celui de *Tanaïs*, dont ils nomment ce grand fleuve.

Le 30, notre vaisseau se mit en mer et fit voile vers un lieu appelé *Dousla* (*Toùzlah*), c'est-à-dire, *les Salines*. Ce sont de grands marais de sel sur la plage, à cinquante milles de Caffa. Nous y arrivâmes le 31 au matin, et aussi-tôt tout l'équipage se mit à charger du sel; il n'étoit gardé de personne. On assure qu'il s'en charge là, tous les ans, deux cents vaisseaux, et qu'il s'en pourroit faire deux fois autant, s'il en étoit besoin. Ces

(*) Les Anciens n'ont jamais donné ce nom au Don ou Tanaïs. Notre voyageur a été induit en erreur par Plutarque et Arrien, qui ont confondu le Tanaïs avec le Jaxarte, sans doute parce que ces deux fleuves portoient le nom de *Silun* ou plutôt *Sil*, qui dans l'ancienne langue scythique signifioit un fleuve ou de l'eau. Voyez de plus amples détails sur cette méprise touchant le Tanaïs et le Jaxarte ou Syhhoûn dans le bel et savant ouvrage de M. de Sainte-Croix, intitulé : *Examen critique des Historiens d'Alexandre*, pag. 717 et 718 de la seconde édition, et dans les *Dissertationes miscellaneæ* de Reland. T. I, p. 36, et tom. III, p. 250. (L.-s.)

salines s'entretiennent sans dépense. On fait entrer l'eau de la mer en ces marais, dont le fond est de terre grasse et dure; elle s'y congèle et fait un sel blanc qui a toutes les bonnes qualités, et entr'autres celle de bien conserver l'humeur des chairs salées. On paye quarante sols par jour pour chaque homme qu'on emploie à charger le sel, sans autre information de ce qu'on en emporte. A un mille du rivage il y a une habitation de Tartares; j'y fus avec quelques-uns de mes gens, faire des provisions, et ne vis en tout ce lieu-là que dix ou douze maisons avec une petite mosquée; mais il y avoit autour une grande quantité de pavillons ronds et carrés, qui étoient, pour la plupart, de dix à quatorze pieds de diamètre, bien fermés par-tout, et des charrettes couvertes et fermées qui servent aussi de maisons. Les plus beaux de ces pavillons sont assez propres: ils sont faits de bâtons ronds croisés les uns sur les autres, couverts en dehors de gros feutres grisâtres, bien tirés et étendus, et garnis aussi de feutres par dedans, mais qui sont plus fins et faits de diverses couleurs. Ils ont une porte faite de même et une petite ouverture au haut par où le jour entre, et la fumée sort comme par une trape, laquelle se ferme avec un feutre, quand on veut, ou toute ou à moitié; le plancher est couvert de tapis, et quelques-uns de ces pavillons en sont

aussi [illegible]ns tout à l'entour. Chaque ménage a un pavillon semblable, et deux autres, l'un fait d'une grosse serpillière de laine qui sert pour le bétail et pour les chevaux, l'autre comme le premier, mais bien moins propre et beaucoup plus grand; celui-ci a au milieu une fosse ronde de cin[illegible] de profondeur et large de deux; on y fait c[illegible] tous les vivres. Les esclaves logent en ce pavillon. On y tient le bagage et les provisions de la famille. Les pays voisins, à la réserve de ceux qui sont sous la domination actuelle du Turc ou du Persan, habitent en des cabanes faites comme ces pavillons des Tartares, excepté qu'elles sont bien plus grandes; car ce sont des enclos de quinze à vingt pieds de diamètre, et de plus il n'y a ni fenêtres ni cheminées : on fait le feu au milieu; le jour entre par une porte ou deux et par un soupirail à la cîme, qui sert aussi à évaporer la fumée, comme je l'ai déjà observé (*). Les Tartares enferment leurs grains et leur fourrage, comme font tous les paysans de l'Orient, en de profondes fosses qu'ils appellent *amber*, c'est-à-dire *magasins*, qu'ils couvrent si uniment, qu'il ne paroît

(*) Cette description est parfaitement conforme à celles que nous ont données différens voyageurs postérieurs à Chardin; et l'on peut voir des tentes et des costumes de Tatars fidèlement représentés dans les Mémoires du baron de Tott et dans le Voyage de M. de Reuilly. (L.-s.)

pas qu'on ait remué la terre, de sorte qu'il n'y a que ceux qui les ont faites qui les puissent reconnoître. J'ai vu de ces fosses, dont l'on se servoit de père en fils, sans que l'humidité y eût pénétré jamais, ni donné aucune odeur de moisi ou de rance aux grains renfermés (*). Les Tartares font ces fosses, ou dans leurs pavillons ou à la campagne; et, comme je l'ai dit, ils rétablissent la surface de ces fosses, si semblable au terrain d'alentour, que l'on ne s'aperçoit point du tout des endroits où l'on a creusé la terre. Lorsqu'ils veulent changer de séjour, ils le font promptement et sans beaucoup de peine, leurs pavillons étant en moins de demi-heure détendus et chargés. Leurs voitures ordinaires sont des bœufs et des chevaux qu'ils nourrissent en quantité. La religion de ce peuple est la mahométane, mais fort mêlée de superstitions et d'opinions ridicules sur le sortilége et la divination.

Le 2 septembre, avant le jour, il se leva un vent contraire si fort, que nous fûmes contraints de retourner à Caffa, parce que la plage où nous étions est mal assurée. Nous fîmes ce retour en dix heures.

Le 7, à minuit, nous nous remîmes en mer

(*) Les Arabes de Barbarie conservent leurs grains de la même manière. Ces fosses ou espèces de greniers souterrains se nomment chez eux *matémorah*. (L-s.)

avec un assez beau temps; il ne dura pas. Le matin il fit un furieux orage qui nous jeta dans la crainte de périr. Ce qui me causoit le plus d'appréhension, est que notre vaisseau étoit furieusement chargé; non-seulement les marchandises le remplissoient, mais il y en avoit encore douze pieds de haut sur le tillac. L'orage ne dura pas, grâces à Dieu, et ce qui nous sauva, c'est que le vent fut toujours favorable.

La charge de notre vaisseau consistoit en sel, en poisson, en caviar, en huile, en biscuit, en laine, en fer, en étain, en cuivre, en vaisselle de cuivre et de faïence, en toute sorte de harnois et toute sorte d'armes, en instrumens d'agriculture, en draps et en toiles de toutes les couleurs, en habits tout faits pour hommes et pour femmes, en couvertures de lit, en tapis, en cuir, en bottes et souliers; enfin, en tout ce qui est de plus nécessaire aux humains. Il y avoit de la mercerie, des épiceries, des aromates, des drogues, des onguens de toute sorte; c'étoit, pour ainsi dire, une petite ville que ce vaisseau: on y trouvoit de tout. Nous étions cent personnes dessus.

Le 8 au matin, nous découvrîmes les côtes qui bordent le canal du marais Méotide (*). Ce sont

---

(*) C'est-à-dire le canal de Kaffa. (L-s.)

de hautes terres; nous en étions à trente milles. Les Turcs, par la raison de l'étendue de ce fameux marais, lui donnent le nom de mer, et parce que ses eaux ne sont que peu mêlées de celles de la mer, ils le nomment *la mer Bleue*. Le soir, nous nous trouvâmes proche du cap Cuodos, que Ptolomée appelle Corocondama (1). Il avance beaucoup dans la mer. Les terres en sont fort hautes et se voient de fort loin. De Caffa jusqu'à ce cap nous fîmes canal; de-là jusqu'en Mingrélie, nous naviguâmes toujours proche de terre.

Il y a six-vingt milles de Caffa au canal du marais Méotide. Le pays entre deux est soumis aux Turcs et habité par les Tartares, mais habité en peu d'endroits; car presque toute cette côte est déserte. Du canal du Palus Méotide en Mingrélie, il y a six cents milles de côtes : ce sont toutes montagnes belles, couvertes de bois, habitées par les Circassiens. Les Turcs appellent ces peuples *Cherkés* et *Kerkès* (2). Les Anciens les nommoient communément *Zagéens* et aussi

(1) Notre voyageur se trompe; Ptolomée ne dit pas que Corocondama fût un cap, mais il donne ce nom à une ville du Pont, Μετα τὴν Κοροκονδάμην εν τῷ πόντῳ πόλιν, etc. Ptolom. géogr. Lib. V, p. 130. Strabon dit que c'est un bourg, κώμην Κοροκονδάμην. lib. 11, p. 494. Le texte de Pomponius Mela est tellement altéré, qu'on n'oseroit pas décider s'il a voulu indiquer qu'il y avoit une ile ou une presqu'ile qui se nommoit Corocondama. (L-s.)

(2) Plus correctement encore Tcherkès. (L-s.)

habitans

habitans des montagnes; ce qui revient à la dénomination de *peng-dagui* (*pendje dâghy*), que quelques géographies orientales donnent à ce peuple; c'est-à-dire, *les cinq montagnes* (1), le nombre certain mis pour l'incertain. Pomponius Mela les nomme *Sargaciens* (2); ils ne sont ni sujets ni tributaires de la Porte. Leur climat est assez mauvais, froid et humide. Il ne croît point de froment chez eux. On n'y recueille rien de rare. C'est pour cela que les Turcs laissent ces grands pays aux gens qui y naissent, ne valant pas la peine d'être conquis ni possédés. Les vaisseaux de Constantinople et de Caffa, qui vont en Mingrélie, jettent l'ancre en passant en plusieurs lieux de ces côtes. Ils demeurent un jour ou deux en chacun, et, pendant ce temps, on voit le rivage bordé de ces barbares demi-nuds et avides, qui y fondent à troupes de

---

(1) Mais plus exactement habitans des cinq montagnes, car la lettre *yâ* ajoutée au mot turk *dâgh* (montagne), en fait un nom de nation; c'est-à-dire que ce mot signifie alors *montagnard*, habitant de montagne. (L-s.)

(2) J'ai examiné avec la plus scrupuleuse attention tout l'ouvrage de Pomponius Mela, et les notes et les tables accumulées dans les éditions données par Abrah. Gronovius; j'ai examiné également un exemplaire du *Thesaurus geographicus* d'Ortellius, chargé de notes manuscrites du savant Huet, et je n'ai pu découvrir un mot qui approchât de celui que cite notre voyageur, à moins qu'il n'ait voulu parler de ces Scythes auxquels les Anciens donnoient l'épithète de *Sacæ*, mot incontestablement dérivé du persan *Sak*, un chien; mais j'en doute. (L-s.)

leurs montagnes, avec un air de brigands. On négocie avec les Cherkès (Tcherkès), les armes à la main. Quand quelques-uns d'eux veulent venir au vaisseau, on leur donne des ôtages, et ils en donnent de même, lorsque quelques gens du vaisseau veulent aller à terre : ce qui arrive rarement, parce qu'ils sont de très-mauvaise foi. Ils donnent trois hommes en ôtage pour un. On leur porte de toutes les mêmes choses qu'on porte en Mingrélie, leur pays étant encore plus misérable. On prend d'eux, en échange, des personnes de tout sexe et de tout âge, du miel, de la cire, du cuir, des peaux de *chacal* (*chaghâl*). C'est un animal semblable à un renard, mais beaucoup plus grand, du *serdaval*, peau qui ressemble à la martre, et d'autres animaux qui sont dans les montagnes de Circassie. Voilà tout ce qu'on trouve chez ces peuples. Le change se fait en cette sorte : la barque du vaisseau va tout proche du rivage ; ceux qui sont dedans sont bien armés ; ils ne laissent approcher de l'endroit où la barque est abordée, qu'un nombre de Cherkès semblable au leur. S'ils en voient venir un plus grand nombre, ils se retirent au large. Lorsqu'ils se sont abouchés de près, ils se montrent les denrées qu'ils ont à échanger ; ils conviennent de l'échange et le font. Cependant il faut toujours être bien sur ses gardes :

car ces Cherkès sont l'infidélité et la perfidie même. Il leur est impossible de voir l'occasion de faire un larcin sans en profiter.

Ces peuples sont tout-à-fait sauvages; ils ont été autrefois chrétiens, à présent ils n'ont aucune religion, non pas même la naturelle : car je compte pour rien quelques usages superstitieux qui semblent venir des chrétiens et des mahométans leurs voisins. Ils habitent en des cabanes de bois, et vont presque nuds. Chaque homme est ennemi juré de ceux d'alentour. Les habitans se prennent esclaves et se vendent les uns les autres aux Turcs et aux Tartares. Les femmes labourent la terre. Les Cherkès et leurs voisins vivent d'une pâte faite d'un grain fort menu, semblable au mil. Ceux qui ont trafiqué le long de ces côtes, racontent mille manières barbares de ces peuples. Il n'y a pas, toutefois, beaucoup de sûreté à croire tous les rapports qu'on fait d'eux et du dedans de leur pays ; car personne n'y va, et tout ce qu'on en sait est par le canal des esclaves qu'on en emmène, qui sont des sauvages, dont tout ce qu'on peut apprendre est fort incertain. C'est ce qui m'a empêché d'y marquer plus de lieux que je n'ai fait dans ma carte de la mer Noire, qui est à l'entrée de ce volume, ayant mieux aimé laisser l'espace des Circassiens et des Abcas vuide, que de le remplir sur la foi de gens si rudes, qui ne

savent pas distinguer, pour l'ordinaire, le nord d'avec le midi.

Les Abcas confinent avec les Cherkès (1); ils occupent cent milles de côtes de mer entre la Mingrélie et la Circassie; ils ne sont pas tout-à-fait si sauvages que les Cherkès, mais ils ont le même naturel pour le larcin et le brigandage. On négocie avec eux avec les précautions que j'ai marquées. Ils ont besoin de toutes choses comme leurs voisins, et n'ont, comme eux, à donner en échange que des créatures humaines, des fourrures, des peaux de daim et de tigre, du lin filé, du buis, de la cire et du miel. Procope nomme ces peuples Abasques, dans son Histoire de la Guerre contre les Perses (2).

Le 10 septembre, nous arrivâmes à Isgaour : c'est une rade de Mingrélie assez bonne pendant l'été. Les vaisseaux qui viennent négocier en Colchide, s'y tiennent. Il y en avoit sept grands

---

(1) Qui les nomment *Kouh hasip*, ultramontains. Voyez une notice fort curieuse et fort exacte sur les Abcas ou Apkhas, dans un Mémoire historique et géographique sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne, etc., traduit de l'anglais et publié avec de nombreuses additions en 1797. *in*-4.° 1 vol. (L-s.)

(2) Ἀβασγοὶ ᾤκηνται Χριστιανοῖς τε καὶ Ῥωμαίοις φίλοι ἐκ παλαιοῦ ὄντες, les Abasques anciens amis des Chrétiens et des Romains. *Procop. de bello Persico*. Lib. II, p. 164, *ed reg*. Le même historien ajoute que les Abasques embrassèrent la foi chrétienne sous Justinien, qui les empêcha de mutiler leurs enfans, pour en faire des eunuques, etc. (L-s.)

quand nous y arrivâmes. Notre capitaine fit d'abord mettre le sien sur quatre ancres, deux à proue et deux à poupe, et mit à terre les mâts et les vergues. Isgaour est un lieu désert et sans habitations. On y fait des hutes de ramée, à mesure qu'il y vient des marchands, et lorsqu'on se croit en sûreté contre les Abcas : ce qui n'arrive pas souvent. Hors de là il n'y a pas une maison.

Avant que d'entrer dans l'histoire des travaux que j'ai soufferts et des dangers que j'ai courus en Mingrélie, je ferai la description du pays et des lieux circonvoisins, sans y mêler rien de douteux, et dont je ne sois très-bien informé.

La Colchide (*) est située au bout de la mer Noire; du côté d'orient, elle est enfermée par un petit royaume qui fait partie de la Géorgie, lequel est appelé *Imirette* par les gens du pays, et par les Turcs *Pachatchouc* ou *Pachakoutchouc* (*Pâchâ koûtchouq*), comme qui diroit *petit prince*; du

(*) Le savant voyageur Reineggs avoue qu'il ignore à quelle époque la Colchide a changé son nom en celui de Mingrélie; il pense que ce nom vient de l'ancien persan et pourroit être composé de *mingraoul*, c'est-à-dire mille sources, ou clairs ruisseaux, ou bien sol couvert de verdure et de fleurs, qu'une eau limpide arrose continuellement. Et c'est ce qu'on peut dire avec raison de la Mingrélie ou *Mingréouli*. Voyez *Reineggs Allgemeine historisch-topographische Beschreibung des Kaukasus*. 1.^{er} theil. seit. 23. Guldenstædt dit que les Mingréliens nomment leur pays Kadzariai : or *Kadzariai*, en Mingrélien, signifie un bouc. (L-s.)

côté du midi par la mer Noire, du côté d'occident par les Abcas, du côté du septentrion par le mont Caucase. Sa longueur est entre la mer et les montagnes. Sa largeur s'étend des Abcas à ce royaume d'Imirette. Le Corax et le Phase, fleuves fameux dans les anciens historiens, à présent nommés Codours (1) et Rione, lui servent là de bornes. Le premier la sépare d'avec les Abcas, le second d'avec l'Imirette. La longueur de la Colchide est de cent dix milles au plus, sa largeur est de soixante. Ce que je sais, non-seulement de tous les gens du pays qui en conviennent, mais aussi pour l'avoir traversée d'un bout à l'autre. Elle étoit autrefois couverte contre les Abcas, du côté du septentrion, par un mur de soixante milles de long; mais il y a long-temps qu'il est détruit (2) : ses forêts sont aujourd'hui sa défense et sa plus grande sûreté. Les habitans du Caucase composent cette nation belliqueuse, si renommée sous le nom des Huns, laquelle est aujourd'hui séparée en différens petits peuples. Ceux qui confinent avec la

---

(1) Le P. Lamberti écrit *Coddors*, M. Peyssonnel *Koudouri*, et Guldenstædt *Codours*; il paroît que cette dernière orthographe est la meilleure. (L-s.)

(2) Ce mur est tracé sur la carte de Mingrélie, placée au commencement de la description de cette contrée par le P. Lamberti. Tom. 1.er de la collection des Voyages curieux, etc., par Melchisédech Thévenot. Voyez la savante et curieuse de Bayer *De muro Caucaseo*, insérée dans le premier volume des *Commentar. academiæ Petropolitanæ*, et réimprimée dans ses *Opuscula*, p. 94. (L-s.)

Colchide, sont premièrement les Alanes (*); dont le pays faisoit, il y a long-temps, la frontière septentrionale de l'Arménie, entre le mont Caucase et la mer Caspienne, où l'on assigne le pays des Amazônes. C'est une nation renommée qui se joignoit d'ordinaire aux Perses contre les Romains, durant les sept premiers siècles du dixième. Les autres sont les Suanes, les Gigues, les Carocioles ou Cara-Cherkes (*Qârah-Tcherkes*), peuples plus barbares que leurs noms, qui toutefois ne sont pas beaucoup changés, comme le remarqueront aisément les gens versés dans l'histoire ancienne, où l'on voit que les Alanes sont nommés Alains; les Suanes, Tzaniens; les Gigues, Zechiens; et les Cara-Cherkes (*Qârah Tcherkes*), Caracioles. Ces Cara-Cherkes, comme les appellent les Turcs, c'est-à-dire, Circassiens noirs, sont les Circassiens septentrionaux. Les Turcs les

(*) *Alani.* Ce sont les Ἀλανοὶ de Ptolémée, ce peuple est souvent mentionné dans les ouvrages des historiens bysantins, tels que Procope, Calcochondile, etc., qui s'accordent à les placer dans la contrée indiquée par Chardin. Valerius Flaccus, lib. VIII, dit qu'ils demeurent sur les rives du Danube. Ammien Marcellin, lib. XXXI, cap. 2, les regarde comme les descendans des Massagètes. Je crois, en effet, que les ancêtres des Alains faisoient partie de cette immense nation nommée Scythes (les Tatars modernes). Ma conjecture acquiert un nouveau degré de probabilité par l'opinion d'Eustathe *in Dionysium*, v. 305, qui assure que les Alains tirent leur nom d'une montagne de la Sarmathi. Ajoutons qu'en tatar-mantchou, *Alin* signifie montagne. (L-s.)

appellent ainsi, quoique ce soit le plus beau peuple du monde, à cause des brouillards et des nuages qui couvrent sans cesse leur pays. Ils ont été autrefois chrétiens. On le voit à quelques-unes de leurs manières et à de certaines cérémonies qu'ils observent dans leur pays : mais à présent ils sont sans religion ; ils vivent de brigandage et sont pires que les bandits les plus déterminés ; ils vont presque nuds ; ils ne savent aucun art libéral et n'ont presque rien d'humain que la parole ; ils sont de plus grande taille que les autres peuples, ayant l'air et la voix si féroces, qu'on n'a pas de peine à remarquer que leur esprit et leur cœur le sont pareillement. Ils font peur quand on les regarde, et sur-tout quand on les connoît et qu'on est bien averti que ce sont les plus résolus assassins et les plus hardis voleurs du monde. Ces pays ont tous leur idiôme assez distinct, mais de même génie, participant de l'esclavon ou du géorgien (*), selon qu'ils s'approchent de la Chersonnèse ou du Phase (de la Crimée ou du Rion).

L'ancien royaume de Colchos n'étoit pas un si petit royaume; car il s'étendoit d'un côté jusqu'au

(*) Le mingrélien est un langage grossier qui a pour base le géorgien, auquel on a mêlé beaucoup de mots étrangers. Il ressemble au géorgien oriental, à-peu-près autant que le hollandois ressemble à l'allemand. Guldenstædts *Reisen durch Russland*, etc. I.er theil., seit. 413. (L-s.)

Palus-Méotide, et de l'autre jusqu'à l'Ibérie (1). Sa ville capitale nommée Colchos, étoit à l'embouchure du Phase, sur la rive occidentale, et c'est ce qui fait qu'on donne le nom de Colchide à la Mingrélie, parce que la Mingrélie se termine à ce fleuve du côté d'orient. Nos géographes modernes veulent qu'il y a t une ville nommée Fasso, au même endroit où étoit Colchos; mais c'est ce que je puis assurer être faux.

Tous les Orientaux appellent la Colchide, Odische (*Odych*), et les Colches, Mingrels (2) (*Minkrel*). Je n'ai pu trouver l'étymologie de ces deux mots (3), ni m'assurer, autant que j'aurois

(1) C'est-à-dire depuis la mer d'Asow jusqu'à la Géorgie. Suivant M. de Peyssonnel, la Colchide, proprement dite, comprenoit autrefois toute l'étendue qui est depuis Trébisonde jusqu'au Phase, et au-delà de ce fleuve, jusqu'aux frontières de l'Ibérie, et au pied du mont Caucase; elle étoit divisée en deux parties presque égales par le Phase, etc. *Observations historiques et géographiques sur les peuples qui ont habité les bords du Danube.* page 57 et 58. (L-s.)

(2) C'est aussi l'opinion du P. Lamberti; mais deux autres voyageurs non moins dignes de foi que Chardin, et qui ont pu avoir des renseignemens très-positifs, nous apprennent que *Odissi* ou *Odichi* et *Letchkoum* sont deux districts de la Mingrélie, province géorgienne. Dans le district d'Odichi on parle mingrélien, dans celui de Letchkoum un jargon mêlé de mingrélien et d'imirettien. *Reisen durch Rssland.* 1.er theil. seit. 413. Reineggs *allgemeine............ beschreibung des Kaukasus*, etc. 2.er theil, seite 24. (L-s.)

(3) Voyez celle que j'ai rapportée d'après M. Reineggs ci-dessus, page 149. (L-s.)

voulu, de l'origine de cette nation, que Diodore le Sicilien (*) et d'autres auteurs font sortir de l'Egypte et être une colonie de Sésostris : ce qui n'est pas fort vraisemblable. Le pays est assez inégal ; il a des collines et des montagnes, des vallées et des plaines, ce qui fait une grande diversité ; il s'élève insensiblement du bord de la mer ; il est presque tout couvert de bois, et hormis les terres labourées, qui ne sont pas en grande quantité, tout est bois épais et hauts ; les arbres se multiplient là si fort, que si l'on n'ôtoit soigneusement les racines qui s'étendent dans les champs labourés et dans les grands chemins, le pays deviendroit en moins de rien une si épaisse forêt, qu'il ne seroit pas possible de s'en tirer. L'air est assez tempéré pour le chaud et pour le froid. Il n'est point sujet aux orages, aux éclairs et au tonnerre. Il produit rarement la grêle ; mais il est fort incommode et fort mauvais à cause de son extrême humidité ;

(*) Avant Diodore, Hérodote, liv. II, chap. 104, avoit dit « que les Colchéens paroissent être d'origine égyptienne » ; et il cite à l'appui de cette conjecture, plusieurs conformités singulières et frappantes entre les habitans de la Colchide et ceux de l'Egypte, d'où les premiers ont été amenés par Sésostris. Il y a tout lieu de croire que Diodore, lib. I, p. 24 (33) ; le scoliaste d'Apollonius, lib. III, v. 699 — 715 ; Strabon, lib. XI, p. 498 (762) ; et beaucoup d'autres auteurs qui partagent l'opinion d'Hérodote sur l'origine égyptienne des Colchéens, ont copié le père de l'histoire. (L-s.)

il y pleut presque continuellement. En été, l'humidité de la terre, échauffée par l'ardeur du soleil, infecte l'air, cause souvent la peste et toujours des maladies. Cet air est insupportable aux étrangers; il les accable, d'abord, d'une maigreur hideuse, et les rend, en un an de temps, jaunes, secs et débiles. Les naturels du pays en sont moins maltraités durant leur vie; mais il y en a peu qui la poussent à soixante ans.

J'attribue à cette température d'air l'hydropisie, qu'on peut dire la maladie épidémique des Mingréliens, laquelle ils combattent non-seulement par l'exercice continuel qu'ils font à cheval, étant sans cesse par voies et par champs, sans s'arrêter plus de trois ou quatre jours en un lieu; mais aussi en mangeant beaucoup de sel et en se tenant toujours autour du feu. J'y attribue aussi la vermine dont le pays est fort affligé, tant les hommes que les bêtes. Les cochons, sur-tout, sont, pour la plupart, couverts de poux, et ils leur entrent jusque dans la peau. Enfin, il faut aussi attribuer à l'air de Mingrélie, que les bêtes venimeuses n'y ont que peu ou point de venin.

La Colchide abonde en eaux; elles sortent des montagnes du Caucase et s'écoulent dans la mer Noire. Les principaux fleuves sont le Codours (*),

(*) Voyez ma note ci-dessus, page 150. (L-s.)

qui est le Corrax dont j'ai parlé ; le Socom (1) qui est, je crois, le Terscen d'Arian, et le Thassiri (2) de Ptolomée ; le Langur (3), appelé des Anciens Astolphe ; le Cobi, qu'Arian nomme Cobo (4), lequel, avant que d'entrer dans la mer, se joint à un autre fleuve de même grandeur, appelé Cianiscari, et qui est le fleuve Cianée (*Cyanée*) ; le Tachur (5) qu'Arian appelle Sigame (*Singamis*) ; le

---

(1) Le Socom n'existe pas plus sur la grande et belle carte du Caucase par Guldenstædt et sur celle de Reineggs, que Tersen dans le périple de la mer Erythrée par Arrien. Notre voyageur veut sans doute parler de la petite rivière qui arrose le petit canton de Sokoum ou Sokouma, et qui passe auprès de Sokoum Kaléh ; mais elle se nomme Agir, qu'on prononce Aguir. (L-s.)

(2) Lisez Tarsuras ou Thessyris de Ptolémée. (L-s.)

(3) Lisez Engouri, qui n'est ni l'Astolphe, ni plus correctement l'Astelephus des Anciens. M. Danville (*Géographie ancienne*, tom. III, p. 137) pense que l'Astelephus est le Mokitskhali moderne. J'ignore l'ancien nom de l'Engour. Je sais seulement qu'à peu de distance de sa source dans les montagnes des Abcas, il se divise en deux branches, dont l'une garde son nom primitif et l'autre s'appelle *Tchani-Tskhali* ; le mot géorgien *tskhali* signifie un fleuve. M. Peyssonnel pense que le second bras qu'il nomme *Ciani-dzkhati*, est le *Cyaneus fluvius*. Voyez ses *observat. histor. et géographiq.*, etc., p. 59. Guldenstædt *Reisen*, etc. 1.er th. seit. 413. Ce voyageur écrit *tschani-tschali*. Voyez aussi Reineggs *Kaukasus*. 2.er th. seit. 23. (L-s.)

(4) *Lisez* Chobos ou Chobus, et Khobs-tskhali. (L-s.)

(5) Que M. Reineggs écrit Teghouri. Ce fleuve a sa source entre le pays des Alanes et celui des Soanes ; il se décharge sur la rive droite du Rion, à deux verstes au-dessus de l'embouchure du Tchani-tskhali dans le même fleuve. *Allgemeine historisch... Beschreibung des Kaukasus*. 2.er theil. seit. 24. (L-s.)

Schenis-Squali, c'est-à-dire, le fleuve Cheval, qu'on nomme ainsi à cause de la rapidité de son cours, et que les Grecs, par la même raison, nommèrent Hippus; et l'Abascia, à qui Strabon donne le nom de Glaucus, Arian celui de Caries (*Chariens*), et Ptolomée celui de Caritus (*Charistus*). Ces deux fleuves se mêlent avec le Phase, à vingt milles de l'endroit où il se décharge dans la mer (1). J'ai rapporté exprès les noms anciens et nouveaux des fleuves de Mingrélie, parce que tous les historiens géographes, principalement Arian et plusieurs modernes, les placent mal. Outre ces fleuves, il y en a encore d'autres petits. Je n'en parle point, parce qu'avant qu'ils entrent dans la mer, ils se perdent dans ceux que j'ai nommés (2). Ces fleuves ont tous des gués que les gens du pays connoissent et où ils les traversent;

---

(1) Je n'ai pu découvrir l'Abascir sur les cartes de Reineggs et de Guldenstædt, et M. Peyssonnel qui n'en parle pas non plus, dit que le Charistus répond au Cianitzkhali, plus correctement Tchani-tskhali; mais il est indiqué avec la synonymie qu'on voit ici, sur la carte du P. Lamberti, des travaux duquel Chardin me paroît avoir profité avec beaucoup de mystère. (L-s.)

(2) Ils sont indiqués avec la plus grande exactitude dans deux cartes du mont Caucase, placées, l'une à la fin de l'excellente description historique, topographique, etc. de cette chaîne de montagnes par Reineggs, et l'autre au commencement du premier volume du Voyage de Guldenstædt. La traduction de ces deux ouvrages allemands seroit un véritable présent pour les naturalistes, les géographes et les philosophes. (L-s.)

aussi n'y ai-je point vu de ponts, et il n'y a de bateaux que sur quelques-uns; cependant ces fleuves sont rapides. Les gens du pays, pour rompre la force du courant, ont coutume de se mettre plusieurs ensemble en guayant, et d'avancer serrés l'un contre l'autre, et en s'appuyant encore à de longs bâtons qu'ils coupent exprès.

Le terroir de la Colchide est mauvais et produit peu de sortes de grains et de légumes. Les fruits sont presque sauvages; ils n'ont point de goût; ils engendrent des maladies. Il en croît en Colchide de presque toutes les espèces que nous avons en France. Il y a aussi des melons fort gros, mais ils ne valent rien du tout. Ce qui y vient bien c'est le raisin, qui est par-tout en grande abondance. La vigne croît autour des arbres et monte à la cîme des plus hauts. J'ai vu de si gros ceps, qu'à peine pouvois-je les embrasser. On taille la vigne tous les quatre ans une fois. Le vin de Mingrélie est excellent; il a de la force et beaucoup de corps; il est agréable au goût et bon à l'estomach. On n'en peut guère boire de meilleur en aucune part de l'Asie. Si les gens du pays savoient faire le vin comme nous, le leur seroit le meilleur du monde; mais ils n'y apportent aucun des soins nécessaires. Ils creusent de gros troncs d'arbres et s'en servent de cuve; ils foulent là-dedans le raisin; ils en prennent en

même-temps le jus et le versent dans de grandes pierres ou urnes de terre qui sont enterrées dans leurs maisons ou tout proche. Ces vases tiennent chacun deux ou trois cents pintes. Quand le vase est plein, ils le bouchent d'un couvercle de bois, et mettent de la terre par-dessus. Ils couvrent ces urnes de la même manière que j'ai dit (1) que les Orientaux couvrent les fosses où ils serrent leurs grains (2).

La terre est si humide en Mingrélie, dans le temps des semences, que pour ne pas trop amollir celle où l'on sème le bled et l'orge, on ne la laboure point : on ne fait que jeter le grain dessus, il vient fort bien de cette manière, prenant racine un pied en terre. Les Mingréliens disent que s'ils labouroient la terre qui porte l'orge et le bled, elle seroit si molle que le moindre vent abattroit les tuyaux, et qu'ils ne s'y pourroient tenir droits. Ils labourent la terre, et ils sèment les autres grains avec des socs et des coutres de bois, tirant néanmoins des sillons aussi profonds qu'on feroit avec

---

(1) Voyez ci-dessus ma note, page 142. (L-s.)

(2) Chardin oublie de parler des choux monstrueux qui viennent en Mingrélie ; c'est la nourriture ordinaire des pauvres. Après leur avoir fait jeter un bouillon, ils les salent dans un tonneau qui contient du vin, ajoutent des herbes aromatiques, et les recouvrent d'eau. Cette eau, en moins d'un mois, devient aussi forte que du vinaigre, etc. *Relation de la Mingrélie*, par le P. Lamberti, tome I.er, page 36 de la *Collection de Voyages* de Melchisédech Thévenot. (L-s.)

des coutres et des socs de fer, à cause que la terre est fort molle et fort humide, ainsi que je l'ai dit. Comme ces peuples sont paresseux et lâches au-delà de l'imagination, ils s'excitent et s'entretiennent à l'ouvrage en chantant et en hurlant si fort qu'ils s'entr'étourdissent. Il est vrai que c'est une habitude presque universelle dans tout l'Orient que de s'animer au travail par le chant; et ce qui marque que cela naît de paresse d'esprit aussi bien que de mollesse de corps, c'est qu'on observe que cette habitude est la plus forte du côté du Midi : aux Indes, par exemple, les mariniers ne sauroient remuer une corde qu'en chantant, ni la prendre même qu'au milieu du chant. Les chameaux et les bœufs sont accoutumés d'être menés au chant, et selon que leur charge est pesante, il faut chanter plus fort et plus constamment (*).

Le grain ordinaire des Mingréliens est le gom. Ce grain est menu comme la coriandre et ressemble assez au millet. On le sème au printemps de la même manière qu'on fait le riz. On fait un trou en terre avec le doigt, on met un grain dans

---

(*) Un pélerin musulman dont j'ai traduit la relation, a donné une description fort pittoresque de la marche nocturne d'une karavane de la Mekke à la lumière des lanternes plantées sur les chameaux, et au chant cadencé et plus ou moins animé des chameliers. Voyez le *Voyage d'Abdoûl-kerym*, favori de Tahmâs Qouly Khân, tome I, page 163 de ma Collection portative de Voyages traduits de différentes langues orientales et européennes. (L-s.)

ce

ce trou [illegible]couvre. Ce grain produit un tuyau de la grosseur du pouce, et de la hauteur d'un homme, au bout duquel il y a un épi qui a plus de trois cents grains. Le tuyau de gom ressemble assez aux cannes de sucre. On le cueille au mois d'octobre, et aussi-tôt on le pend à des clayes élevées et exposées au soleil; c'est pour le faire sécher. Après qu'il a été vingt jours sur ces clayes, on le serre. On ne le bat qu'à mesure qu'on le veut faire cuire, et on ne le fait cuire qu'aux heures du manger; il est insipide et pesant; il se cuit fort vîte et en moins de demi-heure. Lorsque l'eau où on l'a jeté commence à bouillir, on le remue doucement avec une petite pelle de bois, et pour peu qu'on appuie dessus, il se met en pâte. Quand tous les grains sont dissous et la pâte bien pétrie, on diminue le feu et on laisse ébouillir l'eau, et sécher la pâte dans le chaudron dans lequel on l'a fait cuire (*).

(*) *Panicum italicum*, selon Gudenstædt qui écrit gomi, tom. I, pag. 401, de ses *Reisen*, etc. « C'est une espèce de grain comme le millet, fort commun dans toute la Géorgie, qui produit un tuyau de dix à douze pieds de haut et gros comme le pouce; il se charge à l'extrémité d'un épi long comme la paume de la main, et garni de sept à huit cents grains gros comme ceux de la coriandre; on le pile quand il est sec, on le fait bouillir, et quand il est réduit en pâte, on en compose une espèce de pain plat comme une galette qui se conserve pendant plusieurs années ». Voyez l'*Histoire de Tahmas Koulican*, ou *Histoire de la dernière révolution de la Perse*, p. 243. (L-s.)

Cette pâte est fort blanche ; on en fait qui l'est autant que la neige ; on la sert avec de petites pelles de bois faites exprès. Les Turcs appellent ce pain *pasta*, les Mingréliens le nomment *gom* ; il se met en morceaux avec les doigts, sans peine. Sa qualité est froide extrêmement et laxative ; il ne vaut rien froid ni réchauffé. Les Circassiens, les Mingréliens, les Géorgiens tributaires de Turquie, les Abcas, les habitans du Caucase, tous ceux qui habitent les côtes de la mer Noire, depuis le détroit des Palus Méotides jusques à Trébisonde, ne vivent que de cette pâte ; c'est leur pain, ils n'en ont point d'autre. Ils y sont si fort accoutumés, qu'ils le préfèrent au pain de froment. Je l'ai remarqué dans la plupart de ces pays-là. Je ne m'en étonne pas ; car moi-même, quand la nécessité m'eut obligé à vivre de cette sorte de *pudding* anglois, car on peut fort bien le comparer à notre *plum-pudding*, j'y pris tant de goût, que j'eus après de la peine à le quitter pour reprendre le pain ordinaire. Je m'en trouvois fort bien et j'en avois le corps mieux disposé qu'auparavant. J'ai vu en Arménie et en Géorgie beaucoup de grands seigneurs turcs et géorgiens, entr'autres, le prince de Tiflis et le pacha d'Acalzické, qui faisoient venir de ce grain et en mangeoient par délices. Il faut boire du vin pur lorsqu'on en mange, pour corriger et tempérer sa

qualité froide et laxative ; et c'est ce que ces gomipiages ne manquent pas de faire.

Outre ce gom, il y a en Mingrélie du mil assez abondamment, un peu de riz, du froment et de l'orge en fort petite quantité. Les gens de condition seulement mangent par délices du pain de bled, le menu peuple n'en goûte jamais.

Les viandes ordinaires du pays sont du bœuf et du cochon. Le cochon y est en très-grande abondance et fort bon ; on n'en mange point de meilleur en aucun lieu du monde. Il y a aussi du chevreau, mais qui est maigre et n'a point de goût. La volaille y est fort bonne, mais fort rare. Lorsque j'y étois, on n'en trouvoit presque point, à cause de la guerre qui avoit fait des ravages partout le pays. Il n'y a point de poisson que le salé qu'on apporte de Turquie, du thon et peu d'autre en certain temps de l'année. La venaison qui se mange en Mingrélie, est de sanglier, de cerf, de biche, de daim et de lièvre ; elle est très-excellente ; on n'en peut manger de meilleure. Il y a aussi des perdrix, des faisans, des cailles en quantité, quelques oiseaux de rivière, des pigeons sauvages qui sont fort bons, et gros comme les plus gros poulets de grain. J'en ai vu vuider à qui on tiroit huit ou dix glands tout entiers ; j'en étois tout étonné. Les Mingréliens prennent ces pigeons avec des rets. On en prend beaucoup

dans l'automne; l'hiver, ils se retirent au mont Caucase.

La noblesse de Mingrélie ne s'occupe qu'à la chasse; elle chasse principalement avec des oiseaux de proie qu'on apprivoise, et dont on se sert ensuite. On peut dire assurément qu'il n'y a point de pays au monde si abondant que la Mingrélie, en oiseaux de proie, laniers, autours, hobereaux et autres. Ils font leurs nids dans le mont Caucase. Les petits, dès qu'ils sont éclos, se viennent jeter dans les forêts qui sont au-dessous. On en prend en quantité, et on les apprivoise en cinq ou six jours.

De tous leurs vols d'oiseau, le plus divertissant est celui du faucon sur la grue; ils prennent l'oiseau de rivière et le faisan avec l'épervier. Ils ont, comme on a en Perse et en Turquie, un petit tambour à l'arçon de la selle; ils battent dessus pour épouvanter le gibier et pour le faire lever de l'eau à ce son, alors on lâche l'épervier dessus. Quand on prend des hérons, on leur ôte les plumes qu'ils ont sur la tête, pour en faire des aigrettes, et on les laisse envoler. Les gens du pays assurent qu'il leur en revient d'autres en leur place, tout aussi belles que les premières. Comme on fait lever le gibier hors de l'eau par le son du tambourin, on le fait de même sortir des bois: car ce son effraie les bêtes fauves et les fait courir

dans la plaine où l'on les tire. Les Mingréliens ne manquent pas de chiens pour chasser; mais ils aiment mieux prendre les bêtes à la course. L'épaule droite est le droit du seigneur, la gauche celui de la dame, le reste se mange avec les chasseurs.

Outre les oiseaux que j'ai nommés et qui se trouvent en Mingrélie, on y en voit d'étranges en forme et en plumage, inconnus en nos quartiers. Il y vient beaucoup d'aigles et de pélicans. Le mont Caucase produit tout cela et une infinité de bêtes féroces, des tigres, des léopards, des lions, des loups, des chacals: ce dernier animal est une espèce de renard; il ne lui ressemble pas mal, excepté qu'il est plus gros et qu'il a le poil plus épais et plus rude. C'est, dit-on, l'hyenne des anciens. En effet, il déterre les morts et il dévore les animaux et les charognes. On enterre les morts en Orient, sans bière, et dans leurs suaires. J'y ai vu en plusieurs endroits rouler de grosses pierres sur les fosses, uniquement à cause de ces bêtes, pour les empêcher de les ouvrir et de dévorer les cadavres: mais ce n'est pas seulement aux morts à qui le chacal en veut, il fait aussi la guerre aux vivans, se jetant sur tout ce qui n'est pas capable de lui résister, comme les enfans. Ce qui est surprenant, c'est l'adresse avec laquelle cet animal perce dans les maisons et

se glisse dans les tentes, d'où il entraîne les habits, quand il ne trouve pas d'autre chose, surtout les bas et les souliers. Cet animal-là a un cri qui effraie : car c'est un hurlement âcre et perçant, et qu'il traîne comme un chat qui miaule. Comme ces animaux vont d'ordinaire en troupes, ils hurlent aussi toujours ensemble, s'entre-répondant dans une manière d'accord, l'un faisant la haute et l'autre la basse : ce qui paroît fort épouvantable les premières fois qu'on l'entend. L'Asie et l'Afrique sont tourmentées de ces animaux, que l'on appelle *dabul* en Afrique. Quelques-uns croient que c'est l'animal que l'on appelle en latin *crocuta*, et en grec *cycissa*, et que l'on prenoit autrefois pour un chien sauvage. La Mingrélie, entre les autres pays de l'Orient, est couverte de ces chacals et de loups ; ils assiégent quelquefois les maisons et font des hurlemens épouvantables. Le pire est qu'ils font de grands dégâts dans les troupeaux et dans les haras. Le préfet des théatins qui sont en Mingrélie m'assura qu'en une semaine les loups lui mangèrent trois chevaux et un poulain tout proche de son logis (*).

(*) *Canis aureus*, *Linn.* Gmelin a donné une description détaillée du chaghâl dans son *Reisen durch Russland zur untersuchung der drey Natur-Reiche.* (Voyage en Russie, pour examiner les trois Règnes de la Nature.) tom. III, p. 80 — 82. Cette description

Il y a quantité de chevaux en Mingrélie, et d'assez bons : on en entretient beaucoup, parce qu'ils ne coûtent rien à nourrir. Dès qu'on est descendu de dessus, on leur ôte selle et bride, et on les mène paître. On ne les ferre point. On les nourrit du seul pâturage.

La Mingrélie n'a ni villes ni bourgs, elle a deux villages seulement sur le bord de la mer; toutes les maisons sont éparses çà et là dans le pays; il est difficile de faire mille pas sans en trouver trois ou quatre l'une proche de l'autre. Il y a neuf ou dix châteaux, le principal s'appelle *Rucs* (*Roukhs*); c'est où le prince de Mingrélie se retire. Ce château a un mur de pierre, mais si mal fait et si mince, que les moindres pièces de campagne le perceroient. Il y a du canon dedans; les autres châteaux n'en ont point. Voici comme ils sont faits : au milieu d'une esplanade, dans un bois fort épais, on bâtit une tour de pierre, haute de trente ou quarante pieds, capable de tenir cinquante ou soixante personnes. Cette tour est le donjon et le lieu fort du château : on y serre toutes les richesses du seigneur et de ceux qui se réfugient

---

a été traduite dans le journal de Physique, novembre 1786, par M. Berthout van Berchen, et dans le même journal, année 1789. Mon estimable et savant confrère, M. Millin, a inséré une curieuse dissertation sur cet animal, qu'il prouve être le même que le thos des Anciens. (L-s.)

chez lui. Proche de cette tour, il y en a cinq ou six plus basses, faites de bois, qui servent de magasins pour les vivres et pour retirer, dans un assaut, les femmes et les enfans. Outre cela, il y a dans l'esplanade plusieurs cabanes faites, les unes de charpente, les autres de branches d'arbres, les autres de cannes et de roseaux. L'espace est fermé par une haie fort épaisse, et par le bois qui est si épais par-tout qu'il est impossible d'aborder ces retraites que par le chemin taillé et fait exprès qui y conduit. Quand on apprend que l'ennemi est proche, on rompt le chemin et on le couvre d'arbres, tellement qu'il est comme impossible de le forcer. Les Colchéens (*les Mingréliens*) ne se tiennent dans ces châteaux que quand ils ont peur de l'ennemi; dès que le danger est passé, ils retournent à leurs maisons.

Les maisons de Mingrélie sont toutes de charpente; comme on est par-tout proche des bois, on bâtit à fort bon marché. Les maisons des pauvres gens n'ont point d'étages, celles des nobles en ont un seulement. Le bas a toujours des estrades pour se coucher et pour s'asseoir, à cause de la grande humidité de la terre. Les gens de qualité sont assis sur des tapis, les autres sur des bancs. Les maisons sont fort incommodes et fort sales; elles n'ont ni cheminées ni fenêtres; le feu s'y fait au milieu, le jour y entre par la porte;

elles n'ont point de fondement; les voleurs s'y glissent aussi sans peine; ils font un trou sous la première poutre qui est au rez-de-chaussée et qui porte les autres, et ils se fourrent par-là dans le logis. Dès qu'on remue, ils sortent avec la même facilité. Cet inconvénient oblige les paysans à n'avoir qu'un grand lieu pour chaque famille; ils retirent dedans tout ce qu'ils ont, excepté le grain, et quelquefois le vin. Ils y habitent tous ensemble, et ils y enferment, la nuit, leur bétail. Les maisons du prince et des seigneurs ont de grandes cours au-devant pour donner les audiences et juger les différends; mais ces cours, ou ce qu'on appelle ainsi, ne sont qu'une esplanade entourée de haies ou de palissades tout au plus.

Le sang de Mingrélie est fort beau, les hommes sont bien faits, les femmes sont très-belles. Celles de qualité ont toutes quelque trait et quelque grâce qui charment. J'en ai vu de merveilleusement bien faites, d'air majestueux, de visage et de taille admirables; elles ont, outre cela, un regard engageant qui caresse tous ceux qui les regardent, et semble leur demander de l'amour. Les moins belles et les âgées se fardent grossièrement et se peignent tout le visage, sourcils, joues, front, nez, menton; les autres se contentent de se peindre les sourcils; elles se parent le plus

qu'elles peuvent. Leur habit est semblable à celui des Persannes. Leur coëffure ressemble fort à celle des femmes d'Europe, à la frisure près; elles portent un voile qui ne couvre que le dessus et le derrière de la tête. Leur esprit est naturellement subtil et éclairé; elles sont civiles, pleines de cérémonies et de complimens, mais, du reste, les plus méchantes femmes de la terre : fières, superbes, perfides, fourbes, cruelles, impudiques. Il n'y a point de méchanceté qu'elles ne mettent en œuvre pour se faire des amans, pour les conserver et pour les perdre.

Les hommes ont toutes ces mauvaises qualités encore plus que les femmes. Il n'y a point de malignité à quoi leur esprit ne se porte; ils sont tous élevés au larcin; ils l'étudient, ils en font leur emploi, leur plaisir et leur honneur. Ils content avec une satisfaction extrême les vols qu'ils ont faits; ils en sont loués; ils en tirent leur plus grande gloire. L'assassinat, le meurtre, le mensonge, c'est ce qu'ils appellent les belles actions. Le concubinage, l'adultère, la bigamie, l'inceste, et semblables vices, sont des vertus en Mingrélie. L'on s'y enlève les femmes les uns aux autres. On y prend sans scrupule, en mariage, sa tante, sa nièce, la sœur de sa femme. Qui veut avoir deux femmes à-la-fois, les épouse;

beaucoup de gens en épousent trois. Chacun entretient autant de concubines qu'il veut; les femmes et les maris sont réciproquement fort commodes là-dessus. Il y a entr'eux très-peu de jalousie. Quand un homme prend sa femme sur le fait avec son galant, il a droit de le contraindre à payer un cochon, et d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance. Le cochon se mange entr'eux trois. Ce qui est surprenant, est que cette méchante nation soutient que c'est bien fait d'avoir plusieurs femmes et plusieurs concubines, parce qu'on engendre, disent-ils, beaucoup d'enfans qu'on vend argent comptant, ou qu'on échange pour des hardes et pour des vivres. Cela n'est rien toutefois au prix d'un sentiment tout-à-fait inhumain qu'ils ont, que c'est charité de tuer les enfans nouveaux nés, quand on n'a pas le moyen ou la commodité de les nourrir, et ceux qui sont malades quand on ne les sauroit guérir. Leur raisonnement est que l'on soustrait par-là ces innocentes créatures à une misère qui les feroit beaucoup languir et qui les engloutiroit enfin. Voilà comme raisonne ce peuple barbare, qui n'a ni pudeur ni humanité. Je crains, à dire le vrai, qu'en cet endroit on ne manque de foi pour l'histoire, et que les vérités que je raconte ne passent pour des exagérations. Je proteste qu'elles sont très-certaines, et les faits

que je rapporterai le justifieront suffisamment (*).

Les gentilshommes du pays ont pouvoir sur la vie et sur les biens de leurs sujets, ils en font ce qu'ils veulent. Ils les prennent, soit femme, soit enfant. Ils les vendent, ou ils en font autre chose, comme il leur plaît. Chaque paysan fournit à son seigneur, tant de grain, de bétail, de vin et d'autres denrées, selon son pouvoir. Ainsi, la richesse est selon le nombre de paysans, et c'est par-là qu'elle se compte. Chacun est obligé, outre cela, de défrayer son seigneur, un, deux ou trois jours l'année; ce qui fait que tant que l'année dure, la noblesse va de côté et d'autre, mangeant ses paysans et quelquefois ceux d'autrui, ce qui est la source d'une infinité de querelles qui dégénèrent la plupart en guerres ouvertes. Le prince fait la même vie, de manière qu'on est presque toujours assez empêché de savoir où il est. Il mène avec lui toute sa famille, femmes, enfans, domestiques, et ses hôtes, comme les ambassadeurs et d'autres étrangers considérables, lorsqu'il y en a; ce qui compose un furieux train, à cause que son bagage est porté à pied par des hommes et par des femmes, qu'on

(*) Ce fait n'est pas plus incroyable que *l'exposition* des enfans chez une des nations les plus anciennement policées du globe; comment donc décider si la civilisation est plus avantageuse que l'état sauvage à la moralité de l'espèce humaine. (L-s.)

voit courir demi-nuds, chargés sur la tête et sur les épaules. Les Mingréliens tiennent que cela fait plus d'honneur que d'être suivi à cheval; ce qu'ils pourroient faire, car il ne manque pas de chevaux en ces lieux-là, comme je l'ai déjà dit. Le prince lève ses tributs dans le cours de cette visite annuelle, recevant d'une autre part des présens, où il n'a point de tributs à lever. Il juge aussi les procès et autres différends, chemin faisant. On lui donne les requêtes lorsqu'il passe, et souvent il juge l'affaire sur-le-champ, sinon il assigne les parties au lieu où il doit passer la nuit.

La manière de présenter sa requête en ces occasions, est de se planter au beau milieu de la route, en face du prince; et lorsqu'il est tout proche, le suppliant met un genou en terre et donne son papier. Le prince ne manque point de le prendre et de le donner au visir, qui le lit tout haut. Le demandeur et ses assistans se mettent aussi-tôt à jeter de grands cris. Ils gémissent, lèvent les mains au ciel, frappent la terre de leurs bâtons, et lèvent de la poussière en l'air, pour émouvoir le prince, qu'ils appellent *mon empereur, mon Dieu, mon seigneur*, et divers autres noms sacrés. Le défendeur et ses adhérens, dès qu'ils comparoissent, jettent de pareils cris de leur côté, et c'est à qui les

poussera plus haut. On produit les témoins de part et d'autre, et puis le prince donne son jugement décisif. Tout cela se passe chemin faisant, comme je l'ai observé; car le prince ne s'arrête point, mais il va fort lentement, pour qu'on puisse mieux le suivre. Quand les paysans de divers seigneurs sont en différend, leurs maîtres les accordent. Quand les seigneurs sont eux-mêmes en différend, la force en décide: celui qui est le plus fort gagne sa cause. Voici comment ils s'y prennent: ils fondent à main armée sur les bestiaux de leur ennemi, sur ses vassaux, sur ses maisons, sur ses terres, pillant, brûlant, abattant tout; et enfin, lorsqu'ils ne savent plus à quoi s'en prendre, ils arrachent les vignes, les mûriers et les autres arbres aussi utiles; que si les parties viennent à se rencontrer durant ces actes d'hostilités, ils se combattent d'une manière sanglante. Le plus foible et le plus maltraité ne manque jamais de recourir au prince, qui sans cela ne prendroit point connoissance de la querelle. Il mande l'accusé par une personne de considération, selon la qualité des parties, et accommode le différend; mais ces sortes de pacifications ne durent d'ordinaire que jusques à une occasion favorable de se venger.

Il n'y a point de gentilhomme en Mingrélie, qui n'ait querelle; c'est pour cela qu'ils sont

toujours armés, et qu'ils ont toujours autant de gens auprès d'eux, qu'ils en peuvent entretenir. Lorsqu'ils montent à cheval, ils sont armés de toutes pièces, et leurs gens aussi; ils ne se couchent jamais que l'épée au côté. Quand ils s'endorment, ils se couchent sur le ventre, en mettant leur épée dessous.

Les armes du pays sont la lance, l'arc, la flèche, le sabre droit et non courbé, la masse d'armes et le bouclier; il y en a peu qui se servent d'armes à feu. Ils sont bons soldats et montent bien à cheval. Ils manient la lance avec beaucoup d'adresse. Ils apprennent aux enfans à tirer de l'arc, dès l'âge de quatre ans, à quoi ils deviennent si adroits qu'ils tirent les oiseaux les plus légers en volant.

Leur habillement est particulier; ils ont peu de barbe, hormis les ecclésiastiques. Ils se rasent le sommet de la tête en couronne, et laissent croître jusque sur leurs yeux le reste de leurs cheveux aussi coupés en rond. Ils se couvrent la tête d'une petite calotte de feutre fort fin, découpée et taillée sur les bords en plusieurs croissans. L'hiver, ils portent un bonnet fourré. Ils sont si gueux et si misérables, que pour ne point gâter à la pluie leur calotte ou leur bonnet, ils le mettent dans la poche lorsqu'il pleut, et vont ainsi tête nue. Ils portent sur le corps de

petites chemises qui leur tombent sur les genoux, et qu'ils enferment dans un pantalon étroit. Il n'y a guères d'habillement au monde plus laid que le leur. Ils portent une corde de plusieurs brasses en ceinture; c'est pour attacher les personnes et le bétail qu'ils enlèvent à leurs voisins, ou qu'ils prennent à la guerre. Les grands ont des ceintures de cuir large de quatre doigts, couvertes de plaques d'argent, et chacun attache à la sienne un coûteau et la pierre à aiguiser, un fusil à faire du feu, trois bourses de cuir pleines, l'une de sel, l'autre de poivre, la troisième d'alênes, de fil et d'aiguilles. Les pauvres gens vont presque nuds, leur misère est sans pareille; ils n'ont, la plupart, qu'un méchant feutre pour se couvrir. Ils mettent ce feutre, assez semblable à la chlamide des Anciens, en passant la tête dedans, et ils le tournent comme ils veulent du côté que vient le vent ou la pluie; car il ne couvre qu'un côté du corps, et ne descend que jusqu'aux genoux. On en fait de fins qui résistent à l'eau, et ne sont pas si pesans que les communs, lesquels assomment, sur-tout quand ils sont mouillés. Qui a une chemise et un méchant caleçon est trop riche, presque tous vont nuds pieds; les souliers des Colchéens (Mingréliens) sont d'une semelle de peau de buffle qui n'est point préparée. Cette semelle s'attache aux pieds avec une courroie de même

même peau, qu'on lasse par-dessus. On n'a pas le pied moins mouillé dans ces sortes de sandales, que si on l'avoit tout nud. La figure n.° 2 représente cet habit, et la chaussure des Mingréliens, lorsque la neige est épaisse sur la terre.

Presque tous les Mingréliens, hommes et femmes, même les plus grands et les plus riches, n'ont jamais qu'une chemise et qu'un caleçon à-la-fois. Cela leur dure au moins un an. Pendant ce temps ils ne les lavent pas trois fois; mais une ou deux fois la semaine ils les font secouer sur le feu pour les nétoyer de la vermine dont ils sont toujours pleins. Je n'ai rien vu de sale et de dégoûtant comme cela. C'est ce qui fait que les dames de Mingrélie ne sentent guères bon. J'approchois toujours d'elles fort épris de leur beauté; mais dès que j'avois été un moment à leurs côtés, la méchante odeur qu'elles rendoient, étouffoit l'amour qu'elles m'avoient donné.

Les grands mangent assis sur des tapis à la façon des Orientaux. Leur nappe est, ou de toile peinte ou de cuir, et souvent ils n'ont qu'une planche. Les gens du commun s'asseyent sur un banc; on en met devant eux un autre de même hauteur, qui sert de table. Toute la vaisselle est de bois, les gobelets en sont aussi. Les gens de qualité ont un peu d'argenterie. C'est la coutume de ce pays sauvage, que tout le monde, sans distinction,

soit de l'un, soit de l'autre sexe, mange ensemble, le roi et toute sa suite, jusqu'à ses palfreniers. La reine, ses femmes, ses filles, ses domestiques, et tout ce qui est à son service, jusqu'au dernier laquais. Ils mangent dans des cours, lorsqu'il ne pleut point. On se range en rond ou par files, et l'on se met plus haut ou plus bas, selon sa qualité. Quand il fait froid, on fait de grands feux dans la cour où l'on mange. Le chauffage ne coûte rien là, car ce n'est que bois, comme j'ai dit. Lorsqu'on est assis pour manger, quatre hommes, dans les grandes maisons, apportent sur les épaules une grande chaudière de gom, ce grain cuit dont j'ai parlé (page 161). Ordinairement un gueux, à demi-nud, en sert avec une pelle de bois à chacun un morceau, qui pèse bien trois livres. Deux autres serviteurs, un peu moins mal faits, apportent un chaudron de ce grain plus blanc que l'autre. On n'en sert qu'aux personnes de condition. Les jours ouvriers, on ne donne que cela au commun du logis; les maîtres ont un peu de légumes ou de poisson sec rôti, ou un peu de viande. Les jours de fête, ou lorsqu'on traite quelqu'un, on tue, ou un cochon, ou un bœuf, ou une vache, à moins qu'on n'ait de la venaison. Aussitôt que l'animal est égorgé, ils l'habillent et le mettent au feu, sans sel et sans sauce, dans cette grande chaudière où ils

font cuire leur pâte. Lorsque la viande a un peu bouilli, ils la tirent de dessus le feu, jettent le bouillon, et la servent ainsi demi-crue, sans aucun assaisonnement. Le maître du logis a toujours devant lui une fort grande portion de viande. On lui sert aussi la plupart des légumes, tout le pain, toute la volaille et tout le gibier. Il en envoie à ses hôtes, et à ceux qu'il veut caresser. On porte tout à la bouche avec les doigts, et si salement, qu'il n'y a qu'une grande faim qui pût porter à manger à la table de ces barbares, les moins honnêtes gens de notre Europe. Quand on a commencé à manger, il y a deux hommes qui donnent à boire à la ronde. Chez les gens du commun, ce sont des femmes ou des filles qui le font. C'est la même incivilité parmi eux de demander du vin, et d'en refuser; il faut attendre qu'on en présente, et le prendre quand il est présenté. On ne donne pas moins de demi-setier à chaque coup; le tour se fait trois fois dans les repas ordinaires. Aux fêtes et aux banquets, les conviés et les personnes considérables boivent jusqu'à ce qu'ils soient ivres.

Les Mingréliens et leurs voisins sont de très-grands ivrognes. Ils surpassent en cela les Allemands et tout le Nord. Ils ne mêlent jamais leur vin. Hommes et femmes, tous le boivent pur. Lorsqu'ils sont échauffés, ils trouvent les coupes

M 2

de chopine trop petites. Ils boivent dans des pots et avec la cruche. J'ai logé près de [illegible] chez un gentilhomme des plus grands buveurs du pays. Pendant que j'étois chez lui, il [illegible] de ses amis; ils s'enhardissoient tous quatre si fort à boire, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, qu'ils burent une charge et demie de vin; une charge de vin pèse trois cents livres (*). Dans les festins de ces peuples, c'est une coutume pratiquée de tout le monde de se lever de table, et d'aller à ses besoins autant de fois qu'on en est pressé. On [illegible] lever les [illegible]. Ils excellent à [illegible], qu'ils peuvent [illegible], et c'est sur-tout à table qu'ils observent des civilités et se font des complimens. Leurs entretiens d'homme à homme sont des contes de vols, de guerre, de combats, d'assassinats et de vente d'esclaves. Ceux qui se font avec des femmes sont assez déshonnêtes, car elles se plaisent à tous les discours d'amour, de quelque lubricité et de quelqu'effronterie qu'ils soient mêlés, et elles n'ont point de honte des mots les plus sales. Leurs enfans apprennent ces mots et ces discours aussi-tôt qu'à parler. Ils n'ont pas dix ans, que tout leur entretien avec les femmes sont

---

(*) Ce qui équivaut à deux cent vingt-cinq pintes, puisque la pinte de vin ordinaire pèse deux livres. (L-s.)

on ne l'oseroit dire. L'édu- st, sans exagération, la plus ıde en Mingrélie. Le père les ın, la mère les forme à la turpitude. vé ci-dessus que les femmes de ce ont pleines de complimens et de cérémonies, les hommes le sont aussi. On salue les gens au-dessus de soi, en mettant le genou en terre, et c'est comme en usent, tant les femmes que les hommes. Lorsque celui qui vient faire un message est de considération, ou qu'il est envoyé par une personne distinguée, on lui étend un tapis à terre, au-devant de la personne à qui le message s'adresse. Il y ploie le genou et se tient appuyé dessus tout le temps de sa visite, comme je l'ai rapporté. La même chose se pratique lorsque l'on apporte quelque bonne nouvelle.

C'est une coutume fort universelle en ces pays septentrionaux, dont je fais la description, de ne délivrer aucune chose à son supérieur, présent, requête ou message, que le genou en terre. On ne lui parle guères non plus qu'en cette posture. C'est ce qu'on appeloit *l'adoration* à la cour des empereurs grecs, d'où cette sorte de respect passa chez les princes chrétiens de la mer Noire, vers la fin du Bas-Empire. Les empereurs s'en formalisoient, prétendant qu'encore que ces

[illegible] fissent convenus en [illegible] ils étoient néanmoins [illegible] qu'en cette qualité [illegible] s'abstenir des ornemens [illegible] [illegible] empereurs, lesquels [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

La langue des Colchéens (ou Mingréliens) est dérivée de l'ibérien, ou du géorgien, lequel [illegible] du grec (1). Elle est dans ce pays en idiome littéral et idiome vulgaire. Il n'y a guère de monumens de l'idiome littéral restans, que dans le texte de la Bible, dont même l'on ne trouve que le Nouveau-Testament, et dans la Liturgie, écrits l'un et l'autre en lettres majuscules. Ainsi c'est proprement une langue morte que cet ancien colchéen, où l'étude seule peut faire rentrer. Les ecclésiastiques n'y entendent pas même l'office, quoiqu'ils le disent ou doivent dire chaque jour (2).

---

(1) Voyez ci-dessus, page 152, ce que j'ai dit de la langue mingrélienne d'après Guldenstædt. (L-s.)

(2) L'ancien colchéen dont parle notre voyageur, et qu'il regarde mal-à-propos comme une langue morte, est incontestablement le géorgien; Guldenstædt nous apprend, en effet, que les Mingréliens font l'office en langue géorgienne. Je dois ajouter que la grammaire géorgienne insérée dans les *Syntagmata linguar. orient.* de Maggio, et le vocabulaire géorgien donné par

ourd'hui fort peu peuplée,
vingt mille habitans. Il n'y a
en avoit quatre-vingt mille.
diminution vient de ses guerres
... de la quantité de gens de tout
les gentilshommes ont vendus ces dernières années. Depuis long-temps on a tiré tous les ans, par achat ou par troc, douze mille personnes de Mingrélie (1). Tout cela va entre les mains de Mahométans, Persans et Turcs, n'y ayant qu'eux qui les viennent quérir. On en emmène trois mille; tous les ans, à droiture à Constantinople; on les a en troc de draps, d'armes et d'autres choses que j'ai dit qu'on apporte en Mingrélie. Il y vient tous les ans quelques douze voiles de Constantinople et de Caffa, et plus de soixante felouques de Gonié, d'Irissa et de Trébysonde (2). Ce qu'elles chargent en Mingrélie, outre les esclaves, c'est de la soie, du lin en fil

---

Guldenstædt, dans la relation de son voyage, ne prouvent nullement que le géorgien soit dérivé du grec. Au reste, nous ne possédons presque point de renseignemens sur cette langue, qui me paroit devoir être classée parmi les idiômes dérivés du slavon. Il existe une traduction géorgienne de la Bible en un volume *in-fol.* (L-s.)

(1) Les habitans sont serfs de leur seigneur, comme les Russes et les Polonois le sont encore, ou du moins comme ils l'étoient il y a peu d'années. (L-s.)

(2) Trois lieues en Turquie, sur les côtes de la mer Noire. (L-s.)

et en toile, de la semence de lin
bœuf, des martres, du castor, du
et du miel. Le miel de Mingrélie
y en a de deux sortes, du roux et
blanc n'est pas en si grande quantité que l'autre, mais il est beaucoup meilleur et plus doux, le sucre raffiné ne l'est pas plus: c'est un manger fort délicat; il est ferme sous la dent. Outre le miel domestique, il y en a un sauvage qui se trouve dans les trous et dans les fentes des arbres : il est fort abondant. Les vaisseaux de Caffa l'emportent pour la Tartarie, où l'on en fait avec du grain un breuvage tout-à-fait violent. Les Turcs font un grand profit sur ce qu'ils emportent de Mingrélie. Ce qu'ils achètent un écu, ils le revendent quatre. Leur grand profit est sur les esclaves.

C'est une chose qui n'est pas croyable que l'inhumanité des Mingréliens, et cette cruauté dénaturée qu'ils ont tous pour leurs compatriotes, et que quelques-uns ont pour leur propre sang. Ils ne cherchent que l'occasion de s'emporter contre leurs vassaux, pour avoir quelque prétexte de les vendre avec leurs femmes et leurs enfans. Ils enlèvent les enfans de leurs voisins et en font la même chose; ils vendent même leurs propres enfans, leurs femmes et leurs mères; et cela, non par provocation ou motif de vengeance, mais uniquement par l'impulsion de leur

[illegible] On m'a montré plusieurs gen-[illegible] qui ont été dénaturés jusqu'à ce point. [illegible] vendit un jour douze prêtres. L'histoire [illegible] cette méchanceté a une particularité étrange, et elle mérite bien d'être rapportée comme un exemple sans pareil. Ce gentilhomme devint amoureux d'une demoiselle; il résolut de l'épouser, quoiqu'il eût déjà une femme. Il demanda la demoiselle et l'obtint. C'est la coutume en Mingrélie d'acheter les femmes. On les achète selon la condition, selon l'âge, selon la beauté. Le gentilhomme ne savoit où prendre ce qu'il avoit promis pour obtenir sa maîtresse, et ce qu'il lui falloit pour la noce, qu'en vendant des gens. Ses sujets qui apprirent son dessein, s'enfuirent, et emmenèrent leurs femmes et leurs enfans. Réduit au désespoir, il s'avisa de cette perfidie tout-à-fait outrée. Il invita douze prêtres à venir chez lui dire une messe solennelle et faire un sacrifice. Les prêtres y allèrent bonnement. Ils n'avoient garde de penser qu'on les voulût vendre aux Turcs, ne s'étant jamais rien vu de pareil en Mingrélie. Le gentilhomme les reçut bien, leur fit dire la messe, leur fit immoler un bœuf, et les en traita ensuite. Quand il les eut bien fait boire, il les fit prendre par ses gens, les fit enchaîner, leur fit raser la tête et le visage, et la nuit suivante il les mena à un vaisseau turc, où il les vendit

pour des meubles et des hardes ;
tira ne suffisant pas encore pour pa
tresse et pour faire sa noce, ce tigre prit sa
et l'alla vendre au même vaisseau.

Tout le commerce de Mingrélie se fait par échange, à des foires qu'on tient de côté et d'autre successivement, où l'on se pourvoit de ce qui est nécessaire, comme à des marchés. On donne marchandise pour marchandise. L'argent n'a point de prix arrêté entre le peuple. Celui qui a cours, sont les piastres, les écus de Hollande et les *abassis* (*), qui sont des pièces faites en Géorgie, au coin de Perse, de la valeur de dix-huit sols chacune. Le prince de Mingrélie, qui mourut il y a vingt ans, avoit commencé à faire battre monnoie. Cela ne dura pas, à cause du peu d'argent qu'on apporte dans le pays, et parce que le pays n'en produit point du tout. Il ne produit non plus ni or, ni autre métal. Je ne sais ce qu'est devenu ce gravier et ce sablon d'or que les Anciens disent qu'on y recueilloit avec des toisons, et qui a donné sujet à la fable de la Toison d'or. On n'en trouve en Colchide (Mingrélie), ni dans les montagnes, ni dans les rivières, et de quelque côté que l'on se tourne, il n'y a pas

(*) Lisez *Abbásy*, monnoie persanne qui tire son nom du grand Abbâs, qui en fit frapper les premières pièces ; elles valoient alors dix-huit sols tournois. (L-s.)

[illegible] corder là-dessus l'antiquité avec le [illegible]ent (*).

[illegible] Mingrélie entière n'a que quatre mille hommes d'armes; à-la-vérité ce sont presque tous gens de cheval. Il n'y a que trois cents piétons avec cette cavalerie. Ces soldats ne sont point distribués en régimens ni en compagnies. Chaque seigneur et chaque gentilhomme mène ses gens au combat, sans ordre, sans rang, sans officiers; il s'en fait suivre toujours, aussi bien en fuyant qu'en chargeant l'ennemi.

Les guerres des Mingréliens et de leurs voisins ne sont proprement que des courses et des pillages; et lorsqu'ils attaquent l'ennemi, ils le font fort impétueusement; car ils ne manquent pas de courage et de résolution. S'ils mettent l'ennemi en fuite, ils le suivent et courent tout son pays, brûlent, pillent par-tout, emmènent toute sorte de personnes, et après ils se retirent avec la même impétuosité. Ils prennent le plus de prisonniers qu'ils peuvent; de sorte que dès qu'ils ont abattu quelqu'un de cheval, ils sautent à bas du leur, lient le vaincu de la corde que j'ai dit

(*) Cette fiction n'est pas celle qui a le moins exercé l'imagination et la patience de nos érudits. J'épargne au lecteur les nombreuses conjectures auxquelles elle a donné lieu. Quelques-uns pensent avec assez de vraisemblance, selon moi, que cette fameuse toison d'or qui excita l'avidité des Grecs, n'étoit autre chose que la soie, qui est en effet très-abondante en Mingrélie. (L-s.)

qu'ils portent en ceinture, et le don
a leurs valets. Celui qui a pris un pri
sur lui pouvoir de vie et de mort, il en pe
tout ce qu'il veut : d'ordinaire il le fait esclave et le vend aux Turcs. Lorsque ces peuples sont assaillis, ils se présentent au passage de quelque rivière, et mettent de la mousqueterie en embuscade, tâchant d'empêcher le passage à l'ennemi. Si l'ennemi les force, ils s'enfuient et se retirent dans les bois, laissant le pays à sa merci. De cette sorte, les guerres de ces peuples ne durent guères; en moins de quinze jours cela est fini, l'ennemi est retiré, il a ravagé tout le pays.

Les entrées du prince de Mingrélie montent tout au plus à vingt mille écus par an; elles proviennent des douanes de ce qu'on apporte dans le pays et de ce qu'on en emporte, des gens qu'il vend et des avanies qu'il fait. Il met tout ce revenu dans ses coffres, car il ne dépense pas un denier. Ses vassaux le servent sans gages, et son domaine lui fournit tant de vivres pour toute sa maison, qu'il en a de reste. Il envoie souvent au roi de Perse des faucons et de toute sorte d'oiseaux de proie. Le roi lui envoie pour cela des brocards d'or et de soie, des tapis, des armes, de la vaisselle, et plusieurs autres choses dont un prince gueux, comme celui de Mingrélie, peut avoir besoin. Il entretient un pareil commerce

avec le cam (khân) de Géorgie. Sa cour, dans les fêtes solennelles, est de deux cents gentilhommes; dans les autres jours, il y en a environ six-vingts. Son train est de trois cents personnes, sans les gentilhommes. Celui de la princesse est de cent personnes d'un et l'autre sexe. Aux grandes fêtes, elle a une cour de plus de soixante dames bien faites et bien vêtues.

La religion des Colchéens a, je crois, été autrefois la même que celle des Grecs. Des historiens ecclésiastiques disent qu'une esclave convertit à la foi de Jésus-Christ, le roi, la reine et les grands de Colchide, du temps de Constantin-le-Grand (*), qui envoya à ces nouveaux convertis des prêtres et des docteurs, pour les baptiser et pour les instruire des mystères du christianisme. La tradition arménienne donne à cette esclave le nom de Nine. D'autres disent qu'ils doivent la connoissance du christianisme à un Cyrille, que les Esclavons appellent en leur langue *Chiusil*, qui vivoit environ l'an 860. Les Mingréliens montrent, sur le bord de la mer, en un lieu nommé

(*) Suivant Mosheim, cette femme fut menée captive sous le règne de Constantin (à qui les chrétiens ont donné le surnom de Grand); elle opéra tant de miracles et fit une si grande impression sur l'esprit du roi et de la reine de Géorgie, par la sainteté de sa vie, qu'ils renoncèrent à l'idolâtrie pour embrasser le christianisme, et firent venir de Constantinople des personnes capables de les instruire, ainsi que leurs sujets, dans la religion chrétienne. *Histoire ecclésiast.* Tom. 1, p. 348. IV.^e^ siècle. (L-s.)

Pigivitas, proche du fleuve Corax (*Kodours*), une église qui a trois nefs et qui est fort grande. Ils assurent que saint André prêcha à l'endroit où cette église est bâtie. Je l'ai vue de loin : c'est un ancien bâtiment, autant qu'on le peut juger, d'un mille de distance. Le *catholicos* va une fois en sa vie faire l'huile sainte, que les Grecs appellent *mirone ;* on dérive ce terme de *mouron*, qui est le baume blanc d'Arabie, que la superstition des chrétiens orientaux introduisit dans leur rite sacré, au grand profit des patriarches, qui le vendoient chèrement à leur clergé. Je n'ai discouru de religion avec aucun Mingrélien, n'en ayant trouvé aucun qui sût ce que c'est que religion, que loi, que péché, que sacrement et que service divin. Tout ce que j'ai remarqué sur cela, est que les femmes allument quelquefois de petites bougies et les attachent à la porte de leur logis ou d'une église, font brûler en même-temps un grain d'encens, et se tournent vers le soleil, en faisant de grandes inclinaisons de corps et des signes de croix de la tête aux pieds.

Des prêtres et des évêques font les cérémonies ecclésiastiques ; ils disent la messe et ils baptisent. Je les ai vus dans ces fonctions, à quoi jamais personne n'assiste, faute de dévotion.

Comme je n'entendois point la langue des Mingréliens, ni des Géorgiens, pour pouvoir

m'instruire de leur créance en leur conversation, et que je ne trouvai personne parmi eux qui en sût parler d'autre, je crois que je ne saurois faire mieux, pour bien donner à connoître quelle est leur religion, que de rapporter la *Relation* que m'en a donnée le P. dom Joseph Marie Zampi, Italien mantouan, préfet des théatins, missionnaire en Colchide, écrite de sa main, qui n'a jamais été imprimée, et qu'il n'a pas même finie. Ce père, qui m'en fit présent pendant que j'étois avec lui, avoit été vingt-trois ans sur les lieux, quand il se mit à la composer. Ainsi, il n'en devoit ignorer ni le culte ni la créance, et j'ai lieu de croire qu'il l'aura faite de bonne foi. La voici traduite mot pour mot (*).

(*) Cette relation, qui parut en effet dans le voyage de Chardin, pour la première fois, fut ensuite réimprimée très-incorrectement, comme la plupart des pièces qui composent ce recueil, dans le 8.e vol. des *Voyages au Nord*, publiés à Amsterdam en 1715 et ann. suiv. chez Bernard. Qu'il me soit permis de transcrire ici une réflexion de J. Leclerc, au sujet de cette relation. « On y pourra voir au long, dit-il, la superstition de ces peuples; ils auroient besoin d'être convertis à la religion naturelle ou à l'opinion de la nécessité des bonnes mœurs, jointe à la crainte d'un Dieu qui aime la vertu, hait le vice, et qui récompense l'une et punit l'autre, avant qu'ils entendissent parler de la religion telle qu'est celle des missionnaires, qui les rempliroit d'opinions dont ils ne manqueroient pas d'abuser. Avant d'être chrétien, il faut être homme, et homme assez éclairé pour ne pas croire légèrement tout, etc. » *Bibliothèque choisie*, année 1711, tom. XXIII, p. 360, 361. (L-s.)

PRÉFACE.

Je crains que le lecteur, en lisant ce petit ouvrage, ne se trouve autant trompé que les espions du roi Saül, qui, étant allés par ordre de ce prince pour se saisir de David, ne trouvèrent que son fantôme dans son lit, au lieu de sa personne. On croira trouver parmi ces peuples le véritable christianisme, et l'on n'y en trouvera que l'ombre et la figure, couverte de beaucoup de superstitions.

Les Mingréliens, dès la naissance de l'église, reçurent la foi chrétienne, selon les rites des Grecs, par de très-saints docteurs, de même que les autres nations d'alentour, et ils la conservèrent pure pendant une longue suite d'années, jusqu'à ce que ceux qui la cultivoient dignement parmi eux, étant venus à manquer, ils la confondirent avec d'autres cérémonies, et avec des rites des juifs, s'étant éloignés, en vrais grecs qu'ils sont, de la sainte église catholique romaine.

Depuis cela ces malheureux qui, au commencement, marchoient dans le chemin du ciel, sont tombés, faute de pasteurs habiles, dans l'abîme d'une si épaisse ignorance, qu'ils se trouvent aujourd'hui dans un aveuglement prodigieux. On ne sait parmi eux ce que c'est que foi ni religion;

et

et la plupart regardent la vie future comme une fable et une invention humaine. Mais le pire, et ceci est un malheur que nous devons pleurer, comme autrefois le triste Jérémie pleuroit sur la pauvre Jérusalem, c'est que leurs prêtres, leurs évêques et leur *catholicos* ou patriarche, ne savent point quelle est l'obligation de leurs charges, et ne savent même ni lire ni écrire, si loin d'eux est la connoissance du culte divin ! Leurs prêtres ou *papas* (car c'est ainsi qu'ils les appellent) uniquement attentifs à les tromper, ne font profession que de savoir prédire les choses futures, feignant de les trouver dans leurs livres; et ces misérables aveugles les croient, comme s'ils étoient des anges, parce qu'ils sont obligés de vouloir tout ce que leurs prêtres veulent.

De-là il arrive que quand ils sont dangereusement malades, ils ne consultent point de médecin, mais qu'ils appellent le *papas*, non qu'ils veuillent se confesser ou faire qu'il prie Dieu pour le salut de leur ame; c'est de quoi ils ne s'embarrassent guères; mais afin de savoir de lui si son livre porte qu'ils mourront ou ne mourront point de cette maladie, et pour quel sujet elle leur est venue (*). Ce papas commence gravement

(*) Les Mingréliens sont incontestablement d'origine tatare; ils ont conservé dans le sein de la religion chrétienne toutes les superstitions de leurs ancêtres, et leurs prêtres n'ont oublié ni les ruses ni les singeries des chamans leurs prédécesseurs. (L-s.)

à feuilleter et refeuilleter son livre, et il dit ensuite au malade *qu'il y a une telle image qui est en colère contre lui, et qui le veut faire mourir; qu'il faut, pour l'appaiser, lui offrir une chèvre, ou une vache, ou un bœuf, ou quelqu'autre victime, ou de l'argent, afin qu'elle ne le tue point!* Les pauvres malades, de peur de mourir, promettent au prêtre ce qu'il veut, et ils le donnent; mais il le prend pour lui-même, et ceux qui le donnent en sont la dupe. Telle est la science de ces papas, qui sucent le sang de ces infortunés Mingréliens, qu'ils abusent avec leurs superstitions.

Ce fut pour remédier à leur déplorable état, que notre Saint-Père le pape Urbain VIII, touché d'une compassion vraiment paternelle, et brûlant, comme un digne pasteur, du zèle de ramener au bercail ces brebis égarées, leur destina, en 1632, quelques PP. théatins, fort zélés pour le salut des ames, lesquels s'étant exposés à mille et mille dangers sur la mer, furent pris par les Turcs, conduits à Constantinople, avec beaucoup de péril pour leur vie; et enfin délivrés par le crédit du roi très-chrétien, qui y intervint.

Mais ce n'étoit pas là la première mission des théatins faite en Mingrélie; car déjà six ans auparavant, le même Saint-Père dont nous vous venons de parler, y en avoit envoyé d'autres,

lesquels posèrent les premiers fondemens de cette mission, savoir les révérends PP. dom Pierre Avitabil, homme de sainte vie, et Jacques de Stefani, homme aussi de sainte vie, avec quelques autres, que Sa Sainteté chargea de lettres pour le dadian, ou prince souverain d'Odisse, qui est la Mingrélie (*), pour le meppe, ou roi d'Imirette, pour le prince des Gurieliens, et pour celui des Cachetiens, qui sont des parties de la Géorgie, situées entre la Mingrélie et la Perse. Tous ces princes reçurent nos PP. favorablement, et particulièrement Taimoras Can (Khan), prince du pays de Gori, dans la Géorgie, où ils fondèrent leur première habitation; et dans la suite des temps, y ayant succédé de nouveaux sujets, d'une vertu singulière et d'une rare prudence, ils s'étendirent dans le pays de Gurielle et dans celui de l'Odisse (Odichi) ou Mingrélie, quoiqu'avec des travaux et des souffrances incroyables.

(*) Lisez *Odichi*; ce n'est pas la Mingrélie proprement dite, mais une partie de la Mingrélie voisine de le mer Noire, et ce nom lui vient de l'ancienne ville d'Odiche, dont on voyoit encore les ruines, il y a près d'un siècle, sur le rivage de la même mer. C'est ce que M. Reineggs a appris des Mingréliens dignes de foi. Voyez *Allgemeine historisch-topographische Beschreibung des Kaukasus*. 2.er theil, seite 24. (L-s.)

CHAPITRE Ier.

En quel temps les Colchéens reçurent la foi de Jésus-Christ, et qui furent les premiers qui la plantèrent dans leur pays.

COMME les Colchéens sont en général plusieurs peuples presqu'uniformes dans les saintes cérémonies, savoir : les Abcas (*Abkhas*), les Circassiens, les Alanes, les Soanes (*Suanes*) et autres, j'ai cru qu'avant que de venir au particulier des Colchéens, il étoit nécessaire d'avertir le lecteur du nom particulier de ces peuples, qui ne font presque qu'une nation. On tient par tradition que le glorieux apôtre saint André prêcha la foi aux Abcas; qu'il fut en Scythie, qu'il passa en Grèce et en Epire, puis chez les Sodianes et chez les Suictiens (1), et que pour certain il s'arrêta enfin chez les Abcas, qui font une partie de la Colchide. Ce qui porte davantage à le croire ainsi, est une ancienne église à trois nefs, bâtie dans un village de cette province, appelée Picciota (2), en l'honneur de ce saint, laquelle est métropole

(1) Je crois qu'il faut lire Soghdiens, habitans de la Soghdiane, et Susiens, habitans de la ville de Suse en Assyrie. (L-s.)

(2) C'est la même ville qui, dans le chapitre V, est appelée Pigivitas. (L-s.)

de toute la Colchide, où chaque catholicos ou patriarche va une fois en sa vie avec tous ses évêques, et y fait la sainte huile, qu'ils appellent *mirone*. Le prince y va aussi, et toute sa cour. Cette église s'appeloit premièrement Sainte-Marie de Picciota; mais la dévotion qu'ont ces peuples pour saint André, qu'ils tiennent qu'il l'a fait bâtir, a prévalu, et ils lui ont donné son nom.

On raconte que devant cette église il y a une colonne de marbre, de laquelle, par un jugement de Dieu, sortit un torrent d'eau bouillante, lorsque ce saint apôtre y fut mis à mort, duquel torrent plusieurs personnes ont arrêté le cours par l'invocation de ce saint; d'où vient que depuis ce miracle les peuples eurent une grande vénération pour ce saint, et qu'en passant devant cette colonne, ils s'agenouillent et la baisent. Ce que j'en dis, je le sais d'un de nos PP., le P. Christophle Castelli, qui fut avec un catholicos à Picciota, et qui vit la vénération (quoique barbare) que ces peuples avoient pour cette colonne, pour ce saint, et pour la croix qu'il porte sur la poitrine.

Quant à la conversion des Ibériens et des Géorgiens, nous lisons dans Baronius, sous l'an 100, qu'ils se convertirent à la foi chrétienne par la prédication de saint Clément, pape, lorsqu'il fut relégué dans l'île de Chersonnèse par l'empereur

Trajan. Je trouve l'opinion du révérend père T. Thomas de Jésus, carme, mieux fondée. Il dit au livre IV de la conversion de toutes les nations, chap. IX, fol. 190, que la conversion des Ibériens fut l'ouvrage d'une femme esclave, de laquelle le martyrologe fait mention le 15 décembre, sous le nom de *chrétienne*, avec le titre glorieux d'apôtre des Ibériens ou Géorgiens, qui l'appellent sainte Ninone. Nicéphore parle de cette sainte au livre VIII, chap. XXXIV. Thomas de Jésus, que nous venons de citer, dit qu'elle vécut toujours saintement en l'état d'esclave, jeûnant, priant, et s'exerçant en la piété, ce qui lui attiroit l'admiration de ces barbares, à qui elle répondoit, lorsqu'ils lui demandoient pourquoi elle se mortifioit tant, qu'*elle se plaisoit dans ce genre de vie*, et qu'*elle adoroit son Dieu Jésus-Christ crucifié.*

La nouveauté de ce nom attira leur admiration, et ils commencèrent à avoir de la vénération pour cette femme, qu'ils ne considéroient point auparavant. Il arriva qu'un jour, selon la coutume du pays, quand il y a quelque enfant malade, les mères le portent chez leurs voisins, pour y chercher du remède; il arriva, dis-je, qu'une mère ayant en vain porté le sien dans plusieurs maisons, elle alla chez cette esclave, avec peu d'espérance néanmoins qu'elle le pût guérir,

parce qu'on ne faisoit aucun cas d'elle. L'esclave lui répondit qu'elle ne savoit point de remede, mais que le dieu qu'elle adoroit étoit assez puissant pour rendre aux malades leur première santé ; sur quoi, prenant l'enfant entre ses bras, elle le couvrit de son cilice, fit sa prière, et le lui rendit après entièrement guéri. Quelque temps après, la reine, qui souffroit depuis long-temps de cruelles douleurs, ayant ouï parler de cette cure miraculeuse, et étant pleine de foi, fut trouver l'esclave, et recouvra sa santé par son moyen. Cette guérison miraculeuse l'ayant portée à se faire chrétienne, elle exhorta son mari à faire la même chose ; il le lui promit ; mais ne l'effectuant point, il arriva, un jour qu'il étoit à la chasse, qu'il fut surpris d'une si horrible tempête et d'une si grande obscurité, qu'il ne pouvoit voir ceux même qui étoient avec lui. Il en fut étonné, et se souvenant de la promesse qu'il avoit faite à sa femme de se faire chrétien, sans l'avoir exécutée, il promit à Dieu, dans ce moment-là, qu'il le feroit sans délai, s'il le délivroit du péril où il étoit. Aussi-tôt l'obscurité se dissipa, et l'air devint serein. Etant revenu vers sa femme, il lui raconte ce qui s'étoit passé, fait appeler l'esclave, qui, après avoir tout ouï et su la volonté du roi, l'exhorte à détester ses idoles, à se faire baptiser, à adorer le véritable Dieu, Jésus-Christ crucifié,

et à lui élever un temple. Ce prince exécuta tout exactement. Il abjura ses idoles, il exhorta tous ses sujets à en faire de même, et il se mit à construire un temple magnifique sur plusieurs colonnes. Mais comme on en eut élevé deux, et qu'on vouloit en élever une troisième, il ne fut jamais possible de la dresser ; et tous ceux qui y travailloient, et ceux qui étoient présens, se retirèrent tout-à-fait étonnés et confus. L'esclave resta seule la nuit dans l'église, et obtint de Dieu, par ses prières, que la colonne se dresseroit et placeroit d'elle-même au lieu où elle étoit destinée. Les ouvriers étant tous revenus le matin, ils furent extrêmement surpris de voir la colonne en place. Cela servit au peuple à le confirmer davantage dans la foi chrétienne. Le roi, qui s'appeloit Bacurie, envoya des ambassadeurs à l'empereur Constantin, pour lui donner part de sa conversion. Ce prince en fut ravi de joie, et lui donna des prêtres et des ministres pour instruire le peuple dans les mystères de la foi; et le prince étant allé lui-même, au bout de quelque temps, à Constantinople, l'empereur le reçut fort honorablement, le fit comte du premier ordre, duc des confins de la Palestine, et général de deux corps de ses armées, qu'on appeloit les troupes des Arciériens et des Scutariens. Mais par l'intrigue de Rustic et de Jean, tous deux ducs de

empire, qui étoient jaloux de la gloire de Baurie, il... Dieu ne laissa pas ce crime impuni; car il permit qu'une armée impériale de cinquante mille hommes fût défaite par trente mille Perses, et que Rustic et Jean eussent la tête tranchée.

Le cardinal Baronius, sous l'an 523, veut que les Colchéens aient embrassé le christianisme durant le pontificat d'Hormisdas, et sous l'empire de Justin, qui fit beaucoup de caresses à ce roi Baurie (dons nous avons parlé), lorsqu'il fut à Constantinople pour se faire baptiser, l'appelant son fils, lui donnant le titre d'empereur d'Asie, avec la couronne et la robe blanche impériale.

L'opinion de Tarcagnote, au livre v de son histoire, que les Colchéens et les Arméniens reçurent en même-temps le baptême, du temps du pape Jules et de l'empereur Constantin, n'est pas vraisemblable, parce que les Arméniens se firent chrétiens, lorsque l'archevêque Grégoire, cette éclatante lumière de l'Arménie, brilloit, et durant le règne de Tiridate, sous l'empire de Constantin.

Nous lisons dans Baronius, que les Colchéens se maintinrent toujours dans la pureté de leur foi; mais qu'ayant été instruits des cérémonies des Grecs par saint Cyrille, et par Methodius,

son frère, que l'empereur Michel le [illegible] voit en-voyé, et s'étant unis à des patriarches grecs, qui étoient tombés tous ensemble dans l'ignorance. Ils sont cependant aussi constans dans le christianisme qu'ils étoient au commencement, quoiqu'environnés de Turcs, de Persans, des Tartares et de Juifs. Cobade, roi de Perse, voulut avec une puissante armée, les obliger à changer de religion; mais ils combattirent avec tant de courage, sous la conduite de leur roi Gurgene, qui n'étoit pas moins grand capitaine que bon chrétien, qu'avec le secours de l'empereur Justin, ils remportèrent la victoire.

Haiton, Arménien, qui vivoit en 1282, dit que ces peuples sont résolus de mourir plutôt l'épée à la main, que de se faire mahométans. C'est Ramuzio qui le rapporte ainsi au livre de ses Navigations, 1.re partie, chap. XXI.

Ketuane, reine des Kachetiens, mère de Taimoras Can (Taymoraâp Khân), qui fut le premier qui donna une habitation à nos PP. en ce pays-là, a été célèbre de nos jours par la constance avec laquelle elle souffrit le martyre. Cette princesse ayant été envoyée par son fils en Perse, à Scia Abas (Châh A'bbâs), pour traiter une paix avec lui, expira enfin sous la rigueur des tourmens, après que ce barbare l'eut cruellement fait souffrir

dans une prison durant un long temps. Les PP. Augustins, qui demeurent à Ispahan, en ont décrit le glorieux martyre.

Ce même Taimoras-Can, après avoir soutenu plusieurs guerres contre le Persan son ennemi, a perdu son royaume pour la querelle de la foi. Ce prince aimoit beaucoup nos PP., qui, pour le faire entrer de plus en plus dans leurs intérêts, et lui marquer leur reconnoissance, lui firent présent de quelques paremens d'or et de soie.

Comme il discouroit un jour de la foi avec notre P. dom Jacques de Stéphani, qui lui parloit avec une liberté apostolique, il en fut si irrité, que portant sa main à son épée, il lui dit : *Vous êtes trop obstinés, vous autres Francs ; je défendrai ma créance, cette épée à la main, contre tous ceux qui me diront qu'elle n'est pas la véritable.* Ce pauvre P. fut obligé de se taire.

CHAPITRE II.

Du Catholicos, chef des Ecclésiastiques.

Les Géorgiens et les Imirétiens s'étant faits de la communion grecque, comme nous l'avons observé, l'élection du catholicos dépendoit des patriarches grecs, les plus proches du roi des Géorgiens imirétiens, et c'étoit, ou ceux de

Constantinople, ou ceux d'Alexandrie, qui le nommoient. Mais aujourd'hui le roi des Imiré-tiens est le maître absolu de cette élection, et de nos jours il a fait catholicos de toute la Géorgie et de toute l'Odisse (Odichy), un *bère* ou moine nommé Ginacelle. Ces peuples reconnoissent ce catholicos pour leur souverain patriarche, ne conservant plus aucune déférence pour les patriarches grecs. Nous en vîmes un exemple, lorsque le prince d'Odisse, Lavada-dian, donna une église à nos PP., sous le titre de *Saint-George*. Quelques moines grecs, qui se trouvèrent en ce pays là, en furent extrêmement indignés, et en écrivirent au patriarche de Constantinople, qui se plaignit, par des lettres qu'il adressa au prince et au catholicos, de ce qu'ils avoient accordé cette église aux Francs : ce qui étoit tacitement vouloir devenir d'une même communion avec eux, et qui leur ordonnoit de la leur ôter, à faute de quoi ils seroient obligés de procéder par excommunication contre eux. Mais ni l'un ni l'autre ne s'en soucia, et cela ne fit qu'augmenter le mépris qu'ils faisoient de ces sortes de lettres.

Ce catholicos exerce sa juridiction dans l'Odisse, dans le pays des Imirétiens, des Guriéliens, des Abcas et des Soanes. Son église métropolitaine est à Picciota, proche les Abcas, sous

le nom de Saint-André ou de Sainte-Marie : nous en avons parlé ci-dessus.

Son revenu consiste en pain, en vin et en plusieurs sortes de denrées, que chaque famille de ses vassaux, qui sont en grand nombre, est obligée de lui donner. Son occupation perpétuelle est de visiter son diocèse. Mais ce n'est point pour instruire et pour assister les ames qui sont commises à ses soins, ou pour visiter ses églises, et pour savoir comment se gouvernent ses évêques et ses papas, ou pour examiner de quelle manière se fait le service divin. Ces soins l'occupent fort peu; mais ses visites, qu'il fait toujours accompagné de plus de deux cents personnes, toutes fort avides de bien comme lui, sont pour sucer le sang de ces misérables, en mangeant leur bétail et leur ôtant des mains ce qu'ils ont jusqu'à un sou. Il faut observer que ce pays est également pauvre et superbe au dernier degré.

La sainteté de ce catholicos, que ces peuples estiment si fort, consiste dans son assiduité en oraison, non-seulement le jour, mais aussi beaucoup plus la nuit; étant obligé d'être presque continuellement dans l'église, et d'y vaquer à la prière la plus grande partie de la nuit. Ils considèrent aussi son abstinence au manger et au boire, ne buvant point de vin pendant le carême. Aussi quand un *bère* devient catholicos, il

commence une vie nouvelle, passant les jours et les nuits dans l'église, s'abstenant de vin et de la plupart des mets ordinaires, les jours de jeûne, et particulièrement la semaine sainte.

Ils sont si ignorans qu'à peine peuvent-ils lire leur bréviaire et leur missel, ce qui les rend opiniâtres et entêtés de leurs cérémonies.

Je n'aurois jamais fait si je voulois ici m'étendre sur la simonie du catholicos. Il ne consacre point d'évêque qu'il n'en tire cinq cents écus. Il ne confesse que pour une bonne somme d'argent; de manière que le visir du prince, qui ne lui avoit donné une fois que cinquante écus pour s'être confessé, voulant le faire une autre fois qu'il étoit malade, le catholicos lui refusa la confession, lui disant qu'il devoit auparavant songer à le satisfaire pour la confession précédente. Il ne célèbre jamais qu'il ne soit assuré d'avoir cent écus; et plus, quand c'est à des funérailles.

CHAPITRE III.

Des Évêques de Mingrélie.

La Mingrélie seule a six évêques, celui des Dandrelliens, qui confine avec les Abcas; celui des Moquariens; celui des Bedielliens, qui habitent le long de la mer Noire; celui des Saiselliens;

celui des Scalingichéliens, et celui des Scoincéliens, qui sont vers le royaume d'Imirette et les monts du Caucase. Ces évêques mettent entièrement à part tout soin des ames. Ils ne visitent point les églises de leurs diocèses, et ils en laissent les curés dans une si grande ignorance, qu'ils tombent d'erreurs en erreurs; ils ne se soucient point si l'on baptise les enfans, ni si un homme épouse deux femmes, ni ce que devient leur fruit. Ce qui fait que des mères dénaturées, envers leurs propres enfans, les enterrent tout vivans dès qu'elles en sont accouchées, ou leur ôtent la vie d'une autre manière, sans craindre d'en être punies, soit par le prince qui ne s'en met point en peine, soit par la sollicitation des moines, que nos PP. en ont souvent avertis sans grand succès. Le soin de ces évêques, c'est d'être journellement en fête, s'enivrant plus ou moins, selon qu'ils ont d'excellens vins et en abondance, avec une grande quantité de vivres. Ils vont habillés magnifiquement; et pour subvenir à ce luxe, ils tirent jusqu'au sang de leurs vassaux, et puis ils vendent aux Turcs ces pauvres misérables, qui sont ainsi envoyés dans le séminaire du Diable. Tel est l'usage du pays. Ils s'abstiennent fort exactement, comme font les Grecs, de manger de la chair, après quoi ils n'ont plus nuls scrupules de conscience, s'imaginant que pourvu qu'ils satisfassent à cette

obligation, ils ne sont plus obligés à rien, et que par là ils accomplissent tous les autres préceptes; comme aussi en allant quelquefois la nuit ou le matin adorer Dieu dans leur église cathédrale. Ces prélats ont un grand soin de leurs églises épiscopales : ils les tiennent fort propres, et les ornent de figures à la grecque, revêtues d'or, de perles et d'autres choses précieuses, avec quoi ils croient appaiser la colère de Dieu. Ils ne se confessent point quand ils ont péché; mais ils pensent qu'en offrant de l'or ou quelque pierre précieuse aux images, leurs péchés sont effacés. Ils pensent aussi qu'en faisant cela, ils ne sauroient manquer de passer pour saints dans l'esprit des séculiers, de même qu'en gardant un rigoureux carême, lequel consiste chez eux à s'abstenir de manger du poisson et de boire du vin, qui est ce que font la plupart, et à ne manger qu'une fois le jour sur le tard; ce que les séculiers font de même.

Comme il y en a plusieurs entre ces évêques qui ne savent pas lire, ils apprennent une messe par cœur, qu'ils disent sur-tout quand on fait des funérailles. Mais ce n'est pourtant qu'après s'être bien fait payer auparavant, ne faisant aucune fonction épiscopale que pour de l'argent, à l'exemple de leur supérieur le catholicos.

Leur habit est magnifique, comme je l'ai observé. Ils le portent court à-peu-près comme les séculiers,

séculiers, fait de velours, couleur d'écarlate, avec des chaînes d'or au cou et aux mains. On les distingue encore à leur longue barbe et à leur calotte noire qui leur couvre les oreilles. Ils montent de bons et beaux chevaux de guerre, où ils vont quand le prince les y mande; étant les chefs et principaux commandans de leurs vassaux, lesquels sont obligés de se fournir d'armes. Ils investissent et combattent l'ennemi sans ordre et sans discipline. Ils vont à la chasse des cerfs et des sangliers; et avec le faucon, ils volent le faisan et d'autres sortes d'oiseaux. Plusieurs moines ont le titre et le revenu d'un évêché, à eux accordé par le prince, sans être consacrés; mais, consacrés ou non, ils ne laissent pas de faire des prêtres pour de l'argent.

CHAPITRE IV.

Des Moines et des Nones.

Outre les évêques, il y a une espèce de prélats qu'ils appellent *cinasquari*, qui sont à-peu-près comme nos abbés. Ils ont leurs églises propres, ils sont riches, et ils vivent comme les évêques.

Pour les moines, il n'y en a que de l'ordre de Saint-Basile, lesquels, comme dit saint Jérôme (Epitre à Eustochie), étoient autrefois de trois sortes. Les uns s'appeloient *cénobites*, parce qu'ils

vivoient en commun comme nos religieux d'aujourd'hui; les autres *anachorètes*, qui habitoient dans les déserts, et qui s'occupoient à la prière; et les derniers *remobothes*, lesquels demeuroient deux ou trois ensemble à la campagne, vivant en commun de ce qu'ils gagnoient par leur travail; gens avides des biens de la terre, et peu attachés à ceux du ciel. Ces moines affectoient tous de jeûner et de faire de bonnes œuvres à l'envi l'un de l'autre. Cassian, dans le VII.^e chap. du X.^e livre de ses Collations, parle d'une quatrième espèce de ces moines, qu'il appelle *sarabaïtes*, fort peu différente de la troisième espèce.

Les moines, que l'on voit aujourd'hui en Mingrélie, sont de la troisième espèce. Ils viennent du mont Athos, et sous le prétexte d'amasser des aumônes pour Jérusalem, ils s'arrêtent dans le pays sous la protection du prince, qui leur donne quelqu'une de ses églises particulières. Quelques-uns se retirent dans la maison d'un moine géorgien, nommé *Nicéphore Irbachi*; mais qu'on appelle communément le *moine Nicolas*, des premières familles de Géorgie; homme de soixante-dix ans, qui a le titre d'archimandrite ou abbé, et à qui on donne encore celui de *gievarismama*, c'est-à-dire *père de la croix*. Le peuple en fait une grande estime, et les princes de Mingrélie s'en servent de visir et d'ambassadeur, entendant fort bien la

politique, et ayant été plusieurs fois à Jérusalem. Il a parcouru toute l'Europe, il a vu l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Pologne et l'Italie, où nos PP. l'ont toujours logé. Il sait plusieurs langues, outre la géorgienne et la mingrélienne; savoir, la grecque, la turque, l'arabe, la russienne, la françoise, l'espagnole et l'italienne. Il a fait profession de la foi catholique entre les mains du pape Urbain VIII; il estime beaucoup nos PP.

Ces moines ne mangent jamais de chair. Ils sont vêtus d'une étoffe de laine noirâtre; ils portent la barbe longue et les cheveux longs; ils jeûnent et ils prient très-exactement; mais du reste, ils ne s'embarrassent point du salut de ce misérable peuple, disant rarement la messe, parce qu'ils prétendent de grandes aumônes pour la dire.

Les Mingréliens font leurs parens bères ou moines, de cette manière. Ils leur mettent sur la tête, lorsqu'ils sont encore enfans, une calotte noire qui leur couvre les oreilles; ils leur disent de s'abstenir de chair, parce qu'ils sont bères : chose qu'ils observent inviolablement sans savoir du tout ce que c'est que d'être bères; ils les donnent ensuite à d'autres bères pour les élever. Ceux qui les donnent à élever à des moines grecs y réussissent le mieux.

Il y a plusieurs sortes de nones ou religieuses; les unes sont des filles, qui, ayant atteint l'âge

nubile, ne se soucient point de mariage; les autres sont des servantes, qui, après la mort de leurs maîtres, se font bères avec leurs maîtresses; d'autres sont des veuves qui ne veulent point se remarier; d'autres sont des femmes qui, après avoir trop goûté du monde, l'abandonnent quand elles viennent sur l'âge; d'autres sont des femmes répudiées, comme fit Tamar, princesse d'une rare beauté, que le roi d'Imirette répudia, pour épouser la fille de Taimoras Can; d'autres, enfin, se font nones par pauvreté; et celles-ci vont demander l'aumône dans les églises, qu'on leur donne plus libéralement en considération de leur habit. Elles sont vêtues de noir, la tête couverte d'un voile de la même couleur, et elles ne mangent jamais de viande; elles ne gardent pas la clôture, mais vont par-tout où elles veulent; elles ne sont pas non plus engagées pour toujours dans cette vie monastique; mais elles la peuvent quitter quand il leur plaît.

CHAPITRE V.

Des Papas, ou Prêtres mingréliens.

DIEU seul sait l'état déplorable où sont ces malheureux papas, pour l'incertitude où ils doivent être sur leur sacerdoce : car ils sont ordonnés par des bères ou évêques qui, peut-être, ne sont

point baptisés, ou bien qui sont baptisés, mais pas consacrés; et ces prêtres eux-mêmes quelquefois ne sont pas baptisés : ce qui rend la validité de leur sacerdoce fort douteuse. Le nom de *papas* est un nom générique. Le prêtre qui n'a point d'église s'appelle *koscessi;* le chapelain *ochdelli*, le curé *kandalachi;* mais en commun, tous s'appellent *papas*.

Ces prêtres sont en très-grand nombre, étant tous de pauvres gens qui ne subsistent que des droits de leur prêtrise. Il ne faut pas être fort savant pour être promu à l'ordre, il suffit de savoir lire ou d'apprendre par cœur quelque messe, qu'on dit toujours le reste de sa vie. Les évêques n'examinent point les sujets qui se présentent pour être reçus aux ordres, étant souvent plus ignorans qu'eux; et comme chaque ordination leur vaut du moins le prix d'un bon cheval, quelque ignorant qu'on soit, on est ordonné sans peine.

Ces prêtres ne sont point obligés à garder la chasteté; au contraire, selon l'usage des Grecs, ils épousent, avant de recevoir l'ordination, une fille vierge. Mais ce qui leur est particulier, c'est qu'après la mort de la première, ils en peuvent prendre une seconde, et puis une troisième, et puis une quatrième. Cependant, comme cela est contre les canons et les statuts de saint Basile, il faut avoir dispense de l'évêque, qui l'accorde

toujours, en lui payant le double de ce qu'il faut pour toute autre sorte de dispense.

Ces misérables prêtres sont très-peu considérés des séculiers; car ils sont obligés de cultiver non-seulement leurs propres terres comme des paysans, mais aussi celles de leurs maîtres ou seigneurs dont ils portent aussi les hardes sur leurs épaules dans les voyages, en étant maltraités de plus en toutes occasions, comme des malheureux esclaves qu'ils sont. La cause du peu de respect que l'on a pour eux, est leur ignorance, leur gourmandise et l'ivrognerie, à laquelle ils s'abandonnent à la table des séculiers, où ils vont chercher à manger. Ils sont si pauvres qu'ils ne sont couverts d'ordinaire que d'une chemisette de grosse toile et d'un petit habit court de grosse laine, au travers duquel on leur voit la chair. Ils sont aussi mal chaussés que vêtus; et ils ne sont différens d'avec les séculiers, qu'en ce qu'ils ont la barbe et les cheveux coupés en forme de guirlande. Un prêtre n'est respecté en Mingrélie, que quand il dit la messe, après laquelle les assistans lui demandent tous la *sandoba*, c'est-à-dire, *la bénédiction*. Quand on est à table, on donne à boire au prêtre le premier; et personne ne boit qu'il ne lui ait dit *sandoba patorii*, c'est-à-dire, *benissez-nous, Monsieur*. Il répond, *Ghinda gomert*, c'est-à-dire, *Dieu vous bénisse*. Les Mingréliens font encore grand cas

des prêtres quand ils sont malades; car alors ils croient tout ce que les prêtres leur disent. Ils les font venir, et les prient de voir dans leur livre s'ils doivent mourir ou non de la maladie qui les tient alités, et quelle en est la cause. Ces papas feuillettent et refeuillettent leur livre, et à la fin ils leur débitent la première fausseté qui leur vient à l'esprit; ils leur disent qu'ils sont malades, parce qu'une telle image est en colère contre eux, et que pour expier leurs péchés et pour se rendre l'image propice, il faut tuer un veau ou un bœuf, ou offrir à l'image une tasse ou une pièce de drap de soie; à faute de quoi ils mourront. Les malades promettent avec serment de le faire.

CHAPITRE VI.

Quelques remarques.

Les prêtres et les bères ou moines, portent, comme j'ai dit, le même habit que les séculiers, et ne se soucient guères de l'habit prescrit anciennement aux ecclésiastiques. C'étoit une longue robe qui descendoit jusqu'aux talons, et qu'on appeloit *un habit à la Caracalle*, parce que l'empereur Antonin, appelé *Caracalla*, en apporta la mode chez le peuple romain. Notre clergé

s'en sert encore aujourd'hui pour le décorum de son état. Bede, dans son VII. livre, *de Rebus Anglor.*, *cap. VII*; et Baronius, sous l'an 213, disent que cet habit, dans le commencement, n'étoit point noir, mais rouge, tel qu'on le porte aujourd'hui à la cour du pape, et que le clergé commença à le porter, comme Baronius l'observe, sous l'an 393. Or, on donna cet habit au clergé pour le parer, à cause de la bonne vie qu'il menoit. Les prêtres mingréliens, qui ne cherchent point tant d'ornemens, se contentent d'un habit à la séculière, imitant en celà les ecclésiastiques hébreux, desquels Becanus dit, au chap. V des Annales du Nouveau-Testament : *Levitæ non habent sacrum ornamentum, solùm sacerdotes et pontifices utebantur illo, nisi eo tempore quo in tabernaculo vel templo ministrabant.* C'est la même chose des prêtres mingréliens, qui, hors des fonctions sacerdotales, paroissent tout déchirés et en guenilles. Ils portent les cheveux longs et la barbe fort longue, comme le faisoient les ministres de l'ancienne loi, suivant le commandement de Dieu, Lévitique, chap. XIX et XXVII : *Neque in rotundum attondebitis comam, neque radetis barbam.* Mais pourquoi Dieu fit-il cette défense, la coutume de se raser étant si ancienne dans l'église? Saint Isidore, dans le livre qu'il a fait des divins Offices, dit que celui qui quitte le

monde pour se consacrer à Dieu, se doit raser la tête en rond, et plus il monte dans la dignité de prélat, plus il se doit faire la couronne grande, comme nous le voyons dans les évêques et principalement dans le pape; cela étant une marque de sacerdoce et du royaume de Dieu. Nous lisons encore dans les Révélations d'Ezéchiel, chap. VI, qu'il est bienséant de se raser la barbe, y étant commandé au Nazaréen de se raser après le temps de sa consécration. La barbe rase étoit anciennement une marque de noblesse, tous les empereurs romains se faisoient raser; et Dion reprend Adrien d'avoir porté de la barbe le premier entre les empereurs romains. L'Écriture veut même qu'on se rase la tête et la barbe au temps de l'affliction. Isaïe, ch. VII et XV, Gen. XL et XLV, (*Jér. XLVII*), Ezéch. V (*VII*), Job pleurant ses pertes se rasa, et adora Dieu, prosterné contre terre. Les Mingréliens pareillement se rasent tout le visage et même les sourcils quand ils pleurent leurs morts.

Nous dirons que Dieu défend (*Levit. XV*) à ses ministres hébreux de se raser, non pas qu'il y ait du mal à le faire, mais afin qu'ils ne fussent pas semblables aux Egyptiens et aux autres idolâtres leurs voisins, qui, voyant que leurs Dieux aimoient la figure ronde, comme la plus parfaite, s'en faisoient une sur la tête, et même ils bâtissoient tous leurs temples en rond. Ils se faisoient aussi raser la barbe

en rond, et particulièrement les prêtres d'Isis et de Sérapis, qui se rasoient de cette manière, non-seulement la barbe, mais tout le corps.

Bède, liv. v de son Histoire, chap. XXII, prouve qu'il est bon de porter la couronne que portent nos ecclésiastiques, et dit qu'elle représente la couronne d'épines qu'on mit sur la tête du Sauveur durant sa passion, et qu'elle est la marque du chrétien, aussi-bien que le signe de la croix. Nicène, évêque de Trèves, naquit avec cette couronne. Dieu, au XIX.ᵉ chapitre du Lévitique, commande aux prêtres, *ne corrumpant effigiem barbæ suæ.* De même les prêtres mingréliens laissent croître leur barbe sans jamais en ôter un poil. Diogène disoit qu'il portoit la barbe pour ne pas oublier qu'il étoit homme. Artémidore dit, *filius tantum ornamenti patribus, quantum ori barba decoris addit.* Diogène, voyant un homme sans barbe, lui dit : *Numquid naturam accusas quòd te virum, non autem mulierem, fecit.* Dieu défend, chap. v, vi, du Lévitique, de se couper les cheveux. C'est ce que les Mingréliens, semblables en tout aux prêtres de l'ancienne loi, observent exactement.

CHAPITRE VII.

Des Eglises de Mingrélie.

Après avoir parlé des temples spirituels, qui sont les ecclésiastiques, *templum Dei quod estis vos*, il nous reste maintenant à parler des matériels, qui sont de quatre sortes. Les premiers sont de petites églises ou chapelles, que les Mingréliens ont presque tous chez eux, dans lesquelles ils vont faire un peu de prière; ils les appellent *Sa Giovari* ou le Calvaire. Les autres sont celles que les princes ont dans leurs palais, et qui ont le même nom de *Sa Giovari*. Les troisièmes sont les paroisses, et les quatrièmes sont les cathédrales. La plus belle église de toutes est celle des Méquariens. Ces églises sont toutes bâties vers l'Orient, comme étoit le temple de Salomon. Ils y ont leur *Sancta Sanctorum*, avec un autel rond où ils disent la messe. Elles sont ornées de grandes images de cuivre doré ou argenté, garnies de perles ou d'autres pierres turquesques, la plupart fausses. Parmi ces images, on voit celle de la Vierge à la grecque; celle du Père Éternel de même; le crucifix; celles de plusieurs saints-pères grecs et autres; lesquelles toutes ils couvrent de rideaux de soie. Entre toutes ces images, celle de saint George

est l'objet de leur plus grande dévotion. Il y a toujours devant une grande quantité de bougies allumées. On pourroit encore ajouter une cinquième sorte de temples, aux autres ci-dessus rapportés, savoir leur *marana* ou cave, où leurs papas vont quelquefois célébrer pour être plus enflammés de l'amour divin.

Les églises de la seconde sorte sont bâties la plupart de pierre, et les autres de bois, mais taillées de sculpture au-dedans avec des coupoles couvertes de lames de cuivre ou d'ais minces de bois de chêne peint. Les chapelles ont leur *Sancta Sanctorum*, et leurs autels pour y dire la messe à la grecque, avec leurs rideaux de soie, quelques-uns brodés d'or. On y voit les portraits du prince, de la princesse et des saints, comme dans les autres, et chacune a son chapelain entretenu, papas ou bère, pour en avoir soin. Le prince y vient souvent; et quand il vient, on y dit la messe : on y fait aussi la prière durant le carême.

Les églises de la troisième sorte sont faites, partie de pierre, partie de bois. Ils ont soin de les bâtir dans un lieu élevé, pour conserver les peintures contre l'humidité. Ellessontenvironnées de plusieurs gros et grands arbres, dans des enclos de murailles de pierres ou de pieux. Les racines de ces arbres sont consacrées aux images; ce qui fait qu'on ne les taille jamais, personne n'osant y

toucher, de peur d'attirer contre lui la colère des images. On enterre les morts dans l'enceinte de ces murailles, mais jamais dans l'église. On voit devant la porte un petit porche, où les femmes se tiennent quand elles vont à l'église : ce qui n'arrive que le jour de Pâques. Il n'y a que la seule princesse qui ait droit d'entrer dans l'église : ce qui est selon les rites grecs. Ce petit porche sert aussi de sépulture pour quelques nobles, et cela, comme dit saint Augustin, ser. XXII, aux frères dans le désert, *ut ingredientes et egredientes, mortis admoneantur, et sic ad Deum convertantur.* Les portes de ces églises sont toujours fermées à clef, et le prêtre, qui demeure proche, ne les ouvre jamais qu'au temps de la messe ou de quelque enterrement. Il y a une petite chambre au-dessus où ils mettent la cloche quand il y en a; mais la plupart des églises n'ont point de cloches, et ils ne se servent que d'une tablette de bois d'un pied en carré et fort mince, sur laquelle ils frappent pour appeler le peuple à l'église. Ils offrent aux images, qui sont pendues dans leurs églises, des bois de cerf, des mâchoires de sanglier, des plumes de faisan, des arcs et des carquois, afin qu'elles leur soient favorables à la chasse. Il y a au milieu de l'église deux guirlandes, faites de cordons de soie, ou rouge ou blanche, avec des houppes pendantes, qui servent pour la cérémonie du mariage, comme

nous le verrons ci-après; et tout proche, contre le mur, pend la boîte où est le *mirone* ou la sainte huile. On y voit aussi une méchante bannière déchirée dont ils se servent dans leurs processions, et un fort long cor de cuivre plus long que nos trompettes, dont ils sonnent avant les processions pour assembler le peuple dans l'église. Il a un son assez haut, à la manière judaïque, mais qui n'est point agréable. Nombr., chap. x : *Cumque increpueritis tubis, congregabitur ad te omnis turba ad ostium tabernaculi fœderis.* On voit de plus dans ces églises, de gros livres rongés de la poussière et des souris : ce sont des psautiers. J'ai honte de parler du peu de soin que ces papas ont de leurs saintes images; la tigne, les vers, les rats, tout conspire à les rendre pitoyables. Ils ont soin toutefois de quelques-unes, qu'ils ornent, comme nous l'avons dit, de beaux draps de soie et de perles. Le pavé de leur église n'est quelquefois pas plus propre qu'une écurie. Les *courtines* de leur *Sancta Sanctorum* sont toutes déchirées et tachées de vin, parce qu'ils s'en servent quelquefois de purificatoire. Leurs paremens, qui sont d'une étoffe grossière et mal travaillée, sont pendus sur une corde dans un coin; et dans un autre, il y a une burette pour y mettre du vin. L'autel est au milieu de l'église, fait en rond, soutenu d'un pied de pierre, sur lequel il y a des purificatoires sales

et puans, une tasse de bois qui fait mal au cœur, laquelle sert de calice, une petite planche qui sert de patène, et quelques vieilles guenilles au lieu de nappes. Au milieu de l'autel, il y a une petite image devant laquelle ils célèbrent; mais jamais ils ne le font qu'ils n'aient à la main leur encensoir, lequel n'est que de fer. Je passe le reste sous silence, pour ne pas ennuyer le lecteur, qui croira, s'il lui plaît, qu'il y en a beaucoup plus que je n'en ai écrit. Il faut observer que tout cela doit s'entendre des églises paroissiales des papas.

Les églises des évêques sont faites de pierre tendre, blanche comme le marbre, mais différemment taillées. Elles ont des porches au-devant, de la même fabrique, ornés de peintures et de plusieurs inscriptions géorgiennes; elles sont fort propres et fort nettes au-dedans. On y voit en peinture la vie de Jésus-Christ notre Seigneur, et les images de leurs saints grecs. Leurs psautiers sont bien écrits et bien couverts, de peur que la poussière ne les gâte, avec des garnitures, des fermoirs et diverses figures d'argent. Leurs images ont des cadres presque de la grandeur d'un homme; les unes sont d'argent et les autres sont de cuivre. Il y en a plusieurs autres qui ont de petits cadres ordinaires, représentant l'image de la Vierge et celle de saint George, qu'ils ont en grande vénération. Ils ont au milieu de l'église un lustre de

cuivre qui porte beaucoup de bougies ; ils ont aussi plusieurs grosses torches. Leur *Sancta Sanctorum* est fort propre, avec des larges courtines et un calice d'argent. Plût à Dieu que les évêques eussent soin de leurs troupeaux comme de leurs églises ! Les pauvres Mingréliens marcheroient dans les sentiers de la vérité et du salut. Mais toute la perfection et la sainteté de ces évêques consistent à ne pas manger de viande, à jeûner rigoureusement le carême, à être assidus à l'oraison la nuit ou le matin, selon le temps, et à tenir leurs églises en fort bel état; du reste, ils ne font scrupule de rien. Les bères observent religieusement les mêmes choses. Leurs églises ont des clochers avec de bonnes cloches dedans. Il y a quelques-unes de ces églises qui sont fort anciennes, comme on le voit à l'épaisseur des murailles et à l'architecture de pierre. Mais aujourd'hui on n'en fait plus de cette belle architecture ni de pierres. On fait les églises de bois simplement.

CHAPITRE VIII.

Des Cloches qu'ils appellent Zanzaluchi; *de la Tablette sacrée qu'ils appellent* Ora, *dont ils se servent au lieu de cloche, et de la Trompette appelée* Oa.

LES cloches sont rares et petites en Mingrélie, à

à cause de la cherté du métal. Il y en a deux dans les églises des bères; mais il n'y en a qu'une dans celles des papas et dans les chapelles du prince. On ne se sert pas des cloches seules dans l'Orient. Jean Corona dit, au chap. XXIV de ses Histoires, qu'on appeloit le monde à l'église avec un instrument qui s'appelle *bois* ou *tablette*, nom qui lui est toujours resté, comme on le voit par les saints canons, *ch. dolent de consec. dist. 1* et par le septième Synode, où, en racontant les miracles de saint Anastase, martyrisé l'an 627, il dit que ses reliques étant apportées à Césarée, les habitans vinrent au-devant, *sacra ligna pulsantes*.

Le bois sacré est une planche mince, large d'une palme, et longue de cinq ou environ, dont on se sert pour assembler les fidèles à l'église, quand ils n'ont point de cloches; mais ceux qui en ont, battent premièrement ce bois sacré, et ensuite sonnent la cloche. Je demandai un jour à un bère pourquoi ils ne sonnoient pas la cloche la première? Il me répondit que c'étoit l'usage des premiers chrétiens, et que le son de ce bois faisoit souvenir du bois de la croix; que lorsqu'on l'entend, chacun en fait le signe et loue Dieu; et que, parce que ce son est foible, on se sert de la cloche, laquelle avertit que le bois sacré a précédé. Un autre me dit que ce bois sacré signifioit la chûte de nos premiers parens, Adam et Eve; et que les

fidèles, en entendant le son, faisoient pénitence, et demandoient pardon à Dieu de ce péché; de même que le son de la cloche les faisoit souvenir de la miséricorde de Dieu envers l'homme dans son incarnation, et de la nouvelle qu'en apporta l'Ange à la Vierge Marie.

On ne sonne de la trompette appelée *Oa*, que pour les processions, ou pour les assemblées, en les affaires de la paroisse, à l'imitation des Juifs, Nomb. chap. 16. 2. *Quando autem est congregandus populus, simplex tubarum clangor, et non concisè ululabunt : filii autem Aaron Sacerdotis clangent tubis.* Ils en sonnent quelquefois fortement quand on a dérobé quelque chose de grand prix à l'église, afin, disent-ils, que le son épouvante le voleur, comme si c'étoit la voix de Dieu, et qu'il ait un remords de conscience, pensant que l'image le châtira. Ezech. 33. 5. *Sonum buccinæ audivit, et non se observavit, sanguis ejus in ipso erit : si autem se custodierit, animam suam salvabit.*

CHAPITRE IX.

Des Images.

Ces peuples ont une très-grande vénération pour les images qu'ils appellent *Caté;* et quiconque ne les a guères pratiqués croiroit d'abord, en

voyant avec quelle ardeur ils les adorent, qu'il n'y a point de dévotion chrétienne au monde qui soit aussi enflammée. Mais il est certain que leur dévotion à cet égard tient bien plus du judaïsme et du paganisme, que du christianisme; car ils n'adorent point les images comme des représentations de Jésus-Christ, de la Vierge et des Saints, qui sont dans le ciel, comme la vraie église de Christ, auteur de vérité, nous apprend à le faire; mais ils rendent honneur à la figure matérielle de l'image, et cela, ou parce qu'elle est belle, ou parce qu'elle est bien parée, ou parce qu'elle est d'un riche métal, ou parce qu'elle est célèbre pour être la plus cruelle, et celle qui tue le plus les hommes : celles-ci ils les adorent par crainte. C'est de-là que la plupart des images sont faites d'argent, quelques-unes étant de vermeil doré et couvertes de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a pourtant beaucoup de fausses, ainsi qu'il s'en voit dans les églises les plus renommées, comme celle de Saint-George. Le culte qu'ils rendent à celles qui sont dans les églises principales, comme dans celles des évêques et dans celle du prince, est incroyable. En passant par la rue qui conduit aux images, ils se mettent de fort loin à les adorer, par des prosternemens, par des signes de croix, et enfin, en faisant trois fois le tour de l'église.

D'autres étant arrivés à l'entrée de la porte de l'église, baisent la terre en s'inclinant trois et quatre fois, font plusieurs signes de croix, puis de rechef se prosternent profondément en terre, se battent la poitrine, et après font leurs requêtes à l'image. La première et principale de ces requêtes, est qu'elle ait à tuer leurs ennemis et ceux qui les ont volés; et pour dernière marque de vénération, le serment qui se fait dessus en jugement est décisif. L'on n'en appelle point; et la crainte qu'ils ont des images est si grande, qu'il y a bien des gens qui ne veulent jamais jurer dessus, même dans les cas les plus certains. A la vérité ceux-là sont rares; car, généralement parlant, ils font assez souvent de faux sermens: mais ceux-ci prennent garde de ne jurer que sur les images qui ont l'air le plus doux, qui ont la réputation de n'être pas cruelles, et qu'ils croient être les mieux intentionnées pour eux. Tout ce respect-là ne vient point de l'amour qu'ils aient pour Dieu et pour ces images, dans l'attente des biens spirituels et de ceux de la vie future; car ils ne croient point d'autre vie que celle-ci: cela vient de la peur qu'ils ont d'être tués, de tomber malades, d'être volés, et d'être ruinés par leurs seigneurs, ou vendus aux Turcs. C'est de-là que quand ils sont volés, ils vont à l'image à laquelle ils ont le plus de dévotion, avec une offrande

composée de deux petits pains et d'une petite bouteille de vin, et étant devant l'image, le papas tourne l'offrande autour de la tête de celui qui la fait. Ensuite parlant à l'image, comme s'il parloit à son camarade ou à son égal, car telle est leur manière de prier, il lui dit : *Tu sais que j'ai été volé, et que je ne puis avoir le larron dans mes mains ; je te prie donc, par ce présent que je te fais, de le tuer et de l'anéantir ;* (en disant ces paroles, il prend un bâton, le plante en terre devant l'image, et le frappe avec un maillet ou telle autre chose, jusqu'à ce qu'il soit entièrement enfoncé), *et de lui faire comme j'ai fait à ce bâton.* Ayant fini cette belle prière, il sort de l'église avec le papas, et ils vont boire et manger ensemble le présent fait à l'image. Ils prient toujours pour la mort de leurs ennemis, et que tout ce qui leur appartient périsse, maisons, terre et bétail. Lorsqu'ils sont malades, ils appellent d'abord le papas, auquel ils croient comme à un ange, pour en savoir la cause. Ce papas, comme nous l'avons déjà observé, après avoir bien tourné les feuillets de son livre, forge un mensonge, comme, que telle image est en colère; sur quoi on l'envoie aussi-tôt pour lui faire des oraisons : on lui porte un présent, et on lui en promet bien d'autres, si le malade guérit; mais quand ils sont guéris, ils n'accomplissent guères le vœu, disant

qu'ils ne faisoient le vœu qu'afin que l'image ne les tuât point.

Les images sur lesquelles les larrons appréhendent le plus de jurer, crainte de mort, sont saint George, de la famille Mozimolle, au village de Ketas, appelée *Tuara Anghelos*, et celle de saint Jobas, dans le village de Pudaz. Ils disent que cette image-là étoit au commencement dans une église proche d'un marais, où il y avoit beaucoup de grenouilles qui l'étourdissoient, de quoi étant fatiguée, elle s'enfuit sur le haut d'une montagne. Ils la croient si terrible, que tous ceux qui s'en approchent sont frappés de la mort sur-le-champ : ce qui fait que quand les Mingréliens y vont faire leurs oraisons, ils les font de bien loin, en lui jetant leurs présens, et ils s'enfuient aussi-tôt. Un papas y va célébrer la messe deux ou trois fois l'année : ce qu'il fait avec grande frayeur ; et quand il va recueillir les aumônes pour cette image, il recommande fort de ne pas jurer dessus, soit justement, soit injustement, de peur d'exciter son courroux.

Entre les images redoutées de saint George, il y a celle de Schelissa, au pied du mont Caucase, et le fameux saint George des Issoriens, fort révéré des Mingréliens, des Géorgiens, des Abcas, et de tous les pays circonvoisins. Il y en a encore plusieurs autres, mais celles dont nous avons

parlé sont dans le plus grand crédit. Chacun vante et exalte l'image de sa paroisse, à l'envi. Ils disent, par exemple, qu'elle a du courage et de la valeur martiale. Les Mingréliens vont en procession avec leurs images, amasser des aumônes : et quand il s'en fait de considérables en un lieu, chaque papas y porte son image, pour lui faire donner l'aumône.

Un gentilhomme appelé Ramaza, étant un jour tombé malade, dans un temps où il étoit défendu de manger de la viande, après plusieurs exhortations que son médecin lui fit d'en manger, et convaincu de la nécessité et de la raison qu'il y avoit à le faire, s'y résolut à la fin. Mais comme il en mangeoit un jour, il vint un papas qui lui apportoit, de la part du catholicos, son image pour le guérir. Il fit aussi-tôt couvrir le plat où étoit la viande, de peur que l'image ne la vît. Il fit entrer le papas, fit le signe de la croix, dit plusieurs belles paroles à l'image, et puis la renvoya avec des complimens pour le catholicos, et recommença à manger sa viande. Cette dévotion pour les images vient des Grecs, aussi-bien que cette sévère interdiction de chair en certains temps. Et pour la mieux recommander, ils peignent la cène dans leurs tableaux, comme faite avec du poisson, et non pas avec l'agneau pascal, parce qu'il y en a beaucoup parmi eux qui

veulent que Jésus-Christ n'ait jamais mangé de chair. Un prêtre mingrélien disoit en discourant : chacun sait qu'au temps de la Karcba, c'est-à-dire de l'Annonciation, on ne mange que du poisson. Or, l'année de la dernière cène de Jésus-Christ, il arriva que l'Annonciation tomboit justement au samedi saint. Et comme notre Seigneur s'étoit assis à table avec ses apôtres, se mit à les exhorter, et le fit si long-temps, que la minuit vint avant qu'ils se fussent mis à manger, sur quoi ayant consulté s'ils ne pourroient point alors manger de la viande, au lieu de ce poisson froid qui étoit servi devant eux; et qu'ayant été arrêté qu'ils le pouvoient, il arriva sur-le-champ qu'un grand poisson fut transformé en un agneau, lequel ils mangèrent. Ce papas tenoit, au contraire des autres, que Jésus-Christ avoit mangé de la viande. Du reste, les Mingréliens n'honorent point nos images et n'en font point de cas. Un Mingrélien nous disoit un jour : Pourquoi vos images ne sont-elles pas plus fortes que les nôtres ? puisque vos épées et vos étoffes sont plus fortes que celles des autres nations, vos images devroient être aussi plus vigoureuses. Plaisante bouffonnerie.

CHAPITRE X.

Des Reliques des Saints.

Ces peuples ont beaucoup de reliques, qui leur sont venues, premièrement, du temps que la foi chrétienne florissoit chez eux, et que leurs princes s'allioient avec les empereurs de Constantinople, qui leur faisoient don de beaucoup de reliques; secondement, par plusieurs prélats dudit lieu qui leur en donnoient aussi pour les entretenir dans leur dévotion; troisièmement, quand les Turcs prirent Constantinople, il y eut plusieurs saints prélats, qui, pour se soustraire à la tyrannie mahométane, s'enfuirent en Mingrélie, et se dispersèrent dans les pays voisins. On raconte qu'alors il vint dans la Colchide un archevêque qui emportoit avec lui un morceau de la vraie croix de la grandeur d'une palme (c'est un peu plus de huit pouces de pied françois), et une chemise qu'on dit être de la Sainte-Vierge; nos pères l'ont vue. La toile en est de couleur tirant sur le jaune, parsemée de fleurs çà et là, brodées à l'aiguille. Elle a huit palmes romaines de long, et quatre de large avec des manches courtes, longues d'une palme, le cou en étant étroit. Je l'ai vue aussi dans l'église de Copis, où elle est gardée, et

où j'ai vu encore une main couverte de chair sèche dans un reliquaire d'or, enrichi de joyaux, qu'on dit être la main de sainte Marine, et une autre main de saint Quirice, et plusieurs autres ossemens enchâssés dans de l'or ou dans de l'argent. La chemise dont j'ai parlé, est dans une cassette d'ébène, ornée d'ouvrages à fleurs d'argent, dans laquelle il y a de plus un petit cadre, contenant quelques poils de la barbe du Sauveur, et des cordes dont il fut fouetté. La cassette est scélée du sceau du prince. Quand on nous montra ces reliques, on les jeta sur un tapis où nous les prîmes et touchâmes avec autant de respect et de dévotion que les Mingréliens les manient avec peu de façon; estimant plus le peu d'or ou d'argent qu'il y a aux châsses que les reliques même, à cause de la quantité qu'ils en ont. Quant à leurs livres de lithurgie, ils en ont plusieurs en grand volume et en gros caractères, en langue géorgienne; et les évêques renouvellent les leurs, en le récrivant chacun une fois en leur vie. Claude Rota, religieux jacobin, dans la légende qu'il a faite de l'Assomption de la Vierge, dit que le grand Damascène et saint Germain, archevêque de Constantinople, rapportent que l'impératrice Pulcherie, du temps de l'empereur Maximin, fit faire une église en l'honneur de la Vierge, dans la rue dite *Baltème*, où l'empereur ayant convoqué Juvénal, archevêque

de Jérusalem, et les autres évêques de la Palestine qui étoient à Constantinople, à l'occasion du concile de Calcédoine, leur tint ce langage : *Nous avons appris que le corps de la Sainte-Vierge a été enterré au champ de Gethsemané, nous voulons avoir ce corps sacré à la garde de notre ville capitale; et, pour cet effet, qu'il soit transféré ici avec toute la solennité possible.* A quoi Juvénal répondit : *L'Ecriture-Sainte porte que ce corps a été élevé dans la gloire, et on ne voit dans son tombeau que ses habits et les linceuls dont son corps sacré fut enseveli.* Ce prélat envoya à Constantinople ces sacrées reliques, lesquelles on donna à l'église dont nous venons de parler, où elles furent mises en garde.

Ils disent que dans l'église des Bédielliens, il y a aussi un morceau de la vraie croix, des poils de la barbe de Jésus-Christ, des cordes dont il fut lié et fouetté, et des langes dont la Vierge l'enveloppa étant enfant. La manière indécente avec laquelle les Mingréliens traitent ces reliques, est une chose qui fait horreur; n'ayant pour elles ni révérence ni crainte. Ils ne craignent que leurs images qui ont des ornemens, lesquels pourtant ils voleroient s'ils pouvoient le faire.

CHAPITRE XI.

Des Habits sacerdotaux des Papas.

SAINT JÉRÔME, liv. IV sur Ezéch., dit que l'église a prescrit deux sortes d'habits pour les ministres; les uns dont ils se servent ordinairement, et les autres lorsqu'ils exercent les fonctions de leur ministère. Les RR. PP. mingréliens ne se servent pas des premiers, allant habillés presque tout comme les séculiers; ni des seconds, n'étant guères mis, lorsqu'ils célèbrent, que comme ils sont ordinairement : ce qui vient de leur grande misère et pauvreté, qui ne leur permet pas d'avoir d'autre habit d'autel qu'une méchante guenille déchirée sur les épaules. Leurs prélats ont plus de paremens, comme la chemise, qu'ils appellent *quarti*, laquelle n'est pas de toile, mais de taffetas; l'étole qu'ils appellent *olare*, mais qu'ils ne passent pas en croix sur l'estomac avec le cordon; deux manipules ou plutôt deux bouts de manche, qu'ils appellent *sanctavi;* la chasuble, dit *pittoni;* et le pluvial, qu'ils nomment *basmachy*. Ces paremens sont à la grecque, faits de soie, brodés d'or, chez les évêques, les abbés et les moines. Mais pour les papas ou prêtres, leur extrême pauvreté les réduit, pour tout parement ou habit

sacerdotal, à se servir de quelques guenilles déchirées en guise de pluvial. Il y en a plusieurs qui disent la messe avec une simple chemise de toile qu'ils mettent sur leurs habits. Ils ne célèbrent jamais nuds pieds, selon le précepte de l'apôtre aux Ephés., chap. VI, v. XV. *Calceati pedes in præparatione Evangelii pacis ;* lequel ils observent inviolablement, ayant leur *chiapola* ou sandales ordinaires, ou quelques vieux souliers, qu'ils gardent dans l'église pour ce sujet-là ; ou faute de cela, ils mettent une planche devant l'autel, sur laquelle ils se tiennent les pieds en célébrant. Ils ont de plus, conformément aux rites grecs, leur calice appelé *barzemi*, avec sa cuiller dite *lagari ;* la patène qu'ils appellent *peseuin ;* l'étoile nommée *camara ;* le voile ou *daparna*, la nappe ou *bercheli*, le missel ou *saccarebi*, comme ils les appellent ; mais le calice, la cuiller, la patène et l'étoile, qui devroient être d'argent, ou de cuivre, ou d'étain, au moins, ne sont souvent que de bois sale et puant, chez les pauvres et misérables papas. Même si le papas se rencontre chez quelque séculier qui veuille avoir la messe, il la lui va dire dans sa *marane* ou cave, comme il la sait par cœur. Ainsi il n'a point besoin de livre. Il prend un gobelet, de ceux dans lesquels on boit ordinairement, qui lui sert de calice, un plat tout gras pour patène. Il fait cuire

vîtement sous la cendre un petit pain pour servir d'hostie; et pour du vin, il ne lui en manque pas; puisqu'il est dans la cave. Pour autel, il prend un ais, ou quelque planche sale et couverte de poussière, il n'importe, et dit la messe là-dessus, se faisant prêter auparavant, par quelqu'un du logis, une chemise, ou quelque autre chose semblable qu'il se met sur le dos, au lieu de paremens. Il ne se soucie point de nappes, ni de purificatoires, parce que ses mains lui servent de purificatoire. Quand ce vient à l'évangile, il tire de sa poche un petit livre écrit en géorgien, qui est une manière de bréviaire, que la plupart portent tout déchiré, les feuillets mêlés, l'écriture souvent toute effacée, et où quelquefois il manque plus de la moitié des feuilles. Le prêtre, cependant, sans perdre contenance, dit la messe avec ce livre tel qu'il est, dont il tourne les feuilles, pendant qu'il dit l'oraison qu'il cherche, parce qu'il sait toute la messe par cœur. D'ailleurs, il ne se soucie point de pierre sacrée sur l'autel, ni de nappe. Au reste, tout ceci s'entend seulement des prêtres; car les évêques, les abbés et les moines ont dans leurs églises, en fort bon état, les choses requises pour célébrer la messe, de même qu'on les trouve aussi dans les églises des princes.

CHAPITRE XII.

De la Messe.

Ils disent la messe en langue géorgienne littérale, qui est aussi peu entendue de leurs ecclésiastiques que la langue latine l'est de nos paysans. Les maisons des prêtres sont toujours loin de l'église, parce que les églises sont bâties en des lieux reculés. Lorsqu'on demande la messe à un prêtre en la payant; ce qui se fait en lui donnant ou deux ou trois toises de corde, ou une peau de chèvre ou de brebis, ou un dîner, ou quelque chose, il la dit. Quelque temps qu'il fasse, pluie ou vent, il va à l'église, portant les paremens dans un sac de peau; le vin dans un pot ou dans une petite calebasse; un petit pain cuit sous la braise, marqué au milieu d'un fer, contenant des caractères géorgiens, et une bougie. La personne qui fait dire la messe fournit ces choses.

Le prêtre s'achemine à l'église avec tout cela. Lorsqu'il en est proche, il commence à dire ses *oremus*. Etant arrivé à la porte, il met bas ses ustensiles, bat du bois sacré, et sonne quelques coups de cloche; ce n'est pas pour faire venir du monde, car les Mingréliens ne vont point à l'église, sinon dans des jours solennels. Cela fait, le prêtre

entre dans l'église, allume sa bougie du feu qu'il a apporté avec lui, tout cela sans discontinuer ses prières qu'il va toujours disant à haute voix; il se revêt de ces misérables ornemens. Il se met la chasuble pliée sur les épaules, comme nous faisons quand on nous donne l'ordination de prêtrise, s'il en a une, autrement il s'en passe. Il prépare ensuite l'autel, en étendant quelque toile dessus, pour servir de nappe; met du côté de l'évangile son petit bassin ou plat, qui lui sert de patène; de celui de l'épître un gobelet, au lieu de calice; et au milieu le pain qu'il doit consacrer, appelé *sabisqueri*, disant toujours l'office : cela fait, il verse du vin dans le calice en quantité. Il prend le pain de la main gauche, et de la droite un petit couteau avec lequel il le coupe à l'endroit de la marque, et en met autant qu'il faut dans le petit plat. Il prend après l'étoile nommée *camara*, qui est faite de deux demi-cercles, et la met ensuite sur le pain posé dans la patène; ce qu'il y a de trop de pain, il le met à part. Il couvre ensuite la patène d'un linge blanc, et d'un autre, il couvre le vin. Cela fait, il se retire un peu à côté de l'autel, laisse tomber la chasuble par derrière, et dit le *Pater noster*, après lequel il lit l'épître et puis de suite l'évangile, et avec le Missel à la main va au milieu de l'église chanter le *Credo*, et lire quelques oraisons pour l'offertoire. Ensuite, revenu

revenu à l'autel, il prend le voile qui couvroit la patène, et le met sur sa tête; puis il prend cette patène de la main gauche, et la porte au front, et de la droite le calice qu'il appuie contre l'estomac, et va ainsi à pas lents vers le peuple au milieu de l'église, faisant la procession à l'entour, et chantant une hymne, que l'on appelle *Chambique*. Le peuple (quand il y en a) dès qu'il voit approcher le prêtre, se jette en terre avec de profondes inclinaisons; et quand il passe, il invoque le nom de Dieu, en faisant paroître la plus grande dévotion, encensant les espèces, les suivant, et accompagnant avec des bougies allumées à la main. Cette procession faite, le prêtre retourne à l'autel, y remet premièrement le calice, et après la patène; prend le voile qu'il a sur la tête, et le tient à la main devant l'*oblata* (ce sont les espèces), et fait quelques prières. Ensuite, à voix haute, en forme de chant, il dit les paroles de la consécration, premièrement sur le pain, après sur le vin, prend l'étoile, la porte aux quatre coins de la patène et du calice aussi, comme en forme de croix, et en fait quelques signes sur l'*oblata*. Après quoi, il prend de la main droite le pain consacré qu'il élève sur la tête, en disant quelques oraisons; lesquelles finies, il fait trois signes de croix avec ce pain, et le met dans sa bouche et le mâche. Il boit le vin, tenant le calice serré de ses deux mains; et s'il

reste des miettes de pain sur la patène, il les prend de la main et les met dans sa bouche; et ainsi en mangeant le pain et tenant le calice dans les mains, il se tourne vers le peuple, et lui dit : *sciscit*, c'est-à-dire, *tremblement*. Puis il remet ensuite chaque chose à sa place, éteint la bougie, si elle n'est pas finie; car elle ne dure pas quelquefois la moitié de la messe; se déshabille, remet ses ornemens dans son sac de peau, et retourne chez lui.

Cette manière de dire la messe est véritablement de très-saints rites, institués par saint Basile, par saint Grégoire de Nazianze et par d'autres saints, et approuvée du pape; mais elle est dite par des ignorans Mingréliens, sans dévotion et sans révérence; gens que Dieu sait s'ils sont baptisés ou s'ils sont vraiment ordonnés, à cause de la grande ignorance et de la grande négligence des évêques, qui n'ont aucun soin de leurs paroisses. Ils célèbrent la messe quand on leur donne quelque chose; et si on ne leur donne rien pour la dire, ils ne la disent point. Durant le temps du grand carême, ils ne célèbrent jamais que deux jours la semaine, le samedi et le dimanche, parce que ce sont les jours que le catholicos, les évêques et les moines jeûnent, ne faisant qu'un seul repas le jour après vêpres. Or, s'ils disoient la messe ces jours-là qu'ils jeûnent, ils romproient le jeûne qu'ils

estiment consister à ne manger qu'une fois le jour, au soir, sans qu'il soit permis de porter rien à la bouche auparavant. Observez que si un prêtre, qui va pour dire la messe dans une église, la trouve fermée, il dit la messe à la porte, y attachant sa bougie. Quand plusieurs prêtres veulent dire la messe dans une église, ils ne disent pas chacun la sienne à part, cela n'étant pas en usage parmi eux; mais ils en disent une tous ensemble : ce qu'ils font sans respect, entre-mêlant l'office de toute sorte de discours différens.

CHAPITRE XIII.

Du Baptême.

Dès qu'un enfant est né, le *papas* ou prêtre lui fait un signe de croix sur le front; et huit jours après, il l'oint avec l'huile sainte, qu'ils appellent *myrone*. Le baptême ne se fait que long-temps après, quand l'enfant a deux ans ou environ; ce qui se fait de cette manière. La papas va dans la *marana* ou cave, qui sert d'église, s'assied sur un banc, faisant asseoir sur un autre vis-à-vis le parrain avec l'enfant; à côté du prêtre il y a un plat, avec de l'huile de noix et un baquet, ou cuve, ou autre vase de bois, pour servir de fonts à l'enfant. Il demande le nom, puis il allume une

petite bougie, et se met à lire un long temps; et quand il est presque à la fin, il ôte sa calotte ou son bonnet, continue à lire encore un peu, puis se retourne, lit, et après avoir bien lu, demande qu'on apporte l'eau; et comme il arrive souvent qu'elle n'est pas chaude, quand il la demande, il faut qu'il attende. L'eau apportée est versée dans le baquet, et le prêtre prend l'huile de noix, la verse dans l'eau, en disant quelques prières, et en chantant. Le parrain, cependant, ayant déshabillé l'enfant, le met tout nud dans le baquet, et le lave par-tout avec ses mains. Le prêtre n'y touche point, ne prononce aucune parole durant cette fonction; mais dès qu'elle est achevée, il prend une corne, où il y a du *myrone* ou de la sainte-huile, si dure qu'elle ressemble à de vieux onguent, en coupe un peu avec un petit morceau de bois, et le donne au parrain, qui en oint l'enfant au front premièrement, puis au nez, aux yeux, aux oreilles, à l'endroit des mamelles, au nombril, aux genoux, aux chevilles des pieds, aux talons, aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes, aux épaules et au sommet de la tête, sans que, durant toute cette action, le papas ouvre seulement la bouche. Le parrain remet ensuite l'enfant dans la cuvette, prend un peu de pain béni, le donne à l'enfant, avec du vin, et s'il en mange et boit, ils disent que c'est un bon signe, et qu'il

sera fort et gaillard; puis il le remet entre les mains de la mère, en lui disant par trois fois: *Vous me l'avez donné juif et je vous le rends chrétien.* L'enfant étant ensuite bercé pour l'assoupir, on le laisse un peu dormir, puis il est lavé avec d'autre eau, non pas par le parrain, mais par une autre personne, laquelle ne laisse pas de contracter parentage avec la mère de l'enfant, mais pas si grand que le parrain : car il faut observer que le parrain d'un enfant est tenu le parent de sa mère, au degré de frère ou de sœur, tellement qu'à toute heure ou en tout temps il peut entrer par-tout chez elle, comme dans sa propre maison. Il faut remarquer que les prêtres administrent le baptême, sans habits sacerdotaux, de quoi ils ne se soucient guères; aussi ne baptiseroient-ils jamais, si ce n'étoit pour y faire grand'-chère, faisant consister cette cérémonie sacrée dans un banquet solennel, qui dure tout le jour: d'où vient que quand quelques-uns n'ont pas le moyen de donner au moins un cochon, ils ne font point baptiser leurs enfans. C'est ce qui fait qu'il arrive souvent que les enfans de ces pauvres gens meurent sans baptême.

Les riches, au contraire, ne se contentent pas de faire tuer plusieurs cochons; mais pour rendre le repas splendide, ils font tuer des bœufs et d'autres bêtes, conviant tous leurs parens et amis

au festin, qui dure toute la nuit, jusqu'à ce que la plupart soient bien ivres. Il semble que les Mingréliens aient formé leur manière de baptiser sur le rituel des Grecs, qui administrent trois sacremens à même-temps, à savoir le baptême, la confirmation et l'eucharistie : car, en lavant l'enfant, ils donnent le baptême; et ils lui donnent la confirmation, en l'oignant d'huile; et l'eucharistie, en lui donnant du pain béni et du vin. Mais je crois que cette façon de donner du pain et du vin à un enfant, est plutôt à l'imitation des Juifs, qui donnoient du vin et du lait à l'enfant, comme dit saint Jérôme, ch. LV, sur ces paroles : *Emite vinum et lac*. Les Mingréliens suivoient, à la vérité, les rites grecs dans les temps passés; mais ils les ont fort corrompus, dans la suite, en plusieurs choses. Quelques papas des plus savans m'ont conté que, pour plus de dignité, ils lavoient aussi l'enfant dans le vin, et non pas dans l'eau. S'ils n'étoient pas trop ignorans, on les appelleroit *luthériens*, parce que Luther étant un jour interrogé sur la matière du baptême, il répondit que c'étoit dans toute sorte de choses qu'on pouvoit laver, comme dans du lait et dans du vin, ainsi que rapporte Bellarm. *du saint baptême*, chap. II. Il arriva un jour qu'on fit venir un papas pour baptiser un enfant fort malade. Ce papas trouvant l'enfant moribond, ne le voulut jamais baptiser,

disant qu'il ne vouloit pas ainsi employer inutilement son huile sainte; comme si le baptême consistoit dans l'onction. Cet enfant étant mort sans être baptisé, il vint un autre papas, ami de la maison, pour visiter la famille sur son affliction, et sur la perte qu'on avoit faite. Le père lui dit, les larmes aux yeux, que ce qui le fâchoit le plus dans la mort de son enfant, c'étoit qu'il n'avoit point reçu le baptême, parce qu'ayant appelé un tel papas pour le baptiser, il avoit refusé de le faire, de peur, disoit-il, de perdre son huile sainte. Ce papas l'arrêtant, lui répondit : *Ne saviez-vous pas que ce papas est un avare? Ne pleurez point, consolez-vous, je le baptiserai moi : un peu d'huile n'est pas si grand' chose.* Cela dit, il tire son cornet de dessous sa veste, en prit un peu d'huile, et en oignit cet enfant mort, comme on fait dans l'administration du baptême. Telle est la stupidité et l'absurdité de ces révérends papas. Je laisse à considérer au lecteur si ces enfans sont bien baptisés : c'est pourquoi nos pères ne manquent point de baptiser *sub conditione*, tout autant d'enfans qu'ils rencontrent, sous prétexte de leur donner des remèdes, ou de les caresser.

Les noms qu'ils donnent à leurs enfans, sont donnés à l'occasion de quelque accident qui survient, à l'imitation des Juifs, comme nous voyons

dans la personne de Benjamin, qui fut appelé *fils de douleur*, à cause de celle que souffrit Rachel sa mère, en le mettant au monde, *Gen.*, ch. XXXV, v. XVIII. Ainsi les Mingréliens appelleront leurs enfans *Objeca*, c'est-à-dire *Vendredi*, quand ils naissent ce jour-là; *Guianisa*, c'est-à-dire *tard venu*, quand ils viennent au monde à la fin du jour; *Prevalisa*, c'est-à-dire *Février*, parce que c'est le temps de sa naissance, et ainsi des autres. Il y en a fort peu qui aient le nom de quelque saint, parce, disent-ils, qu'il n'est point permis de donner à un homme ordinaire le nom d'un saint, de peur qu'il ne le déshonore, de la manière que faisoit un soldat qui n'avoit point de cœur, et qui portoit le nom d'Alexandre. Ce prince, comme nous le lisons dans sa vie, que nous a laissée Plutarque, lui dit en courroux : *Ou comporte-toi en Alexandre, ou change de nom.* Ainsi les Mingréliens, en ne prenant point de nom des saints chrétiens, c'est comme s'ils disoient : *Nos actions ne sont pas des actions de chrétiens; et pour ne nous point attirer de reproches, nous n'en porterons point les noms.* Saint Augustin, ch. LXX, sur saint Jean, dit : *Christianum castitatis et integritatis nomen est;* mais ces peuples sont extrêmement éloignés de ces deux perfections. Il faut observer encore, qu'à quelque âge qu'ils soient parvenus, on ne laisse pas de les

appeler toujours *fils* ou *enfant de tel*, selon l'usage de l'Ecriture, *er centum annorum*. Quant au reste, la form baptême, en leur langue, est telle :

Natelis. — Ighebts sacalitos Mamisata amin. Dazizata amin. Dazuliza Zininda sata amin.

Il n'y a que fort peu de prêtres qui sachent ce formulaire du baptême. Quelques bères le savent. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'il arrive fort souvent que des gens se font rebaptiser.

On ne fait point ici d'article du *crême*, parce que les Mingréliens n'en ont jamais ouï parler, outre que, selon les rites des Grecs, ce n'est pas le prêtre qui en oint, mais le parrain, comme nous l'avons observé ci-dessus dans le baptême.

CHAPITRE XIV.

De l'Eucharistie.

ILS consacrent comme ils peuvent dans le sacrement de l'eucharistie, sans s'obliger, comme les Grecs, à consacrer toujours en pain levé. Ils font un petit pain rond d'un peu plus d'une once pesant, composé de farine, d'eau, de bled et de

vin, sur lequel ils apposent la marque qui est ici dessous.

Le pain ainsi marqué s'appelle *sebisqueri*, avant la consécration, et après la consécration, *nazeroba sazerebeli*. Ils appellent *nazili*, le viatique qu'ils donnent aux malades ; et les prêtres le conservent dans une petite bourse de toile, ou d'autre étoffe, qu'ils portent toujours attachée à la ceinture, comme nous le dirons plus bas.

Arcudius, *Concord. Eccles.*, lib. III, dit qu'*il est vraisemblable qu'au temps des apôtres on consacroit, tantôt avec du pain levé, tantôt avec du pain azyme*. Les latins imitent Jésus-Christ, qui consacra avec du pain azyme ; mais pour les Mingréliens, ils consacrent indifféremment toute sorte de pain. La composition de leur pain eucharistique, avec de la farine, du sel, du vin et de l'eau, est à la judaïque, parce que Dieu anciennement commandoit qu'il y eût du sel dans tous les sacrifices, *Lev. II. Quidquid obtuleris sacrificii sale condies*. Ce n'est pas la coutume de ces prêtres de mettre dans le calice un peu d'eau avec le vin. J'en ai pourtant vu quelques-uns qui y en

mettoient; et ayant un jour demandé à un papas, pourquoi il ne mettoit point d'eau dans le calice? il me répondit, *qu'il en mettoit quelquefois quand le vin étoit trop fort; mais qu'il avoit déjà assez à faire à porter le vin, le feu, la bougie et le sac des ornemens, sans porter encore de l'eau.* Je lui demandai de plus ce qu'il feroit si le vin étoit du vinaigre? Il me répondit qu'il consacreroit avec; mais qu'il ne le feroit pas avec de l'eau-de-vie, parce qu'elle n'étoit plus vin. Ces prêtres, pour imiter les Grecs, qui, après la consécration et immédiatement avant la communion, ont coutume de verser dans le calice un peu d'eau bouillante, en mémoire du sang et de l'eau chaude qui sortit du côté de Jésus-Christ mort; ces prêtres, dis-je, prennent une cuiller de fer qu'ils font chauffer à la bougie qui leur sert de cierge, ils y mettent ensuite un peu d'eau, et la jettent ainsi chaude dans le calice et communient ensuite. Ils ne savent pourquoi ils pratiquent cette cérémonie: ils disent que c'est leur usage; mais pourtant ils ne le font pas tous constamment.

Je me suis informé bien des fois avec toute sorte d'ecclésiastiques touchant la forme de la consécration; mais, sans en avoir jamais trouvé qu'un seul, lequel étoit un peu moins ignorant que les autres qui me l'ait su dire, il me dit que les paroles de la consécration de la chair, dite *marquerit*,

étoient telles : *Mighet Chiamei essi ars cors chiemit quentuis chale chili missa tevebelat Zodoat ;* et celles de la consécration du sang, dit *Maguaint*, les suivantes : *Suta Misganqua vesta esse ars Siseli chiemit quentuis chante chiti Zodoat.* Je demandai un jour à un de ces révérends hommes, si, après avoir ainsi consacré le pain et le vin avec les paroles susdites, le pain et le vin étoient véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ ? Il me répondit en souriant, comme si je lui eusse dit une plaisanterie (le terme italien de l'original est *una facetia*). *Qui mettra Jésus-Christ dans le pain ? comment y pourroit-il venir ? comment peut-il être aussi renfermé dans un si petit morceau de pain ? pourquoi voudroit-il quitter le ciel pour venir en terre ? On n'a jamais vu rien de semblable.* Je lui demandai de plus, si la messe seroit bonne, en cas que le prêtre eût oublié les paroles de la consécration ? Il me répondit, *pourquoi non ? Mais le prêtre qui oublie les paroles fait un grand péché.* A l'égard du point de l'intention, ils ne savent ce que c'est, comme gens qui célèbrent par coutume et pour quelque émolument ; et par conséquent, c'est à savoir si la consécration qu'ils font est valide ou non ? Je m'en remets aux docteurs.

Pour ce qui est du *nazili* ou viatique pour les malades, les Mingréliens font comme les Grecs,

en le consacrant une fois seulement l'année, le jour du jeudi saint, en mémoire de la cène de notre Seigneur. Mais au lieu que les Grecs le conservent dans un ciboire d'or ou d'argent, ou dans quelque autre vase décent, comme le rapportent Baronius et Arcudius, *Concord. Eccles.*, liv. III *de la Sainte-Eucharistie*. Ces prêtres colchéens le mettent dans une bourse de toile ou de peau, qui d'ordinaire est grasse et sale; la portant toujours attachée à la ceinture, et par-tout où ils vont, et quelque chose qu'ils fassent, même là où ils se comportent avec le moins de révérence et de respect, ni plus ni moins que si c'étoit une pièce de chair. Et, comme ils sont souvent ivres, ils se roulent alors à terre avec cette bourse à la ceinture, sans y avoir nul égard. Quand ils se déshabillent et se couchent, ils la mettent sous leur chevet avec leurs habits ou en un autre endroit. Quand il se présente quelque malade qui demande le viatique, ils le lui portent, ou bien s'ils ne se soucient pas d'en prendre la peine, ils l'envoient par celui-là même qui les est venu avertir, soit homme, ou femme ou enfant. Et parce que ce *nazili* (*) ou viatique qu'il envoie, est quelquefois un peu trop dur, selon qu'il est vieux fait; pour le faire avaler au malade, on le prend avec les mains pour le

(*) Ce mot est d'origine arabe, et semble désigner ce qui est nécessaire dans la *menzel* ou station des routes. (L-s.)

casser et réduire en petits morceaux sur un plat ou sur une pierre, sans se mettre en peine des miettes qui en tombent et de celles qui s'attachent aux mains, et le mettant dans un peu de vin le donnent à boire au malade, en priant l'image de ne le pas tuer. Quand ces gens boivent ainsi ce viatique pulvérisé, il en reste d'ordinaire la plus grande partie attachée à leur barbe, qu'ils portent fort longue et fort épaisse; mais cela ne leur fait point de peine, ils s'essuient avec la main, ou avec la manche de leur chemise, ou avec quelque autre chose.

Peu de gens prennent ce viatique, parce qu'on le tient de mauvais augure dans la maison du malade. C'est pourquoi, au lieu de le lui donner à prendre, on le jette dans le vin en une bouteille ou petite calebasse que l'on met dans un coin; et l'on observe ce qu'il devient, sur quoi on juge du succès de la maladie; car si le *nazili* va au fond de la calebasse, c'est mauvais signe, et que le malade mourra; s'il nage au-dessus, c'est signe du contraire. Ce *nazili* est fait de farine, de vin et de sel. Il n'y a point d'eau comme au pain eucharistique, parce, disent-ils, que s'il y en avoit, il ne dureroit pas toute l'année. Or, savoir si ce composé est matière propre à consacrer, et s'il est vrai pain; c'est de quoi je me rapporterai au jugement des savans. A la fin de l'année, les prêtres,

qui ont du *nazili* de reste, le portent sur l'autel et le laissent là, où les souris le mangent. Ainsi se consume ce saint viatique; et telle est la révérence en laquelle ils l'ont eu avec laquelle ils s'en servent : d'où il est facile de juger quelle est leur foi et croyance sur le sujet du saint sacrement (*).

CHAPITRE XV.

De la Pénitence.

CES peuples ont le sacrement de la pénitence qu'ils appellent *gandoba*. Ils appellent les péchés *zoggia*, la contrition *zodua*, l'attrition *sinanuli*. Ils savent tout cela; mais cependant ils ne se confessent point, non plus les séculiers que les ecclésiastiques, non pas même à l'article de la mort; et si quelqu'un entr'autres se résout à se confesser, il faut que *habeat in bonis* pour payer le confesseur. Il arriva un jour qu'un seigneur nommé Patazoluchia, s'étant confessé au catholicos, il lui donna cinquante écus; mais comme il voulut se confesser une autre fois, le catholicos ne voulut point recevoir la confession, disant *qu'il lui avoit trop peu donné la première fois*. On conte d'un autre gentilhomme, que s'étant confessé à un évêque, il lui fit présent d'un cheval et de

(*) On a vu, pag. 272, qu'ils ne croient pas à la *Présence réelle*. (L-s).

plusieurs autres choses. Cet évêque retournant chez lui avec ce présent, rencontra le fils de ce gentilhomme, et le remercia de ce que son père lui avoit tant donné. *Comment*, lui dit ce fils, *mon père a fait de si grands péchés, et il ne donne pas plus de chose à son confesseur? J'en suis honteux; mais je réparerai sa faute; et je vous promets de vous envoyer bien d'autres choses.* C'est qu'il croyoit que ceux qui font de plus grands péchés, sont aussi obligés à faire des présens plus considérables au confesseur. Il y a donc très-peu de gens en ce pays qui se confessent, et j'aurois presque dit personne. Et si quelqu'un le fait, ce qu'il fait est plutôt un sacrilége qu'une véritable confession; car il ne se confesse que de ce qu'il lui plaît, et cache la plus grande partie de ses péchés. De-là vient que quand ils font quelque méchante action, qu'ils trouvent eux-mêmes être un grand péché, ils la cachent, mais ils l'expient; selon ce que l'on tient communément chez eux, que quand on fait un grand péché, il faut faire une bonne œuvre pour l'expier. Leur bonne œuvre, c'est de consacrer une image ou de faire des présens à des images, comme des draps de soie ou de l'argent, avec quoi ils croient que leurs péchés sont effacés sans autre confession. Cette erreur est originaire des Grecs. Les évêques pratiquent la même chose, et tout le clergé dans

tout

tout l'Orient : ce qui vient de ce que les anciens canons suspendant des ordres, pour toujours, les clercs, qui vivent en adultère, ils ne se confessent point, de peur de se découvrir leurs péchés les uns aux autres ou de se rendre suspects, et ensuite d'être privés de leurs bénéfices. Ils auroient raison de craindre les suites de la confession, si ces canons parloient du tribunal intérieur de la confession; mais ils ne parlent que de l'extérieur.

A présent, ces révérends ecclésiastiques, au lieu de se confesser, vont se laver dans la rivière avant que de célébrer la messe, et prétendent satisfaire avec cela au précepte de la confession. Et semblablement quand ils doivent faire le sacrifice dit *sanctos*, où assistent plusieurs papas, ils vont tous se laver auparavant au fleuve; et durant une semaine, ils s'abstiennent de voir leurs femmes, avec quoi ils s'imaginent et se flattent qu'ils ont autant fait que s'ils s'étoient confessés. Une autre raison qu'ils ont de ne se pas confesser, c'est que tant les évêques que les prêtres ne gardent point le sceau de la confession, mais qu'ils parlent devant un chacun de ce dont l'on s'est confessé, s'en entretenant, même souvent, en présence du pénitent.

Les Mingréliens se persuadent, d'ailleurs, que pourvu que l'on ait son confesseur ou *monzguary*, comme ils l'appellent, il n'importe pas de se

confesser du tout; c'est pourquoi ils ont tous chacun le leur. Ils vont donc à quelque homme d'église, évêque, ou *bère* ou prêtre, il n'importe qui soit renommé pour sa vertu, pour son savoir et pour être bon chrétien. Ils lui portent un présent, chacun selon ses moyens, et le prient de vouloir être leur confesseur. Quant à lui, il reçoit le présent, et accepte la charge d'être leur confesseur; mais ils ne se confessent néanmoins jamais : et s'il arrive qu'ils tombent malades, ils envoient bien quérir ce confesseur, ou bien ils se font porter chez lui, mais ils ne se confesseront pas pour cela. Le plus de service qu'il leur rende, c'est de leur faire de l'eau bénite avec laquelle il les aspergera, puis de laver quelque image avec de l'eau qu'il donne à boire au malade en disant quelques oraisons. Les confesseurs ont par droit, lorsque leurs pénitens meurent, le cheval dont il s'est servi le dernier, ses habits, et tout ce qu'il avoit sur lui quand il l'est venu voir.

Ils font bien davantage, ces pauvres gens aveuglés par la cupidité insatiable de leurs ignorans évêques : ils vont, quand ils sont en santé, trouver, ou le catholicos, ou un évêque, ou leur confesseur, et se font donner par écrit l'absolution, tant des péchés qu'ils ont commis par le passé, que de ceux qu'ils commettront durant leur vie. Ces ignorans-là leur accordent et leur délivrent un acte d'absolution

de tous leurs péchés commis et à commettre sans confession préalable; mais comme ces sortes d'absolutions coûtent bien cher, il n'y a que les riches qui en obtiennent. Le patriarche de Jérusalem en donna une au prince qu'il acheta beaucoup. Quand quelqu'un a cet acte d'absolution et qu'il est malade à la mort, on le lui met à la main, et ils croient que cela suffit pour être sauvé sans confession ni autre cérémonie, ayant l'absolution de ses péchés entre ses mains. Telle est l'ignorance de ce misérable peuple, qui ne se confesse point. Quand on leur parle de se confesser, comme cela m'est arrivé plusieurs fois, ils répondent qu'ils n'ont point de péché. C'est qu'ils ne savent ce que c'est que péché, et en quoi il consiste, n'ayant personne qui le leur enseigne. Il arrivera quelquefois qu'un homme prêt de mourir formera un acte de repentance de ses péchés en général, sur-tout s'il a quelque religieux qui le lui suggère; mais ils meurent la plupart comme des bêtes. A quoi il faut ajouter que les prêtres ignorent la forme de l'absolution, et qu'ils ne savent faire autre chose auprès d'un malade, que de prier l'image qu'elle ne le tue point et qu'elle ne soit pas en colère.

CHAPITRE XVI.

De l'Extrême-Onction.

Je n'ai jamais pu découvrir que le sacrement de l'extrême-onction fût en usage parmi ce peuple. Je me suis trouvé chez plusieurs d'entr'eux à l'heure de leur mort, auprès desquels étoient des prêtres; mais ils ne leur administroient point ce sacrement. J'ai aussi interrogé là-dessus plusieurs de leurs clercs, tant moines que prêtres; mais ils m'ont tous répondu que l'onction de l'huile sainte ne s'administre que dans le baptême, duquel ils font consister toute l'essence dans l'onction de cette huile, que le catholicos fait comme nous l'avons observé ci-dessus. Il y a pourtant quelques gens qui, étant malades, font appeler un *bère*, lequel bénit un peu d'huile de noix ou d'olive, et en oint les malades; mais cela n'est pas l'extrême-onction ni les saintes-huiles.

CHAPITRE XVII.

De l'Ordre et du célibat des Prêtres.

Les évêques mingréliens ont conservé la mémoire de l'ordination, à cause du gain qu'ils

en tirent; car un catholicos ne consacre point d'évêque à moins de cinq cents écus. Un évêque n'ordonne point un prêtre que pour le prix d'un bon cheval; mais je n'ai jamais pu savoir de quelle manière ces gens sont promus aux ordres.

La loi du célibat a toujours été en grande estime chez les Grecs et chez les autres Orientaux; et afin qu'il ne se commît rien de déshonnête entre les ecclésiastiques, ils ont permis à leurs prêtres de se marier une fois en leur vie avec une fille vierge, avant que de prendre les ordres sacrés; laquelle étant morte, ils seroient obligés de vivre en veuvage. Mais ce révérend clergé de Mingrélie, faisant toujours mine de suivre les rites grecs, a trouvé moyen d'éluder la force de cette loi austère; car la même fille qu'un homme, qui se veut faire prêtre, épouse avant son ordination, il l'épouse de nouveau après l'ordination sans dispense de l'évêque, prétendant que l'ordination rompt le mariage. Or, si cette femme meurt, ils prétendent, qu'ayant pu se marier par dispense depuis leur ordination, ils le peuvent faire encore; et sur cela, ils passent à de secondes noces, et puis à de troisièmes et à de quatrièmes, et tant qu'ils veulent; les évêques ne leur en refusant jamais la dispense, mais la leur vendant bien cher; car il faut observer que la dispense pour de secondes noces coûte à un prêtre le double de ce

que la première lui a coûté, celle pour de troisièmes noces lui coûte le triple, et ainsi de suite; avec quoi l'évêque, qui ne songe qu'à tirer de l'argent, leur donne la dispense sans difficulté et sans s'informer si la femme est vierge ou non, si elle est veuve ou femme répudiée. Mais s'il arrivoit qu'un prêtre prît une seconde femme sans dispense de l'évêque, il seroit déclaré irrégulier, on lui raseroit la barbe et la couronne, et il seroit dégradé de la prêtrise; car il faut observer qu'ils ne croient pas que ce sacrement imprime de caractère indélébile, bien loin de-là, ils réordonnent les prêtres dégradés, comme s'ils n'avoient jamais reçu les ordres. Ils agissent, à cet égard, de même qu'à l'égard du baptême, que plusieurs se font redonner par des *bères*, comme si le premier qu'ils avoient reçu n'étoit pas assez bon. Il arriva un jour qu'un prêtre apercevant un jeune garçon qui lui enlevoit un cochon, il lui tira un coup de fronde qui le tua. Il fut aussi-tôt déclaré irrégulier, rasé, privé de son église et de son bénéfice; mais au bout de quelque temps, les amis et les présens qu'il fit, l'ayant mis dans les bonnes grâces du catholicos, on lui rendit son bénéfice; sur quoi on l'ordonna de nouveau, tout comme s'il n'avoit jamais été prêtre.

CHAPITRE XVIII.

Du Mariage.

Le sacrement de mariage, qu'ils appellent *gorghini*, se peut appeler en ce pays *un contrat de vente*, parce que les parens de la femme font marché avec celui qui la recherche, de la lui donner à certain prix, lequel est toujours bien plus grand pour une fille vierge que pour une veuve. Le marché étant conclu, l'homme se met par tous moyens à amasser ce dont il est convenu. Il prend les enfans de ses vassaux ou tenanciers, lesquels sont non-seulement ses sujets, mais comme ses esclaves. Il les mène vendre aux Turcs, afin d'avoir de quoi payer sa femme, laquelle demeure cependant toujours avec ses parens comme auparavant, mais où son futur époux a la liberté de l'aller voir de temps en temps; d'où il arrive quelquefois qu'elle est grosse avant les épousailles. Quand le mari a amassé ce qu'il a promis, le père de l'épouse prépare un festin solennel qui dure jusqu'au lendemain, où sont conviés ses parens et ses amis et ceux qui ont traité le mariage. L'époux, accompagné aussi de ses parens et de ses amis, y vient apporter ce qu'il a promis de donner pour avoir sa maîtresse, qu'il délivre à son père ou à ses parens

les plus proches, avant que de se mettre à table. Ils lui montrent en même temps le trousseau qu'ils ont préparé pour l'épousée, lequel est d'ordinaire équivalent au prix que l'époux donne pour avoir sa femme. Ce trousseau consiste en meubles et ustensiles de maison, en bétail, en habits et en quelques esclaves pour la servir, mais qui appartiennent au mari aussi-bien que le reste, à la réserve des habits et joyaux de l'épousée. Après le souper, qui ne finit qu'au jour, l'épouse accompagnée de ses plus proches parens, des conviés et des amis, est menée chez son époux avec les dons que son père et ses parens lui ont faits, et à son mari, selon leurs facultés. Ils font tout ce chemin en chantant et en sonnant des instrumens. Cependant, deux de ceux qui ont traité le mariage prennent les devans, allant à toute bride au logis de l'époux annoncer la venue de l'épouse. On leur y présente aussi-tôt un flacon de vin, du pain et de la viande; et eux, sans mettre pied à terre, prennent le flacon, et en caracolant dans les cours et à l'entour du logis, ils répandent le vin, en faisant des vœux pour une bonne paix entre les époux. Ils mettent ensuite pied à terre, mangent un peu, puis s'en retournent au-devant de l'épouse. Quand elle est arrivée au logis de son accordé, on la mène dans la salle où toute la famille a coutume de se rassembler, et où elle est alors rassemblée. Les amis entrent les premiers, puis les

parens, puis l'accordée, qui, en entrant, fait le salut accoutumé, qui est de ployer le genou en terre. Après, elle s'avance au milieu de la salle où est un tapis étendu, et dessus une cruche de vin et un chaudron de cette pâte cuite qui sert de pain. Elle renverse la cruche de vin d'un coup de pied, et prend à mains pleines de cette pâte qu'elle jette, à gros morceaux, par toute la salle. Cette cérémonie faite, on passe dans une autre chambre où le festin est apprêté. C'est-là la noce, chacun s'y assied selon son rang : on boit, on mange, on chante, et on passe ainsi tout le jour et toute la nuit suivante, jusqu'à ce qu'on soit si ivre, qu'on ne puisse plus demeurer assis. La noce dure ainsi d'ordinaire trois ou quatre jours, sans que les nouveaux mariés couchent encore ensemble, parce que la cérémonie du mariage n'est pas encore faite. Elle se fait toujours en secret et sans en dire jamais le jour, de peur, disent-ils, que les *magares* ou sorciers ne jetassent quelque sortilége sur les époux. Du reste, la cérémonie s'en fait en tout temps, soit de jour, soit de nuit, dans la cave ou à l'église, non pas dedans, mais à la porte seulement.

Le prêtre est là avec les mariés et le compère ou parrain, qu'ils appellent *megorghini*. Le prêtre tient en main une bougie allumée, et se met à lire. Il y a, tout joignant sur une table, deux couronnes faites de fleurs naturelles ou faites de soie, avec

des houppes pendantes de diverses couleurs ; une longue tavaïolle ou toilette, avec une aiguille et du fil, pour coudre ensemble les mariés ; et une coupe de vin avec des morceaux de pain.

Le parrain met la tavaïolle sur la tête des époux, et les cout tous deux ensemble par leurs habits. Le prêtre, cependant, continue toujours sa lecture sans s'arrêter. Le compère prend ensuite les deux couronnes, les met sur la tête des époux ; et de temps en temps, selon que le prêtre lit certaines oraisons, il les change et rechange, mettant sur la tête de l'épouse, la couronne qui étoit sur la tête de l'époux, et sur l'époux celle qui étoit sur la tête de l'épouse ; et cela par trois ou quatre fois. Le prêtre ayant fini la lecture, le parrain prend le pain et la coupe, rompt le pain en morceaux dont il met le premier dans la bouche de l'époux, et le second dans celle de l'épouse, et ainsi l'un après l'autre jusqu'à six fois ; il prend ensuite le septième morceau pour lui et le mange. Il leur donne de même à boire la coupe l'un après l'autre, à chacun trois fois, et boit le reste ; et puis ils s'en vont en paix.

Cette tavaïolle ou toilette sous laquelle les mariés sont debout, est pour marquer la pudicité et l'humilité ; ce qui vient des cérémonies des juifs, comme nous le voyons en Rebecca, *Gen. XXIV*, et comme le remarque saint Ambroise, *Ep. 11. liv.*

d'Abrah., chapitre dernier. Isidore, *liv. des Offices*. La couture des époux par leurs habits se faisoit anciennement avec deux fils tors ensemble, desquels l'un étoit blanc et l'autre rouge; et c'étoit pour signifier l'union conjugale qu'on ne doit jamais rompre par la répudiation ou par la séparation, comme le remarque Jacques Bonus dans son *Traité de la Religion chrétienne*, liv. XX, chap. 146. Mais ces peuples mingréliens en font la couture d'un simple fil, avec quoi ils représentent fort juste le peu de durée de leur union conjugale, se séparant et se répudiant fort légèrement. On voit fort souvent entr'eux un mari avoir deux femmes et quelquefois une troisième; la première servant de femme-de-chambre à celle qu'il prend ensuite : ce qui est une ancienne erreur des Juifs. Le pain et le vin dans le mariage est une cérémonie fort ancienne parmi les chrétiens, parce que les nouveaux mariés reçoivent la communion immédiatement après la bénédiction nuptiale. Mais ces peuples, qui ont perverti l'usage et le sens de tous les véritables rites des chrétiens, ont encore corrompu le sens de celui-ci, en donnant toute une autre interprétation; et cela, parce qu'ils font la cérémonie du mariage à toute heure du jour, aussi-bien après-dîner que devant, auquel temps ils ne peuvent plus recevoir la communion. Un prêtre me dit un jour que ce vin et ce pain que les mariés

buvoient et mangeoient ensemble, signifioient qu'ils devoient être également maîtres du boire et du manger; que la toilette dont ils se couvroient la tête, marquoit le lit nuptial; et que le parrain, mangeant et buvant ce qui en restoit, contractoit parenté avec les époux par cette action, et que c'étoit à lui à ajuster et composer tous les différends qui survenoient entre les nouveaux mariés, lesquels aussi ont une si grande confiance en ce parrain, que leur maison lui est ouverte et libre comme la sienne propre; et que quand le mari le trouveroit seul enfermé avec sa femme, il n'en auroit aucun soupçon : tant est grande la privauté avec laquelle ils vivent ensemble.

Quant à la foi conjugale, ils ne la gardent qu'autant qu'il leur plaît, comme nous l'avons observé, et particulièrement les grands; comme on l'a vu dans la personne du roi d'Imirette, qui répudia Tamar, sa première femme, laquelle se maria après peu de temps avec un autre seigneur, pour prendre la fille de Taïmuras Can, prince de Caket; et dans celle de Dadian, prince de ce pays de Mingrélie, qui répudia sa première femme qui étoit du pays des Abcas, de la famille de Tarassia qui est la souveraine, après lui avoir fait couper le nez et les oreilles sur quelques faux soupçons, et prit à femme la femme de son oncle, encore vivant, de la maison des Libardiens, l'enlevant par la force d'entre ses

bras. J'en pourrois encore donner bien d'autres exemples. Et le pis est que l'habitude de répudier ainsi sa femme est en usage, particulièrement parmi le menu-peuple. Il y en a qui ont deux ou trois femmes dans une même maison. D'autres les ont dans des lieux différens, afin qu'en quelque part qu'ils aillent, ils se trouvent toujours avec leurs femmes. Après tout, la plupart du monde en général, se contente d'une femme épousée, si ce n'est dans le cas de stérilité, ou que la femme fût une querelleuse éternelle; car, pour lors, ils disent que Dieu n'a point fait ce mariage, et qu'il ne veut point qu'il dure, parce que Dieu fait toutes choses bien. Qu'ainsi, puisque la femme est de méchante humeur, ou qu'elle ne fait point d'enfans, qui sont des choses méchantes, c'est un signe que Dieu n'a pas fait ce mariage, et par conséquent qu'il le faut rompre et épouser une autre femme.

CHAPITRE XIX.

De l'Office Divin.

Les offices divins et toute la lithurgie sont en langue géorgienne, ancienne et littérale, fort différente de la langue vulgaire qu'ils parlent ordinairement. Les caractères sont aussi différens, en ayant de deux sortes, les uns appartenant à la

langue vulgaire, dont ils se servent en tout ce qui regarde les affaires civiles; et les autres avec lesquels ils écrivent la sainte Ecriture, les offices divins, et tout ce qui appartient à la religion : ce qui fait qu'il n'y a que peu de gens qui l'entendent et la sachent lire. Ils ne l'entendent pas même entre les prêtres, qui, pour réparer ce défaut, apprennent une messe par cœur, laquelle ils disent en tout temps et pour tout sujet. Ce ne sont pas seulement les prêtres, qui ne savent ni lire, ni entendre l'Ecriture-Sainte, ce sont aussi les évêques; de quoi le peuple reçoit un très-grand préjudice, parce que, faute d'entendre l'Ecriture, ils tombent dans de grossières erreurs, non-seulement dans les choses de la foi, mais encore dans celles qui regardent les mœurs, étant très-certain, selon saint Hilaire *de Synodis*, que toutes les hérésies sont venues de l'Ecriture mal entendue. Il y a fort peu de Mingréliens qui sachent lire et écrire. Les femmes en savent beaucoup davantage; il y en a même quelques-unes qui se mêlent de faire les docteurs, et de parler de ce qui les passe : ce qui leur fait dire mille choses mal à propos. On peut fort justement leur appliquer ce que disoit autrefois saint Basile au chef de cuisine de l'empereur Valens : *Tuum est de pulmentis cogitare, non dogmata sacra et divina decoquere.* Les prêtres chantent rarement

l'office, ou, pour mieux dire, ils ne le chantent presque jamais; mais seulement les évêques et les bères ou moines le font quelquefois le matin, ou le soir, sur-tout dans le carême. Alors ils ont de coutume de faire deux chœurs, entre lesquels il y a un lecteur qui prononce à haute voix ce qu'il faut chanter. Ils changent de ton de temps en temps, à la manière grecque. Il faut observer qu'ils chantent ainsi, soit qu'ils soient beaucoup, soit qu'ils soient peu, quand ce ne seroit qu'un seul : ce qui vient qu'ils n'ont point de connoissance de la musique, n'ayant qu'un chant désagréable et mal accordant.

Le chant est fort ancien parmi les chrétiens, quoique de tout temps il y ait eu divers hérétiques qui l'avoient en horreur, comme, entr'autres, Julien l'apostat, au rapport de Rufin, liv. X, chap. XXXI de son histoire; mais les chrétiens, en dépit de lui, chantoient à haute voix. Moyse avec tout le peuple d'Israël, hommes et femmes, chanta la victoire qu'il remporta au passage de la mer Rouge, où les Egyptiens furent noyés, *Exod. XV, 1, 20.* Saint Basile, *Ep. LXIII*, dit que de son temps on chantoit communément dans l'église, dans tout l'Orient; mais l'église de Laodicée ordonna qu'il n'y auroit que les chantres qui chanteroient les psaumes dans l'église. Le concile d'Agat, chap. XXI, ordonne que chaque

jour on chanteroit des hymnes, d'où l'on connoît la nécessité, ou plutôt l'ancienneté du chant dans l'église. Ces peuples de Mingrélie, faute de maîtres pour les enseigner, ont changé l'usage du chant, et en abusent en chantant les hymnes, et la messe même dans leurs maisons particulières et dans leurs caves, contre la défense de Dieu. *Deuteron.*, XII, *Vide ne offeras holocausta tua in omni loco quem videris, sed in loco quem elegerit Dominus ut ponat nomen suum ibi.*

CHAPITRE XX.

Du signe de la Croix, et de la manière de prier.

Comme les Mingréliens n'ont point de caractère qui soit propre et particulier à leur langue, ils se servent du caractère géorgien, pour écrire, tant l'Ecriture-Sainte, que les autres choses appartenant à la religion : ce qui fait qu'ils savent presque tous le géorgien. Ils font le signe de la croix, comme les Grecs, portant la main du côté droit à l'épaule gauche, et en disant ces mots : *Zachelita mamizata*, c'est-à-dire *au nom du Père*, ils mettent la main à la tête; puis disant *dazizesta*, c'est-à-dire *du Fils*, ils la descendent à l'estomac; et puis disant *dazulisminda zata*, c'est-à-dire *du Saint-Esprit*, ils la mettent

premièrement

premièrement à l'épaule droite, et après à la gauche. Ils se servent de ces termes-ci pour dire la Sainte-Trinité, *Mama*, Père; *Zeda*, Fils; *Zulisminda*, Saint-Esprit; *Sameba erti Gomerti*, trois personnes et un seul Dieu. Ils font cette profession de bouche, mais ils n'en entendent point le sens. Ils font donc, comme je l'ai dit, le signe de la croix à la grecque, portant la main, premièrement à la droite, et ensuite à la gauche, pour confirmer par-là leur hérésie, que le Saint-Esprit est moindre, et qu'ainsi il le faut mettre à la gauche, abusant ainsi du mystère de la Sainte-Trinité, démontré en Isaïe, chap. XL, *qui appendit tribus digitis molem terræ*.

On peut dire que tous ceux qui croient et confessent la sainte église romaine, font le signe de la croix, en portant la main de l'épaule gauche à la droite, pour montrer qu'ils sont passés de la malédiction à la bénédiction; au lieu que ceux-ci, qui se sont retirés de la sainte église romaine, ont passé de la bénédiction à la malédiction. Il y en a peu, et peut-être pas un, qui sache que le signe de la croix qu'ils font, soit le signe du chrétien. Ils croient que ce signe, c'est de manger du cochon; et véritablement si c'étoit là le signe du chrétien, les Mingréliens mériteroient à juste titre le nom de Chrétiens, n'y ayant point de nation au monde qui mange tant de chair de

pourceau que celle-là. Il est quelquefois arrivé à nos RR. PP. d'expliquer le mystère de la Très-Sainte-Trinité à quelques-uns, qui sembloient y prendre assez de plaisir. Il y en avoit entr'eux qui le comprenoient, comme il paroissoit, tant aux applaudissemens qu'ils donnoient à leurs démonstrations, qu'à diverses questions qu'ils leur faisoient dans le discours Mais tout d'un coup ces étranges Mingréliens se mettoient à demander à ces pères, s'ils étoient chrétiens? s'il y avoit des chrétiens dans leur pays, et si l'on y mangeoit bien du cochon? Comme aussi s'il y avoit du vin, et si nous en buvions, estimant que l'essence du christianisme consistoit à boire du vin, par opposition aux mahométans, qui n'en boivent point. Ils font toujours le signe de la croix avant que de manger; et s'il y a un prêtre à la table, ils ne boiront point sans lui demander sa bénédiction auparavant, en lui disant: *Sandoba Patona*, c'est-à-dire *bénissez Monsieur*. A quoi il répond: *Guida Gomert*, c'est-à-dire *Dieu vous bénisse*. Ils ont ainsi souvent demandé la bénédiction à nos PP., non-seulement à table, mais en les rencontrant en chemin: et c'est la coutume de ce peuple, quand ils rencontrent quelques bères ou prélat, d'arrêter leur cheval, pour leur demander la bénédiction.

Ils font encore le signe de la croix, quand ils

vont se battre, quand ils entendent sonner la cloche, ou le bois sacré, pour dire la messe ; et quand ils éternuent, c'est alors la coutume, que ceux qui sont présens leur disent *Scalobà*, c'est-à-dire *la grâce de Dieu*, ou bien, *Dieu vous assiste ;* et eux se mettant la main au front, et pliant le genou, comme pour se prosterner, répondent : *A fascemi rozeba*, qui veut dire, *je vous rends mille grâces.* Quand ils vont en voyage, et qu'ils passent devant quelque église, ils s'arrêtent à la porte, et sans entrer dedans, ils font le signe de la croix ; et se tournant aux quatre coins, ils disent à chaque tour : *Dideba Gomers ;* c'est-à-dire *Dieu soit loué*, et continuent leur chemin.

Voici leur manière extérieure de prier Dieu : Premièrement, quand ils se lavent la face le matin, ils invoquent et ils louent le nom de Dieu, en disant *Dideba Gomers*, et autres semblables éjaculations. Après être habillés, ils sortent de la chambre, et en se tournant vers l'Orient, ils font deux ou trois signes de croix, répétant les mêmes choses, et puis ils font une inclinaison de tête, avec quoi leur prière est finie. Les chrétiens prioient ainsi anciennement, tournés vers l'Orient; et saint Basile, *liv. du Saint-Esprit*, chap. XXVII, dit que les apôtres l'avoient enseigné aux chrétiens. Il faut observer que les Mingréliens prient

toujours debout : ce qui n'étoit point en usage dans toute l'église ancienne ; mais tantôt les chrétiens prioient debout, et tantôt à genoux, comme le remarque Baronius, sous l'an 58. Ils prient aussi la tête découverte, ainsi que les gentils, qui adoroient leurs Dieux, étant couverts, au rapport de Plutarque. Saint Paul enseigne, dans *l'Ep. aux Cor.*, qu'il faut prier découvert. Ils mettent, en priant, la main au front, et en même-temps ils font une profonde inclinaison Après que leurs prières sont commencées, ils font trois fois le tour de l'église, en manière de procession, toujours en priant : ce qui est une pratique des anciens fidèles, comme nous le lisons dans saint Jérôme, *Ep. VII, XII et XXII*. Au reste, leurs prières sont un discours familier avec l'image devant laquelle ils s'arrêtent, ou à laquelle ils se sont d'abord adressés, lui disant de *leur donner une bonne santé, une bonne récolte* ; qu'*elle leur fasse trouver le larron qui les a volés*, et autres choses semblables. Mais ce qu'ils lui demandent principalement et avec une grande ardeur, c'est qu'*elle détruise leurs ennemis, et leur donne la mort.*

CHAPITRE XXI.

Des Sacrifices.

Les Mingréliens ont des sacrifices, qu'ils appellent *Oquamiri*, qui sont de trois sortes. Dans les premiers, on tue des bœufs, des vaches, des veaux, ou d'autres bêtes semblables; et on ne le sauroit faire sans un prêtre, lequel étant venu, fait quelques oraisons sur l'animal qu'on doit immoler. Il le brûle jusqu'à la peau, en cinq endroits, avec une bougie qu'il tient allumée; ensuite il mène la victime à l'entour des personnes pour le salut desquelles se fait le sacrifice, et puis on l'immole, on la tue et on la cuit, ou toute entière, ou la plus grande partie. Lorsqu'elle est cuite, on la met sur une table posée au milieu de la salle. Les gens de la maison et les conviés se rangent à l'entour, ayant une bougie allumée à la main; celui pour qui on a immolé la bête, se met à genoux devant cette chair, ayant aussi une chandelle allumée à la main, et le prêtre fait ses oraisons. Quand elles sont finies, celui qui offre le sacrifice, et ses parens avec lui, jettent un peu d'encens sur du feu qui est sur une tuile, ou autre chose, à côté de la victime; et le prêtre, coupant un morceau de la chair, la tourne sur la tête de

celui ou de ceux qui en font l'offrande, et leur en donne à manger. Alors tous les assistans s'approchent tout à l'entour d'eux, tournent leurs bougies à l'entour de leurs têtes, et puis les jettent dans le feu où est l'encens. Cela fait, ils prennent tous leurs places. Le prêtre est assis seul. Une bonne partie de la victime lui appartient : car de ce qui est cuit, il a les intestins entiers ; et de ce qui est crud, il a la tête, les pieds et la peau ; et c'est là son paiement pour la messe qu'il aura dite, pendant que la chair étoit à cuire. Chacun des assistans peut manger de cette chair tant qu'il veut, mais sans emporter rien de ce qu'on en a mis devant lui. Il n'y a que le prêtre seul qui puisse emporter, outre sa part, ce qu'il ne peut manger de ce qu'on lui a servi.

Dans les seconds sacrifices, où l'on immole seulement du menu bétail et des cochons, le ministère du prêtre n'est pas nécessaire, non plus que les bougies et que l'encens. On les fait pour la prospérité de sa famille et de ses parens. Cependant on ne laisse pas d'y inviter presque toujours le prêtre qui dit la messe, et est du festin en récompense.

Dans les troisièmes, ils offrent du sang, de l'huile, du pain et du vin. Ce sont les sacrifices des morts. Ils tuent sur leurs tombeaux, qui sont faits de bois de noyer, des veaux, des agneaux et

des pigeons, et répandent dessus l'huile et le vin mêlés ensemble. Outre ces sacrifices, ils en font un de vin seulement à table, tous les jours; car la première fois qu'ils veulent boire, soit chez eux, soit chez leurs amis, ils prennent une coupe pleine de vin; et avant que de la boire, ils saluent toute la compagnie, un à un, en faisant des vœux à haute voix pour la prospérité et le bonheur de chacun. Après ils se mettent à invoquer le nom de Dieu; et puis, en penchant la coupe, ils répandent un peu de vin, ou à terre, ou dans une autre tasse, et l'offrent à Dieu, à l'exemple du roi David, qui offrit ainsi l'eau de la citerne de Bethléem, qu'il avoit si ardemment désirée de boire, sans en vouloir goûter. *Paralip. XI, XVIII.*

Tous les autres sacrifices sont aussi à l'exemple des Juifs; car les deux premiers sont des sacrifices pacifiques, et le troisième est une libation. Ils font un autre sacrifice de vin en l'honneur de saint George. C'est qu'au temps des vendanges, ils emplissent une pitare d'environ vingt flacons, ou plus, ou moins, du meilleur vin, qu'ils offrent à saint George, en le mettant à part. Ils l'ouvrent et le boivent au temps ordonné, qui est à la Saint-Pierre, mais pas devant; et ils boivent plutôt de l'eau, que d'y toucher avant ce temps-là. Lorsqu'il est expiré, le chef de la maison prend de ce vin dans un petit vase, le porte à l'église

d'Issori (*), qui est celle de Saint-George, y fait son oraison, puis revient chez lui avec ce vase, entre dans la cave avec sa famille, et ils prient tous ensemble autour du tonneau consacré, ayant mis dessus auparavant un pain fait avec du fromage et des ciboules, ou des poireaux. Ils tuent après, ou un veau, ou un chevreau, ou un cochon, dont le père de famille verse le sang autour du tonneau; et après avoir encore prié, ils vont boire et manger.

Les Mingréliens font divers autres *Oquamiri*, ou sacrifices de pitares, ou grands vases de vin, à divers saints, dont ils ne boivent qu'au temps prescrit. L'un de ces sacrifices, qu'on appelle *Samicangiara*, est en l'honneur de saint Michel l'archange; un autre est en l'honneur de saint Quirice; un autre est appelé *Sangoronti*, et se fait en l'honneur de Dieu. Dans le premier sacrifice de ces trois-là, ils tuent un petit cochon et un coq. Dans le second, ils offrent un petit cochon et un pain, et invitent des étrangers à l'un et à l'autre; mais personne n'est invité au troisième. Ceux de la maison y assistent et y mangent seuls ce qu'ils ont sacrifié, qui est toujours quelque pièce de menu bétail.

Enfin ils ont, par-dessus tout cela, encore beaucoup d'autres sacrifices, durant l'année, que

---

(*) On lit [illegible] dans l'édition de 1711. (L-s.)

je passe sous silence, pour n'être pas trop long, et parce qu'ils sont tous semblables en manières et en oraisons, leurs oraisons ne se faisant qu'en buvant ou en mangeant. Quand le jour d'un de ces sacrifices est venu, ils disent qu'un grand jour est venu; mais ce jour-là n'est pas grand à la gloire et à l'honneur de Dieu, puisqu'ils ne l'emploient point à aller à l'église, à entendre la messe, à prier, à faire de bonnes œuvres, mais parce qu'ils le passent à boire et à manger, en priant Dieu qu'il les bénisse, et qu'il extermine leurs ennemis. Que s'ils vont à la messe, ils font d'abord un peu de révérence à l'image, avec un demi-signe de croix, la priant, comme ils font à l'ordinaire; après quoi ils caquettent, rient, chantent et bouffonnent, comme s'ils étoient dans la rue.

CHAPITRE XXI.

Des Fêtes.

Les fêtes de ces gens sont de différentes classes. Ils observent celles de la première, en s'abstenant de tout travail, comme de cuire du pain, et en allant à la messe; et celles-là sont le jour de Noël, qu'ils appellent *Christe;* le premier jour de l'an, qu'ils appellent *Kalende;* l'Annonciation, qu'ils nomment *Karebat;* le dimanche des Rameaux, qu'ils appellent *Bajoba;* Pâques ou

Tanapa; et le dimanche suivant, auquel ils donnent le même nom. Aux fêtes de la seconde classe, ils travaillent jusqu'à l'heure de la messe, que plusieurs vont à l'église, pour y faire la procession. Dans cette classe, sont les fêtes qu'ils appellent *Zcaricorchia*, qui est l'Epiphanie, auquel jour ils vont en procession à la rivière, en mémoire du baptême de Jésus-Christ au Jourdain, à pareil jour. *Pertoba Mersoba*, mots qui signifient, *oraison pour les yeux*, qui est la Saint-Pierre; *Marisina*, ou l'Assomption de la Vierge; *Gigi picchioani*, le jour des Cendres; et *Piavarisa magleba*, l'Exaltation de la Croix. Les fêtes de la troisième classe, desquelles ils ne font pas grand cas, et où ils travaillent tout le long du jour, sont *Tavisqueta*, la Décolation de saint Jean-Baptiste; *Cerit Zolaba*, la Transfiguration; *Guiercoba*, le jour du miracle du bœuf de saint George; *Cipias soba*, qui est la fête et la foire de Siporias, lieu de notre habitation. Outre ces fêtes, il y a plusieurs jours dans l'année, que ces peuples superstitieux observent avec soin, chacun selon sa dévotion particulière, étant d'eux-mêmes assez portés à s'abstenir du travail. Un de ces jours est le premier lundi de l'année et de chaque mois, qu'ils appellent *Archadi tutasca*, lundis nouveaux.

Mais le jour que l'on observe le plus solennellement en Mingrélie, est le premier jour de l'an,

parce qu'ils croient [illegible]-là dépend le bonheur des autres [illegible]s de l'année. Les ministres et les cou[illegible]ont quelque charge auprès du prince, [illegible]pour le jour de devant, passent la nuit aux environs du palais; et le lendemain matin, s'étant tous assemblés, le grand-maître de la maison porte la couronne du prince, couverte de pierreries; le maître de la garde-robe porte dans un bassin les plus beaux joyaux; l'échanson, la plus belle coupe; le chef de cuisine, la plus grande marmite; le grand écuyer mène le plus beau cheval; le chef des pasteurs, le plus beau bœuf; et ainsi, chacun selon son office, porte ou conduit ce qu'il y a de plus considérable en sa charge. Ils vont tous en forme de procession au palais du prince, et derrière vont tous les prêtres et les évêques, revêtus de leurs habits pontificaux, portant les images dans leurs mains, et chantant à haute voix, *Kyrie eleyson*. Ils se rendent au quartier du prince, où est la princesse, et plusieurs seigneurs et dames, somptueusement vêtues, ayant tous un cierge à la main, lesquels se rangent sur une ligne, pour voir passer la procession, et chacun touche à tout ce qui est porté et mené dans la procession, à mesure qu'elle passe devant lui, la couronne, les joyaux, la marmite, le bœuf, etc., croyant fermement que quiconque ne touche pas bien chaque chose, ne sera

pas heureux c[illegible] chantent le *Kyrie eleyson*, at[illegible] les portes du palais une branch[illegible], et en tous les endroits où ils passent. [illegible]ple, à l'imitation du prince, fait par-tout des processions semblables, chacun portant ou menant quelque chose de ce qu'il a de plus beau, et attachant à sa porte des branches de lierre. C'étoit autrefois une chose infame parmi les chrétiens, d'orner ainsi les maisons de branches d'arbre, comme le remarque Tertul., *de la couronne du soldat*, chap. III, à la fin : *Christianus nec domum suam laureis infamabit.* Martin Braccar, dans la somme qu'il a faite des synodes grecs, nous apprend qu'il fut défendu aux chrétiens de parer leurs maisons le jour des Calendes, avec des branches de laurier, de lierre ou d'autres arbres. Grégoire III le défendit à Rome ; et il y a un canon qui veut que tous ceux qui observent les calendes de janvier fassent trois ans de pénitence. Le sixième concile général renouvela cette peine. Tertullien, chap. XV ; *de Idol.*, dit que Dieu a défendu de couronner les portes des fidèles, et qu'il en a connu un que Dieu punit sévèrement pour l'avoir fait, parce que ces sortes de pompes étant bannies du christianisme, les gens n'avoient pas laissé de couronner ainsi leurs portes. Mais parce qu'il y en avoit qui avoient bien de la peine à s'en

empêcher, comme l'observe le même Tertul. : *Plures jam invenies Ethnicorum fores, sine lucernis et laureis, quam Christianorum*, on introduisit que ce qui se faisoit superstitieusement par les gentils, fût sanctifié par les chrétiens, à l'honneur de la véritable religion. Baronius, dans ses *Notes sur le Martyrologe Cal. Jan.*

Le jour de l'Epiphanie, qu'ils appellent *Schar corechia*, ils se mettent à manger une poule de bon matin, et à boire copieusement, en priant Dieu de les bénir. C'est d'ordinaire comme ils commencent le jour de toutes les fêtes, après quoi ils vont à pied ou à cheval à l'église. Le prêtre, vêtu de ses haillons sacerdotaux, les mène de-là en procession à la plus proche rivière, en cet ordre : Premièrement marche un homme portant la trompette dont nous avons parlé, dont il sonne de temps en temps. Il est suivi d'un autre qui porte une bannière, laquelle, en quelques églises, est toute déchirée, et en d'autres en assez bon état. Après celui-ci il en vient un autre, qui porte un plat d'huile de noix, et une courge ou calebasse, sur laquelle sont attachées cinq bougies en forme de croix ; et après lui un autre, avec du feu et de l'encens. En cet équipage, ils courent à la rivière aussi vîte qu'ils peuvent, et sans ordre, chantant *Kyrie eleyson*. Ils vont toujours si vîte, qu'ils sont souvent

obligés d'attendre long-temps le prêtre, qui, pour être d'ordinaire quelque vieillard, ne sauroit aller si vîte. Le pauvre prêtre étant arrivé tout crotté et d'ordinaire tout en sueur, ils le saluent avec des huées, en se moquant de lui d'être demeuré derrière, ayant laissé passer sa procession. Là-dessus ils se mettent à faire des railleries; et lui, sans s'en soucier, se met à lire quelques prières sur l'eau; et après avoir lu, il brûle l'encens, verse de l'huile dans l'eau, allume les cinq bougies qui sont attachées à la calebasse, laquelle il fait flotter sur l'eau comme une nacelle. Après il met une croix dans l'eau, et avec quelque goupillon il asperge les assistans, qui courent vitement se laver le visage, après quoi chacun s'en retourne, emportant une bouteille de cette eau chez soi.

Ils font une fête qu'ils appellent *Marsoba*, pour le mal des yeux, le jour de Sainte-Agnès, le 21 de janvier, dans une église dite *Moyse et Aaron*. Ceux qui y vont, portent chacun leur présent, les uns un peu de cire, d'autres de la corde, d'autres du fil, qu'ils mettent à la main du prêtre, qui le leur tourne sur la tête, et puis ils l'offrent à l'image, afin qu'elle les préserve du mal des yeux.

Ils font une fête le jeudi de la Septuagésime, qu'ils appellent *Caponoba*, auquel jour ils tuent

un bon ch[illegible] pour la prospérité de la famille, selon l'inst[illegible] de toutes leurs fêtes, qui ne consistent qu'à bien boire et bien manger. Le lundi de la Sexagésime, ils s'abstiennent de chair, ne mangeant que du fromage et des œufs, jusqu'au jour de la Quinquagésime inclusivement. Ils disent qu'ils font ce jeûne pour leurs morts. Le lundi suivant, ils commencent le carême, et ils fêtent ce jour-là.

Ils font la fête des quarante Martyrs, qui échoit le 10 mars. Et comme c'est en carême, pendant lequel ils ne mangent ni chair ni poisson, ils mangent du poisson ce jour-là, parce que c'est une fête solennelle. Les bères ont coutume de chanter dans les églises, plusieurs hymnes à la louange des saints martyrs; et pendant qu'ils chantent, ils mettent au milieu de l'église un seau plein d'eau, dans lequel il y a une croix carrée, sur laquelle ils mettent dix chandelles allumées de chaque côté, qui font quarante en tout. La prière faite, le plus ancien bère va au seau, y fait une profonde révérence; après quoi il prend une des bougies, et l'éteint dans l'eau, et les autres en font de même, jusqu'à ce que toutes les chandelles soient éteintes.

Ils solennisent le jour de l'Annonciation, et le dimanche des Rameaux, comme celui des quarante Martyrs, en mangeant du poisson ces jours-là.

De plus, le dimanche des Rameaux, le prêtre bénit des branches de buis, d'olivier ou quelques fleurs, et les distribue au peuple; mais cela n'est pas général, quelques-uns le faisant, et d'autres non. C'est la coutume du pays de fêter dans le lieu où une image doit passer, en s'abstenant de travail. Les habitans, revêtus de leurs meilleurs habits, vont au-devant de l'image, et lui présentent, qui, une corde, qui, un peu de cire ou de fil, que le prêtre fait tourner autour de l'image, et puis autour de la tête de l'offrant; et là où l'image passe la nuit, on s'abstient de tout travail dans cette maison, et dans tout le village ou bourg. Il y en a plusieurs, lesquels se sentant la conscience chargée de quelque vol, font un présent à l'image, en implorant sa miséricorde, afin qu'elle leur pardonne, et qu'elle ne se courrouce point contre leur famille. D'autres, qui ont volé quelque cheval, quelque vache, ou autre chose semblable, appréhendant la punition, ne veulent point que l'image vienne loger chez eux; et pour cela ils s'accordent avec ceux qui la portent, et l'ont en leur charge, moyennant un présent, qu'ils ne l'apporteront point chez eux, mais qu'ils la porteront loger ailleurs. Sur quoi ces prêtres ou autres qui portent l'image, lesquels sont gens fourbes et adroits, remarquant la crainte dans laquelle est le voleur, ne l'en quittent pas à bon marché;

marché : car, faisant semblant que l'image veut quelque chose de bien plus considérable, parce que le péché est grand (quoiqu'au fond ce soient ceux qui l'ont en garde qui ne se veulent pas contenter de peu de chose pour changer de logis), ils se font donner à peu près ce qu'ils veulent. Ainsi triomphent-ils de ces misérables, ne disant pas un mot de vrai. La fête de l'image de saint George se fait vers la mi-carême.

Le samedi saint, le prêtre va par les maisons pour les bénir, ce qu'il fait en aspergeant les salles et les chambres d'eau bénite; sur quoi on lui donne pour son droit un fromage ou des œufs.

Le jour de Pâques, le papas, avec d'autres prêtres de sa paroisse, passe toute la nuit dans l'église. Minuit étant venu, il commence à sonner la cloche et à battre le bois sacré, et de temps en temps ils sonnent tous. Quand le point du jour approche, ils sonnent de la trompette nommée *Oa ;* et cette nuit-là, tant les hommes que les femmes, se lèvent et s'ajustent le mieux qu'ils peuvent, et se mettent en chemin avant le jour, pour aller à l'église, prenant avec eux des œufs rouges ou d'autre couleur. Mais quoique ce soit avant le jour, les hommes ont déjà, pour la plupart, fait leurs dévotions ordinaires, qui

consistent à manger et à boire copieusement, mangeant quelques poules, et buvant à être demi-ivres. En cet état ils se rendent à l'église, avec tout le reste, au lever de l'aurore. Là, le prêtre donne à chacun une bougie, faite de toile cirée seulement, plus ou moins grosse, selon la qualité; mais à la cour, c'est le prince qui distribue lui-même les bougies de sa main, à tous ceux qui sont venus à l'église, et aux évêques même. Après cela, les femmes, séparées des hommes, se mettent en haie, hors de l'église, sous le porche, leurs bougies allumées, et puis le prêtre, ou le plus digne bère monte au clocher, et annonce au peuple, par trois fois, en criant de toute sa force, la résurrection de Jésus-Christ, par ces paroles : *Isminde Isminde Ocazo Ctis omadiri Ctiso Teusi zeliso oria galto qualdga Christi Dga ghigharodes ;* et le peuple lui répond : *Mardi Macarebels.* En même-temps chacun jette quelques pierres contre la muraille. Cela fait, ils font trois fois la procession autour de l'église, en l'ordre suivant : La trompette qui sonne de temps en temps, va devant, la bannière la suit; après vient le prêtre, puis le peuple, les principaux les premiers. Les femmes ne vont point à la procession, mais elles demeurent en haie au milieu du porche devant l'église. Le prêtre chante avec tout

le peuple, l'hymne suivant, qu'ils savent tous, parce qu'il est court.

Ad Gomaza scenza
Christe Maseovarsa
Angelosi ugualoth
Zeth satha scina
Da even masghirs
Given que Canusa
Tzeda Sinindis galiza
Di deba scenda.

Ils répètent cet hymne plusieurs fois. Après la procession, ils disent la messe, à laquelle ils assistent avec aussi peu de dévotion et d'attention que s'ils étoient dans une place, discourant, badinant, riant, et se donnant des œufs l'un à l'autre. La messe étant finie, ils font de nouveau trois fois la procession autour de l'église, comme nous l'avons dit, chantant d'autres prières. Ils s'inclinent ensuite, puis sortent de l'église, font un tour devant la porte, et s'en vont, au nom de Dieu, se donnant les bonnes fêtes les uns aux autres. A la cour, c'est la coutume de porter au prince, à la fin de la messe, un agneau rôti dans un bassin, lequel le met en pièces avec ses mains, et le distribue lui-même à toute sa cour, donnant à chacun un morceau, et c'est là leur communion pascale.

Le lendemain de Pâques, qui est le lundi, ils

font la fête pour les morts, en cette manière. Le matin, de fort bonne heure, ceux à qui il est mort, durant l'année, quelque proche parent, vont à sa sépulture, portant avec eux un agneau ; mais il ne faut point que ce soit d'autre animal, afin de le faire bénir et de le sacrifier. Le prêtre étant debout sur la sépulture, le bénit, en disant quelques oraisons, et tout aussi-tôt il l'égorge, et en répand le sang sur la sépulture du défunt, pour le repos de son ame. Cet abus s'est presque entièrement aboli entre les Mingréliens de la paroisse de Siporias, proche de laquelle nos PP. théatins ont leur église ; et cela, à force de leur faire connoître que cette pratique étoit une cérémonie judaïque, et non pas chrétienne. L'agneau étant tué, on en donne la tête et les pieds au prêtre, et on apporte le reste chez soi pour le faire cuire. A l'heure de dîner, ou un peu plus tard, ils se rendent tous à l'église, faisant porter avec eux, sur une charrette, de quoi faire le festin, à savoir leur table à manger, une chaudière de leur pâte, un panier plein de pain fait avec des œufs et du fromage, des œufs durs de différentes couleurs, et des fromages; un autre panier où est la viande; deux gros flacons de vin, plus ou moins. Ils mettent tout cela sur la sépulture ; le prêtre y donne sa bénédiction, et on lui donne, pour sa part, des œufs, du fromage et du

pain. C'est la coutume aussi de lui donner, par famille, quelques aunes de toile, ou une ou deux chemises. Ceux particulièrement à qui il est mort quelque parent cette année-là, sont plus libéraux que les autres, et font présent au prêtre de telles choses. Ils vont tous ensuite dans un pré qui est devant l'église, où ils se divisent en deux bandes, chacune se mettant à une table. Le prêtre est à une table à part. Avant qu'on mange, il donne sa bénédiction à haute voix. Ils se présentent les uns aux autres à manger et à boire, et s'en envoient d'une table à l'autre; et vers la fin du repas, une troupe se lève, et va, en chantant, saluer l'autre, qui lui répond en lui envoyant à boire et à manger. L'autre table se lève ensuite, et va saluer la première, où l'on fait les mêmes civilités. Sur le soir, les femmes d'un même quartier dansent et chantent ensemble à leur mode, jusqu'à la nuit, qu'ils s'en vont tous chez eux, au nom de Dieu.

Le jour de l'Ascension, qu'ils appellent *Amegleba*, ils font chez eux leur dévotion accoutumée, en tuant des porcs ou des poules, et en faisant bonne-chère. Chacun allume sa bougie, et met un grain d'encens dans le feu, priant Dieu de leur faire voir un autre jour semblable, et qu'il multiplie et bénisse les abeilles, afin qu'elles fassent beaucoup de cire et de miel. Le jour de

la Pentecôte, ils font aussi la fête de tous les Saints, qu'ils célèbrent à leur manière de manger tout le jour : ce qu'ils font extraordinairement ce jour-là, parce que le lendemain commence le jeûne de saint Pierre.

A la fête de ce saint, laquelle ils appellent *Petroba*, ils font dès minuit leurs dévotions ordinaires, en mangeant des cochons de lait ou des poules ; et lorsqu'ils entendent la trompette et la cloche, ils vont à l'église. Le prêtre dit la messe. Ils portent ce jour-là, dans des paniers, du pain, des poires et des noisettes sur la sépulture des morts, où le prêtre se rend après la messe, et donne la bénédiction aux viandes et aux personnes, lesquelles lui donnent chacun l'aumône ; après quoi plusieurs vont chez eux boire et manger, et les autres le font, ou dans l'église, ou proche les sépultures. Ils font tous, avant que de se retirer, un demi-signe de croix devant l'église. Il faut remarquer qu'ils ne mettent point leurs bœufs à la charrue, les dimanches, ni ne les font travailler à autre chose.

Le jour de l'Assomption de la Bonne-Vierge, lequel ils appellent *Marisina*, ils en commencent la fête au point du jour, par leurs dévotions accoutumées de boire et de manger. Leur repas est d'une jeune poule de l'année, laquelle ils oignent d'huile de noix, aussi de la même année.

Ils ne commencent qu'en ce temps-là à manger des noix nouvelles et des poules de l'année; et comme ils n'en mangent pas plus tôt, ils n'en vendent point non plus avant ce jour-là, disant qu'ils ne peuvent vendre de jeune volaille et de noix nouvelles avant les prières de la Saint-Pierre. Ces prières consistent à demander à Dieu de multiplier leurs poules, et ce sont particulièrement les femmes qui font ces prières-là. Ils bénissent aussi en ce même jour les champs et les prés : ce qu'ils font en prenant trois feuilles de ce grain qui leur sert de pain, avec une petite branche de fraisier, et un peu de cire dont ils font une manière de rameau, qu'ils font bénir par le prêtre dans l'église, et qu'ils portent ensuite dans un champ ensemencé, où ils le plantent au beau milieu, croyant que cela préserve sûrement les champs de tonnerre, de grêle et d'autres tels désastres. Ils font, en le plantant, quelques courtes oraisons, recommandant le champ à Dieu et à l'image; et enfin ils font un long repas dans ce champ même : car sans repas, ils ne croient pas qu'aucune dévotion soit utile ou efficace.

Ils ont une fête appelée *Elioba*, qu'ils célèbrent en l'honneur de saint Elie, prophète, lequel ils invoquent quand ils ont besoin de pluie, et pour avoir une bonne récolte; et pour l'obtenir plus sûrement, ils tuent des chèvres en l'honneur du

saint. C'est ce jour-là que l'on immole dans l'église de Siporias, paroisse de nos PP., une chèvre, que le prince de Mingrélie y a fondée à perpétuité pour cette fête, avec du pain et du vin à suffisance. Douze prêtres se rendent dans l'église, et y disent la messe ensemble ; après quoi ils mangent ensemble de même la chèvre et le reste, jusqu'à ce qu'ils soient bien ivres presque tous. Cette fête est au 30 juillet.

Le 14 septembre, il y a une antre fête à Siporias, avec une foire appelée *Sipiassoba*, qui dure depuis le lundi jusqu'au dimanche. Ils portent ce jour-là, dans l'église du lieu, l'image de saint George et celle des Saiselliens, tous avec des couronnes sur la tête. Comme il se trouve à cette fête un grand concours de peuple à cause de la foire, et beaucoup d'étrangers, qui sont la plupart des marchands arméniens, géorgiens et juifs, il s'y fait un grand trafic de toute sorte de denrées, de nippes et d'étoffes, que l'on troque contre des denrées du pays : ce qui produit beaucoup de présens à ces images de la part de ceux qui viennent seulement pour les prier. Mais ces présens ne sont pas de conséquence, ne consistant ordinairement qu'en corde, en cire et en fil. Quelquefois on leur donne aussi de l'argent. Il n'y a presque personne, dans tout le pays, qui ne vienne à cette fête. Il y a des années que les images

emportent plus de dix charrettes chargées de présens. Les prêtres sont pour lors bien occupés à dire la messe; mais comme *more Græcorum*, il ne s'en peut dire qu'une par jour dans une église; ils se trouvent quelquefois plus d'une douzaine à dire la messe, qu'ils disent tous ensemble, encore que les uns viennent après les autres, et quelquefois lorsque la messe est à moitié dite.

Le 21 d'octobre, ils font la fête du miracle que saint George fit dans leur pays, en faveur d'un payen étranger, qui étoit venu de plus de cent lieues loin, dont voici l'histoire. Du temps que l'église grecque étoit unie avec la latine, et que ce glorieux martyr faisoit beaucoup de miracles, ce payen, à qui on les racontoit, n'en pouvoit rien croire; et comme les chrétiens l'exhortoient à n'être pas obstiné, mais à croire ce que des gens lui en assuroient, il leur dit: je croirai les miracles que vous me racontez de votre saint, si, avant demain, il me fait apporter chez moi un tel de mes bœufs, qu'il leur marqua. Sur quoi le saint fit que la nuit suivante ce bœuf se trouva porté de plus de cent lieues loin dans cet endroit-là, qui est celui où est l'église qui lui est consacrée, au village des Issoriens, et où ce payen, à la grande consolation des chrétiens, reçut le baptême. On tua le bœuf, et on le partagea au peuple, qui étoit accouru en foule voir cette aventure miraculeuse.

Les Mingréliens, pour conserver la mémoire de ce miracle, fait au temps que la foi florissoit chez eux, obligent tous les ans, un peu avant la fête, un de ceux qui aspirent à la prêtrise, de dérober un bœuf, le plus beau qu'il peut trouver, pour et au nom de saint George, qui, dit-on qu'ils tiennent, enlève un bœuf tous les ans à pareil jour, et le pose au même lieu, en mémoire de cet ancien miracle. Ce qui fait que quinze jours auparavant il faut bien garder ses bœufs, parce que chacun, sous le nom de saint George, en dérobe où il peut, et toujours les plus beaux, en disant, *si saint George dérobe bien un bœuf, nous en pouvons bien dérober aussi*. Sur quoi chacun pense pouvoir dérober impunément. Il y a plusieurs Grecs et quelques-uns de nos PP. qui ont pris soin de découvrir de quelle manière se faisoit ce faux miracle du bœuf, ou pour mieux dire cette fourberie, veillant pour cela toute la nuit, et rodant à l'entour de l'église. Ils ont trouvé qu'on l'y fait entrer à l'entrée de la nuit, et qu'on le tire de dedans avec des cordes. La plupart des évêques savent la fourberie, et que ce prétendu miracle annuel est une pure imposture; mais ils conniveut pour entretenir la dévotion du peuple, lequel (chose qu'il faut observer) n'a garde de s'approcher de l'église la nuit du miracle, parce qu'on lui fait accroire qu'il mourroit, et que le

saint tue quiconque approche de son église, en ce temps-là. Il n'y a que celui qui a volé le bœuf et ceux qui le font entrer, qui sachent le mystère.

Cette église de Saint-George est dans le village des Issoriens, proche de la mer Noire, dans l'évêché de Bediel. Les peuples des environs l'ont en très-grande vénération, jusqu'aux barbares même. De sorte que les plus proches voisins de ce lieu, qui sont les Abras (Abcas), les Alanes, les Gighes et autres infidèles, n'osent l'aller piller, quoiqu'ils sachent bien qu'elle est fort riche, même en joyaux et en argent; les portes de cette église étant couvertes de plaques d'argent, sur lesquelles les images, tant du saint que de ses miracles, sont faites en bosse. Personne, cependant, comme je dis, n'ose voler cette église, de peur que le saint ne les tue cruellement. Cette crainte vient, entre les autres choses, de ce qu'il y a dans cette église de certaines piques, et un pieu de fer à deux pointes, en forme de flèches, si grosses et si pesantes, qu'un homme n'en sauroit porter une. Or, ils croient que le saint se sert de ces armes, et que c'est avec cela qu'il tue sur-le-champ quiconque fait un vol. La frayeur qu'ils ont de ces armes est telle, que quand le prêtre de cette église en porte quelques-unes dehors, ceux qu'il rencontre lui font autant d'honneur et de révérence que si

c'étoit l'image même du saint, tant ils ont peur d'être tués de ces armes.

La veille de la fête, le prince, accompagné du catholicos, des évêques et de toute la noblesse, se rend à l'église, et visite dedans, pour voir s'il n'y a point de bœuf caché, et puis il la ferme, apposant lui-même son sceau sur la porte; et le matin il revient avec la même compagnie, reconnoît son sceau, ouvre la porte de l'église, et y trouve le bœuf, qu'ils disent que le saint a dérobé cette nuit-là, et y a mis. Là-dessus tout le monde fait retentir l'air d'acclamations. Aussi-tôt un jeune homme, destiné à cet office, ayant une coignée à la main, apportée exprès, et qui ne sert à autre chose, traîne le bœuf hors de l'église, le tue et le coupe en plusieurs parts. Le prince prend la première; et la seconde et la troisième s'envoient par des courriers, l'une au roi d'Imirette et l'autre au prince de Guriel. On en donne ensuite aux seigneurs de Mingrélie, aux ministres du prince et aux bères, qui ne le mangent pas, parce qu'ils ne mangent pas de viande, mais qu'ils distribuent à leurs officiers et à leurs domestiques. Il y a beaucoup de gens qui mangent de cette chair sur-le-champ, avec grande ardeur et dévotion, ni plus ni moins que si c'étoit la communion; d'autres la salent et la font sécher au feu, espérant d'être guéris de leurs maladies, s'ils en mangent

lorsqu'ils sont alités. Quand on tue le bœuf, on observe soigneusement comment il est fait, et ses mouvemens, pour en tirer des augures. Par exemple, si le bœuf ne veut pas se laisser prendre, s'il se démène et bat des cornes, ils disent qu'il y aura guerre cette année-là; s'il est crotté, c'est signe de fertilité et d'abondance; s'il est mouillé, c'est qu'il y aura beaucoup de vin; s'il est roux, cela présage mortalité parmi les hommes et les chevaux; mais c'est un bon signe s'il est d'autre couleur : et quoique tous les ans ils soient trompés à ces prédictions, ils sont toujours aussi superstitieux et aussi crédules que devant.

Quant à la fête de Noël, ils disent comme nous, ce jour-là, une messe à minuit; mais c'est plutôt un festin qu'une messe : car comme ils ont tous un jeûne durant l'Avent, tant les séculiers que les ecclésiastiques, et que ce jeûne, chez eux, dure près de quarante jours, ils sont tous fort foibles et fort affamés : c'est pourquoi ils se mettent tous à minuit à tuer des poules et des chapons, à boire et à manger jusqu'au jour, en priant Dieu de leur faire voir d'autres Noëls : ce qu'ils appellent faire leurs prières et commencer les dévotions. Le matin, demi-ivres qu'ils sont, ils vont à l'église, en portant avec eux des paniers pleins de pain fait aux œufs et au fromage, du raisin, des pommes, des noix, des noisettes, et d'autres vivres qu'ils

déposent chacun sur sa sépulture, et vont entendre la messe. Lorsqu'elle est finie, et que le prêtre est déshabillé, il s'en va l'encensoir et le livre à la main, prier de sépulture en sépulture sur les fosses et sur les alimens qu'on a apportés. Chacun, cependant, allume sa bougie, et met deux grains d'encens dans son encensoir, après quoi il donne un pain au prêtre. Quelques-uns portent de plus des pigeons à la sépulture, dont ils répandent le sang sur la fosse, à l'intention des morts.

CHAPITRE XXIII.

Des saints Lieux qu'ils ont à Jérusalem.

CETTE nation a sa chapelle à Jérusalem, où l'on fait l'office en leur langue, mais à la manière grecque. Cette chapelle renferme le trou dans lequel fut plantée la croix de Jésus-Christ. Les cordeliers en avoient premièrement la possession; mais le sultan d'Egypte la leur ôta pour la donner à ces peuples, en récompense des services qu'ils lui ont rendus dans plusieurs guerres. Il y avoit autrefois quarante-sept lampes allumées dans cette chapelle; mais ces gens sont à présent si pauvres, qu'il n'y en a plus aujourd'hui. Ils ne souffrent pas que des catholiques y disent la messe, mais seulement qu'ils y fassent leurs prières. Ils ont un

autre lieu en garde, conjointement avec les Grecs, appelé communément *la prison du Sauveur*, lequel est sous un portique vers l'Orient, avec une citerne taillée dans le roc vif, qui n'est pas bien profonde. Ce lieu touche à la principale muraille de l'église. Il est de forme carrée, assez obscure, faisant face au mont Calvaire. Ils prétendent que Jésus-Christ attendit en cet endroit, ayant sa croix sur les épaules, que le trou où l'on devoit la planter fût fait. Ces deux nations de Grecs et de Mingréliens, à cause de leur commune pauvreté, n'entretiennent qu'une lampe en cet endroit. Il y a un commissaire de Terre-Sainte, député par le patriarche de Jérusalem, pour ramasser des aumônes pour les saints lieux susdits, tant dans l'Odisse ou Mingrélie, que dans le pays d'Imirette, qui est la Géorgie, et dans le pays de Guriel. Ce commissaire, qui est toujours un bère, est à présent le sieur Nicolas Nicéphore, moine grec de l'ordre de saint Basile, ayant le titre de *Jovarismama*, c'est-à-dire *père de la croix*. Il peut, comme le patriarche de Jérusalem, donner à un chacun la *Sandoba*, c'est-à-dire la bénédiction ou l'indulgence plénière : ce qu'il fait moyennant cinquante écus par personne. Ces peuples s'imaginent que, par le moyen de ces indulgences, ils sont absous de tous péchés, tant faits qu'à faire, durant leur vie. C'est pourquoi tous ceux

qui en ont le moyen, prennent ce *Sandoba*, écrit en géorgien, avec quoi ce député amasse beaucoup d'argent, qu'il envoie ensuite aux autres pères à Jérusalem.

CHAPITRE XXIV.

Des Commandemens de l'Eglise.

Il est tout-à-fait inutile de traiter ce sujet : car ces peuples vivent selon l'instinct naturel et selon les commandemens de leur prince. S'il mange de la viande les jours de jeûne, ils en mangent de même, disant que ce n'est pas un péché, puisque le prince le fait semblablement; s'il répudie sa femme, ou s'il en prend deux à la fois, chacun le fait aussi. Pour ce qui est d'aller à la messe les jours de fête, on a vu comment ils n'observent aucune fête, et que seulement le dimanche ils s'abstiennent un peu du travail. Ainsi ils ne vont guères à la messe ce jour-là; et ceux qui y vont, entrent dans l'église, font un demi-signe de croix, invoquant le nom de Dieu et de la Bonne-Vierge, et puis sortent de l'église, se tenant devant à discourir, et laissent dire la messe au prêtre. Cela se passe communément ainsi, excepté le jour de l'Annonciation, celui du dimanche des Rameaux, et celui de Pâques, que les hommes se tiennent dans

dans l'église, parce que les femmes sont dehors. Ils ne laissent pas de même de parler et rire, comme s'ils étoient dans un marché. Ils ont un peu plus de respect à la messe des fêtes et à celles où le prince assiste.........

Ici finit la relation du P. Zampi. Je n'y ajouterai autre chose, sinon que tout ce que j'ai pu remarquer dans les cérémonies religieuses et dans la créance des Mingréliens, est entièrement conforme à ce qu'il en rapporte.

Il faut que je dise un mot de leur deuil; c'est un deuil de désespéré. Lorsqu'une femme perd son mari ou un proche parent, elle déchire ses habits, elle se dépouille nue jusqu'à la ceinture, elle s'arrache les cheveux, elle s'enlève avec les ongles la peau du corps et du visage, elle se bat le sein, elle crie, hurle, grince des dents, écume, fait la furieuse et la possédée, dans un excès épouvantable. Les hommes témoignent leur douleur d'une manière aussi barbare; ils déchirent leurs habits, ils se font raser la tête et le visage, et ils se battent la poitrine.

Le deuil dure qu[illegible] jours, étant furieux les dix premiers, comme je viens de dire, et diminuant après successivement. Durant ces dix premiers jours, les proches du mort, et une quantité

d'hommes et de femmes, de toutes conditions, viennent le pleurer. Cela se fait en cette manière. Ces personnes se rangent en ordre autour du cadavre, et déchirées, comme j'ai dit, elles se battent des deux mains la poitrine, criant *Vaih, Vaih*. Les cris et les coups sont mesurés, et rendent un son effroyable. Tout cela forme une affreuse image de désespoir, qu'on ne peut regarder sans frémir. Il arrive tout d'un coup qu'on n'entend rien. Le deuil s'arrête et se tient dans un profond silence, et puis tout d'un coup il fait un grand cri, et se rejette dans ses premiers emportemens. Le dernier jour, qui est le quarantième, comme j'ai dit, on enterre le mort. On fait un festin à tous ses proches, à tous ses amis, à tous ses voisins, et à tous ceux qui sont venus le pleurer. Les femmes mangent à part, hors du lieu où sont les hommes. L'évêque dit la messe, et après prend de droit tout ce qui servoit à la personne du mort : son cheval, ses habits, ses armes, son argenterie, s'il en a, et les autres choses de cette sorte. Les deuils ruinent les maisons en Mingrélie : cependant on est obligé de les faire solennellement. L'évêque dit une messe des morts, par force, pour le grand profit qui lui en revient. On vient pleurer le mort par force, afin de vivre quarante jours aux dépens de ce qu'il a laissé. Lorsqu'un évêque meurt, c'est le prince qui lui fait dire la messe des morts, le quaran-

tième jour du deuil, et qui prend tous ses biens, hors les immeubles.

Voici ce que j'ai appris en Colchide, sur la nature du pays, sur les mœurs et sur la religion des habitans. Leurs voisins vivent et font comme eux, presque en toutes choses, si ce n'est que ceux qui sont plus proches de Turquie et de Perse, ont les mœurs plus douces et les inclinations plus équitables, au lieu que ceux qui sont plus proches des Tartares et de la Scythie, ont les mœurs plus barbares, et n'ont ni idée, ni extérieur de religion, et n'observent aucune loi. J'ai parlé des Abcas et des peuples qui habitent au bas du mont Caucase, et j'en ai dit tout ce que j'avois appris. Je dirai à présent ce que j'ai vu et ce que j'ai ouï de plus remarquable des autres pays voisins de Mingrélie. Ces pays sont la principauté de Guriel et le royaume d'Imirette.

Le pays de Guriel (*) est petit. Il confine du

(*) Gouria, suivant Guldenstædt, qui lui donne pour limites à l'orient le pays d'Imirette, au midi le Tchanoukh, à l'occident la mer Noire, et la Mingrélie au nord, etc. C'est un canton de la Géorgie dont le chef se nomme ou Gouriela -voit jadis du tzaar d'Imirette, mais il est aujourd'hui indépendant. On parle dans ce pays un géorgien entremêlé de beaucoup de mots tatars et étrangers. Les habitans professent la religion géorgienne et grecque; leurs maisons, leurs vêtemens, leurs mœurs, tout, en un mot, chez eux, est géorgien. Vers 1772, on comptoit en Gouria, cinq mille familles, qui composoient les sujets du Gouriel et des princes de sa maison. On trouvera de

côté du septentrion avec l'Imirette, et du côté d'orient avec la partie du mont Caucase que tiennent les Turcs. Il a du côté d'occident la Mingrélie, et au midi la mer Noire. Il s'étend le long de cette mer, depuis le fleuve du Phase jusqu'à un autre fleuve qui passe à un mille de Gonié, château tenu par les Turcs, éloigné du Phase de quarante milles seulement. Le pays de Guriel ressemble en tout à la Mingrélie, quant à sa nature et quant aux mœurs des habitans. L'on y a la même religion, les mêmes coutumes et les mêmes inclinations à l'impureté, au brigandage et au meurtre.

Le royaume d'Imirette est un peu plus grand que les pays dont je viens de parler : c'est l'Ibérie des Anciens. Il est enfermé entre le mont Caucase, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Guriel et la Géorgie. Sa longueur est de six vingt milles, sa largeur de soixante. Les peuples du mont Caucase avec qui il confine, sont les Géorgiens et les Turcs au midi, et au septentrion les Ossi et les Caracioles, que les Turcs appellent *Caracherhes* (*Qarah Tcherkès*), c'est-à-dire *Circassiens noirs*, pour les raisons que j'ai dites.

---

plus amples détails sur les districts qui composent la Gouria, tom. 1.er, pag. 410 et 411 des *Reisen durch Russland und im Caucasischen gebürge*. (L-s.)

Ce sont ces Caracioles ou Circassiens noirs que les Européens ont appelés *Huns*, et qui firent tous ces ravages en Italie et dans les Gaules, dont parlent les historiens, et entr'autres Cedrenus. La langue qu'ils parlent est mêlée de turc.

L'Imirette est un pays de bois et de montagnes comme la Mingrélie; mais il y a de plus belles vallées et de plus délicieuses plaines. On y trouve plus facilement du pain, de la viande et des légumes. Il y a des minières de fer. L'argent y a cours. On y bat monnoie (1). On y trouve des bourgs. Quant aux mœurs et aux coûtumes, c'est aussi la même chose qu'en Mingrélie. Le roi a trois bonnes forteresses, une appelée *Scander* (2), située sur le bord d'une vallée, et deux dans le mont Caucase, nommées *Regia* et *Scorgia*, toutes deux de très-difficile accès, étant bâties en des lieux que la nature a ingénieusement fortifiés. Le Phase passe devant. Le prince avoit, il n'y a pas long-temps, une autre forteresse bien

(1) Chardin ne s'accorde pas ici avec Guldenstædt. Ce dernier, qui paroît avoir très-soigneusement examiné ces contrées, assure que l'Imirette n'a aucune mine; qu'on y manque aussi de sel, comme dans la Kartulie; le vin, le froment et les pâturages y sont rares, et les habitans excessivement pauvres, etc. *Reisen durch Russland und im Caucasischen gebürge*. 1.er theil, seit. 389, 390. (L-s.)

(2) Notre voyageur passa depuis auprès de cette forteresse, en allant de Gori à Cotatis. (L-s.)

plus importante, appelée *Cotatis*, du même nom que tout le pays d'alentour, qui est peült-être celui que Ptolomée appelle *la région Cotatène*. Les Turcs en sont à présent les maîtres.

Le royaume d'Imirette a long-temps tenu sous lui les Abcas, les Mingréliens et les peuples de Guriel, après qu'ils eurent tous quatre ensemble secoué le joug des empereurs de Constantinople, premièrement, et puis des empereurs de Trébisonde, dont l'histoire remarque qu'ils se faisoient honneur du titre de *rois du fleuve de Phase*. Ces peuples se désunirent le siècle passé, et, depuis leur révolte, ils ont toujours fait la guerre entre eux. Les plus proches des Turcs ont recherché son assistance. Il les a d'abord protégés, et enfin il les a tous rendus tributaires l'un après l'autre. Le tribut du roi d'Imirette est de quatre-vingts enfans, filles et garçons, âgés de dix à vingt ans; celui du prince du Guriel est de quarante-six enfans de même sorte; celui du prince de Mingrélie est de soixante mille brasses de toile de lin faite dans le pays. Les Abcas avoient aussi été mis sous le tribut; mais ils l'ont payé peu de fois, et à présent ils ne le paient point. Le roi d'Imirette et le prince de Guriel envoient eux-mêmes leur tribut au pacha d'Akalziké. Un chaoux (*tchâoùch*) vint prendre celui du prince de Mingrélie. Lorsque je passai à Akalziké, on disoit que les Turcs vouloient

se mettre en possession de ces pays-là, et y mettre un pacha, ne sachant point d'autre moyen de remédier aux guerres continuelles qui les détruisent et les dépeuplent notablement. Les Turcs ne se sont pas souciés auparavant d'en prendre possession, parce qu'il est comme impossible d'y observer le mahométisme, par la raison que ces pays n'ont rien de meilleur que le vin et le cochon, dont la loi mahométane défend l'usage ; joint que l'air y est mauvais, qu'il n'y a point de pain, et que le peuple y est épars ; de façon qu'en quelque lieu qu'on pût bâtir des forteresses, chacune ne pourroit contenir dans le devoir que sept ou huit maisons. C'est pour ces considérations qu'ils ont laissé ces provinces en leur ancien état, et qu'ils se sont contentés qu'elles leur servissent de pépinière d'esclaves. Ils en tirent sept ou huit mille chaque année. Des égards et des obstacles à-peu-près semblables empêchent apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vastes plaines de Tartarie et de Scythie, et les pays immenses du mont Caucase. Si les peuples qui les habitent étoient ramassés dans des villes et en des lieux forts, on auroit bientôt trouvé la voie de les réduire et de les tenir sous le joug. Mais le moyen d'y tenir des gens qui changent de lieu tous les mois, et qui courent leur pays toute leur vie ? Je ne dois pas oublier que tous ces pays-là, qui ne

paient aujourd'hui tribut qu'au Turc, le paient de temps en temps à la Perse, selon que les monarques persans savent se faire craindre, en y envoyant des armées. Abas-le-Grand tira ce tribut exactement, et même sans peine, durant tout son règne, qui parvint jusqu'à l'an 1627. Et ce tribut consistoit aussi en enfans d'un et d'autre sexe, de même que la Colchide le payoit à la Perse, dans les premiers âges du monde. Chose fort remarquable, que dans tous les siècles ces régions maritimes de la mer Noire aient produit de si beau sang et en si grande quantité.

Le prince de Mingrélie qui règne aujourd'hui, est le huitième depuis qu'elle s'est révoltée de la domination d'Imirette. Ils s'appellent tous *Dadian* (*dâdyân*), comme qui diroit *chef de la justice*, de *dad* (*dâd*), mot persien qui signifie *justice*, d'où la première race des rois de Perse a été appelée *Pich-Dadian* (*), c'est-à-dire *la première justice ;* pour nous marquer que ce furent les premiers hommes que les peuples de

(*) *Pych-dâdyân*, les premiers équitables. Cette dynastie fut composée d'onze rois, et dura deux mille quatre cent cinquante ans, suivant le *djihân ârâ* publié par M. Ousselley, et d'autres histoires persannes. L'époque où elle commença est aussi incertaine que celle où elle finit. Malgré toutes les recherches et les conjectures des plus savans chronologistes et orientalistes, l'histoire des premiers temps de la Perse est tout aussi obscure que celle des premiers temps de toutes les autres nations civilisées. (L-s.)

ce grand pays établirent pour leur administrer la justice, et maintenir chacun en la jouissance de son bien. Le roi d'Imirette se donne le titre de *meppe* (*), c'est-à-dire *roi*, en géorgien. Le *meppe* et le *dadian* se disent tous deux descendus du roi et prophète David. Les anciens rois de Géorgie s'en disoient descendus aussi, et le kan (*khân*) de Géorgie en ses titres se dit de même issu de ce grand roi par Salomon son fils. Le roi d'Imirette se donne un autre titre encore bien plus fastueux dans les lettres qu'il fait expédier : il se qualifie *roi des rois*.

Dès que notre vaisseau eut pris port à la rade d'Isgaour, comme j'ai dit, j'allai à terre avec le marchand grec qui me conduisoit. J'espérois d'y trouver des maisons, un peu de vivres et quelques secours : cette espérance n'étoit pas mal fondée, puisque je voyois sept vaisseaux dans le port; mais je fus fort trompé, je ne trouvai rien de tout cela. La plage d'Isgaour (2) est toute couverte de bois.

---

(1) Ou *Mepe*, suivant Guldenstædt. (L-s.)

(2) La rade d'Isgaour, dans la mer Noire, est située vers le 43°. 30 latit., et le 57°. 50 long., suivant la *carte générale des pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne*, publiée d'abord à Londres avec un excellent mémoire. Le même ouvrage a été traduit et imprimé avec d'autres mémoires de mes savans confrères MM. de Sainte-Croix et Barbié du Bocage, en un vol. grand in-4.° Cette position est parfaitement conforme à celle que nous trouvons sur la carte du Caucase (*neue carte des Caucasus*), annexée

On y a une esplanade à cent pas du rivage, c'est un endroit qui en a deux cent cinquante de long et cinquante de large, c'est là le grand marché de la Mingrélie. Il y a une rue qui a de chaque côté une centaine de petites cabanes faites de branches d'arbres attachées les unes aux autres. Chaque marchand en prend une; il y couche, et y tient boutique des choses seulement qui se peuvent vendre en deux ou trois jours. Celles qu'on a achetées, et celles qu'on ne voit pas apparence de vendre incessamment se gardent dans le vaisseau, à cause du peu de sûreté qu'il y a à terre. Il n'y avoit autre chose en ce marché, ni pas une maison de paysan aux environs. Mon conducteur dit à quelques gens qui étoient venus au marché, d'apporter le jour suivant du gom : c'est ce grain dont l'on se sert au lieu de pain, du vin et d'autres provisions (*). Ces paysans le promirent, mais ils n'en firent rien. Je fus bien surpris et bien affligé de n'en point trouver, car les nôtres alloient finir, et de ne voir en ce marché que des esclaves enchaînés, et qu'une douzaine de gueux nuds,

---

au voyage de Guldenstædt, et d'après laquelle celle que nous venons de citer paroît avoir été calquée en grande partie. Sur cette carte, Isgaour et Sokoum Kaléh semblent être une seule et même forteresse. Isgaour, suivant la carte du cours de l'Araxe par M. Barbié, est l'ancien Dioscurias. (L-s.)

(*) Voyez ci-dessus, page 161. (L-s.)

l'arc et la flèche à la main, et qui faisoient peur : c'étoient les Douaniers. Mais ma surprise et mon affliction augmentèrent fort, apprenant que les Turcs et le prince de Guriel venoient en Mingrélie, que chacun prenoit les armes et commençoit la guerre en pillant les maisons de ses voisins, et en enlevant les personnes et le bétail par-tout où ils en rencontroient. J'avois fait un grand fonds sur les missionnaires théatins qui sont en Mingrélie, lorsque je pris la résolution d'y venir. Je m'assurois qu'ils auroient une maison où l'on pourroit être en sûreté, et qu'ils me feroient promptement passer en Perse. Leur maison est à quarante milles d'Isgaour par terre ; par mer il y en a cinquante-cinq. J'envoyai au préfet de la mission un exprès avec une lettre, où je lui mandois que j'étois venu en Mingrélie, et que j'allois en Perse pour des affaires d'importance ; que j'étois chargé pour lui de lettres de recommandation de l'ambassadeur de France, du résident de Gênes, du custode des capucins de Grèce et du facteur des théatins à Constantinople, et que je le suppliois instamment d'envoyer quelqu'un qui me donnât les ouvertures nécessaires pour faire mon voyage. Je pensois faire marché en argent avec l'exprès, mais il le fallut faire en toile. Mon conducteur accorda avec lui à deux pièces de toile bleue, à condition qu'il seroit de retour en deux

jours et demi. Ces deux pièces coûtoient quatre francs à Caffa. Je retournai au vaisseau fort triste et fort affligé de me trouver dans un pays où il n'y avoit aucuns vivres à acheter, où l'argent n'avoit point de cours, et où l'on ne trouvoit point de logis pour demeurer. Tant d'esclaves de tous âges, d'un et d'autre sexe, les uns enchaînés, les autres attachés deux à deux, ces douaniers et leur air brigand et assassin m'avoient rempli l'imagination de frayeur. Je fis ferme pourtant, et m'efforçai autant que je pus de dissiper toutes ces craintes.

Je n'en parlai ni à mon camarade, ni à mes gens. Je leur dis qu'on m'avoit promis des vivres, mais qu'il étoit bon néanmoins de ménager autant qu'il se pourroit le peu qui nous en restoit.

Le bruit de guerre dont j'ai parlé n'empêcha point les marchands de notre vaisseau de se débarquer le lendemain avant le jour; ils allèrent à terre, prirent chacun une cabane, et y portèrent des marchandises.

Le 18, à midi, mon conducteur vint au vaisseau m'apporter la réponse du préfet des théatins; elle étoit courte. Il me mandoit que dans deux ou trois jours il seroit au vaisseau avec une barque, et qu'il me serviroit de tout son pouvoir.

Le 19, sur le soir, un nombre de paysans qui se sauvoient, passèrent par Isgaour, et y donnèrent une furieuse alarme, racontant que les

Abcas, que le prince de Mingrélie avoit appelés à son secours contre les Turcs, pilloient et brûloient tout, et emmenoient les gens et le bétail, et qu'ils n'étoient pas loin du port. Chacun en un instant se mit à charger ce qu'il put dans les barques des vaisseaux. Il étoit tard; les vaisseaux sont à près d'un mille de terre; on n'y put faire que deux voyages. Chaque capitaine fit porter deux pièces de canon à terre. On les dressa aux avenues du marché, et toute la nuit on y fut sous les armes. Je ne puis exprimer la grande affliction où un si malheureux et un si subit accident me jeta. Je ne me sentois point de fermeté à tenir contre. Ce qui me désespéroit, c'est que le capitaine parla d'abord d'aller négocier chez les Abcas et chez les Cherkès, et puis de retourner à Caffa. C'étoit pour être trois mois sur mer et ne se retirer qu'à la fin de l'année. Le reculement de ma fortune que cette proposition me mettoit devant les yeux, le danger de périr, le manquement de vivres, l'impossibilité apparente d'en recouvrer; tout cela, dis-je, que je voyois distinctement, n'étoit pas néanmoins ce qui faisoit ma plus grande peine, c'étoit de voir le bien de mes amis, que je croyois échappé de la mer Noire et de la Turquie, exposé de nouveau à courir tous ces dangers, et moi réduit à essuyer les reproches et le mépris des gens, à m'entendre imputer pour

fautes les accidens inopinés, et pour imprudence les mauvaises rencontres du temps. Mon accablement augmenta par l'abattement de mes valets et par leurs imprécations, l'un contre la destinée, l'autre contre le pays où nous étions, l'autre contre les gens qui m'avoient mis en tête la mer Noire; en un mot, j'étois en une si profonde angoise, que j'y devois abîmer. Dieu, néanmoins, m'en tira par sa grâce; il me fortifia le courage. Je raffermis mes gens, mais leur patience ne duroit pas : c'étoit toujours à recommencer; car la faim que nous souffrions les rejetoit de temps en temps dans leurs emportemens brutaux.

Le 20, tous les gens de notre vaisseau et des autres qui étoient à la rade se rembarquèrent. Ils aimèrent mieux abandonner des laines, du sel, de la faïence et d'autres pareilles marchandises, que de s'exposer à être pris des Abcas, qu'on les assuroit être proches; ils l'étoient en effet : car à dix heures du soir nous vîmes tout le marché en feu, et le lendemain matin des gens y étant allés, ils ne trouvèrent plus que des cendres et des restes d'embrâsement.

Dès que notre monde fut à bord, je tâchai d'acheter d'eux du biscuit, du riz, du beurre, des oignons et des légumes secs. Personne n'en vouloit vendre, appréhendant qu'il ne fallût

retourner à Caffa; toutefois, à force d'argent, je tirai de divers marchands, soixante livres de biscuit, un peu de légumes, huit livres de beurre et douze livres de riz : c'étoit bien peu pour six personnes : le bon ménage le fit durer plus longtemps que je ne croyois. Il y avoit dans notre vaisseau du poisson sec en abondance : nous ne mangions presque d'autre chose. J'étois merveilleusement content, quand j'avois fait faire à mes gens un repas sans pain : je comptois cette abstinence pour une aventure de jour heureux.

Le 27, voyant que le préfet des théatins n'étoit point venu, et ne sachant ce que je devois attendre de sa part, j'exposai à mes gens le besoin qu'il y avoit qu'un d'eux l'allât trouver, parce qu'il n'y avoit que lui qui nous pût garantir des maux qui nous menaçoient, et nous tirer de ceux que nous endurions, et qui redoubloient chaque jour. Notre manquement de vivres et leur désespoir les persuadèrent plus que toutes mes raisons. Un d'eux s'offrit à aller trouver les théatins. Il y avoit alors à notre vaisseau une barque d'Anarguie : c'est un village sur le bord de la mer, qui n'est qu'à vingt milles de Sipias, lieu où demeurent ces religieux. Cette barque étoit venu charger du sel. Le valet que j'envoyois se mit dedans. Je lui donnai quatre ducats d'or, de l'argent, de la mercerie, et le chargeai de toutes les lettres

que j'avois pour le préfet des théatins. J'en usois ainsi, afin que la recommandation de tant de personnes, les unes de qualité, les autres de ses amis, le poussât à nous secourir dans la peine extrême où nous étions. Je la lui mandai fort amplement, le conjurant de m'aider s'il le pouvoit. Je lui mandois aussi que l'homme que je lui envoyois avoit de l'argent, dont je le suppliois de se servir; que je ne désirois de lui que sa peine, de laquelle encore je ne manquerois pas de lui tenir compte.

Le 4 d'octobre au matin, le valet que j'avois envoyé revint, amenant avec lui le préfet des théatins. J'ai déjà dit qu'il se nommoit don Marie-Joseph Zampi, et qu'il est de Mantoue. Je courus le saluer et l'embrasser. Voici la première chose qu'il me dit. « Dieu pardonne, Monsieur, aux gens qui vous ont conseillé de venir ici, le mal qu'ils ont attiré sur vous. Vous êtes arrivé dans le plus méchant et dans le plus barbare pays du monde; et le meilleur parti que vous puissiez prendre est de vous en retourner à Constantinople par la première commodité ». La joie que le P. nous avoit causée par sa vue, nous fut ôtée par ce discours. Je le menai dans ma cabane, et là, avec mon camarade, nous délibérâmes de ce qu'il falloit faire. Nous le remerciâmes d'abord de la peine qu'il avoit prise de venir de si loin. Il me

me dit qu'il seroit venu au temps qu'il avoit promis; mais que la guerre et l'irruption des Abcas avoient rendu les chemins si dangereux, qu'il n'avoit osé s'exposer. Je lui dis ensuite que les discours qu'il m'avoit tenus, en me faisant l'honneur de m'embrasser, me désespéroient, et que je le suppliois de me dire s'il ne venoit pas nous prendre, et nous emmener en sa maison. Il me répondit qu'il étoit venu pour nous servir en tout ce qu'il pourroit; qu'il nous meneroit chez lui si nous le désirions; mais qu'il étoit bien aise de nous faire connoître la nature du pays où nous voulions passer; qu'il n'y avoit point de pain, et que dans le temps présent on n'y trouvoit aucuns vivres; que l'air y étoit mal-sain, et le peuple si méchant, que cela n'étoit pas concevable. Je lui dis que nous avions une lettre de recommandation pour le prince de Mingrélie. Il me répliqua que ce prince étoit tout aussi méchant, un aussi grand brigand et aussi franc voleur que ses sujets. Il nous conta là-dessus qu'il y avoit trois ans que, revenant d'Italie, il apportoit beaucoup de présens pour ce prince, pour la princesse sa femme, pour le visir et pour les principaux de la cour, qu'il leur distribua; donnant presque tout ce qu'il avoit; que, bien loin d'être content, le prince envoya enlever le peu qu'il avoit gardé; et qu'encore qu'il soit son médecin, et de tous

les grands, le visir le fit mettre peu après dans un cachot, la chaîne au col et les fers aux pieds, pour avoir de l'argent, et qu'il ne se retira des mains de ce tigre qu'en lui donnant quarante écus. « Ce que je vous dis, Messieurs, ajouta-» t-il, n'est point du tout pour vous renvoyer, » c'est seulement pour vous informer du danger » où vous vous jetez, en mettant le pied en Min-» grélie. Si vous y voulez venir après ces aver-» tissemens, je ferai tout de mon mieux pour » bien conserver vos personnes et votre bagage, » et pour vous faire passer sûrement en Perse ».

Je ne délibérai point sur ce que ce P. nous représenta. Les maux dont on me menaçoit en Mingrélie étoient maux à venir, et j'espérois je ne sais sur quoi de les éviter. Ceux que je souffrois étoient présens, j'en avois l'imagination remplie et le cœur abattu. Je représentai au P. Zampi, que quelques malheurs qui nous pussent arriver en Mingrélie, ils seroient toujours moindres que ceux qui nous arriveroient en retournant à Caffa, et qu'ils nous feroient infailliblement périr. Je lui fis remarquer que nous n'avions ni provisions, ni vivres; que le vaisseau où nous étions étoit vieux; qu'il s'emplissoit journellement d'esclaves d'un et d'autre sexe et de tous âges, de sorte qu'on ne pouvoit déjà plus se remuer dessus; qu'il y venoit depuis le matin jusqu'au soir, grand nombre

d'Abcas et de Mingréliens qui l'emplissoient de vermine, et y apportoient une infection qui ne manqueroit pas d'engendrer la peste; que le vaisseau ne feroit de deux mois voile pour Caffa; que ce seroit alors la saison des tempêtes, et le temps que la mer Noire, cette mer si orageuse et si dangereuse, est le plus travaillée de bourrasques; que, supposé que nous arrivassions à Caffa, et s'il vouloit à Constantinople, ce ne pouvoit être de quatre mois, après quoi nous serions à recommencer, c'est-à-dire à rechercher un chemin pour passer la Turquie, et à courir de rechef le risque de ses avanies et de ses douanes; qu'enfin, durant toutes ces courses, nous serions tant de fois exposés à périr, qu'il valoit autant en courir le risque en Mingrélie, où il ne pouvoit être plus grand; mais où il pouvoit ne durer guères, n'y ayant que quatre journées de chemin à faire pour être en pays de sûreté.

Le P. Zampi ne rejeta aucune de mes raisons. Notre passage ne pouvoit que lui faire du bien en son particulier et à sa mission. Il ne parla plus que de nous emmener, et nous tirer entièrement du vaisseau. La barque dans laquelle mon valet l'avoit amené, étoit longue comme une felouque, mais plus large et plus profonde : on l'avoit fretée pour aller et venir; nous nous y embarquâmes avec tout notre bagage, et pour cent écus de denrées que

nous achetâmes au vaisseau. Le P. Zampi en fit l'achat. Je l'en avois supplié, parce qu'il savoit ce qui étoit de débit en Mingrélie, où, comme j'ai dit, l'argent n'a point de cours que comme une marchandise. Notre bagage ayant été embarqué avant midi, nous fîmes voile à l'heure même. J'étois ravi de joie de me voir hors du vaisseau, dont je ne pouvois plus sentir la puanteur, ni voir la vie et le commerce infame qui se faisoit dessus. C'étoit un cloaque et un cachot d'esclaves; tous les soirs on enchaînoit les hommes deux à deux, et les garçons aussi. Le matin on leur ôtoit les chaînes : c'étoit un bruit qui ne me laissoit point reposer, et un objet qui m'enfonçoit toujours dans la tristesse. On ne manquoit pas tous les matins de voir du feu en terre : c'étoit un signal qu'il y avoit des gens qui amenoient vendre des esclaves ou d'autres marchandises. On y envoyoit la barque. Ceux qui vouloient venir au vaisseau, se mettoient dedans avec leurs marchandises, venoient à bord et faisoient leur trafic. La guerre de Mingrélie fut favorable à nos marchands; car les Abcas leur apportoient à vendre le butin qu'ils avoient fait. Il vint un jour à notre vaisseau un Abcas de qualité, ayant une suite de sept ou huit hommes, qui sembloient tout-à-fait être les plus grands fripons du monde. Il amena trois esclaves. Ses gens étoient chargés de butin; entre

autres choses, ils avoient un cadre d'image tout d'argent. Je leur fis demander où étoit l'image, ils répondirent qu'ils l'avoient laissée dans l'église, et n'avoient osé l'emporter, de peur qu'elle ne les tuât.

Notre vaisseau avoit quarante esclaves, lorsque j'en sortis. Le capitaine et les marchands turcs et chrétiens les avoient troqués contre des armes, des hardes et d'autres denrées. Ils donnoient de ce que l'on vouloit, et le comptoient deux fois plus qu'il ne leur avoit coûté. Les hommes âgés depuis vingt-cinq ans jusqu'à quarante, ne leur revenoient qu'à quinze écus, et ceux qui étoient plus âgés à huit ou dix; les belles filles d'entre treize à dix-huit ans, à vingt écus; les autres à moins; les femmes à douze, les enfans à trois ou quatre. Un marchand grec, qui avoit une chambre près de la mienne, acheta une femme et son enfant à la mamelle, douze écus. La femme étoit de vingt-cinq ans; elle avoit les traits du visage admirablement beaux et un vrai teint de lys. Je n'ai jamais vu de plus beaux tétons, de gorge plus ronde, de teint plus uni : cette belle femme faisoit tout ensemble envie et compassion. Je disois en moi-même, en la regardant tristement : malheureuse beauté, vous ne me feriez ni compassion ni envie, si j'étois en un autre état, et si je ne me trouvois moi-même sur le point de tomber en de plus grandes misères, s'il s'en peut de plus

grandes que celles d'esclave. Ce qui me surprenoit, c'est que ces misérables créatures n'étoient pas abattues, et ne paroissoient pas sentir le malheur de leur condition. Dès qu'on les avoit achetées, on leur ôtoit les lambeaux dont elles étoient couvertes, on les vêtoit de linge et d'habits neufs, et on les faisoit travailler. On employoit les hommes et les garçons au service du vaisseau, les femmes et les filles à coudre. Ils paroissoient tous bien satisfaits de l'habillement et de la nourriture qu'on leur donnoit. Le travail étoit leur grande peine; il falloit souvent que le bâton les y portât. Ayant considéré, durant plusieurs jours, leur naturel paresseux aux uns et aux autres, au-delà de ce qu'on peut se l'imaginer, il m'entra dans l'esprit ce que je n'avois pu jusque-là y mettre, savoir, que les sérails fussent des prisons si paisibles et si délicieuses qu'on le disoit. Je compris alors que des créatures paresseuses à tel excès que ces femmes mingréliennes, que je voyois n'avoir pas de plus grand plaisir que d'être assises, la tête penchée sur les genoux, tout le jour entier, à moins qu'on ne les forçât de travailler; que ces sortes de femmes, dis-je, ne se pouvoient pas trouver mal à leur aise dans de beaux logis, avec de spacieux jardins, où on leur donnoit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, sans les mettre à rien faire. Il est vrai

que ce n'est que les plus belles femmes que l'on traite ainsi. On fait, au contraire, travailler les autres continuellement, et on les y force avec le bâton, comme je l'ai dit. Il me vint aussi dans l'esprit, qu'il falloit que du temps des républiques de Grèce, les femmes mingréliennes et circassiennes n'eussent pas la même estime de beauté au-dessus des Grecques, qu'elles ont à présent, puisqu'on ne lit pas qu'autre que Jason soit venu chercher des femmes en cette partie du monde, au lieu qu'on y accourt à présent de tous les endroits de l'Orient, et que le prix qu'on donne pour ces femmes, les peut faire passer raisonnablement pour des vrais toisons d'or.

Nous eûmes assez bon vent. Notre petite barque alloit à voile et à rames. Je m'entretins avec le P. Zampi, durant le voyage, des moyens qu'il falloit tenir pour ne point tomber entre les mains des ennemis, et n'être ni pillé ni assassiné des Mingréliens. La conversation se tourna ensuite sur les personnes dont je lui avois envoyé les lettres. Il me dit que celle de l'ambassadeur de France étoit le duplicata d'une qu'il lui avoit écrite l'année passée, pour avoir des attestations de la religion des Colchéens; il me la donna à lire: je la lus, et je fus surpris que, nous ayant été donnée pour lettre de recommandation, nous n'y fussions pas seulement nommés. J'appréhendai qu'il ne

vint à la pensée du P. Zampi, que l'ambassadeur n'avoit pas pour nous autant de bienveillance et de considération que je tâchois de lui faire croire. Cela m'obligea à lui montrer la lettre qu'il nous avoit fait l'honneur de nous donner pour le prince de Mingrélie; en voici la copie :

TRÈS-ILLUSTRE PRINCE,

L'empereur de France, mon maître, m'ayant commandé d'appuyer de sa protection vos intérêts à la Porte ottomane, dans toutes les occasions qui s'en présenteront, j'ai bien de la joie d'avoir le moyen, non-seulement de vous en assurer par cette lettre, mais encore de ce que les sieurs Chardin *et* Raisin, *qui en sont les porteurs, vous donneront les mêmes assurances de ma part. Vous m'obligerez de les croire; et par la considération que je fais de leurs personnes, de les appuyer et de les protéger en tout ce qui dépendra de votre autorité, pendant qu'ils séjourneront en votre cour, et lorsqu'ils voudront sortir de vos Etats pour passer en Perse. J'espère que vous leur accorderez volontiers cette grâce, et que vous y ajouterez celle de me croire,*

TRÈS-ILLUSTRE PRINCE,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE NOINTEL,

Ambassadeur pour Sa Majesté très-chrétienne l'empereur de France à la Porte ottomane.

Sur le minuit nous arrivâmes à l'entrée du fleuve Astolphe (1). Les Mingréliens l'appellent Langur (2). C'est un des grands fleuves de Mingrélie. Nous nous arrêtâmes là, et envoyâmes à Anarghie deux de nos mariniers prendre langue des ennemis, et voir si les gens n'avoient point fui, et ce qu'ils faisoient. Anarghie est un village à deux milles de la mer : c'est le plus considérable endroit de Mingrélie; il est grand de cent maisons; mais elles sont si éloignées les unes des autres, qu'il y a deux milles de la première à la dernière. Il y a toujours dans ce village des Turcs qui achètent des esclaves, et des barques pour les emmener. On dit qu'il est bâti à l'endroit où étoit autrefois une grande ville nommée Héraclée (3).

---

(1) Plus correctement Astelephus. Cet ancien fleuve est le même que l'Aztgou moderne, suivant M. Peyssonnel. *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube*, etc., pag. 61. Voyez en outre la note suivante. (L-s.)

(2) Plus correctement Engouri, ou le grand Engouri, suivant Guldenstædt. Voyez ci-dessus pag. 156 (note 3). Ce fleuve a son cours vers le sud-ouest, et se décharge dans la mer Noire. C'est peut-être le *Syngamis* des Anciens. Voyez Guldenstædt, *Reisen durch Russland*, etc. 1.er theil, seite 413, et la *Carte du cours de l'Araxe*, par M. Barbié du Bocage, dans la collection de Mémoires citée précédemment. (L-s.)

(3) J'ai vainement parcouru l'exemplaire du *Thesaurus Geographicus* d'Ortelius, enrichi de nombreuses notes manuscrites de Huet, dont j'ai déja parlé ci-dessus, page 145 (note 2),

Le 5, avant le jour, ces deux mariniers revinrent. Ils firent rapport que les Abcas n'avoient point fait de courses* proche d'Anarghie, qu'ils n'en avoient pas approché plus près de quinze milles, et que tout étoit là à l'ordinaire. Le P. Zampi fit promptement ramer, afin d'arriver de bonne heure au village, et de tout débarquer sans être vus de personne. Tout cela réussit à souhait. Nous allâmes loger chez un paysan des mieux accommodés du lieu; nous avions beaucoup de coffres, le plus grand étoit plein de livres. Le P. Zampi me conseilla de l'ouvrir dès que nous serions au logis, et de le tout vuider, faisant semblant de chercher quelque chose, afin que les gens chez qui nous allions ne s'imaginassent pas qu'il y avoit des trésors dans ces coffres, et publiassent que nous étions religieux, et que nous n'avions que des livres. Je suivis cet avis, et m'en trouvai bien. Les gens du logis demeurèrent étonnés de ne voir dans un si grand coffre que des livres, et je juge qu'ils se figurèrent quelque chose de pareil dans les autres.

Le 9, un théatin laïc nous vint voir : c'étoit le médecin et le chirurgien de toute la Mingrélie.

---

et je puis assurer que parmi les nombreuses villes de ce nom mentionnées dans cet ouvrage, il ne s'en trouve pas une située dans l'endroit indiqué par notre voyageur. Pline parle d'un fleuve nommé Héracleum, qui arrose la Colchide. (L-s.)

L'accès que son art lui donnoit chez le prince et chez tous les grands lui avoit merveilleusement enflé le cœur. Il ne considéroit ni le P. ni préfet, et ses actions et ses discours avoient un faste insupportable. Je le reçus et le traitai comme sa vanité le désiroit. Il me donna mille assurances de protection et de secours, et me promit fort de nous apporter des nouvelles du départ des Abcas, dès qu'il en seroit bien assuré. Il n'y manqua point; il vint le 13 nous donner cette bonne nouvelle. Il nous dit que le jour précédent il s'étoit trouvé chez le prince, lorsqu'on la lui avoit apportée. Il nous conta aussi que les Abcas avoient emmené douze cents personnes, beaucoup de bétail et beaucoup d'autre butin; qu'ils avoient saccagé la maison d'un sujet des théatins, et pris trois de leurs esclaves; que le prince avoit envoyé deux gentilshommes au prince des Abcas, lui faire des plaintes et des menaces sur sa perfidie, de ce qu'étant venu en Mingrélie, sous promesse et serment de la défendre contre les Turcs, il avoit employé ses troupes à la saccager et à la piller, et s'en étoit après retourné sans rien faire en sa faveur. Après qu'il m'eut bien conté des nouvelles, il dit au P. Zampi que nous pouvions tous aller en leur maison à Sipias, et que le prince et le catholicos lui avoient ordonné de me dire et à mon camarade, que nous étions les bien

venus, et qu'ils nous donneroient des hommes et des chevaux pour nous mener en Géorgie. Nous résolûmes de partir le lendemain.

Pendant que je demeurai à Anarghie, je ne souffris point de disette; on trouvoit des volailles, des pigeons sauvages, des cochons et des chèvres. Mes gens troquoient cela contre de la toile, des aiguilles, de l'encens, des peignes et des couteaux. Ils avoient les denrées à assez bon marché. Le vin étoit en abondance, c'étoit le temps de vendange; je ne manquois que de pain. Il y avoit à Anarghie une dame de qualité qui s'étoit depuis peu retirée là; elle étoit veuve, son mari avoit été visir du prince. Le P. Zampi me mena chez elle. Je lui fis un présent de ces menues denrées. Elle, pour m'en récompenser et pour en attirer d'autres, m'envoyoit tous les jours un pain de demi-livre, avec quelque autre régal. Un jour c'étoit du sanglier, un autre jour un pain de cire, un autre un morceau de miel, un autre un faisan; et m'envoyant cela, elle me faisoit toujours demander quelques bagatelles, couteaux, ciseaux, ruban, papier; ainsi elle se faisoit payer de ses présens au double. Un jour elle me vint voir, et me fit beaucoup de caresses, et encore plus de demandes. Ce commerce me déplaisoit, je l'entretenois néanmoins pour avoir du pain, ne sachant où en recouvrer ailleurs.

Le P. Zampi me faisoit passer pour capucin. Il disoit que j'allois trouver les capucins qui sont en Géorgie; que je m'étois travesti pour n'être pas reconnu en Turquie, et pour passer avec plus de facilité. Afin d'appuyer ce déguisement, il m'avoit exhorté à m'habiller misérablement, et à faire le pauvre en toutes occasions. Je jouois assez bien mon personnage; mais la conduite de mes valets empêchoit qu'il n'imposât. Ils rompoient mes mesures par la cuisine qu'ils faisoient. Ils achetoient tout ce qui se trouvoit bon à manger, quelque prix qu'on en voulût; en un mot, ils se payoient avec excès des disettes passées; et cette dépense faisoit penser aux gens que je n'étois pas si pauvre qu'on disoit.

Le 14, deux heures avant jour, nous partîmes d'Anarghie, nous fîmes deux lieues remontant le fleuve Astolphe, après quoi nous débarquâmes notre bagage, et le mîmes sur six petites charrettes. Des provisions que le P. Zampi avoit achetées, en remplissoient deux autres. Ces huit charrettes chargées firent un furieux éclat. On n'est pas accoutumé en Mingrélie de voir tant de bien à-la-fois. En moins de deux jours tout le pays fut informé qu'il étoit arrivé des Européens, qui avoient plein huit charrettes de bagage. On contoit cette nouvelle avec des particularités qui nous attirèrent beaucoup de malheurs, comme je dirai.

Nous fîmes quatre lieues et demie par terre, et nous arrivâmes à Sipias, au coucher du soleil.

Sipias est le nom de deux petites églises, dont l'une est paroisse de Mingrélie, et l'autre appartient aux théatins; elle leur a été donnée avec le clos où les deux églises sont enfermées. Ce clos est grand; ils y ont bâti plusieurs corps-de-logis de charpente, à la façon du pays. Les uns ont un bas et un étage, les autres n'ont que le bas. Chaque religieux a un de ces logemens pour demeurer, de manière qu'ils sont tous séparés. Les plus petits logis sont remplis de leurs esclaves, et de deux familles de paysans de leurs sujets.

Les théatins vinrent en Mingrélie, l'an 1627. Ils y furent reçus comme médecins. Le prince qui régnoit alors étoit puissant: on lui représenta que c'étoit le bien et l'avantage de son pays qu'il s'y établît des gens qui savoient un art si utile à la conservation de la santé. Il leur fit accueil, et il leur donna la maison qu'ils ont, des terres, et quantité de paysans pour les labourer, et pour entretenir leur famille de vin et de grain. Vingt-un ans auparavant, les jésuites de Constantinople avoient envoyé deux de leurs confrères en ce pays-là; mais ils y moururent si tôt que cela fit peur aux autres: aucun d'eux n'y a plus voulu retourner. Les théatins avoient, les années passées, des maisons en Tartarie, en Géorgie, en Circassie

et Imirette ; elles se sont toutes détruites ; ils ont abandonné ces lieux, voyant qu'on n'y vouloit pas recevoir la religion romaine, et que la médecine dont ils faisoient profession les accabloit. Ils m'ont assuré plusieurs fois qu'ils auroient, il y a long-temps, laissé pareillement celle de Colchide, pour les mêmes considérations; mais qu'ils s'y tenoient pour l'honneur de l'église romaine, qui se faisoit une gloire d'avoir des gens par toute la terre, et pour l'honneur de leur Ordre en particulier, qui, n'ayant plus que cette seule mission au monde, décheroit d'estime s'il ne la pouvoit entretenir.

Il y avoit quatre théatins à Sipias, lorsque j'arrivai, trois prêtres et un laïc (*). Les prêtres exerçoient la médecine, le laïc la médecine et la chirurgie. Il avoit été dans le monde, chirurgien de profession. Les théatins disent que le profit spirituel qu'ils font dans ce pays-là est de baptiser les enfans, n'y en ayant point qui soient baptisés, ou qui ne le soient mal. Hors cela, ils avouent qu'ils ne font rien auprès des Mingréliens, qui, bien loin, disent-ils, d'embrasser le rite romain, croient que les Européens ne sont pas chrétiens,

(*) En 1701, lorsque Tournefort voyageoit en Géorgie, il n'y avoit plus qu'un théatin en Mingrélie; maintenant il n'y en a plus. (L-s.)

parce qu'ils ne leur voient pas observer tant de jeûnes, ni si rudes qu'eux, et qu'ils ne craignent pas les images. Les propres esclaves des théatins ne veulent pas communiquer avec eux dans les cérémonies religieuses; et ils m'ont dit qu'ils n'avoient jamais pu en élever aucun à servir la messe. Je leur ai vu plusieurs fois baptiser des enfans; ils donnent le baptême à tous ceux qu'ils trouvent dans les maisons où ils n'étoient venus de long-temps, et où ils ne se souvenoient point d'avoir administré ce sacrement. J'ai demeuré plusieurs jours avec le préfet des théatins, en divers lieux de Mingrélie, et j'ai vu plusieurs fois la manière dont ils baptisoient les enfans. Lorsqu'on lui en amenoit quelqu'un malade pour le voir, il faisoit venir de l'eau, disant qu'il avoit besoin de se laver les mains. Il les lavoit, et sans les essuyer, il touchoit du bout du doigt le front de l'enfant, en faisant accroire que c'étoit pour reconnoître sa maladie.

Il baptisoit les enfans qui se portoient bien, secouant sur eux ses mains en les lavant, comme par manière de badinerie. La première fois que je lui vis faire cela, je remarquai qu'il parloit entre ses dents, sourioit et me regardoit. Je lui demandai ce qu'il faisoit : je viens de baptiser ces enfans, me dit-il : c'est leur bonheur que nous soyons venus dans cette maison. Je lui demandai quel

quel nom il leur avoit donné. Je ne leur en donne point, répondit-il, car souvent je ne sais si je baptise mâle ou femelle, le nom n'est pas nécessaire : il suffit de jeter une goutte d'eau sur l'enfant, et de faire mentalement la forme du baptême. Au reste, les théatins sont très-misérables en Mingrélie ; on les pille, on les maltraite, on n'a pour eux ni respect, ni considération, sinon quand la maladie ou quelque blessure réduit à avoir besoin de leur assistance.

Le 18, la princesse de Mingrélie vint chez les théatins. Le préfet l'alla promptement recevoir. On appelle les princesses de Mingrélie et celles des pays voisins, *dédopale*, c'est un mot géorgien qui signifie *reine*. Elle étoit à cheval ; elle avoit environ huit femmes et dix hommes à sa suite, avec des gens à pied autour de son cheval. Ce train étoit fort mal vêtu et fort mal monté ; elle dit au préfet qu'elle avoit appris que la provision qu'on leur envoie tous les ans de Constantinople étoit venue, et qu'il y avoit des Européens dans sa maison qui avoient apporté un grand bagage ; qu'elle s'en réjouissoit, et désiroit les voir pour leur dire qu'ils étoient les bien venus. On m'appela aussi-tôt pour la saluer. Le P. Zampi me dit qu'il lui falloit faire un présent ; que c'étoit la coutume de payer de quelque don les visites du prince et de la princesse. Je lui dis que je la

supplirois de vouloir bien attendre que je lui en portasse un à son palais ; elle accepta le délai. On lui avoit dit que je parlois turc et persan. Elle fit venir un esclave qui savoit bien le turc, et me fit mille questions sur ma qualité et sur mon voyage. Je disois que j'étois capucin, et je parlois et j'agissois toujours en religieux; mais il ne me parut pas que S. M. le crut, car la plupart de ses questions étoient sur l'amour. Elle me faisoit demander si je n'en sentois point, si je n'en avois jamais senti; comment il se pouvoit faire qu'on n'eût point d'amour, et qu'on se passât de femme. Elle poussoit cet entretien avec un merveilleux plaisir : toute sa suite s'épanouissoit là-dessus; pour moi qui me désespéroit, j'eusse voulu que la princesse et sa suite eussent été bien loin de moi. Je craignois à tout moment qu'elle ne fît piller le logis, ayant demandé à trois reprises de voir ce que j'avois apporté, et la provision des théatins. On la leur envoie annuellement de Constantinople, comme j'ai dit, consistant en denrées de plusieurs sortes. Ils sont obligés d'en faire part au prince et à la princesse, au visir et aux principaux gentilshommes du pays. Le P. Zampi lui promit de lui porter le lendemain le présent accoutumé, et que je lui en porterois un aussi; elle s'en alla, grâces à Dieu, avec cette assurance.

Le 19 au matin, elle m'envoya inviter à dîner,

j'y fus avec le P. Zampi et un autre théatin. Elle étoit à une maison à deux milles seulement de la nôtre. Elle ne demeuroit pas avec le prince; il ne la pouvoit souffrir, et la haïssoit à mort. On la lui a fait épouser par force. Je la trouvai dans un plus bel ajustement qu'elle n'étoit le jour précédent; elle étoit fardée et s'efforçoit bien de paroître belle; elle avoit des habits de brocard d'or et des pierreries à sa coëffure; son voile étoit tout-à-fait galant et fait d'une façon particulière; elle étoit assise sur des tapis, ayant à ses côtés neuf ou dix femmes de chambre. Ses filles d'honneur étoient, disoit-on, retirées en une forteresse, à cause de la guerre. La salle étoit remplie de gredins demi-nuds, qui composoient sa cour. On me demanda le présent que j'avois apporté pour la princesse, avant que de me faire entrer; un valet le portoit, il le donna à ses gens : il consistoit en pâtes de Gênes, en rubans, en papier, en aiguilles, en étuis de couteaux et de ciseaux assez jolis. Tout cela avoit coûté quelque vingt-trois ou vingt-quatre francs; mais il en valoit plus de soixante en Mingrélie. La princesse en fut fort contente; elle me fit entrer après l'avoir vu. Il y avoit un banc proche d'elle, sur lequel cet esclave, qui parloit turc, me dit de m'asseoir; elle me dit d'abord qu'elle me vouloit marier à une de ses amies, et qu'elle ne vouloit point que je

sortisse de son pays; qu'elle me donneroit des maisons, des terres, des esclaves et des sujets; elle me recommença ensuite le discours de la première fois; mais il ne dura guères, car on la vint avertir que le dîner étoit prêt.

La maison où elle logeoit étoit au milieu de cinq ou six autres, chacune à cent pas de distance, sans enceinte de haie ou de mur. On voyoit au-devant une estrade de bois d'environ dix-huit pouces de hauteur, couverte d'un petit dôme. On étendit des tapis dessus. La princesse s'y assit. Ses femmes se mirent à quatre pas d'elle sur d'autres tapis. Ce nombre de gredins qui faisoient sa cour, s'assirent en rond sur l'herbe : il y en avoit environ cinquante. Pour les théatins et pour moi, il y avoit deux bancs proche de l'estrade : l'un nous servoit de siége, l'autre servit de table. Quand la princesse fut assise, son garde-nappe étendit devant elle une longue toile peinte, et mit sur un bout le buffet, qui consistoit en deux grands flacons et deux petits, en quatre plats et huit tasses de diverses grandeurs, en un bassin et une cuiller à pot, et en une écumoire, et tout cela d'argent. D'autres valets mettoient en même temps, devant tous ceux qui étoient là assis, des planches de bois pour servir de table. On en mit une aussi devant les femmes. Dès que tout cela fut rangé, on apporta au milieu de la place

deux chaudrons, un très-grand porté par quatre hommes, et qui étoit plein de *gom* commun ; un autre plus petit, porté à deux, plein de *gom* blanc. J'ai dit que ce *gom* est une pâte dont les Mingréliens se nourrissent, comme nous faisons de pain. Deux autres hommes apportèrent sur une civière, un cochon bouilli tout entier, et quatre autres hommes chacun une grande cruche de vin. On servoit de tout cela à la princesse, puis à ses femmes, puis à nous, puis à la suite. On servit de plus à la princesse un bassin de bois, où il y avoit du pain, et des herbes fortes pour exciter l'appétit, et un grand plat d'argent, dans lequel il y avoit deux volailles, une bouillie, une rôtie, toutes deux avec une méchante sauce dont je ne pus jamais manger. La princesse m'envoya une partie du pain et des herbes, et me fit dire que je demeurasse à souper, et qu'elle feroit tuer un bœuf : c'étoit un pur compliment. Un peu après elle m'envoya deux morceaux de volaille, et me fit demander pourquoi il ne venoit pas en Mingrélie de ces ouvriers européens qui travailloient si bien les métaux, la soie et la laine, et pourquoi il ne venoit que des moines, de quoi l'on n'avoit que faire, et que l'on ne désiroit point ? Je fus bien étonné de cette question. La princesse parloit tout haut mingrélien, son esclave me rapportoit aussi tout haut sa pensée en turquesque.

Ainsi je laisse à penser la confusion dont cette demande couvroit les pauvres théatins qui étoient là. A dire le vrai, j'y pris beaucoup de part : je répondis pour eux et pour moi, à qui cela s'adressoit pareillement, me disant capucin, que les artisans d'Europe ne travailloient que pour le gain, et qu'ils y en trouvoient assez à faire, pour n'avoir pas envie d'en aller chercher ailleurs; mais que les religieux avoient en vue la gloire de Dieu et le salut des ames, et qu'il n'y avoit que ces grands intérêts qui pussent porter les Européens à quitter leur pays pour venir si loin.

Le repas dura deux heures. Quand il fut à la moitié, la princesse m'envoya une tasse de vin, et me fit dire que c'étoit le vin de sa bouche et la tasse où elle buvoit. Elle me fit trois fois ce même honneur. Elle étoit fort surprise de voir que je mettois de l'eau dans le vin, disant n'avoir jamais vu faire cela. Elle et ses femmes le buvoient pur, et en quantité. A la fin du repas, elle m'envoya demander si je n'avois point apporté d'épiceries et de porcelaines. Elle me fit faire six ou sept messages, purement pour me demander de semblables choses. Je jugeai de-là que cette gueuse, si j'ose nommer ainsi une princesse souveraine, ne me caressoit que par intérêt. Toutes mes réponses furent des refus. Elle s'en fâcha à la fin, et dit qu'elle vouloit envoyer visiter mes

hardes. Je répondis que ce seroit quand il lui plairoit. Je fis cette réponse, ayant peur que le refus et la résistance n'échauffassent son avidité, et pour cacher aussi l'épouvante où me jettoit sa menace. Elle me fit réponse qu'elle disoit cela en riant. Je fis semblant de le croire; cependant dès qu'on fut hors de table, je suppliai un des théatins qui m'accompagnoit, d'aller en diligence avertir mon camarade de ce que m'avoit dit la princesse, afin qu'il se préparât à tout événement. Après dîner, elle me parla encore de mariage, et me dit qu'elle me feroit voir en peu de jours la femme qu'elle me vouloit donner. Je lui répondis comme auparavant, que les religieux ne se marioient point. Ayant dit cela, je fus congédié. La princesse aperçut par malheur, en lui faisant la révérence, que sous la méchante robe que je portois, j'avois du linge plus blanc et plus fin que celui qu'on a en Mingrélie. Elle s'approcha de moi, me prit la main, me retroussa la manche jusqu'au coude, et me tint quelque temps par le bras, s'entretenant bas avec une de ses femmes. J'étois en vérité embarrassé au dernier point; l'action de cette dame ne me donnoit point de joie; elle avoit beau me sourire, la peur ne me quittoit point. Ce qui me faisoit le plus de peine, c'étoit de n'entendre point ce qu'elle disoit, et de voir néanmoins à son geste, qu'elle parloit de

moi avec applicati... Je ne savois comment en user devant tant de monde avec une femme en qui je voyois tout ensemble la qualité de souveraine et l'effronterie d'une courtisanne. Cependant je n'étois jusque-là que déconcerté. Voici ce qui me jeta en une extrême consternation. La princesse s'approcha du P. Zampi, et lui dit : *Vous me trompez tous deux ; je veux que vous reveniez ensemble dimanche matin, et que ce nouveau venu me dise la messe.* Le P. voulut répondre ; mais la princesse tourna le dos, et on nous dit de nous en aller.

Je revins au logis, fort pensif et fort triste. Le discours que m'avoit tenu la princesse me faisoit beaucoup appréhender que son avidité et d'autres motifs ne la poussassent à me jouer un méchant tour. Le P. Zampi m'avertissoit de l'attendre comme une chose infaillible. Je m'y préparai donc ; et dès la nuit suivante nous enterrâmes ce que nous avions de plus précieux. Je fis creuser dans la chambre d'un P. théatin une fosse profonde de cinq pieds, et y mis une caisse de montres et d'horloges garnies de pierreries, et une de corail. Cela fut si bien enterré, qu'il ne paroissoit point du tout qu'on y eût remué la terre. J'allai après dans l'église pour un semblable dessein. Le P. Zampi me conseilloit d'ouvrir la fosse d'un théatin enterré six ans auparavant, et de confier à ses cendres une petite cassette que je voulois cacher. Dieu qui savoit ce

qui alloit bientôt arriver à cette fosse, m'empêcha de suivre l'avis. J'aimai mieux creuser à un coin de l'église, derrière la porte. J'y fis faire un trou profond, comme dans la chambre, et j'y mis cette cassette, qui contenoit douze mille ducats d'or. Je cachai ensuite dans le toît de la chambre où je logeois, un sabre et un poignard de pierreries et d'autres bijoux. Ce toît étoit couvert de paille. Nous retînmes près de nous, mon camarade et moi, les choses de grand prix et de peu de poids; et pour ce qui n'étoit pas de si grande valeur, nous le donnâmes à garder aux théatins.

Le 23, je connus le bien que m'avoit fait la princesse, en me menaçant de faire visiter mes hardes. C'étoit un dimanche : j'en avois passé une partie en prières et à gémir dans le sentiment des malheurs qui m'accabloient, et des dangers dont j'étois environné, sans voir de porte ouverte pour en sortir. Je me tenois si sûrement esclave, que je n'osois prier Dieu pour la liberté. Je me renfermois à lui demander un bon maître, et dans le choix j'aimois mieux les fers des Turcs qu'une femme colchéenne, et sur-tout de la main de cette nouvelle Médée. Quand nous eûmes dîné, on vint dire au préfet qu'il y avoit deux gentilshommes à la porte qui le demandoient. Ces deux gentilshommes étoient de leurs voisins. Ils étoient à cheval, couverts de chemises de maille, et

fort armés. Ils avoient avec eux une trentaine d'hommes à pied et à cheval, tous armés aussi. Le préfet ne s'étonna point de les voir en cet état avec tant de suite, parce qu'on étoit en temps de guerre. Ces deux gentilshommes dirent au préfet qu'ils s'étoient arrêtés à la porte pour discourir avec lui, et avec les Européëns qui étoient venus de nouveau. Sur cela ils mirent pied à terre. Le préfet m'appela et mon camarade. Nous allâmes les trouver. Je n'avois garde de pénétrer leur mauvais dessein : mais je le connus bientôt ; car dès que nous les eûmes abordés, ils nous firent saisir par leurs gens. Ils dirent en même-temps au préfet et aux autres théatins qui les étoient venus saluer, de se retirer, et que s'ils remuoient on les tueroit. Le préfet, saisi de peur, s'enfuit ; les autres ne nous voulurent pas abandonner, et le frère laïc nous servit vivement. Il se sacrifia pour nous ; l'épée nue qu'on lui mit sur le col, ne le put faire retirer de nos côtés. Nos valets furent incontinent saisis. Un d'eux voulut faire résistance, et se servir d'un grand couteau qu'il portoit à la ceinture. Il fut jeté par terre à coups de lance ; on le lia et on l'attacha à un arbre.

Ces assassins déclarèrent après qu'ils vouloient voir ce que nous avions. Je répondis qu'ils en étoient les maîtres ; que nous étions de pauvres capucins, dont tout le bien consistoit en livres,

en papiers et en méchantes hardes ; qu'ils ne nous fissent point de violence, et qu'on les leur montreroit. Je n'avois point d'autre parti à prendre que celui-là, étant saisi et lié ; et ces assassins s'étant rendus maîtres du logis et des gens qui y étoient. Cette voie me réussit assez bien, grâces à Dieu. On me délia, et on me dit d'ouvrir la porte de notre chambre : c'étoit un premier étage : il n'y avoit que ce qu'on vouloit bien qui fût vu. Nous avions retenu sur nous nos bijoux les plus précieux, comme j'ai dit. Mon camarade avoit cousu les siens dans le collet d'un gros juste-au-corps fourré qu'il portoit. Pour moi j'avois fait des miens deux petits paquets ; je les avois cachetés, et je les tenois dans le coffre où étoient mes livres. Je n'osois les porter sur moi, ayant peur d'être ou assassiné, ou dépouillé, ou pris pour être vendu. Je dis au frère laïc et à mon camarade de tirer ces deux gentilshommes à part, et de les amuser en négociation, de leur offrir un peu d'argent, et ainsi de me donner le temps de tirer du coffre ces deux paquets précieux, et de les cacher en quelque lieu : ils le firent. J'entrai dans notre chambre, et je fermai la porte sur moi. Les gens se doutèrent de mon dessein. Ils en avertirent les gentilshommes, qui vinrent eux-mêmes à la porte : elle étoit bien fermée par dedans ; j'entendis mon camarade qui crioit d'en bas

que je prisse garde à moi, et qu'on m'observoit par les fentes : cela me fit tirer promptement mes deux paquets du lit où je les cachois, dans la crainte qu'on ne m'eût vu faire ; je les mis dans ma poche ; et voyant que ces assassins enfonçoient la porte, je me jetai de la chambre en bas, par une fenêtre qui donnoit sur le jardin. Dans une nécessité moins pressante je n'eusse pas fait ce saut pour aucune chose, car c'étoit pour se tuer ; mais un esprit saisi de crainte ne craint rien que l'objet de sa première frayeur. Je courus au bout du jardin, et je jetai ces deux paquets dans des broussailles. J'étois si troublé, que j'observai mal l'endroit où je les mis. Je retournai aussi-tôt à la chambre ; je la trouvai pleine de ces voleurs, dont les uns violentoient mon camarade, et les autres frappoient à grands coups de masse d'armes sur mes coffres, pour les rompre. Je pris courage, sachant qu'il n'y avoit dedans rien de fort considérable. Je leur fis dire de prendre garde à ce qu'ils faisoient ; que j'étois envoyé du roi de Perse ; et que le prince de Géorgie tireroit une furieuse vengeance de la violence qu'ils me faisoient. Je leur montrai là-dessus le passeport du roi de Perse. Un des gentilshommes le prit et le voulut déchirer, disant qu'il ne craignoit ni ne respectoit aucun homme au monde. L'autre l'arrêta et le retint : l'écriture d'or et le sceau doré lui

imprimèrent du respect. Il me fit dire d'ouvrir mes coffres, et qu'on ne me feroit aucun mal; mais que si je résistois davantage, on m'ôteroit la tête de dessus les épaules. Je voulus répliquer au lieu d'obéir. Il pensa m'en coûter cher. Un des soldats tira l'épée, et la leva pour me la décharger sur la tête. Le frère laïc lui arrêta le bras. En même temps j'ouvris les coffres, et ce fut un pillage étrange. Tout ce qui plut à ces Messieurs fut enlevé.

J'étois appuyé contre une fenêtre pendant ce pillage. J'en détournois les yeux pour ne pas accroître ma douleur. Comme je les tenois sur le jardin, j'y aperçus deux soldats qui remuoient les broussailles aux endroits où il me sembloit que j'avois caché mes deux paquets de bijoux. Je courus tout furieux à cet endroit. Un P. théatin me suivit, et les deux soldats se retirèrent, je ne sais pourquoi, quand ils nous virent entrer. Je me mis aussi-tôt à chercher les deux paquets. Le trouble où j'étois m'empêchoit de bien reconnoître l'endroit où je les avois mis. Je ne les trouvai point, et je crus certainement qu'on les avoit découverts et emportés. On peut juger par la valeur de ces deux paquets, qui étoient de vingt-cinq mille écus, quel désespoir me saisit. Je serois mort sur l'heure sans le secours de Dieu. Il me soutint par sa bonté, et me maintint toujours en un reste de présence d'esprit. Cependant mon

camarade et le frère laïc m'appeloient avec de grands cris. Je sortis du jardin, et courus à la chambre. Comme j'y allois, deux soldats me saisirent; ils me tirèrent en un coin, et me prirent ce que j'avois dans mes poches, qui n'étoit pas grand' chose. Après ils me prirent les mains, et me les voulurent lier. Je criai, je résistai, je fis signe qu'ils me menassent à leurs maîtres, et je fis dire à ces chefs d'assassins qu'il ne me falloit point lier pour m'emmener, ni pour me tuer; que quelque chose qu'ils voulussent faire de moi, j'étois disposé à le souffrir. Ils répondirent qu'ils vouloient nous mener au prince, puisque nous étions ambassadeurs. Je répliquai que nous irions sans être liés, et que nous espérions qu'il nous feroit justice; que nous avions pour lui des lettres pour lesquelles il auroit sûrement de la considération. Il étoit tard, la nuit approchoit. Le château du prince étoit à quinze milles. On nous relâcha, et on n'emmena que ce valet qui avoit voulu faire résistance. Je le rachetai dix piastres quinze jours après.

Dès que je fus hors des mains de ces voleurs, je m'en allai au jardin. Le P. qui m'y avoit suivi, lorsque j'allois pour prendre les deux paquets de pierreries que j'y avois cachés, comme j'ai dit, avoit conté à tout le logis le grand malheur que je croyois m'être arrivé. Personne ne doutoit que

ces soldats ne m'eussent observé, ne m'eussent suivi, et n'eussent pris ce que j'avois caché dans les broussailles. Un de nos valets, Arménien, nommé Allaverdi (je le nomme, parce que plusieurs de mes amis l'ont vu à Paris, au retour de mon premier voyage, et parce qu'il fit alors un coup de fidélité qui mérite beaucoup de louange); ce valet, dis-je, me suivit, et je fus tout étonné que je le vis se jeter à mon col, le visage couvert de larmes. « Monsieur, me dit-il, nous sommes » ruinés ». La crainte et le malheur commun nous faisoient ainsi tous oublier ce que nous étions. J'étois si transporté, que je le pris d'abord pour quelque Mingrélien qui me venoit égorger. Quand je l'eus reconnu, je fus touché de sa tendresse. Je lui commandai de ne pas pleurer. « Mais, Mon- » sieur, me dit-il, avez-vous bien cherché? J'ai » tant cherché, lui répondis-je, que je suis tout-à- » fait assuré de mon malheur ». Il ne se contenta point de cela. Il voulut que je lui montrasse l'endroit où j'avois mis les paquets, et que je lui contasse comme j'avois fait en les cachant, et en les cherchant ensuite. Je le fis par complaisance pour ce pauvre garçon qui nous témoignoit tant d'attachement. J'étois si prévenu que sa recherche étoit peine perdue, que je n'y daignai pas assister. Il étoit nuit: ma douleur me possédoit et me troubloit tellement, que je ne puis dire ce que je fis,

où j'allai, ni ce que je sentois. Mais, enfin, je fus tout étonné de me sentir une autre fois prendre au col par ce pauvre garçon, qui en même-temps me fourra dans le sein les deux paquets que je croyois perdus. On peut juger le changement que fit en mon ame cet agréable retour. La vérité est que la consolation qu'il me donna, ne vint point d'avoir recouvré vingt-cinq mille écus que je croyois perdus, mais de voir le soin que Dieu prenoit de moi, sa bonté, sa présence et son secours. Cette vue me remit tout en un moment. L'état présent ne me donnoit plus de peine, ni l'avenir d'inquiétude; et reconnoissant manifestement que Dieu seul pouvoit m'avoir ainsi préservé, je conçus cette assurance de ne pouvoir périr, qui m'a soutenu depuis dans toutes les détresses où je suis tombé.

Ayant sauvé ces deux riches paquets, je faisois peu de compte de ce qu'on pouvoit avoir pris dans mes coffres. J'allai à ma chambre, et je dis à mon camarade l'heureux recouvrement que j'avois fait. Je le trouvai redonnant quelque ordre à ce pauvre lieu. Ce qu'on en avoit emporté, étoient des habits, des armes, de la vaisselle de cuivre, du linge et d'autres bagatelles. Nous demeurâmes d'accord de ne point faire savoir le recouvrement des deux paquets perdus, afin qu'on crût que nous n'avions plus rien à perdre : cela fit

un bon effet. Les gens des théatins crurent que nous étions entièrement dépouillés; cependant tout ce que nous avions perdu ne valoit, grâces à Dieu, que quelque quatre cents écus (*).

Le 24 au matin, le préfet des théatins et le frère laïc me menèrent au catholicos et au prince demander justice. Ils voulurent que je portasse à chacun un présent. J'alléguai en vain qu'il n'y avoit pas de rapport entre faire des présens et dire qu'on avoit été pillé, dépouillé et assassiné. La coutume l'emporta : je présentai au catholicos un étui de couteau, de cuiller et de fourchette d'argent, et un chapeau qu'il m'avoit fait demander. Je lui montrai le commandement et le passeport du roi de Perse, et au prince aussi. Je ne rendis point au prince la lettre de l'ambassadeur de France, les théatins ne l'ayant pas trouvé à propos. Ni l'un ni l'autre ne me donnèrent aucune satisfaction. Le prince me dit que, dans le temps de guerre où l'on étoit alors, il n'étoit pas maître de la noblesse; qu'en un autre temps il m'auroit fait bonne et prompte justice; qu'il feroit son possible pour me faire restituer ce qu'on m'avoit

(*) Ambroise Contarini, ambassadeur de la république de Venise auprès de Hhucéïn Hhaçan, roi de Perse, éprouva aussi en Mingrélie, en 1474, une avanie de la part d'une sœur du dadian. Voyez la *Collection des Voyages* de Bergeron, tome II. (L.-s.)

pris. Le catholicos me tint le même langage; et au lieu de remède, il se mit à nous donner des consolations. Ils nommèrent pourtant chacun un gentilhomme pour aller, de leur part, demander ce qu'on nous avoit pris.

Ce que j'opérai de plus considérable en cette corvée, fut de découvrir que le dadian ou prince étoit de part dans l'action du jour précédent, et qu'il avoit touché le tiers du vol. Cette découverte me servit à connoître encore mieux la nature du pays où j'étois, et à me faire paroître plus inévitables les dangers qui nous menaçoient. Les deux gentilshommes nommés pour nous servir, vinrent coucher chez nous. Il fallut leur faire un présent à leur arrivée. Ils firent semblant de bien courir pour notre service le lendemain et le jour suivant; leurs courses ne produisirent rien; ils revinrent, le 26 au soir, nous dire qu'ils n'avoient rien avancé, et qu'ils ne pouvoient continuer leur poursuite, parce qu'on avoit nouvelle que les Turcs étoient entrés en Mingrélie, qu'ils brûloient et saccageoient tout, et que cela les obligeoit à se rendre promptement près de leurs maîtres.

J'étois dans une si grande disposition de souffrir, que cette nouvelle ne m'épouvanta pas davantage. Les théatins s'en désespéroient, prévoyant que cette incursion des Turcs les alloit achever. Nous nous préparâmes tous à la fuite. Nous

entendîmes sur la minuit deux coups de canon ; c'étoit le signal que la forteresse de Rucs (*Ruchs*) donnoit de l'approche aux ennemis. A ce signal, tout le monde se mit à fuir, emportant et emmenant dans les bois et dans les lieux forts tout ce qu'ils pouvoient.

Le 27, à la pointe du jour, nous nous mîmes à fuir comme les autres. Je ne touchai à rien de ce qui étoit ou enterré ou caché dans les toîts, et en d'autres lieux. Je le tenois beaucoup plus en sûreté que ce que nous emporterions. Les théatins avoient pour toute voiture une charrette à bœuf et deux chevaux. La charrette portoit tout le bagage du logis et deux enfans; le frère laïc montoit un des chevaux, et mon camarade l'autre. Il étoit malade; cela rendoit notre fuite plus difficile et plus lente. Deux PP. théatins et moi suivions à pied la charrette. Les esclaves et tous les gens de la maison nous accompagnoient. Il n'y étoit resté qu'un P. pour la garder. Il y avoit mille choses dedans qu'on ne pouvoit emporter, faute de voiture. J'y laissai mes livres, la plupart de mes papiers et mes instrumens de mathématique, m'imaginant que ni les Turcs ni les Mingréliens ne s'en voudroient pas charger. Le P. qui demeuroit à la garde du logis, fuyoit dans le bois prochain, dès qu'il entendoit les ennemis, et revenoit le soir au logis. J'ai dit que les guerres des

Mingréliens et de leurs voisins ne sont proprement que des courses et que des pillages; qu'elles ne durent guères, et qu'en peu de jours les ennemis se retirent : voilà pourquoi on laisse toujours une personne ou deux en chaque maison, pour empêcher que les voisins n'en viennent piller les grains, le vin, et d'autres choses qu'on ne peut emporter. Ces personnes sont quelquefois surprises par l'ennemi; mais cela arrive rarement, parce qu'ils sont au guet, et que les bois sont tout proche, épais et fort propres à se cacher.

C'étoit une compassion la plus grande du monde de voir tout ce pauvre peuple s'enfuir. Les femmes étoient chargées d'enfans et de paquets, les hommes l'étoient de bagage ; l'un chassoit du bétail, l'autre tiroit une charrette pleine de meubles. On en voyoit sur les chemins, épuisés de force et mourans. On voyoit de vieilles gens et de petits enfans, qui ne pouvoient marcher, et qui imploroient du secours avec des gémissemens pitoyables. C'étoit des cris, une désolation et des misères, dont il n'y a que le cœur de ces barbares qui ne se fonde pas. Il est vrai pourtant que je n'en étois point touché, non point par dureté, mais faute de compassion : mes propres malheurs l'ayant tellement épuisée, qu'il ne m'en restoit plus pour ceux d'autrui. Le lieu où nous nous retirâmes étoit une forteresse dans

les bois, comme celles que j'ai décrites. Le seigneur du lieu s'appeloit Sabata. : c'étoit un Géorgien qui s'étoit fait mahométan, et puis étoit revenu au christianisme. Il passoit pour moins fripon et moins brigand que les autres. Nous arrivâmes chez lui, après avoir fait cinq lieues dans des boues et des fanges profondes, dont je croyois que la charrette ne se pourroit jamais tirer. Il la fallut décharger et recharger vingt fois. Je ne dirai point que je fus prêt deux fois de la voir piller, et d'être dépouillé et tué, parce que je courois tous les jours ce risque. Quand nous fûmes arrivés à la forteresse, celui à qui j'ai dit qu'elle appartenoit nous reçut bien. Les PP. théatins lui dirent que j'étois une personne qu'on n'obligeoit point sans avantage. Il nous logea dans le four, en une petite et méchante cabane, où nous n'étions guères plus à couvert que dans la cour; car il y pleuvoit de tous côtés. C'étoit pourtant une grande faveur de l'avoir, et de n'être point mêlé avec une infinité de misérables tous les uns sur les autres. La forteresse étoit pleine de gens lorsque nous y arrivâmes. Il y avoit huit cents personnes, presque tous femmes et enfans.

Avant que de continuer le récit de mes disgrâces, je parlerai du sujet de l'irruption des Turcs, et je dirai ce que j'ai appris des dernières guerres des Mingréliens, et des peuples du pays

d'Imirette et de Guriel, où leurs formidables voisins, le Turc et le Persan, se sont mêlés. On y verra des aventures, qui ne sont peut-être pas indignes de l'histoire; et c'est assurément quelque chose d'également remarquable et étonnant, que des Etats si petits et si peu considérables produisent continuellement des révolutions si tragiques. On ne m'accusera pas d'avoir outré la méchanceté des peuples qui les habitent, quand on lira cet endroit de l'histoire; et la simple relation que j'en ferai, en les représentant tels qu'ils sont, me justifiera peut-être dans l'esprit de mes lecteurs.

Le plus fameux prince qu'ait eu la Mingrélie, depuis qu'elle s'est révoltée contre le roi d'Imirette, a été Levan Dadian, oncle de celui qui règne aujourd'hui. Il étoit vaillant et généreux. Il avoit beaucoup d'esprit, assez d'équité, et de bonheur en toutes ses entreprises. Il fit la guerre à ses voisins, et les vainquit tous. C'eût été sans doute un excellent prince, s'il fût né dans un meilleur pays; mais la coutume qu'on a dans le sien de prendre plusieurs femmes, et même des proches parentes, fit qu'il s'emporta à des excès qui le rendirent indigne de toute sorte d'éloges.

Il demeura orphelin presque au sortir de l'enfance : son père, en mourant, lui donna pour tuteur son frère, qui étoit oncle paternel du pupile. Il s'appeloit George, et il étoit prince souverain

de Libardian, pays qui s'étend fort avant dans le mont Caucase. George s'acquitta fidèlement de la tutelle de son neveu. Il l'éleva bien, et gouverna sagement la Mingrélie, durant sa minorité.

Levan, âgé de vingt-quatre ans, épousa la fille du prince des Abcas, dont il eut deux fils. C'étoit une très-belle princesse et pleine d'esprit. On l'accuse de n'avoir pas été fidèle épouse : c'étoit peut-être pour se venger de l'infidélité que son mari lui faisoit tous les jours ouvertement. Entre les femmes dont il devint amoureux, étoit celle de George son oncle, qui avoit été son tuteur, et à qui il avoit tant d'obligations. Cette dame s'appeloit Darejan, d'une famille considérable nommée Chilaké. Comme elle étoit extrêmement belle, mais méchante et ambitieuse au-delà de ce qu'on pourroit imaginer, elle ne se contenta pas de violer la fidélité conjugale, et d'entretenir deux ans durant un commerce incestueux avec le prince son neveu; elle lui persuada de plus, au bout de ce temps, de l'enlever, de l'épouser, et de répudier sa femme. Levan fit tout cela. Il enleva cette adultère de la maison de son mari. Il l'épousa; et huit jours après il renvoya sa femme honteusement et sans suite au prince des Abcas, son père, après lui avoir fait couper le nez, les oreilles et les mains. Le sujet qu'il prit pour excuser une cruauté si étrange, fut de l'accuser

d'adultère avec le visir, qui se nommoit Papona; et pour le mieux persuader, il fit mettre ce visir à la bouche d'un canon, au même temps qu'il mutiloit sa femme. Tout le monde assure pourtant qu'entre elle et le visir il ne s'étoit rien passé de criminel, et que ce fut seulement à la haine et à la jalousie de la Chilaké, que Levan sacrifia son épouse et son ministre.

L'amour de cette méchante femme s'étoit fait immoler ces importantes victimes : son ambition en eut encore de plus précieuses. Levan empoisonna lui-même les deux fils qu'il avoit eus de la princesse sa femme. La Chilaké le portant à cette incroyable inhumanité, afin que les enfans qu'elle auroit de lui régnassent sûrement.

Le prince George aimoit sa femme, toute adultère et toute scélérate qu'elle étoit. Son enlèvement le jeta dans un furieux désespoir. Il en fit le deuil durant quarante jours, selon la coutume du pays, de même que si elle eût été morte; après quoi il prit les armes et se jeta sur les terres du prince son neveu. Levan étoit vaillant; il avoit de bonnes troupes; et George fut contraint de se retirer dans ses montagnes, où il mourut bientôt de regret et de douleur.

Le prince des Abcas voulut aussi venger l'outrage et l'affront qu'il avoit reçus en la personne de sa fille; mais ce fut avec aussi peu de succès.

Il assembla ses forces, commença la guerre contre le prince mingrélien; et bien que les suites ne fussent pas à son avantage, il ne voulut jamais faire de paix ni de trève avec lui, et ne finit la guerre que quand il sut la mort de ce barbare gendre.

Un troisième ennemi encore plus redoutable, mais aussi peu heureux, s'éleva contre Levan : c'étoit son propre frère nommé Joseph, qui entra si avant dans le juste ressentiment de son oncle George et du prince des Abcas, qu'il se résolut de les venger, en faisant assassiner le coupable. Il aposta un garde, Abcas de nation, pour faire l'assassinat. L'échanson du prince étoit de la partie, et le complot étoit fait de cette sorte. Joseph devoit se trouver à dîner au palais, le garde abcas devoit être debout derrière le prince, la lance à la main, et quand le prince auroit porté à la bouche une de ces grandes tasses de vin, que les Mingréliens boivent à la fin du repas, l'échanson devoit faire signe à l'Abcas, qui, dans ce moment, lui auroit passé la lance dans le corps. Ce complot alla jusqu'au point de l'exécution, et échoua là, la justice de Dieu voulant que les crimes de Levan fussent ses assassins et ses bourreaux, qui le tinssent long-temps sans l'achever. Il aperçut le signe que l'échanson faisoit, et, comme inspiré, il se jeta de sa place en bas, de

façon que la lance ne le toucha point : cependant l'Abcas échappa ; mais l'échanson fut saisi, mis à la torture, et écartelé après avoir confessé tout ce qu'il savoit de la conspiration. Le prince Joseph eut les yeux crevés, et mourut peu après, laissant un fils qui est aujourd'hui le prince de Mingrélie.

Levan eut trois enfans de son incestueuse union, deux fils et une fille, qui portèrent chacun l'iniquité de leur père ; car ils furent tous trois paralytiques. On fit tout ce qui se peut imaginer pour leur guérison ; mais tout fut inutile : leur maladie épuisa l'art des médecins du pays, des théatins, et d'un habile médecin grec, que le prince fit venir de Constantinople. Le cadet et la fille moururent âgés de vingt ans ou environ ; le fils aîné, nommé Alexandre, vécut davantage, et même il se maria, et eut un enfant. Sa femme étoit fille du prince de Guriel. Il en eut un fils un an après son mariage, et peu après il décéda, son père Levan étant encore vivant.

Levan mourut l'an 1657. Après sa mort, la Chilaké eut le crédit de mettre en sa place un fils qu'elle avoit eu avec son premier mari, mais dont on assure pourtant que Levan étoit le père. Ce jeune prince, qui s'appeloit *Vomeki*, ne régna pas long-temps. Le vice-roi de cette partie de Géorgie, qui est sous la domination de Perse, le

dépouilla de la principauté dont il revêtit le légitime héritier de Levan, après avoir envahi la Mingrélie et le pays d'Imirette. Comme cette invasion est un incident naturel et nécessaire en ce récit, j'en dirai en peu de mots le sujet.

Le feu roi d'Imirette, qui s'appeloit Alexandre, et qui mourut l'an 1658, eut deux femmes ; la première étoit fille du prince de Guriel, et s'appeloit Tamar, qu'il répudia pour ses adultères, après en avoir eu un fils et une fille. Le fils qu'on nomme Bacrat Mirza, est aujourd'hui roi d'Imirette. La fille est princesse de Mingrélie, celle-là même dont j'ai tant parlé, qui vouloit me voler et me marier. La seconde femme d'Alexandre s'appeloit Darejan, une jeune princesse, fille du grand et célèbre Taymuraz kan, dernier roi souverain de Géorgie. Il n'en eut point d'enfans, et il la laissa veuve après quatre ans de mariage. On parle de sa beauté et de ses attraits comme d'une merveille. Dès que son beau-fils Bacrat fut sur le trône, elle le sollicita de l'épouser. Bacrat n'étoit âgé que de quinze ans : les charmes de la beauté ne pouvoient pas faire encore de si grandes impressions sur son cœur, et les mauvaises mœurs de son pays ne l'avoient pas tout-à-fait corrompu. Il eut horreur de la proposition, et n'y répondit que par des dédains. Darejan voyant qu'elle ne pouvoit se maintenir sur le trône, y mit incontinent

une jeune personne de douze ans, sa parente, qu'on nomme Sistan Darejan, qui est fille de Datona, frère de Taymuraz kan. Bacrat l'épousa âgé de quinze ans, comme j'ai dit. Darejan s'assuroit de gouverner toujours l'Etat, et de tenir le roi et la reine continuellement en tutelle. Bacrat, tout jeune qu'il étoit, s'aperçut du dessein de sa belle-mère, et un jour il lui en témoigna du mécontentement. Darejan dissimula, et contenta Bacrat sur l'heure, l'assurant qu'elle ne vouloit garder aucune autorité. Ce prince a le naturel bon et simple, il crut Darejan, et lui redonna facilement sa confiance, ne pensant à rien moins qu'à la trahison qu'elle méditoit contre lui. Elle fit semblant d'être malade, et envoya supplier le roi de la venir voir. Il y alla bonnement. Des gens qu'elle avoit apostés dans sa chambre, s'en saisirent dès qu'il fut entré, et le lièrent. Elle le fit mener aussi-tôt dans la forteresse de Cotatis, qui est la principale place du pays, dont le commandant étoit sa créature. Elle s'y rendit incontinent après, manda tous les grands qu'elle avoit gagnés, et en qui elle s'assuroit, et délibéra cinq jours avec eux de ce qu'elle feroit du roi. Les uns lui conseilloient de le faire mourir, et les autres de lui arracher les yeux. L'avis des derniers fut suivi, et Bacrat fut aveuglé. Cela arriva huit mois après le mariage de ce

pauvre prince, qu'on dit même qu'il n'avoit pas consommé.

Entre les seigneurs qui étoient du parti de Darejan, il y en avoit un qu'elle aimoit éperduement, et qui s'appeloit Vactangle. Elle l'épousa et le fit couronner roi dans la forteresse. Cela irrita les autres seigneurs, qui se crurent tous offensés de la préférence. Ils se retirèrent du parti de Darejan, se joignirent au parti contraire, prirent les armes et appelèrent à leur secours les princes de Guriel et de Mingrélie, offrant de donner le royaume à celui des deux qui viendroit le premier les secourir. Vomeki Dadian vint d'abord avec toutes les forces de son pays, et il se rendit bientôt maître de tout ce qui tenoit pour Darejan, à la réserve de la forteresse de Cotatis. On y mit le siége; mais, comme faute d'artillerie, on ne gagnoit rien sur les assiégés, que la liberté d'aller et de venir. On eût été long-temps à les réduire, sans l'adresse d'un seigneur du pays nommé Ottia Checaizé. Il fit par un tour d'esprit, ce qu'on ne pouvoit faire par force. Il alla à la forteresse avec un feint désespoir causé par le prince de Mingrélie, fit accroire à Darejan, qu'il en étoit poussé d'une manière à n'avoir plus de refuge assuré ; qu'il venoit se jeter à ses pieds, lui demander pardon, et sa protection contre ce prince. Darejan donna dans le piége. Elle crut

tout ce qu'Ottia lui disoit, et que l'ardeur qu'il lui témoignoit pour ses intérêts étoit véritable. Elle l'admit à son conseil, grossi depuis peu de l'évêque de Tifflis et du catholicos de Géorgie, que le vice-roi de ce pays-là lui avoit envoyés, dans la crainte que ceux en qui elle se confioit ne lui fissent quelque trahison. Ce transfuge les leurra pourtant, tout éclairés qu'ils étoient. Il dit en leur présence à Darejan, que dans l'état des choses, il n'y avoit point d'autre voie pour chasser le prince de Mingrélie, pour lui ôter ce qu'il avoit pris, et pour régner sûrement, que d'avoir recours au Turc; qu'il falloit qu'elle envoyât son mari à Constantinople, demander du secours, et faire confirmer son couronnement; que le royaume d'Imirette étoit tributaire de la Porte, et que le grand-seigneur avoit le droit et les forces qu'il falloit pour le pacifier et pour y mettre un roi. Darejan fut charmée de l'avis; et lorsque celui qui le donnoit s'offrit de l'exécuter en partie, et de conduire Vactangle à Constantinople, elle se jeta à ses pieds, ne trouvant pas que des paroles exprimassent assez la reconnoissance dont elle avoit le cœur plein. Vactangle ne prit avec lui que deux hommes, afin d'aller plus vîte et plus secrètement. Son guide, le fin Ottia Checaize, le fit sortir de la forteresse, à l'entrée de la nuit; et tirant par des chemins détournés pour aller aux assiégeans,

il le mit dans leur camp, en moins d'une heure. Le prince de Mingrélie lui fit à l'instant arracher les yeux, et envoya cette nuit-là même faire savoir à Darejan, qu'il tenoit son mari prisonnier, et qu'il l'avoit fait aveugler. Cette nouvelle la surprit tellement, qu'elle en perdit le courage et la résolution, et peu après elle rendit la forteresse qui fut pillée. On assure que le prince de Mingrélie en emmena un fort riche butin, et entre autres, douze charrettes de vaisselle et de meubles d'argent. Les rois d'Imirette avoient amassé, à ce qu'on dit, une si grande quantité d'argenterie, que, dans leur palais, presque tout étoit d'argent massif, jusqu'aux gradins et aux marche-pieds. Cela n'est pas difficile à croire d'un pays qui est bon et de commerce, voisin des pays qui étoient autrefois les plus riches, et où il paroît que la monnoie n'étoit pas alors en usage, n'étant encore à présent que fort peu pratiquée. Le prince de Mingrélie emmena aussi avec lui le roi et la reine d'Imirette, la méchante Darejan, et le malheureux Vactangle son mari; et il renvoya honnêtement au vice-roi de Géorgie, les deux prélats qu'il avoit envoyés à cette princesse, pour lui servir de conseillers.

Le vice-roi de Géorgie se nomme Chanavas-can (*Châhnavâs-khân*). Il est du sang royal des derniers souverains de ce pays-là; mais il s'est fait

mahométan pour en pouvoir être vice-roi sous le Persan. Il n'a que deux femmes légitimes, qui toutes deux sont chrétiennes, dont l'une s'appelle Marie, et est sœur de Levan, prince de Mingrélie, celui par qui j'ai commencé cette histoire. Dès qu'elle eut appris comment la détestable Chilaké avoit exclus le légitime héritier, en faveur du fils qu'elle avoit eu avant qu'elle fût mariée à Levan, elle pressa le prince son mari, de prendre en main le droit de son neveu, et de le mettre en possession de la principauté, dont il étoit le vrai et le légitime héritier. Le vice-roi de Géorgie ne voulut pas d'abord agir par la force dans cette affaire. La Mingrélie est tributaire du grand-seigneur; il ne pouvoit y porter la guerre à l'insu du roi de Perse, et sans son consentement, et il ne savoit comment l'obtenir. Il en eut bientôt une occasion favorable : car dès que le prince de Mingrélie fut entré dans le royaume d'Imirette, comme je le viens de dire, Darejan, qui est la parente du vice-roi géorgien, et qui a été élevée chez lui, Vactangle son époux et les grands de leur parti, lui envoyèrent offrir de donner le royaume à Archyle son fils aîné, s'il vouloit venir en chasser le Mingrélien. Le vice-roi fit savoir cette offre au roi de Perse, et l'assura qu'il ajouteroit ce royaume et la Mingrélie à son empire, s'il vouloit lui permettre seulement de les conquérir. Sa Majesté lui

envoya

envoya son consentement. Il assembla aussi-tôt ses forces, et marcha vers l'Imirette. Comme il entroit dans le pays, il eut nouvelle qu'un grand de Géorgie s'étoit soulevé, et que prenant l'occasion de son absence, il se préparoit à ravager le pays. Il rebroussa chemin, mena ses forces contre le rebelle, le défit, et le fit mourir, et après retourna vers l'Imirette.

Les grands de ce royaume qui l'appeloient, avoient assemblé quatre mille hommes. C'est une grande armée pour un pays aussi borné que celui-là. Elle grossissoit tous les jours de gens, dont les uns redoutoient sa puissance, et les autres étoient charmés de sa valeur. Il ne trouva presque aucune résistance en Imirette et en Mingrélie. Le prince Vomeki se retira chez les Soüanes, dans les lieux du mont Caucase qui sont inaccessibles à la cavalerie. Ainsi le prince géorgien ne fit que piller. Il emporta un très-riche butin de l'un et de l'autre pays. On dit que c'est là qu'il a amassé une bonne partie de la vaisselle d'or et d'argent dont sa maison est remplie. Il établit prince de Mingrélie, son neveu, petit-fils de Levan, à qui la principauté appartenoit de droit, et le fiança à une de ses nièces qu'il lui devoit envoyer; ensuite il fit couronner roi d'Imirette, son fils aîné nommé Archyle; mais il ne savoit de quelle manière se défaire de Vomeki : car il ne vouloit pas laisser

ce fugitif dans les montagnes où il s'étoit retiré, appréhendant qu'après son départ il n'en descendît, et ne donnât de la peine aux princes nouvellement établis. Un grand d'Imirette nommé Kotzia le tira de peine. Il écrivit aux Soüanes, que le vice-roi de Géorgie vouloit absolument se défaire de Vomeki; qu'il leur donneroit de grandes récompenses s'ils le tuoient; mais qu'il alloit leur porter la guerre s'ils refusoient de lui donner cette satisfaction. Les Soüanes firent ce qu'on voulut. Ils tuèrent Vomeki, et envoyèrent sa tête au prince géorgien. Il se retira après cette exécution, emmena avec lui les deux princes d'Imirette aveugles, Bacrat et Vactangle, afin que ni eux ni leurs amis ne pussent rien entreprendre en leur faveur après son départ, et laissa à Cotatis les princesses leurs femmes. Ce fut à la considération de son fils le roi d'Imirette, qu'il fit cette inhumaine séparation. Ce jeune roi étoit devenu si éperduement amoureux de la femme de Bacrat, qu'il vouloit l'ôter à son mari et l'épouser.

Après le départ du vice-roi de Géorgie, plusieurs grands d'Imirette conspirèrent contre le nouveau dominateur. Les uns en étoient maltraités, d'autres ne pouvoient endurer le grand pouvoir de Kotzia, que son père lui avoit donné pour premier ministre, non plus que sa [illegible] et

ses duretés pour eux. Ils écrivirent au pacha d'Acalziké (c'est un pays de la domination du Turc, qui confine avec l'Imirette), qu'ils s'étonnoient de le voir regarder avec une si grande indifférence le vice-roi de Géorgie saccager un royaume et une principauté tributaires des Turcs, se les assujétir, en emmener prisonniers les légitimes souverains, et mettre à leur place des personnes de son sang; qu'ils le supplioient de leur faire savoir si c'étoit la Porte qui les abandonnoit au caprice des Persans, ou si c'étoit la crainte de leurs forces qui lui lioit les mains en une affaire où il y alloit de l'honneur et de l'intérêt du grand-seigneur. Le pacha leur fit réponse qu'il avoit mandé à la Porte l'invasion faite par le vice-roi de Géorgie; qu'il attendoit d'heure à autre des ordres, et que dès qu'il les auroit reçus, il leur en feroit savoir ce qui seroit nécessaire. Peu après il leur écrivit que ces ordres étoient venus, et qu'aussi-tôt que les troupes que les pachas d'Erzerum et de Cars (ce sont des provinces de l'Arménie) avoient ordre de lui envoyer, seroient jointes aux siennes, il iroit les délivrer du joug des Géorgiens : cependant qu'ils se tinssent prêts à se joindre à lui avec le plus de gens qu'ils pourroient assembler, et qu'ils fissent tuer Kotzia, de peur que ses forces, sa prudence et son crédit n'arrêtassent l'entreprise, et afin que sa mort

laissât sans aucun conseil le nouveau roi d'Imirette.

Les principaux conjurés étoient le grand-maître de la maison du roi et l'évêque Janatelle. Ils mirent de leur complot un gentilhomme de Kotzia. Ils lui promirent la fille du grand-maître en mariage, et de lui faire donner par le pacha turc les terres de Kotzia son maître, s'il vouloit le tuer. Ce perfide accepta le parti, il assassina de nuit ce seigneur, pendant qu'il rendoit une médecine.

Ce coup hardi découvrit la conspiration, fit prendre les armes à tous les grands d'Imirette, hâta la marche du pacha d'Acalziké, et jeta le roi dans un trouble et dans une consternation extrêmes. Il en donna promptement avis à son père le vice-roi de Géorgie, qui lui envoya aussi-tôt des instructions et des conseillers, et l'assura qu'il iroit dans peu de temps le soutenir avec une armée. Le pacha d'Acalziké ne lui donna pas le temps de l'attendre; il entra dans l'Imirette avec tant de vîtesse, que le jeune prince eut beaucoup de peine à éviter ses coureurs et à se sauver lui troisième. Il alla trouver son père, où peu de jours après être arrivé on leur apporta nouvelle que le pacha d'Acalziké avoit mis garnison dans la forteresse de Cotatis, place capitale d'Imirette, comme je l'ai dit, et qu'il étoit maître de tout le pays. Cela fit rebrousser chemin au vice-roi de

Géorgie, n'osant rien entreprendre contre les Turcs, sans les ordres du roi de Perse.

Ceux que le pacha avoit reçus du grand-seigneur, portoient que puisque les peuples d'Imirette et de Mingrélie n'employoient leur liberté qu'à s'entre-détruire, il leur ôtât le plus de lieux forts qu'il pourroit. Le pacha avoit tenu son ordre fort secret, et s'étant adroitement fait mener dans la forteresse de Cotatis, il s'en rendit maître, et y mit garnison. Après il fit venir tous les gentilshommes du pays, et leur fit prêter serment de fidélité au nouveau roi qu'il leur donna : c'étoit le fils du prince de Guriel ; il étoit *bère*, c'est-à-dire moine de l'ordre de Saint-Basile. Il quitta l'habit monastique et fut couronné roi.

Pendant que le pacha disposoit ainsi du petit royaume d'Imirette, le prince de Mingrélie le vint trouver, et lui dit qu'il venoit lui apporter sa tête, et la soumettre à l'ordre du grand-seigneur ; qu'il étoit et vouloit être tributaire de la Porte ; que le prince de Géorgie, en l'établissant, n'avoit fait que lui rendre le patrimoine de ses ancêtres, qui lui appartenoit de droit. Le pacha fut appaisé par cette soumission, et par les grands présens que ce prince lui apporta. Il le confirma dans la principauté, et après retourna à Acalziké, emmenant avec lui la méchante Darejan, et la reine d'Imirette que le malheureux Archyle n'avoit pu emmener.

Cela arriva l'an 1659, et le pacha turc n'eut pas plutôt le dos tourné, que les grands d'Imirette, emportés de leur perfidie et légèreté naturelle, refusèrent d'obéir à leur nouveau roi. Ils envoyèrent des gens au vice-roi de Géorgie, porter leurs plaintes contre lui, et le conjurer de leur renvoyer Bacrat, tout aveugle qu'il étoit. Le prince géorgien appréhenda que cette requête ne fût un artifice de leur perfidie; et pour s'en assurer, il fit réponse que si les grands d'Imirette étoient véritablement irrités contre leur nouveau maître, et bien résolus de le chasser, qu'ils l'aveuglassent; et qu'ayant cette assurance, il leur renverroit Bacrat. La condition fut acceptée, et on l'exécuta ponctuellement de part et d'autre. Les grands d'Imirette crevèrent les yeux à leur roi, et le renvoyèrent au prince de Guriel son frère. Celui de Géorgie leur renvoya Bacrat, après l'avoir fiancé à une de ses nièces, sœur de celle qu'il avoit donnée au prince de Mingrélie.

Ce prince étoit jeune, et Bacrat étoit privé de la vue. Leurs principaux officiers les gouvernoient. Ceux d'Imirette et de Mingrélie avoient des querelles ensemble. Ils y engagèrent leurs maîtres, et les obligèrent à se faire la guerre. Le Mingrélien fut vaincu et pris prisonnier avec sa femme. Il n'y avoit que deux mois que le vice-roi de Géorgie la lui avoit envoyée, et on fit cor[illegible]r le

bruit dans la suite, qu'il n'avoit pas encore consommé le mariage avec cette jeune princesse. Elle est fort belle et fort bien faite. J'ai vu de très-belles femmes en son pays, mais je n'en ai pas vu de plus charmante. Elle est assurément coupable de tout ce qu'on peut sentir pour elle : car on diroit à ses yeux passionnés, tendres et mourans, qu'elle ne regarde que pour demander de l'amour, et pour donner de l'espérance. En un mot, tout son air et ses discours tendent les bras aux gens. Ce Janatelle, évêque, que j'ai dit qui est un des plus considérables seigneurs d'Imirette, en fut épris dès qu'il la vit. Il est riche. Il lui fit des présens, et la gagna si bien, qu'encore aujourd'hui elle est toute à lui, et presque aussi publiquement que si elle étoit sa femme. L'artifice dont il se servit pour retenir toujours en Imirette cette belle prisonnière, est rare et tout-à-fait plaisant. Il en rendit amoureux le roi son maître, le pauvre aveugle Bacrat, par les merveilleux récits qu'il lui fit de la beauté de cette jeune princesse ; et quand il l'eut enflammé, il lui représenta qu'il la devoit épouser. « Votre Majesté,
» lui dit-il, a perdu sa femme, le pacha d'Acalziké
» l'a emmenée, et Dieu sait ce qu'il en a fait. La
» nièce du vice-roi de Géorgie, à qui on vous a
» fiancé, est un enfant, quand pourrez-vous
» [illegible] marier effectivement avec elle? Que Votre

» Majesté épouse la princesse de Mingrélie, c'est » la sœur de la femme qu'on vous destine, et que » vous avez acceptée, la cousine germaine de celle » que les Turcs vous ont enlevée, et de plus elle » est très-belle : vous n'en pouvez pas épouser » une autre qui ait tant de beauté et tant d'esprit ». Le roi suivit bonnement le conseil, sans penser qu'il faisoit une affaire pour son conseiller, beaucoup plus que pour lui. La princesse y donna les mains de tout son cœur.

On savoit que le prince de Mingrélie l'aimoit extrêmement, et qu'il ne consentiroit jamais à la céder au roi d'Imirette. On chercha donc un prétexte pour la lui ôter avec quelque apparence de justice, et voici quel il fut. Le roi d'Imirette avoit sa sœur avec lui ; elle étoit veuve alors, comme je l'ai dit : on lui proposa de la faire princesse de Mingrélie, en la place de celle qui l'étoit, pourvu seulement qu'elle fît surprendre le prince couché avec elle. Une sœur de roi, jeune, artificieuse, et assez bien faite, n'a pas grand' peine à débaucher un prince, jeune, simple et captif. On surprit ces deux personnes au lit, et on les fit épouser à l'heure même ; et dans le même temps, le roi d'Imirette épousa la princesse de Mingrélie. Ces beaux mariages ainsi faits, on mit en liberté le Mingrélien, et on lui rendit son pays, après lui avoir fait jurer sur toutes les images, de ne point

répudier sa nouvelle épouse, et de n'en point épouser d'autre de son vivant.

Dès qu'il fut de retour en son pays, l'ardeur de la vengeance le transportant, il réclama également le Turc et le Persan. Il envoya des ambassadeurs au vice-roi de Géorgie et au pacha d'Acalziké, se plaindre de l'invasion que le roi d'Imirette avoit faite dans son pays, et de l'enlèvement de sa femme. Le pacha étoit déjà dans une extrême colère de la perfidie du peuple d'Imirette, de leur rébellion et de l'indigne traitement qu'ils avoient fait au roi qu'il leur avoit donné. Le prince de Guriel, frère de ce roi infortuné, lui en demandoit fortement la vengeance. La cruelle Darejan l'animoit de tout son pouvoir, à la prendre dans toute la rigueur que méritoient tant de méchancetés. Elle étoit admirablement belle, comme je l'ai dit, sa beauté donnoit de grands secours à ses raisons. Le pacha lui promit de remettre sur le trône d'Imirette, elle et son mari, qui étoit, comme on a dit, prisonnier en Géorgie, si elle l'en pouvoit tirer. L'archevêque de Gori l'avoit en garde. Darejan eut l'adresse de le faire enlever et amener a Acalziké. Dès qu'il y fut arrivé, le pacha les mena tous deux avec lui en Imirette. Il y fit des saccagemens et des maux horribles. Le roi et la reine s'enfuirent à une forteresse nommée Ratchia, qui est dans les montagnes, en un lieu

inaccessible à des armées. Le pacha mit sur le trône Darejan et son mari, et leur fit prêter serment par tous les grands et par tout le peuple; il prit des ôtages et s'en retourna avec un grand nombre d'esclaves, mais fort peu d'autre butin, parce que c'étoit la troisième fois, en cinq ans, que ce pays avoit été pillé, ravagé et désolé par les peuples voisins et par les Persans.

La méchante Darejan étoit destinée à se perdre par un excès de confiance : un grand de ses sujets ayant leurré sa crédulité, l'avoit jetée, comme je l'ai raconté, dans le plus misérable état où une femme de sa qualité puisse tomber; un autre par la même voie lui fit faire la fin la plus tragique du monde. C'étoit ce perfide même qui avoit tué Cotzia, premier ministre de ce pays-là, en trahison, et il s'appeloit aussi Cotzia (*). L'assassinat qu'il avoit commis l'avoit rendu puissant. Il n'étoit point allé rendre hommage au pacha, parce qu'il étoit de la faction contraire à Darejan, et qu'il appréhendoit d'être immolé. Il écrivit à cette princesse, après le départ des Turcs, et lui manda que Bacrat et ceux à qui ce prince se laissoit gouverner, l'avoient tellement outré par mille

(*) J'ai tout lieu de croire que Chardin a pris ici un titre pour un nom propre. *Cotzia* me paroît être la corruption de Khòdjah, prononcé à la manière des Grecs. *Khòdjah* est un mot turk et persan, qui signifie *maître*. (L-s.)

mauvais tours, qu'il seroit leur ennemi toute sa vie; que si elle vouloit s'engager à le remettre en grâce avec le pacha, à lui rendre toutes ses terres qu'elle avoit confisquées, et à lui donner celles du grand-maître de la maison de Bacrat, il lui livreroit ce prince et la princesse sa femme. Elle promit tout. Le traître vint se rendre à elle. La princesse voulut bien lui donner les plus certaines marques de réconciliation, d'amitié et de confiance qui soient en usage en ces pays-là, entre hommes et femmes. Elle l'adopta, et lui donna le bout du téton à sucer. C'est une coutume, non-seulement de la Mingrélie, de la Géorgie et de l'Imirette, mais aussi des autres pays voisins, d'adopter de cette manière les personnes qu'on ne peut s'unir par alliance. Le traître ayant ce gage de la foi de Darejan, écrivit à Bacrat de venir avec toute sa faction, et qu'il la lui mettroit entre les mains, avec son mari, morts ou vifs. Le jour que Bacrat devoit paroître, le perfide Cotzia se mit au lit, dit qu'il étoit malade, envoya supplier Darejan de le venir trouver, pour apprendre une nouvelle de grande importance qu'il venoit de recevoir, et qu'il ne pouvoit dire qu'à Sa Majesté même. Elle y vint avec ses demoiselles seulement. Pendant qu'elle étoit auprès du lit du traître, des gens apostés en grand nombre se jetèrent sur elle. Ses filles la couvrirent d'abord;

mais elles furent bientôt écartées. Il y en eut une qui prit la princesse entre ses bras, et la poussant dans un coin, ne la voulut jamais quitter. Les assassins les poignardèrent toutes deux. Cotzia se leva aussi-tôt, et alla avec sa troupe au logis du mari de Darejan; c'étoit un aveugle qui ne pouvoit que se laisser conduire. Il fut pris. Cotzia le fit lier et garder jusqu'à la venue de Bacrat. Lorsque ce prince fut arrivé, il demanda incessamment le captif, et l'entendant approcher : *Traître*, lui dit-il, *tu m'as fait arracher les yeux, je te vais arracher le cœur*. En disant cela, il se fit mener proche de ce malheureux, et à tâtons lui donna plusieurs coups de poignards. Ses gens l'achevèrent, et mirent son cœur entre les mains de ce sanguinaire aveugle, qui, pendant plus d'une heure, le tint en le pressant et le déchirant, avec un emportement de rage inoui.

Ces barbares tragédies arrivèrent l'an 1667. Depuis ce temps jusqu'à l'an 1672, il en est arrivé cent autres en ces mêmes pays, toutes pleines de turpitudes et d'inhumanités. Je les passe sous silence, parce que ce sont de trop horribles histoires; je dirai seulement que le traître Cotzia fut tué aussi en trahison, et que peu après ses assassins le furent aussi à la bataille de Chicaris, qui est un gros village à la vue de Scander, forteresse d'Imirette, où l'armée de ce pays et celle du prince

de Mingrélie se rencontrèrent; et qu'il y a une providence toute visible dans les histoires modernes de ces méchans peuples, en ce que Dieu y fait de rudes et brièves justices; les assassins y sont presque toujours assassinés, et avec des circonstances qui font bien connoître que c'est Dieu qui s'en mêle, et qui emploie ainsi les uns pour punir les autres.

L'an 1672, le pacha d'Acalziké voyant que la guerre ne finissoit point entre ces deux petits souverains de Mingrélie et d'Imirette, ni par ses accommodemens, ni par ses remontrances, ni par ses ordres, résolut de les exterminer, et de donner à d'autres leurs pays. Il avoit entre ses mains le véritable et légitime héritier de Mingrélie; car lorsque Vomeki Dadian fut établi prince en ce pays-là, la femme d'Alexandre, fils de Levan, ayant peur que l'ambitieuse Chilaké, mère de Vomeki, ne fît mourir le fils d'Alexandre, elle s'enfuit et l'emporta avec elle. Cette princesse étoit sœur du prince de Guriel, qui, appréhendant aussi que cette furie de Chilaké ne lui fît la guerre, s'il retiroit ce petit enfant, conseilla à sa sœur de le porter au pacha d'Acalziké. Elle le fit, et ce jeune enfant a été élevé en cette ville d'Acalziké, auprès des pachas. On ne l'a point fait changer de religion. On s'est contenté de lui donner une éducation qui lui laissât une forte teinture des

coutumes et des mœurs des Turcs. Le pacha d'Acalziké résolut donc de mettre ce jeune prince en Mingrélie, parce que le pays lui appartenoit de droit, comme on a dit, et parce qu'on pouvoit espérer qu'il le gouverneroit bien, et qu'il le purgeroit des habitudes abominables dont il est tout couvert. Voilà le sujet de la venue des Turcs en Mingrélie. Le prince de Guriel joignit son armée à celle du pacha. Il étoit ravi qu'on allât faire son neveu prince. Cette entreprise offroit mille biens à son espérance. Le pacha vint d'abord en Imiréte, se rendit maître du pays et de la personne du roi Bacrat. La reine son épouse ne fut point prise; son évêque Janatelle donna quinze mille écus au pacha, pour avoir la liberté de se retirer avec elle où il voudroit, et afin qu'on ne brûlât rien sur ses terres. Quand le pacha fut à Cotatis, il envoya dire au dadian (j'ai dit que c'est le titre qu'on donne au prince de Mingrélie) de lui venir rendre obéissance. Le dadian sachant le changement de maître qu'on vouloit faire en Mingrélie, refusa d'obéir, et s'enferma dans la forteresse de Ruchs. Carzia, son visir, s'enfuit à Lexicom (*Letchkom*), qui est une principauté dans les montagnes habitées des Soüanes, et manda de-là aux Abcas de venir au secours du dadian. Ils vinrent en Mingrélie; mais au lieu de secours, ils pillèrent les lieux où ils passèrent, et se retirèrent après, comme j'ai

dit. Le pacha ayant attendu vainement pendant un mois, que le dadian vînt se rendre et recevoir ses ordres, envoya son armée en Mingrélie. Ce fut le bruit de la marche de cette armée qui m'obligea à fuir.

Le 27, avant jour, le préfet des théatins nous laissa pour aller à sa maison tâcher d'emporter un peu de vaisselle et de provisions qui y étoient restées. J'avois fait dessein de l'accompagner pour un semblable sujet; mais il partit deux heures avant jour. En entrant dans son logis, il le trouva plein de coureurs du pacha et du prince de Guriel, qui le maltraitèrent fort à coups de bâtons et de masses d'armes. Ces coureurs vouloient qu'il leur ouvrît l'église, disant qu'il y avoit caché les biens du logis. Le préfet en avoit adroitement jeté la clef dans les broussailles, lorsqu'il avoit aperçu ces troupes; et quelque violence qu'on lui fît, il nia toujours qu'il l'eût, et ne la voulut jamais donner. Enfin, les Turcs ayant quelque considération pour son caractère, ils ne lui ôtèrent qu'une partie de ses habits, et n'emportèrent que les choses légères et de quelque valeur qu'ils trouvèrent dans la maison, sans toucher ni à mes livres, ni à mes papiers.

Le 29, un gentilhomme de Mingrélie y vint de nuit, avec une trentaine de gens, et y mit tout en pièces. Il découvrit presque toute ma chambre,

dans la pensée que j'y avois caché beaucoup de choses. Il emporta ce qui me restoit de vaisselle, mes coffres et mes gros meubles, et enfin tout ce que les Turcs et moi y avoient laissé pour être de trop peu de prix et trop pesant ; il vint de nuit, comme j'ai dit. Ce tigre n'ayant point de lumière, fait du feu de mes papiers et de mes livres, après en avoir arraché les couvertures, parce qu'elles étoient dorées et armoriées ; car j'avois fait relier fort curieusement mes meilleurs livres, en partant de Paris ; il n'en resta pas un.

Le 30 au matin, j'appris ce saccagement avec une douleur que je ne puis exprimer. Le soir un chiaoux (*tchâoûch*) turc vint à la forteresse où j'étois, et fit savoir qu'il venoit de la part du pacha. Sabatar (j'ai dit que c'étoit le nom du gentilhomme à qui elle appartenoit) sortit dehors pour recevoir son message. Il portoit que le lieutenant du pacha qui étoit devant la forteresse de Ruchs, s'étonnoit de ce qu'il ne venoit point se soumettre à lui, et lui rendre l'hommage, puisque la Mingrélie appartenoit au grand-seigneur ; que le pacha avoit ordonné d'en bien user avec ceux qui se joindroient aux Turcs, mais de traiter en ennemis ceux qui refuseroient de le faire ; que s'il vouloit sauver ses biens, sa vie, son château, et tout ce qui étoit dedans, il eût à aller recevoir promptement les ordres du pacha. Sabatar fit réponse qu'il

reconnoissoit

reconnoissoit le pacha pour son seigneur, et que de cœur il étoit Turc, et non Mingrélien; qu'il avoit résolu d'aller trouver le pacha, dès qu'il avoit appris qu'il devoit venir; qu'à présent qu'il entendoit que son lieutenant étoit à Ruchs, il iroit le lendemain matin recevoir ses ordres.

Le 31, ce gentilhomme avec trente hommes armés, alla trouver le lieutenant du pacha; il lui porta un présent de quatre esclaves, d'une tasse d'argent, de quantité de soie, de cire et de rafraîchissemens. Il arriva le soir au camp; il y trouva plusieurs seigneurs de Mingrélie, qui, comme lui, s'étoient venus rendre de peur d'être assiégés, et de voir le saccagement, tant de leurs châteaux que de leurs terres. Le lieutenant du pacha lui dit que l'ordre que son maître avoit reçu du grand-seigneur, portoit de détruire tous les lieux forts de Mingrélie; mais que toutefois il vouloit bien conserver ceux des seigneurs qui se montreroient obéissans; que le grand-seigneur ôtoit la principauté à Levan, qui étoit à Ruchs, et la donnoit au jeune prince qui avoit été élevé à Acalziké; qu'il falloit qu'il lui fît serment de fidélité; qu'il donnât un de ses enfans pour ôtage de sa foi, et fît un présent au pacha. Le présent que Sabatar convint de faire, fut de dix jeunes esclaves d'un et d'autre sexe, et de trois cents écus, ou en argent ou en soie.

Le 1.er d'octobre, Sabatar revint, amenant une sauve-garde du Turc pour son château et pour toutes ses terres. Il fut sur pied toute la nuit, à amasser le présent qu'il devoit porter. Il fit savoir à tous ceux qui s'étoient réfugiés en sa forteresse, que les Turcs y avoient donné sauve-garde, moyennant vingt-cinq esclaves et huit cents écus; il leva cela sur tous les gens qui s'y étoient retirés. De chaque famille où il y avoit quatre enfans, il en prenoit un; c'étoit le plus pitoyable spectacle du monde, de voir arracher les pauvres enfans des bras de leurs mères, les lier deux à deux, et les mener au Turc. Je fus taxé à vingt écus.

Sabatar ne porta de tout cela au lieutenant du pacha, que ce qui avoit été accordé entr'eux; il s'appropria le reste. Ses femmes, ses enfans, et tout le château jetèrent bien des cris, lorsqu'ils le virent partir et emmener son plus jeune fils. Les enfans que l'on donne en ôtage au Turc, ne sont pas moins ses esclaves; ils ne sortent jamais de ses mains; on les envoie d'ordinaire à Constantinople, grossir la multitude des jeunes garçons bien faits qu'on élève dans le sérail. Le lieutenant du pacha reçut le présent et l'ôtage, et retint Sabatar avec lui. Il somma trois fois le dadian de se rendre; ce prince n'en fit rien. Sa forteresse étoit bien gardée par des Soüanes, que son visir y avoit envoyés, et qui en étoient plus maîtres que lui-même

Le visir lui mandoit tous les jours de tenir bon, et qu'il étoit prêt d'aller fondre sur l'ennemi. Enfin les Turcs, après avoir demeuré quatre jours devant Ruchs, et après avoir fait plus de deux mille esclaves et beaucoup de butin, se retirèrent. Ils n'avoient point d'artillerie; c'est ce qui les empêcha d'attaquer la place. Ils emmenèrent tous les seigneurs de Mingrélie qui étoient venus se rendre, et qui avoient prêté serment au nouveau prince. Le catholicos étoit de ceux qui avoient prêté serment; le pacha manda qu'on le fît visir du nouveau prince, et qu'on l'envoyât en son nom au prince des Abcas, demander en mariage la princesse sa fille.

On croyoit que la venue du Turc en Mingrélie rétabliroit l'ordre, et rameneroit la paix, en faisant mettre bas les armes. Cela n'arriva point; ils vinrent, ils pillèrent, et ils mirent le pays en plus de troubles qu'il n'étoit auparavant; car ils le divisèrent en deux partis, dont l'un s'étoit engagé par serment et par ôtages à un nouveau prince, et l'autre demeuroit attaché à l'obéissance de l'ancien. Cette partialité mettoit à chacun les armes à la main. Voyant les choses en ce misérable état, si éloignées d'accommodement, je pris la résolution de passer en Géorgie, de quelque manière, et à quelque risque que ce pût être. J'en courois tant tous les jours en Mingrélie, que je

ne doutois point que je n'en fusse bientôt accablé. Levan menaçoit d'engloutir les châteaux, les biens et les terres des seigneurs qui avoient été rendre obéissance aux Turcs. Sabatar étoit encore avec eux ; ses fils qui commandoient dans son château, étoient les plus grands assassins du monde, et des fripons achevés. Je périssois tous les jours d'angoisse et de disette. C'étoit une affaire que d'acheter une poignée de grains et une livre de viande ; j'essuyois dans mon four toutes les injures du temps, comme en rase campagne. Le désespoir de mes valets m'accabloit ; enfin, je me sentois mourir. Cela me porta à tout hasarder pour me tirer de Mingrélie, tandis que j'avois encore assez de force pour le faire. Je fis chercher par-tout des guides ; je promis, je conjurai, je donnai, rien ne me servit ; personne ne me voulut conduire. Des armées occupoient, disoit-on, tous les passages d'Imirette, pays entre la Mingrélie et la Géorgie, par où il falloit de nécessité passer ; que c'étoit être fou que de s'y présenter, et qu'il étoit assuré qu'on y seroit fait esclave. Voilà toutes les réponses qu'on me donnoit. Je proposois de faire le tour, ou par le mont Caucase, ou par le bord de la mer, aucun ne me vouloit conduire.

C'est une chose incroyable combien les Mingréliens ont peur de mourir ou de se perdre ; il n'y a point de récompense qui les puisse porter à

courir un danger connu, quelque petit qu'il soit; enfin, je fus réduit à prendre la voie de la mer et de la Turquie, c'est-à-dire à faire un tour de septante lieues. Je vins à Anarghie, village et petit port dont j'ai parlé. J'y trouvai une felouque de Turcs, je la frétai pour Gonié. Dès que j'eus donné les arrhes, je retournai à la maison des théatins et au château de Sabatar, pour me préparer au voyage.

Le [illegible] novembre, assez matin, je partis de ce château, étant convenu avec mon camarade des voies que je tiendrois pour le tirer de Mingrélie, s'il plaisoit à Dieu de me donner un heureux voyage. J'emportai avec moi cent milles livres en pierreries, et huit cents pistoles en or, avec le peu de hardes qui m'étoient restées. Les pierreries étoient enfermées dans une selle faite exprès pour cacher des bijoux, et dans un oreiller. Je pris un valet pour m'accompagner, celui-là même que j'avois racheté d'esclavage. C'étoit un fripon caché, un traître dont la méchanceté ne m'étoit pas bien connue. On ne me conseilloit pas de l'emmener, crainte d'avanie et de quelque méchant tour qu'il avoit tout l'air de me jouer. Je n'étois pas moi-même bien résolu à m'en charger; mais la fortune vouloit que je le prisse, et je ne pus l'empêcher. Les raisons qui me portèrent à l'emmener plutôt qu'un autre, c'est qu'il souffroit

son mal en désespéré et en furieux, et que je craignois que le désespoir et l'ivrognerie à quoi il étoit sujet, ne nous fît découvrir en Mingrélie. Le P. Zampi, préfet des théatins, m'accompagna comme il avoit toujours fait. Le frère laïc me voulut conduire à Anarghie. Nous marchâmes à pied le préfet et moi, parce qu'on ne put trouver qu'un cheval de louage, quelque argent qu'on offrît pour en avoir, sur lequel je mis mes hardes et mon valet. Le frère laïc étoit à cheval; il pleuvoit à verse depuis deux jours; le frère pensa se noyer à une lieue du château, dans un fossé large et débordé, où son cheval tomba, et dont nous le retirâmes à grand' peine et demi-mort. Je ne dirai point les fatigues que j'eus ce jour là et les suivans; je fus obligé d'aller en divers lieux à pied, en une saison de pluie, dans des bois pleins d'eau et de fange, où j'en avois d'ordinaire par-dessus les genoux; je dirai seulement qu'on ne peut au monde avoir plus de peines que j'en eus. J'étois épuisé, en vérité; il ne me restoit que le courage et la résolution de tout faire et de tout souffrir pour sauver le bien qu'on m'avoit confié. Le soir nous arrivâmes à Anarghie, percés de pluie jusqu'aux entrailles. Anarghie est à six lieues du château de Sabatar.

Le 12, je devois m'embarquer; mais j'en fus empêché par une nouvelle qu'on eut, que des

barques de Circassiens et d'Abcas croisoient sur les côtes de Mingrélie. Cela étoit vrai; elles avoient enlevé des barques du pays, et une, entr'autres, où j'avois intérêt. L'indicible ennui que ces retardemens me causoient, ne venoit pas tant de ce qu'ils me tenoient en des dangers et en des maux continuels, que de ce qu'ils sembloient me menacer de n'en sortir jamais.

Le 19, on vint donner avis au P. Zampi que le jour précédent, de nuit, on avoit enfoncé la porte de son église, pris ce qui y étoit, ouvert le sépulcre qui étoit dedans, et emporté tout ce qu'un P. théatin, demeuré au logis pour le garder, comme on a dit, avoit enfermé dans ce tombeau; qu'on avoit foui par-tout, et qu'il ne restoit rien d'entier que la muraille. On peut croire l'épouvante que je pris à cette nouvelle, ayant laissé plus de sept mille pistoles enterrées en cette église. Je dépêchai aussi-tôt à mon camarade. On ne le trouva point au château; il étoit déjà allé à la maison des théatins, pour savoir quelle part nous devions prendre à la mauvaise aventure, laquelle il avoit apprise aussi-tôt que moi. Il m'écrivit que, grâces à Dieu, l'on n'avoit point touché à notre argent, et qu'il l'avoit trouvé au même état où nous l'avions mis en terre. Cette nouvelle me releva merveilleusement le courage, je la regardai comme une nouvelle marque de l'assistance dont

le Seigneur me favorisoit, et j'allai encourager les Turcs, qui m'avoient loué leur felouque, à partir incessamment.

Le 27, je partis d'Anarghie. Ma felouque étoit grande. Il y avoit près de vingt personnes, la moitié esclaves, et le reste Turcs. Je n'y avois laissé embarquer tant de gens, qu'afin de me pouvoir défendre des corsaires qui courç.ent la côte. Après une heure de navigation, nous arrivâmes à la mer. Le Langur (*Engouri*), que nous descendîmes, est rapide. On le descend très-vîte, mais il faut l'avoir bien pratiqué, quand on descend sur ce fleuve, avec des barques chargées, parce qu'il y a quantité de bas-fonds où elles s'ensablent. Je demeurai tout le jour sur le bord de la mer : le patron de la chaloupe m'en pria; il attendoit encore deux esclaves qui devoient arriver sur le soir.

Pendant que je demeurai à Anarghie, je fus invité à deux baptêmes; j'y fus pour voir la manière dont les Mingréliens l'administroient. Je trouvai que le P. Zampi l'avoit décrite assez justement dans sa relation. La voici comme je la vis chez un voisin du logis où je demeurois. Il envoya quérir le prêtre sur les dix heures du matin. Aussi-tôt qu'il fut arrivé, il entra dans la cabane où l'on garde le vin, il s'assit sur un banc, et sans autre habit que le sien ordinaire, il se mit à lire dans

un livre à demi-déchiré, gros comme un Nouveau Testament *in*-8.° L'enfant n'étoit pas encore devant lui, quand il commença la lecture. Le père et le parrain l'amenèrent au bout d'un quart-d'heure : c'étoit un petit garçon de cinq ans. Le parrain apporta une petite bougie et trois grains d'encens. Il alluma la bougie, et l'attacha à la porte de la cabane, et elle fut brûlée avant que l'enfant fût baptisé. On n'en ralluma point d'autre. Les trois grains d'encens furent mis sur un peu de feu, et consumés. Le prêtre, durant cela, étoit occupé à sa lecture; il la faisoit vîte et bas, avec fort peu d'application : car il parloit à tous venans qui lui demandoient quelque chose. Le père et le parrain alloient et venoient durant tout ce temps, et l'enfant aussi qui ne faisoit que manger. Après une grande heure de lecture, on apprêta un baquet plein d'eau tiède. Le prêtre versa dedans une petite cuillerée d'huile de noix, et dit au parrain de déshabiller l'enfant. Quand cela fut fait, on le mit tout nud dans le baquet. Il y étoit debout sur ses pieds. Le parrain le lava d'eau par-tout le corps. Quand il l'eût bien lavé, le prêtre tira d'une bourse de cuir, qu'il avoit pendue à la ceinture, la grosseur d'un pois de *myrone*. J'ai déjà dit qu'on appelle ainsi l'huile d'onction. Il le donna au parrain, et il en oignit l'enfant en presque tous les endroits du corps : au sommet de la tête, aux

oreilles, au front, au nez, aux joues, au menton, aux épaules, aux coudes, au dos, au ventre, aux genoux et aux pieds. Le prêtre lisoit toujours cependant, et sa lecture ne finit que lorsque le parrain r'habilla l'enfant. Dès qu'il fut habillé, le père apporta du pain, du vin et un morceau de cochon bouilli. Il lui en donna à manger, puis il en présenta au parrain, au prêtre, aux invités et à tout le logis. Cela fait, chacun alla se mettre à table, d'où il n'y eut presque personne qui ne sortît ivre.

J'ai vu aussi célébrer la messe en ce même lieu. Elle se célèbre avec la même inapplication et la même irrévérence, et tout comme on l'a dit au Traité de la Religion des Mingréliens. Il m'arriva un jour d'en voir une plaisamment interrompue. J'allois avec un chemin au château de notre *retraite*. Nous passâmes devant une église; on y disoit la messe. Le prêtre qui la célébroit entendit que nous demandions le chemin à des gens qui étoient sur la porte. *Attendez*, nous cria-t-il de l'autel, *je m'en vais vous le montrer*. Un moment après il vint à la porte, en récitant sa messe entre les dents; et après avoir demandé d'où nous venions, et où nous voulions aller, il nous montra le chemin, et s'en retourna à l'autel.

Le 28, de fort bon matin, nous nous mîmes en mer. Le temps étoit clair et serein. Nous

découvrîmes les hautes terres de Trébisonde d'un côté, et celles des Abcas de l'autre; et assez facilement, parce que la mer Noire commençant à tourner des côtes des Abcas, Anarghie se trouve assez avant dans le cercle qu'elle forme de ces côtés-là à Trébisonde.

La mer Noire a environ deux cents lieues de longueur, tirant est et ouest juste; ce qui ne fait pas la moitié tant d'étendue qu'Hérodote lui en assigne, car voici comme il en donne la mesure. *Il y a*, dit-il, *depuis l'embouchure du Pont-Euxin jusqu'au Phase, qui est la plus grande longueur de cette mer, neuf jours et huit nuits de navigation, c'est-à-dire onze mille cent stades.* Cela fait quatre cent soixante-deux lieues, de quinze au degré astronomique. Je ne sais comment excuser cet auteur d'un si terrible mécompte (*), si ce n'est en supposant que ses mesures soient prises terre à terre, comme on parle, sur la mer Méditerranée, comme c'étoit la coutume des

(*) Mon savant confrère, M. Barbié du Bocage, attribue ce mécompte à la fausse évaluation que Chardin, ou plutôt Charpentier son rédacteur, a faite des stades d'Hérodote. Il ne compte que vingt-quatre stades pour une lieue de quinze au degré; ce qui fait trois cent soixante stades pour un degré; tandis que les stades dont il s'agit sont de sept cent cinquante au degré, conséquemment moitié plus courts que l'évaluation de notre auteur. (L-s.)

Anciens de naviguer. Ils n'osoient s'éloigner de terre jusqu'à la perdre de vue, de peur de s'égarer et de faire naufrage. Or, à compter de cette manière, la longueur du Pont-Euxin, depuis le fleuve du Danube jusqu'à celui de Phase, qui en marquent les deux bouts, il y a bien le double d'espace ou de navigation. Les géographies des Arabes se méprennent aussi beaucoup à la longueur de cette mer, en la marquant de douze cents milles. Sa plus grande largeur est nord et sud du Bosphore avec le Boristhène, environ trois degrés (*). Cet endroit est le bout occidental de la mer. La partie opposée n'est pas la moitié si large. L'eau de cette mer m'a paru moins claire, moins verte et moins salée que l'eau de l'Océan; ce qui vient, je crois, des grands fleuves qui s'y déchargent, et de ce qu'elle est resserrée en elle-même comme dans un cul-de-sac, de manière qu'on la nommeroit mieux un lac qu'une mer; de même que la mer Caspienne, avec qui elle a aussi cela de commun, que toutes deux n'ont point d'îles, et qu'elles sont toutes deux fort orageuses. Il ne faut donc point chercher dans la couleur des eaux de la mer Noire, la raison de sa dénomination, puisqu'elles sont plus blanches, au contraire, que celles des autres

(*) Notre voyageur se trompe, il y a plus de cinq degrés. ([illegible])

mers. On l'a ainsi dénommée à cause du danger que l'on court à naviguer dessus, les tempêtes y étant plus ordinaires et plus furieuses qu'ailleurs (1). Dans le même sens que les Arabes ont nommé le détroit qu'il faut surmonter pour entrer dans la mer Rouge, *Babelmandeb*, c'est-à-dire *Porte funeste, Porte de malheur* (2), à cause des fréquens naufrages qui y arrivent. La mer Noire portoit, premièrement, le nom d'*Asekenas*, du petit-fils de *Japhet* (3); mais les Grecs changèrent ce nom en celui d'*Euxin*, ou *Pont-Euxin*, terme qui signifie *intraitable, et qui ne souffre personne*, à cause des fréquentes et furieuses tempêtes qu'il y a sur cette mer, comme je l'ai observé. Les Turcs, pour la même raison,

---

(1) Tournefort a combattu cette opinion. Il prétend que la mer Noire n'a, pour ainsi dire, de *noir* que le nom; que les vents n'y soufflent pas avec plus de furie, et que les orages n'y sont guères plus fréquens que sur les autres mers. Guldenstædt attribue à la mauvaise construction des navires et à l'inexpérience des pilotes, les naufrages si fréquens sur cette mer. (L-s.)

(2) Littéralement, *Porte de l'endroit où l'on verse des larmes*. (L-s.)

(3) J'ignore si un des fils de Japhet a eu l'honneur de donner son nom à la mer Noire; mais je sais, et c'est l'avis de J. Leclerc et de M. Barbié du Bocage, que les Grecs nommèrent d'abord le Pont-Euxin, Ἄξενος, *Axenus*, inhospitalier, à cause de la barbarie des peuples qui habitoient sur ses bords; mais lorsque des colonies grecques s'y furent établies, elles changèrent ce mot en celui de Ἔυξεινος, *Euxinus*, hospitalier. (L-s.)

la nomment *Cara Denguis* (*), c'est-à-dire *mer furieuse*. *Cara*, qui en turc signifie proprement *noir*, signifiant aussi *dangereux*, *furieux*, *effroyable*, et servant ordinairement d'épithète en cette langue, aux forêts épaisses, aux fleuves rapides et aux montagnes âpres et élevées. Ainsi il y a beaucoup de fleuves qu'ils appellent *cara-sou* (*qârâ-soû*), eau noire, pour dire que ces fleuves sont sujets à des débordemens, et qu'ils causent beaucoup de dommages en se débordant. Ce qui fait que la violence des tempêtes est plus grande et plus dangereuse sur cette mer que sur les autres, c'est, premièrement, que ses eaux n'ont qu'un lit étroit, et n'ont point d'issue, l'ouverture du Bosphore ne se devant compter pour rien en ce raisonnement, tant elle est étroite. Quand donc les eaux sont émues par la tempête, ne trouvant point à s'écouler, et étant repoussées, elles s'élèvent haut et en tourbillon, battant un navire de tous côtés, d'une vitesse et d'une force insupportables. Secondement, c'est que cette mer n'a que des rades, dont la plupart ne sont point abritées, et où l'on est plus mal qu'en pleine mer. J'ajoute au sujet du nom de *Cara Denguis*, que les Turcs donnent à cette mer, que c'est le même qu'elle a en grec, *Maurothalassa*; et ainsi ils

(*) Lisez *qârâ deñgyz*, mer Noire. (L-s.)

appellent *Ak denguis* (*ág denguyz*), *mer Blanche*, la *Propontide*, que les Grecs appellent *Asprothalassa*. Les Arabes appellent la mer Euxine, *Bahar Bontos* (1), *mer de Pont*.

Toute la mer Noire est sous la domination du grand-seigneur; on n'y navigue que par sa permission, et on y est ainsi en sûreté des corsaires, qui font, à mon avis, le plus grand danger de la mer.

Le vent nous ayant été contraire tout le jour, nous ne fîmes que dix-huit milles. Nous entrâmes sur le soir en un fleuve nommé *Kelmhel* (2). Il est plus profond, et il est presque aussi large que le Langur, mais il n'est pas si rapide.

Le 29, deux heures avant le jour, nous partîmes à la clarté de la lune, nous arrivâmes à midi au fleuve Phase, et nous le remontâmes environ un mille, jusqu'à des maisons, où le patron de la felouque vouloit se débarquer avec quelques marchandises.

Le fleuve de Phase, que l'on tient être le Phison, un des quatre grands fleuves du Paradis

---

(1) *Bahhar bonthos*, ce qui est un pléonasme; car *bahhar* est un mot arabe qui désigne la mer, et *bonthos*, la corruption du grec πόντος, qui a la même signification. (L-s.)

(2) Il faut sans doute lire Kankhal; c'est le nom que les Turks donnent au Kobi, le Chobus des Anciens. Voy. Peyssonnel, *Description historique et géographique*, etc., p. 59. (L-s.)

terrestre, a sa source dans le mont Caucase. Les Turcs l'appellent *Fachs*. Les gens du pays le nomment *Rione* (1), comme je l'ai observé. Procope s'est mépris à cette double dénomination, et il a cru que c'étoit deux fleuves différens, au lieu que ce n'en est qu'un. Je l'ai vu à Cotatis (2). Il court là rapidement dans un lit étroit; et souvent il y est si bas, qu'on le passe à gué. Son lit, à l'endroit où il se décharge dans la mer, qui est éloigné de quatre-vingt-dix milles de Cotatis, a un mille et demi de largeur, et de fond, plus de soixante brasses. Plusieurs petits fleuves qui se déchargent dedans, le grossissent à ce point-là. Il court d'Orient en Occident. L'eau en est fort bonne à boire, quoiqu'elle soit trouble, épaisse et de couleur de plomb. Arian dit que c'est à cause de la terre qui y est mêlée. Il dit encore, et d'autres auteurs le disent aussi, que tous les navires faisoient eau au Phase, sur l'opinion que l'eau de ce fleuve étoit sacrée, ou parce que c'est

---

(*) Guldenstaedt écrit Rion, et Reineggs assure que ce fleuve près de sa source, est nommé *Oni* par les habitans, qui l'appellent ensuite *Rion*. J'observerai, d'après Guldenstaedt, que le même fleuve passe auprès d'un village nommé *Oni*, où il pourroit bien recevoir le nom que nous venons d'indiquer. Au reste, on trouvera dans la relation et sur la carte de ce voyageur, les renseignemens les plus exacts et les plus satisfaisans sur le Phase. (L-s.)

(2) Que Pline nomme Cyta, et Etienne de Bysance, Keja. (L-s.)

fort

la meilleure eau du monde. Ce fleuve a, à son embouchure, plusieurs petites îles qui paroissent fort délicieuses, étant toutes couvertes de bois, et divers îlets, en remontant; ce qui en rend la navigation comme impossible aux grands vaisseaux, qui sont obligés de s'arrêter à trois ou quatre milles de l'embouchure. Sur la plus grande de ces îles, on voit du côté d'occident les ruines d'une forteresse que les Turcs ont bâtie. Ce fut le sultan Murat (*sulthân Mourâd*) qui la fit construire l'an 1578, ou, pour mieux dire, le généralissime de ses armées, nommé Mustafa, du temps des grandes guerres entre les Turcs et les Persans. Cet empereur turc avoit entrepris de conquérir les côtes septentrionales et orientales de la mer Noire. Son entreprise n'alla pas au gré de ses desseins. Il fit remonter le Phase à ses galères. Le roi d'Imirette avoit dressé de grosses embuscades au lieu où le fleuve est le plus étroit. Les galères de Murat y furent défaites, une coula à fond, et les autres prirent la fuite. La forteresse du Phase fut prise l'an 1640, par l'armée d'Imirette, grossie de celles des princes de Mingrélie et de Guriel. On l'a rasée; il y avoit dedans vingt-cinq pièces de canon. Le roi les fit mener à son château de Cotatis, où elles sont aujourd'hui, ayant ainsi repassé entre les mains des Turcs, lorsqu'ils prirent le château. J'ai fait le tour de l'île de Phase, pour tâcher d'y découvrir ces

restes du temple de Rea, qu'Arian (1) dit qu'on y voyoit de son temps. Je n'en ai trouvé aucun vestige. Cependant les historiens assurent qu'il étoit encore en son entier dans le bas-empire, et qu'il avoit été consacré au culte de Jésus-Christ, du temps de l'empereur Zénon (2). J'en cherchai aussi de cette grande ville nommée Sébaste, que les géographes ont placée à l'embouchure du Phase (3); mais il faut que les ruines même de

(1) Arrien parle d'un temple et non d'une statue de *Rhea*, qui étoit, non dans l'île du Phase, mais à la gauche de ceux qui entroient dans ce fleuve. Il dit que c'étoit la déesse du Phase; qu'à son extérieur et à sa forme on pouvoit la prendre pour Rhea; car elle tient une cymbale à la main, et des lions soutiennent son trône, sur lequel elle est assise, comme la Rhea de Phydias à Athènes, etc. *Periplus ponti Euxini*, pag. 120, editio Blancardi. (L-s.)

(2) Le rédacteur du voyage de Chardin auroit dû nous indiquer l'ouvrage où il avoit puisé ces assertions; car son silence, sur-tout celui de tous les auteurs que nous avons consultés pour éclaircir nos doutes, nous donne lieu de penser que M. Charpentier aura lu un peu légèrement Cedrene, qui (dans son *Historiarum compendium*, p. 119, C. édit. du Louvre) parle d'un temple de Rhea, situé près de Cizyque, dans l'Asie-Mineure, et qui, sous le règne de *Zénon*, fut consacré à la Mère de Dieu. (L-s.)

(3) Un géographe dont on connoît l'exactitude, et à la complaisance duquel je dois des renseignemens d'après lesquels j'ai rédigé plusieurs des notes précédentes, M. Barbié du Bocage, m'a fait observer que Sébaste ou Sébastopolis étoit la même ville que Dioscurias, au rapport d'Arrien. Or, l'ancien emplacement de Dioscurias étant occupé aujourd'hui par la ville d'Isgaour

cette ville se soient perdues, comme celles de Colchos (*); car je n'en aperçus rien. Tout ce que je remarquai là de conforme à ce que les Anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'est qu'il y a beauco[illegible] faisans, et qu'ils sont plus gros, plus beaux et d'[illegible] goût plus exquis qu'en aucun endroit du m[illegible]de, à ce qu'il me sembla. Il y a des [illegible], et, entre autres,

---

[illegible] (voyez ci-dessus, pag. 333 [illegible]), il en résulte qu'il étoit très-éloigné de l'embouchure du [illegible], où Chardin cherchoit Sébaste. Ces différentes erreurs doivent être attribuées, selon moi, à l'homme de lettres que Ch[illegible], par un excès de confiance et de défiance de lui, [illegible] chargé de rédiger les intéressans matériaux recueillis dans le cours de ses voyages. (L-s.)

(*) Il seroit permis de douter de l'existence de Colchos, puisque le nom de cette ville ne se trouve mentionné dans aucun des géographes anciens. À la vérité, un commentateur d'Horace nous dit que Colchos est une ville du Pont, *Colchos civitas Ponti est. Schol. in Horat.* [illegible] La même ville est citée aussi deux fois par Hygin, *sous fabula*, intitulée *Phryxus*. Tom. I, p. 10 et 17 des *Mythographi latini*. Je dois observer que l'édition que je cite ici est celle dite des *Variorum*, Amsterdam, 1681, et que dans les nombreuses notes dont elle est enrichie, on ne trouve aucun éclaircissement sur Colchos. C'est sans doute d'après ces autorités que Racine a inséré le nom de cette ville dans sa tragédie de *Mithridate*.

PHARNACE *dit à Xipharès*.

Vous pourriez à Colchos vous expliquer ainsi.

XIPHARÈS.

Je le puis à Colchos et je le puis ici.

MITHRIDATE, *acte 1.er, scène 3.* (L-s.)

Martial (1), qui disent que les Argonautes apportèrent de ces oiseaux en Grèce, qu'on n'y avoit jamais vus auparavant, et qu'on leur donna le nom de *faisans*, parce qu'on les avoit pris sur les bords du Phase. Ce fleuve sépa[illegible] Mingrélie de la principauté de Guriel et [illegible] royaume d'Imirette. Anarghie n'en est élo[illegible]e de trente-six milles. La côte est par-tout u[illegible]in bas, sablonneux, chargé de bois si épais [illegible] vue à peine de découvrir à six pas dedan[illegible]

Le soir, je fis mettre [illegible]r avec un vent tout-à-fait favorable. A mi[illegible]us passâmes devant un port qu'on appelle [illegible]tte. Il appartient au prince de Guriel.

Le 30, après midi, [illegible] arrivâmes à Gonié. Du Phase là il y a quarante milles. Toute cette côte sont des terres extrêmement hautes, et des rochers, les uns couverts de bois, les autres nuds. Elle appartient au prince de Guriel, dont le pays s'étend jusqu'à un fleuve qui n'est qu'à demi-mille de Gonié (2).

Gonié, que Calchondyle nomme Gorea, est

---

(1) Lib. XIII. Epig. 72. *Phasianus*.

Argiva primum sum transportata carina,
Ante mihi notum nil, nisi Phasis erat. (L-s.)

(2) Notre voyageur a dit plus haut que ce fleuve est à un mille de Gonié. (L-s.)

un grand château carré, bâti de pierres dures et brunes, d'une masse extraordinaire. Il est situé au bord de la mer, sur un fond sablonneux. Il n'a ni fossés ni fortifications. Ce ne sont que quatre murailles avec deux portes, l'une à l'orient, qui donne sur la mer, et l'autre au septentrion. Je n'y ai vu que deux pièces de canon. Des Janissaires en assez petit nombre le gardent. Il y a dedans trente maisons ou environ, petites, basses, assez incommodes, et faites de planches (1). Dehors, tout proche, est un village qui a autant de maisons. Presque tous les habitans sont mariniers; et si l'on en croit les gens du pays, c'est ce qui a fait donner à cette contrée le nom de *Lazi*; *laz*, en turc, voulant dire proprement *un homme de mer*; et dans le langage figuré, *une personne rude, grossière et sauvage* (2). Mais, pour moi, je suis d'avis que le nom de *Lazi*, que ce peuple porte, ne vient point de la langue turquesque; mais que c'est leur ancien nom. On les appeloit autrefois *Laziens*; et leur pays *la Lazique*, comme on

---

(1) Je serois fort disposé à penser que cet endroit n'existe plus; car je ne l'ai trouvé indiqué ni dans les ouvrages, ni sur les cartes de Reineggs et de Guldenstædt; je n'ai pas été plus heureux en cherchant le nom de Gonia dans Calcochondyle. (L-s.)

(2) Chardin se trompe; il n'y a point de mot dans la langue turke signifiant homme de mer, etc., qui ressemble à celui qu'il indique ici. (L-s.)

le peut voir dans les histoires grecques, et particulièrement dans celle de Procope, de la guerre contre les Perses, où il en fait souvent mention (*), et qui marque si bien leur pays au même endroit où est Gonié, que l'on n'en sauroit douter. Agathias le représente considérable et puissant par la multitude des hommes, l'abondance des richesses, la situation commode pour recevoir de toutes parts les munitions nécessaires. Il dit encore que depuis la fréquentation des Romains chez les Laziens, on y avoit admiré l'observation de la justice et la politesse des mœurs. Mais tout cela a changé entièrement de face depuis les conquêtes des Turcs. Au reste, les Laziens d'aujourd'hui sont la plupart mahométans. Il est vrai que les chrétiens de Géorgie et d'Arménie fréquentent fort leur pays, mais ils ne s'y arrêtent pas non plus que les Trébisontains, qui sont les plus proches voisins des Laziens.

Il y a à Gonié une douane qui a la réputation d'être très-rude. Elle ne l'est pas tant néanmoins qu'on me le faisoit appréhender. Les gens du pays y ont un assez bon parti, mais véritablement c'est un coupe-gorge pour les Européens. On n'a là

(*) On trouvera de très-amples détails sur les Lazi et sur leur pays dans l'excellent extrait des historiens byzantins, publié par Stritter, en six vol. in-4.°, à Pétersbourg. (L-s.)

aucune considération, ni pour la qualité des personnes, ni pour les passeports du grand-seigneur, ni pour les appuis qu'on peut avoir à la Porte. On prétendroit en vain tirer des secours de tout cela : ceux qui commandent en cette extrémité de l'empire, se croyant si éloignés du grand-seigneur, que sa main ne sauroit atteindre jusqu'à eux.

Dès que notre felouque eut pris terre, mon valet s'y précipita avec un emportement de joie tout-à-fait extravagant. Il levoit les yeux au ciel, il baisoit la terre, il faisoit mille imprécations sur la Mingrélie, et mille vœux pour le pays des Turcs. Un moment après il entra dans le château, me laissant là, dans un temps où j'avois plus besoin de lui que jamais. J'eus lieu de croire qu'il alla dire ce qu'il s'imaginoit que j'étois; car, lorsque le douanier et le lieutenant du gouverneur vinrent pour visiter ce qu'on débarquoit de la felouque, et en prendre les droits, ils me firent d'abord connoître qu'ils savoient que j'étois Européen, les malheurs que je publiois m'être arrivés en Mingrélie, et le dessein que j'avois de passer à Acalziké. Cela me surprit extrêmement, et je vis bien que j'étois trahi. Je ne me troublai point pourtant, et Dieu me fit la grâce d'avoir l'esprit présent. J'étois bien sûr que mon valet ne savoit point distinctement qui j'étois. Je l'avois pris à Constantinople; il avoit vu que je fréquentois

particulièrement les ambassadeurs et les ministres européens; que j'en étois honorablement traité, et que le reste du temps je ne faisois que lire et écrire. Il devoit s'être persuadé que j'étois un voyageur curieux. Je l'avois instruit à dire aux Turcs que j'étois marchand, et qu'étant venu en Mingrélie, à dessein d'acheter des oiseaux de proie pour l'Europe, les gens du pays m'avoient tout volé, et que j'allois demander justice au pacha d'Acalziké. Je me tins ferme sur cette [illegible], parce que je ne savois pas d'autre meilleur déguisement, et que je ne voulois pas, en le changeant, témoigner à mon valet que je m'aperçusse de sa trahison, ni même que je m'en défiasse seulement. Le douanier me fit plusieurs questions. J'y satisfis assez bien. Il commanda qu'on visitât mes hardes; on n'y trouva rien. Il y avoit, entr'autres, une selle de cheval avec une niche sous le pommeau, faite pour cacher quelque chose de précieux. Elle étoit pleine et pesoit beaucoup. Ce poids la rendoit suspecte, d'autant plus que les selles à la turque sont fort légères. Les gardes la manièrent et la tâtèrent de tous côtés; mais n'y sentant rien que du crin et de la bourre, ils la laissèrent.

Des huit cents pistoles dont je m'étois chargé, j'en portois la moitié sur moi, l'autre étoit dans une besace fermée d'un cadenas, avec quelques

bagatelles qui n'étoient pas de prix; mais que je savois bien que les Turcs prendroient, si leurs yeux tomboient dessus. J'avois résolu, en partant de Mingrélie, de donner cette besace à garder aux mariniers, quand nous prendrions terre à Copolette, ce port ici proche dont j'ai parlé. On ne visite point leurs hardes, et rarement fouille-t-on les felouques. Le bon vent fit passer ce lieu-là sans s'y arrêter; c'est ce qui empêcha que je n'exécutasse ma résolution; car il y auroit eu de l'imprudence à le faire dans la felouque, à cause des passagers qui y étoient.

Les gardes de la douane, bien avertis de ce que j'avois, allèrent dans la felouque, et trouvèrent cette besace. Ils demandèrent à qui elle étoit? Je dis d'abord qu'elle étoit à moi, mais qu'il n'y avoit rien dedans qui dût douane. Le douanier me dit de l'ouvrir; je répondis que je le ferois volontiers dans la maison, mais non pas sur le bord de la mer, devant tant de gens. Le douanier me mena chez lui. Le lieutenant du gouverneur y vint aussi. Il prend un pour cent, et le douanier cinq. Ils prirent de moi vingt-deux pistoles en or, et tout ce qui leur plut de ces bagatelles qui étoient dans la besace, entr'autres, une paire de pistolets, qui étoient mes seules armes; à-la-vérité, il me la paya, mais à moitié de valeur. Il me dit ensuite de loger chez lui. Je lui répondis qu'il se moquoit de

moi de m'offrir son logis, après m'avoir pris injustement la douane de l'argent que j'avois; puisque l'or et l'argent n'en doivent point. Il me répondit que j'étois mal informé, qu'il ne m'avoit point fait d'injustice; qu'à Gonié tout payoit douane, sans rien excepter; qu'au reste, en m'offrant sa maison, c'étoit une faveur qu'il me faisoit. Je le remerciai, et lui dis que s'il m'en vouloit faire une extrême, dont je lui serois toujours obligé, c'étoit de me donner le moyen d'aller trouver le bacha d'Acalziké; que tout Gonié alloit apprendre qu'on m'avoit trouvé un sac d'or, et que je ne doutois point que pour avoir ce qui m'en restoit, on ne me tuât dans les montagnes où je devois passer; que j'étois seul, étranger, et sans défense, lui-même m'ayant ôté les armes qui me restoient; qu'il eût donc la bonté de me donner quelque secours. Il me répondit que je ne prisse point de terreur panique; que, grâces à Dieu, j'étois dans le pays des fidèles (les Turcs se donnent cette épithète), où je ne devois appréhender ni vol, ni meurtre; qu'il étoit caution de ma vie et de mon bien; que je misse mon sac d'or sur la tête, et le portasse sans aucune appréhension; qu'au reste, le droit chemin d'Acalziké étoit étrangement rude; qu'il en falloit faire les deux premières journées à pied, les chevaux ne pouvant aller dans les sentiers étroits et âpres de ces montagnes; que la

lendemain matin il me donneroit des gens qui porteroient mon bagage, et me conduiroient à la première traite, et que de-là il me feroit conduire à l'autre, et ainsi de suite jusqu'à Acalziké.

Après m'avoir dit cela, il m'offrit, pour la troisième fois, de venir passer la nuit chez lui. Il m'en pressa même beaucoup. Il me faisoit cette offre de fort bonne foi, et pour mon bien, comme je connus depuis. Plût à Dieu que j'en eusse alors aperçu quelque chose; mais je n'avois garde de prévoir ce que le destin me préparoit. Je craignois que ce ne fût pour visiter plus exactement mes hardes et ma selle; qu'il ne lui prît envie de fouiller sur moi. J'y avois un gros sac d'or, comme j'ai dit, et des perles cachées en trois endroits.

Il étoit presque nuit quand je sortis de chez le douanier, qui étoit aussi gouverneur du territoire de Gonié. Mon valet avoit fait porter mes hardes au lieu où étoient allés loger les gens venus avec moi. C'étoit une méchante chaumière percée de tous côtés, sale et puante autant qu'il se peut. J'y reçus bien des complimens de condoléance, si j'ose parler ainsi; et, à dire le vrai, je crois, qu'à mon valet près, qui avoit profité de la prise des vingt-deux pistoles, tous les gens qu'il y avoit là en étoient fâchés. Chacun me blâmoit de ne lui avoir pas donné mon sac à garder. Je contrefaisois bien le dolent et l'affligé; mais au fond du cœur

j'étois ravi d'en être quitte à ce prix, et ne souhaitois que de voir le retour du soleil, pour me tirer du coupe-gorge où j'étois.

Pendant que je mangeois un morceau de biscuit, un janissaire vint dire à mon valet, que le lieutenant du commandant le demandoit. Le commandant du château n'y étoit pas; son lieutenant faisoit sa charge. Mon valet y alla; et une heure après, le même janissaire me vint querir de la même part. Je trouvai le lieutenant à table avec mon valet, tous deux ivres. Il me fit d'abord boire et manger par force; et après il me dit que tous les chrétiens, gens d'église, qui passoient par Gonié, étoient obligés de donner à son maître deux cents ducats; que j'étois de ces gens-là, et que je devois payer cette somme. Je lui dis que j'étois marchand, et qu'il se méprenoit; que j'avois payé la douane, bien que contre toute justice, et que le douanier m'ayant laissé libre, il n'avoit point à connoître de ce que j'étois; qu'au reste, si je devois payer quelque chose au gouverneur, cela se feroit le lendemain, et que la nuit n'étoit pas le temps d'une telle discussion. Je voulois sur cela me lever et sortir. Deux janissaires m'arrêtèrent; le lieutenant me fit rasseoir, me fit boire à toute force, et me tint deux heures à m'alléguer mille impertinences, entr'autres, que le bien des chrétiens appartenoit de droit aux Turcs; que les

Malthois avoient pris deux de ses frères ; qu'à un homme comme moi, vingt pistoles de bien suffisoient. Je me trouvois en une méchante occurrence ; j'avois affaire à des gens ivres ; mon valet, au-lieu de m'aider, étoit à table avec mon juge, et à son tour disposoit de moi, étant mille fois plus mon maître, en effet, que je n'étois de droit le sien. Je voyois sa perfidie, sans oser rien dire, de peur de pis. Je le tirai à part, et lui dis de ne perdre pas l'occasion d'augmenter le ressentiment que j'avois de la fidélité avec laquelle il m'avoit servi; qu'il n'y avoit que lui qui pût accommoder l'affaire ; que je lui donnois pouvoir d'offrir jusqu'à vingt ducats pour cela. Mon dessein étoit dans cette fausse confiance, qui ne me pouvoit faire que du bien, de retenir la méchanceté de ce traître, et de l'empêcher d'aller à l'extrémité. Après je me mis à supplier, à menacer couvertement, à remontrer que personne ne viendroit plus à Gonié, si l'on apprenoit que l'on y traitât les passans avec tant de violence et tant d'injustice. Le lieutenant me dit en riant que Gonié n'étoit pas son bien ; qu'il n'avoit plus qu'un an à y demeurer ; qu'il se soucioit peu qu'après son départ il n'y vînt pas un homme, et que le château abîmât ; qu'il se servoit de l'occasion, sans égard à l'avenir ; enfin, la chose alla si loin, que le lieutenant, ne pouvant m'obliger de lui donner ce

qu'il demandoit, il envoya quérir mes hardes. Mon traître de valet donna la main à ce beau coup. Le lieutenant me dit de tirer l'or qui étoit dedans. Je n'en voulus rien faire, et je lui répondis que je ne donnerois jamais un sol à quelque extrémité où il se pût porter, parce que je ne lui devois rien; que je ne pouvois m'opposer à sa violence; qu'il prît tout ce qu'il vouloit; mais que je savois bien les voies de me le faire rendre. Ce voleur fit venir des chaînes et un carcan; cela m'ébranla un peu, à dire le vrai, parce que j'avois affaire à des soldats que l'or qu'ils avoient vu, et le vin dont ils étoient soûls, portoient à tout faire. Un d'eux s'approcha de moi, et me dit: *Plus on pile l'ail, plus il sent mauvais.* Cela vouloit dire, plus on tarde à accommoder une affaire, plus elle se rend difficile. Mon valet prononça en même-temps que j'eusse à payer cent ducats. Pour couper court, je les donnai, et quatre encore aux janissaires qui avoient servi de sergens. Le bien que j'avois sur moi et en mon gîte, le lieu où j'étois, et cent autres bonnes considérations me firent ployer. En un autre état, je ne me fusse pas rendu à des menaces; je n'eusse point eu peur des chaînes, et je me fusse tiré d'affaire quitte, ou du moins à peu de perte. Le lieutenant me contraignit, en lui comptant les cent ducats, de jurer sur l'Evangile, que je les lui donnois de

bon cœur, et que je n'en parlerois à personne. Il y eut une nouvelle contestation là-dessus, qui fut aussi âpre que l'autre. Je ne voulois point jurer cela, parce que je voulois effectivement m'en plaindre; et je voulois d'ailleurs m'assurer pour l'avenir par la résistance présente. Ce voleur, cependant, s'obstinoit à ne vouloir les cent ducats qu'à cette condition. Il fallut que je fisse le serment en sa présence, tel qu'il voulut, et que je le priasse même d'accepter l'argent.

Le lendemain de bon matin, qui étoit le 1.er décembre, les gardes de la douane vinrent à mon méchant gîte, et m'observèrent toujours jusqu'à mon départ. Ils avoient ordre de revisiter ma selle et de me fouiller. Ils appelèrent mon valet, et le lui dirent le plus civilement et le plus honnêtement qu'ils purent. Ils la visitèrent donc de rechef. Je tremblois à mourir, pendant qu'elle étoit dans leurs mains. Ils ne manioient rien qui ne diminuât leur défiance. Le poids seul l'entretenoit. Voyant qu'ils s'y arrêtoient trop, je leur dis que j'avois fait faire cette selle pour servir de bât, en cas de besoin, et qu'à cause de cela elle étoit si lourde. Ils se payèrent de cette échapatoire. Je remarquai ensuite qu'ils me vouloient fouiller; car ils me tiroient à part l'un après l'autre, et me disoient que si j'avois quelque chose que la douane n'eût pas vu, je leur fisse un présent,

et qu'ils ne me découvriroient pas. Mes amis, leur répondis-je, ne cherchez point de détour pour me fouiller; si vous le voulez faire, faites-le hardiment. J'ouvris ma veste, en disant cela, et leur présentai aussi mes poches. Cette bravade me sauva. Les gardes crurent que j'eusse été moins hardi, si j'eusse eu sujet de craindre. Ils ne me fouillèrent point. J'allai avec eux chez le douanier, et lui dis, en feignant de pleurer, et d'être mortellement triste, que pour n'être pas venu coucher chez lui, j'avois été dépouillé d'une partie de mon or. Je te l'avois bien dit, me répondit-il; je me doutois de ce qui t'est arrivé. Après, il me pressa fort de lui dire ce qu'on m'avoit pris, et qui avoit fait le coup, m'assurant que j'en aurois sûrement justice, et qu'il me le feroit rendre. Je lui répondis qu'on m'avoit menacé de mort si je le disois. Cela étoit vrai, et j'avois, outre cela, une si forte envie d'être hors de Gonié, et désirois si passionnément de partir, que je n'avois garde de commencer un procès. Je conjurai le douanier de me tenir sa parole. Il le fit, et me donna deux hommes pour porter mes hardes jusqu'au soir, et un Turc pour m'accompagner jusqu'à Acalziké. Il commanda à ces deux hommes d'apporter un billet de ma main, pour assurance que je serois bien arrivé à la première traite, et il donna au Turc un passeport en forme d'ordre, pour

servir

servir dans tout le chemin. En voici la traduction.

Gardes des chemins, prévôts, juges, baillis, menez de traite en traite, à l'heureuse porte d'Assan Pacha, Jean, son changeur. Donnez-lui pour de l'argent, des chevaux et des hommes, autant qu'il en demandera. Sa personne et ses hardes sont un dépôt qu'on donne en garde à tous les habitans des lieux où il passera ; on en répond sur la vie.

Le douanier me dit, en mettant ce billet entre les mains du Turc qui me devoit conduire, qu'il me faisoit passer pour changeur du pacha, et que je misse un turban blanc, et mon valet aussi, afin d'être respectés. Je le fis, et partis sur les huit heures du matin, ravi et transporté de me voir hors d'un si méchant et si dangereux lieu, en pays libre, et où je n'avois presque plus rien à craindre. Je commençai alors à respirer et à reprendre quelque tranquillité d'esprit. Il y avoit cinq mois que j'étois en des agitations et des angoisses horribles. Les avanies, le naufrage, l'esclavage, le mariage, la perte des biens, de la liberté et de la vie; ces effroyables idées me déchirèrent l'esprit tour à tour en tout ce temps-là, durant lequel, d'ailleurs, mille maux réels l'avoient tenu dans l'abattement le plus grand où l'on puisse être. J'en revenois ce jour-là, et je sentois avec un plaisir

qu'on ne peut dire, mon cœur se remettre au large, et rentrer dans son mouvement paisible. Je montois le mont Caucase avec une légèreté qui surprenoit mes crocheteurs. Qu'on est léger quand on n'a pas le cœur chargé! Je le dis simplement, sans exagération et sans figure, il me sembloit qu'on m'avoit ôté une montagne de dessus le corps, et que j'allois voler. Je fis quatre lieues, toujours dans les rochers, et après je passai en bateau le fleuve dont j'ai parlé, qui sépare le pays de Guriel et le pays du Turc.

Le 3, je fis cinq lieues à pied, et trois hommes portoient mes hardes. Nous passions souvent si proche de ces précipices affreux, que j'en étois épouvanté. Nous ne fîmes que monter; et en ces cinq lieues nous ne fîmes pas deux milles de chemin droit.

Le 4, je demeurai dans un village habité par des Turcs et des Chrétiens, où j'étois arrivé le jour précédent; la pluie, la neige et le vent qu'il faisoit ne nous ayant pas permis d'en sortir.

Le 5 et le 6, je fis onze lieues. J'avois des chevaux; mais je puis assurer que je ne fis pas trois lieues dessus; il falloit à tout moment mettre pied à terre, à cause des passages difficiles, roides et escarpés, où les chevaux pouvoient à peine tenir le pied.

Le 7 et le 8, je fis seize lieues, les quatre

premières à monter et à descendre, les huit suivantes par un chemin uni, mais qui serpente toujours. Nous étions arrivés sur le mont Caucase. Nous fîmes les quatre dernières lieues en descendant continuellement. A la moitié de la descente, on voit sur plusieurs pointes et sommets, des masures de châteaux et d'églises. Les gens du pays disent qu'il y en a eu là beaucoup que les Turcs ont détruites. Quand on est au bas du mont, on entre en une belle vallée, large de trois milles, fertile et abondante, et fort remplie de villages. Le fleuve Kur passe au milieu.

On sait que l'Asie est divisée par une chaîne de montagnes, d'un bout à l'autre, dont les trois plus hautes parties ont été nommées *Taurus*, *Imaus* et *Caucase*. La première est la plus avancée dans l'Asie, et on appelle toute cette chaîne, en général, le mont Taurus. Je dis, en général, parce que chaque partie a son nom particulier, connu par chaque nation qui en est proche (*). La dernière partie est la plus proche de l'Europe, entre la mer Noire et la mer Caspienne, la

(*) En effet, le nom de Taurus est inconnu en Asie; cette immense chaîne de montagnes est désignée partiellement sous des noms particuliers aux différens peuples qui habitent dans son voisinage. Dans l'Inde, on la nomme *Himâlaya*, *Emodi*, *Vindhia*. Voyez mes notes dans le premier volume de la traduction française des *Recherches Asiatiques*, pag. 275, etc. (L-s.)

Moscovie et la Turquie. Beaucoup d'auteurs confondent ces trois parties. Pline, entr'autres (1), et Quinte-Curce (2), qui mettent le Caucase dans les Indes. Strabon (3), qui parle de cette montagne, dans le livre onzième de sa *Géographie*, dit que quoique ces auteurs s'accordent tous en cela, on ne doit pas néanmoins les en croire, parce qu'ils n'en ont usé ainsi que par flatterie, afin de mieux louer Alexandre, à qui il étoit sans doute bien plus glorieux d'avoir poussé ses conquêtes jusqu'au-delà des montagnes des Indes, que d'avoir simplement traversé les montagnes voisines du Pont-Euxin. Je croirois que cette méprise seroit une faute de géographie que Quinte-Curce auroit faite de bonne foi; comme lorsqu'il fait venir le Gange du midi (4), et qu'il prend le Jaxartes pour le Tanaïs (5). Je le croirois, dis-je,

---

(1) *Histor. natur.* Lib. VI, cap. 17, p. [illegible] *edit. Harduin.* (L-s.)

(2) Lib. VIII, cap. 9, p. 619, 620 *ex edit. Snakenburg.* (L-s.)

(3) P. 505, (771 *ex edit. Wesseling.*) (L-s.)

(4) Chardin, ou plutôt Charpentier, a été induit en erreur par la traduction de Vaugelas, qui est inexacte en cet endroit. Quinte-Curce ne dit pas que le Gange vient du midi, mais, au contraire, qu'il coule vers le midi. *Ganges amnis ab ortu eximius ad meridianam regionem decurrit.* Lib. VIII, cap. 9, pag. 620 et 621, *ex edit. Snakenburg.* J'ai inséré une note fort étendue sur le cours du Gange et sur celui du Brahmapoutra, dans la traduction françoise des *Recherches Asiatiques*, tome I, p. 161–163. (L-s.)

(5) Lib. VII, cap. 7, p. 635. Diodore de Sicile, lib. XVIII, §. [illegible] et Justin, lib. XII, cap. 5, ont commis la même erreur. Voy. l'*Examen critique des Historiens d'Alexandre*, pag. 717, 718. (L-s.)

si, dans le livre sixième, il ne mettoit pas le mont Caucase entre l'Hyrcanie et le fleuve de Phase.

Pour revenir à la description du mont Caucase, c'est la montagne la plus haute et la plus difficile à passer que j'aye vue, et on le peut juger par ce que j'en ai dit; elle est pleine de rochers et de précipices affreux. On a beaucoup travaillé, en plusieurs endroits, à y caver des sentiers. Elle étoit toute couverte de neige, lorsque je la passai; et il y en avoit presque par-tout plus de dix pieds de haut. Il falloit, en plusieurs endroits, que mes conducteurs fissent chemin avec des pelles. Ils avoient à leurs pieds une manière de sandales propres pour aller sur la neige, que je n'ai vue qu'en ce pays-là. La semelle a la forme et longueur d'une raquette sans manche, mais pas tant de largeur; le rézeau est aussi plus lâche, et le bois est tout rond. Cette chaussure les empêche d'enfoncer dans la neigne; car elle n'y entre pas plus d'un travers de doigt. Ils courent fort vîte avec, et ne laissent que de légères traces, et fort incertaines de la route qu'ils ont tenue, parce que cette chaussure n'a ni devant ni derrière. Le haut du mont Caucase est perpétuellement couvert de neige; et pendant les huit lieues de chemin qu'on fait à le traverser, il est inhabité. Je passai la nuit du 7 au 8 au milieu de la neige. Je fis couper des sapins, je me couchai dessus, et fis faire grand

feu. Lorsque nous arrivâmes au haut du mont, les gens qui me conduisoient firent de longues oraisons à leurs images, afin qu'elles leur fissent la grâce qu'il n'y eût point de vent. En effet, s'il y en eût eu d'un peu fort, nous aurions sans doute été ensevelis dans la neige; car elle est mouvante et menue comme la poussière; le vent l'emporte et en remplit l'air. Grâces à Dieu, il ne fit presque point de vent. Les chevaux enfonçoient si avant en des endroits, que je croyois souvent qu'ils n'en sortiroient pas. J'allai presque toujours à pied et sûrement je ne fis pas huit lieues à cheval, en traversant ce mont affreux, qui est de trente-six lieues. Je croyois, les deux derniers jours, être dans les nues, et je ne voyois pas à vingt pas de moi. Il est vrai que les arbres, dont tout le haut du mont est couvert, empêchent fort la vue de s'étendre. Ces arbres sont des sapins. Je n'y en vis point d'autres, de quoi je fus bien fâché; car, comme je m'imaginois d'être sur la plus haute montagne du monde, ou du moins sur la plus haute de l'Asie, j'aurois bien voulu reconnoître ce que disent des naturalistes, que sur le sommet des montagnes de la plus grande exaltation, les feuilles des arbres sont toujours au même état, à cause que les vents et les nuées, qui les pourroient faire tomber, sont toujours au-dessous, sans jamais monter si haut. C'est ce que je n'ai remarqué

nulle part. Je ne me suis pas aperçu non plus que l'air n'y soit pas vital, comme ils le prétendent. Il est vrai qu'il est très-subtil et très-sec; mais je crois qu'on y vivroit comme dans les airs plus mêlés; et que la cause qu'on n'y trouve point d'habitans, vient uniquement du commerce et de la correspondance qu'il seroit trop difficile d'avoir de-là avec le reste du monde. En descendant cette affreuse montagne, je voyois les nuages se mouvoir en bas, sous mes pieds, à perte de vue. J'eusse cru être en l'air, si je n'eusse senti que la terre me portoit.

Le mont Caucase est, jusque vers le haut, fertile et abondant en miel, en bled et en gom. J'ai parlé de ce grain, en faisant la description de la Mingrélie (*). Il l'est encore en vin, en fruits, en cochons et en gros bétail. Il y a par-tout de très-bonnes eaux. On y trouve plusieurs villages. La vigne y croît autour des arbres, et s'élève si haut, que l'on n'en peut souvent aller cueillir le fruit. On faisoit vendange quand j'y passai. Je trouvois le raisin, le vin nouveau et le vieux admirablement bons. Le vin y est à si bon marché, qu'en des endroits l'on en donne le poids de trois cents livres pour un écu. Les villageois n'en pouvant

(*) Voyez ci-dessus p. 161, et ma note *ibid.* (L-s.)

vendre autant qu'ils en peuvent faire, ils laissent le raisin pourrir sur les ceps, sans le cueillir. Les paysans habitent dans des cabanes de bois. Chaque famille en a quatre ou cinq. Ils font un grand feu au milieu de la plus grande, et se tiennent tous autour. Les femmes moulent le grain à mesure qu'on a besoin de pain. Ils font cuire la pâte dans des pierres rondes, d'un pied de diamètre ou environ, et creuses de la profondeur de deux ou trois doigts. Ils font bien chauffer la pierre, ils mettent le pain dedans, et ils le couvrent de cendres chaudes et de charbons ardens par-dessus. Il y a des lieux, où on le fait cuire dans la cendre même. On balaye bien un endroit du foyer, on y met le pain, et on le couvre de cendre et de charbon ardent par-dessus, comme l'autre. Avec tout cela la croûte ne laisse pas d'être assez blanche, et le pain fort bon. Ils gardent le vin comme l'on fait en Mingrélie. Je logeois tous les soirs au logis d'un paysan qui me louoit des chevaux ou des porteurs. Le Turc qu'on m'avoit donné, me faisoit servir promptement et bien, autant que le lieu le permettoit. On nous donnoit des poules, des œufs et des légumes; le vin, le pain et le fruit regorgeoient; car chaque maison voisine apportoit une grande cruche de vin, un panier de fruit et une corbeille de pain pour sa part de notre défrai. On ne me demandoit point à compter, et mon conducteur

m'empêchoit même de donner gratuitement quelque chose.

Je mangeois avec une avidité de loup, et ne pouvois me rassasier que pour deux ou trois heures. On peut penser en quelle inanition j'étois tombé en Mingrélie, durant trois mois, que je n'y avois pas eu de pain, et que j'y avois été sous le fléau de la disette et de la crainte des plus grands maux. J'étois revenu, graces à Dieu, à la sûreté et à l'abondance; et du détestable pays où je ne pouvois avoir à manger pour de l'argent, en un pays où l'on me donnoit à manger pour rien. Il faut avoir été en ces extrémités, pour concevoir le plaisir qu'on sent par un si heureux changement.

Les habitans de ces montagnes sont la plupart chrétiens du rit géorgien. Ils ont le teint fort beau; et j'ai vu parmi eux de très-beaux visages de femmes. Ils sont infiniment mieux accommodés que les Mingreliens et les autres peuples du mont Caucase qui ne sont point sous la domination ottomane.

Le 9, je fis cinq lieues dans la plaine dont j'ai parlé. Le terroir en est propre au labourage. On voit sur les collines dont elle est bordée, une fort grande abondance de bétail. Le soir j'arrivai à Acalziké.

Acalziké est une forteresse bâtie dans le mont Caucase, située en un lieu enfoncé entre vingt

tertres ou environ, de dessus lesquels on pourroit aisément la battre de tous côtés. Elle a un double mur et des tours. Les uns et les autres sont à créneaux à l'antique. Cette forteresse a peu d'artillerie. Il y a tout joignant un bourg bâti sur ces tertres et ces éminences. Il est gros de quatre cents maisons au plus, presque toutes neuves et construites depuis peu. Il n'y a rien là d'antique que deux églises d'Arméniens. Ce bourg est peuplé de Turcs, d'Arméniens, de Géorgiens, de Grecs et de Juifs. Les Chrétiens y ont des églises, et les Juifs une synagogue. Il y a aussi un petit caravanserai (*kâravânsérây*) neuf, qui est bâti de bois, comme presque toutes les maisons du lieu. Le fleuve Kur, qui a sa source dans le mont Caucase, à quelque douze lieues de ce bourg, passe proche (1). Strabon (2) en met la source dans l'Arménie. Ptolomée (3) la marque en Colchide; et Pline le fait sourdre des montagnes de Tartarie, qui sont au-dessus de la Colchide, et qu'il nomme *Coraxici*, à cause de ce fleuve *Corax* qui en sort, et qui va se décharger, comme j'ai dit, dans la mer Noire (4). Ces senti-

(1) Notre voyageur dit plus bas, tome II, p. 30, que cette source est à une journée et demie d'Acalzikée. (L-s.)

(2) Lib. XI, p. 500–764 ex edit. Wesb. (L-s.)

(3) Lib. VI, cap. 9. (L-s.)

(4) On a déjà vu, page 150, que le Corax est l'ancien nom du Codours moderne. Quant au Kour, l'ancien Cyrus, on peut consulter

mens, qui semblent divers, peuvent néanmoins être vrais, et être de plus la même chose, parce que l'Arménie a embrassé la Colchide, et parce que la Colchide a été un grand royaume autrefois, comme je l'ai déjà remarqué. Le pacha d'Acalziké loge dans la forteresse. Les principaux officiers et la milice se tiennent dans les villages qui en sont proche (*). L'histoire de Perse porte que cette forteresse a été construite par les Géorgiens,

---

sur ce fleuve, un curieux et excellent ouvrage intitulé : *Tableau des provinces situées sur la côte occidentale de la mer Caspienne, entre les fleuves Terek et Kour*. St.-Pétersbourg, 1798. *in*-4.° (L-s.)

(*) Au pied d'une montagne, dans une grande plaine, sur la rive gauche du Kour, est située Aghalzighé (*la nouvelle forteresse*) ou Akiska; cette ville populeuse et commerçante fait partie des limites nord-occidentales [illegible]. Elle n'a ni muraille, ni fortifications, et elle n'est protégée que par une citadelle en ruines. Les habitans sont Juifs, Turks, Arméniens, Géorgiens et Grecs. Ils subsistent tous par le commerce qu'ils font, non-seulement avec Battoum (la *Bahta* de Strabon), port de mer éloigné de cent quinze verstes, mais encore avec Tchœtchelæ, Gortzoumæ, Chvaghævæ et Kættayæ, villes situées sur la route d'Aghalzighé à Battoum. L'état florissant du commerce d'Aghalzighé a fait donner le nom de cette ville à toute la province, qui s'appelle aussi Ghalzik. Cette province a pour limites l'Arménie à l'est, l'Ibérie au nord, au sud Kars et Erzeroum, et la mer Noire à l'ouest. Les habitans doivent la grande aisance dont ils jouissent à la culture de leurs jardins et de leurs champs, à l'éducation des troupeaux, des abeilles et des vers à soie; et enfin, à l'introduction des oliviers, qui leur ont été apportés depuis peu de temps. Reineggs, *allgemeine historisch-topographische Beschreibung des Kaukasus* 2.er theil., seite 62, und 63. *Turkische provinz Aghalzighe, Ghalzik oder Akiska*. (L-s.)

et que les Turcs la prirent sur eux à la fin du dernier siècle. Ils y ajoutèrent de nouveaux ouvrages, de même qu'à une autre forteresse, à trois journées de celle-ci, nommée Temame.

Le 15, à deux heures après minuit, je partis d'Acalziké. Nous marchions vers l'orient. Au bout de trois lieues, la plaine d'Acalziké s'étrécit, et les montagnes s'approchent, de façon qu'elle n'a plus que demi-lieue de largeur. Il y a là un fort château des Turcs, bâti sur une roche, à la droite du fleuve Kur. Cette roche est ceinte en bas d'un double mur, et autour il y a une petite ville comme Acalziké, qui occupe le terrein qui est entre la forteresse et la montagne opposée. Ce lieu s'appelle Usker. Il y a un sangiac (*sandjaq*), de la milice, des gardes et la douane. J'avois beaucoup de peur d'y être arrêté et examiné; mais, grâces à Dieu, on me laissa passer sans me dire rien du tout. Le voiturin qui me conduisoit étoit de Gory, ville de Géorgie. Le commandant de la garde lui demanda s'il étoit de ce lieu-là. Il répondit que oui. On le laissa passer, et ceux qui le suivoient, sans autre information. Le khan de Géorgie et le pacha d'Acalziké entretiennent bonne correspondance. Elle est cause du bon traitement que les Turcs font aux Géorgiens. Deux lieues au-delà d'Usker, on passe une montagne, qui sépare de ce côté-là la Perse de la Turquie. Nous allâmes le long de

cette montagne après l'avoir passée. Il y a beaucoup de villages dessus. Le Kur court au bas, et l'on y voit, en plusieurs endroits, des ruines de châteaux, de forteresses et d'églises. Ce sont des vestiges de la grandeur des Géorgiens et des conquêtes des Turcs et des Persans. Après avoir fait dix lieues, et marché jusqu'à la nuit, nous nous arrêtâmes à un petit village.

Le 14, nous ne fîmes que quatre lieues. Le chemin étoit fort rude en ces montagnes. On y rencontre des pas extrêmement difficiles, et qui ne se peuvent forcer, et des ruines de beaucoup de forteresses. Nous nous arrêtâmes dans la plaine de Surham (*), à un gros village proche de la forteresse, à qui on donne le même nom de Surham. Cette plaine est très-belle, couverte de petits bois, de villages, de collines, de maisons de plaisance et de petits châteaux de seigneurs géorgiens. Tout le pays est labouré. En un mot, c'est un très-bel endroit.

Le 15, je fis dix lieues, neuf en cette plaine, et l'autre au passage d'une montagne peu haute, qui la sépare de Gory. Je ne vis de tous côtés que

(*) Lisez Souram; plus bas notre voyageur a écrit Suram. C'est le Surium de Pline, lib. VI, cap. 4, p. 304 et suiv. Hard. Cette ville est située sur la Sourimela, et faisoit partie de l'ancienne Colchide. Voyez Reinegg., *Beschreibung des Kaukasus*, 2.er th., s. 73—147. (L-s.)

beaux villages, que belles terres toutes cultivées, et que des endroits fort fertiles. On laisse à main droite, avant que de monter la montagne, une grande ville presque toute ruinée, et dont il n'y a plus que cinq cents maisons habitées. Autrefois, à ce qu'on dit, il y en avoit douze mille. Il y a un évêque, et une grande église, bâtie du temps de la liberté des Géorgiens.

La nuit me prit en descendant la montagne; et avant que d'arriver à Gory, j'allai droit au logis des capucins italiens, missionnaires de la congrégation *de propaganda fide*. J'avois des lettres de recommandation pour eux. Ils avoient, il n'y avoit que trois ans, un hospice à Cotatis, et ils pensoient de là s'étendre aussi en Mingrélie, et s'y bien établir. Les continuelles guerres de ces pays, et les brigandages qui s'y exercent perpétuellement, sans que le roi se soucie, ou, pour mieux dire, puisse y apporter du remède, les ont obligés à se retirer en Géorgie. Ainsi, il se rencontroit heureusement qu'ils étoient fort capables de me donner le conseil et les secours dont j'avois besoin. Je me fis d'abord connoître à eux. Je leur dis que le roi de Perse m'avoit envoyé en France pour son service; que j'avois ses ordres et un commandement adressé à tous les gouverneurs de son empire, par lequel S. M. leur commandoit de me considérer, et de me rendre tous les bons

offices dont j'aurois besoin. Je leur contai ensuite, qu'ayant choisi la voie de la mer Noire et de la Mingrélie, pour retourner en Perse, j'y avois été surpris de la guerre, et que j'y avois essuyé mille malheurs; de sorte que ne voyant aucun moyen de transporter sûrement les choses que j'avois apportées pour le roi, je les avois laissées à la garde de mon camarade, et que j'étois venu en Géorgie, chercher de l'assistance; que je les supplios, de toute mon affection, de me donner le meilleur conseil qu'ils pourroient, et de prendre dans mes peines, la part que la charité et d'autres considérations les obligeoient d'y prendre. Ces bons PP. furent touchés de mes malheurs, et des risques que couroient le bien et la personne que j'avois laissés en Mingrélie. Ils m'assurèrent de faire en cela tout ce qui leur seroit possible, dès qu'ils en auroient ordre de leur préfet, sans la participation duquel ils ne pouvoient agir; qu'il étoit à Tiflis, la capitale de Géorgie et la cour du prince, à deux petites journées, et que je ne pouvois mieux faire que de l'aller trouver. Ils me dirent tant de raisons pour m'obliger à y aller, que je m'y résolus sur-le-champ, et qu'à l'heure même on loua des chevaux. Le supérieur ordonna à un frère laïc, nommé Ange de Viterbe, de se préparer à m'accompagner.

Ce frère laïc étoit très-bon et très-honnête

homme, habile médecin et chirurgien. Son habileté, et le bonheur qu'il a eu en Géorgie et en Imirette, de guérir diverses maladies et diverses plaies qu'on tenoit incurables, l'ont mis par tout ce pays-là, fort en estime et en considération. Il sait bien la langue de ces pays, et il les a parcourus de tous côtés. Il a beaucoup de courage, de patience, d'humilité et de bon sens. Je ne pouvois donc avoir un meilleur camarade de voyage. Il me fit compagnie de la meilleure grâce du monde; et lui ayant témoigné que sa personne me seroit d'un grand secours et d'une grande consolation en retournant en Mingrélie, il me dit que je n'avois qu'à lui obtenir du P. préfet, l'obédience pour cela, et qu'il viendroit très-volontiers.

Fin du premier Volume.

LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE ROYAL ASIATIC SOCIETY

00085827

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016